

Groupement Régional Economique Ourthe-Vesdre-Amblève



Étude socio-économique

Commune de Sprimont

Programme Communal de Développement Rural



1. PRÉAMBULE : DÉVELOPPEMENT DURABLE	3
1.1 Historique du développement durable	3
1.2 Développement durable	3
1.3 Actions communales en faveur du développement durable	5
2. HISTORIQUE DE LA COMMUNE.....	7
2.1 Ban de Sprimont.....	8
2.2 Fusion des communes par la Région wallonne en 1977	8
2.3 Rénovation Rurale.....	9
2.4 Première Opération de Développement Rural	9
2.5 Seconde Opération de Développement Rural	10
3. ÉVALUATION DE LA PREMIÈRE OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL.....	11
3.1 Bilan des actions réalisées.....	11
3.2 Bilan des fiches-projets réalisées.....	21
3.3 Conclusion.....	24
4. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES	25
5. CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES	27
5.1 Sol et sous-sol	27
5.2 Climat	37
5.3 Conclusion.....	37
6. PATRIMOINE NATUREL ET GESTION ENVIRONNEMENTALE.....	38
6.1 Sites Natura 2000.....	38
6.2 Réserves naturelles domaniales.....	40
6.3 Cavité Souterraine d'Intérêt Scientifique (CSIS).....	40
6.4 Arbres et haies remarquables	42
6.5 Sites de Grand Intérêt Biologique.....	48
6.6 Monuments et sites classés.....	49
6.7 Zones qui méritent un statut de protection.....	50
6.8 Sites à réaménager (S.A.R.).....	51
6.9 Bois soumis au régime forestier	51
6.10 Conclusion.....	51
7. POPULATION	51
7.1 Evolution de la population.....	51
7.2 Structure de la population	57
7.3 Conclusion.....	61
8. STRUCTURES ET CARACTÉRISTIQUES DU BATI, OCCUPATION DU TERRITOIRE ...	62
8.1 Situation actuelle des noyaux d'habitat.....	63
8.2 Structures de regroupement et réseaux de communications.....	66
8.3 Occupations de l'espace rural	68
8.4 Caractéristiques architecturales	73
8.5 Conclusion.....	75
9. LOGEMENT	76
9.1 Caractéristiques du logement.....	76
9.2 Etat général du logement	77
9.3 Prix moyen du terrain à bâtir	78
9.4 Prix moyen d'une maison	79
9.5 Logement public	80
9.6 Évolution des besoins en matière de logement.....	83

9.7	Conclusion.....	84
10.	CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	85
10.1	Niveau de vie	85
10.2	Statut socio-professionnel	87
10.3	Conclusion.....	100
11.	MOBILITÉ ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE	101
11.1	Circulation automobile	101
11.2	Mobilité alternative	107
11.3	Transports en commun.....	108
11.4	Circulation piétonne.....	111
11.5	Circulation cycliste	113
11.6	Conclusion.....	113
12.	ÉQUIPEMENTS, SERVICES ET VIE ASSOCIATIVE.....	114
12.1	Équipements, services et associations à caractère social.....	114
12.2	Infrastructures pédagogiques.....	126
12.3	Équipements, services et associations à caractère sanitaire	127
12.4	Équipements, services et associations à caractère sportif.....	128
12.5	Équipements, services et associations à caractère culturel ou artistique	131
12.6	Équipements, services et associations à caractère environnemental ou patrimonial	132
12.7	Associations et comités citoyens	133
12.8	Associations caritatives et philanthropiques (clubs, confréries, etc.).....	133
12.9	Infrastructures et services de communication	134
12.10	Récapitulatif des différents services communaux	134
12.11	Services externes.....	135
12.12	Le culte	136
13.	ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES.....	138
13.1	Alimentation en eau potable	138
13.2	Égouttage, épuration et collecte des déchets	138
13.3	Gaz et électricité	141
13.4	Téléphonie	141
14.	GESTION COMMUNALE – SERVICES PUBLICS	142
14.1	Administration communale	142
14.2	Collège communal	142
14.3	Conseil communal	143
14.4	Directeur général et Directeur financier	143
14.5	CPAS (loi organique du 8 juillet 1976).....	143
14.6	Services administratifs	144
14.7	Infrastructures communales en projet	145
14.8	Affiliations de la Commune	145
14.9	Propriétés communales.....	146
14.10	Taxes et redevances	148
14.11	Budget.....	150
15.	BIBLIOGRAPHIE	151
15.1	Ouvrages et documentations	151
15.2	Textes de loi.....	151
15.3	Sites Internet.....	151
15.4	Personnes ressources.....	152

1. PRÉAMBULE : DÉVELOPPEMENT DURABLE

1.1 Historique du développement durable

Suite aux gaspillages et aux dérèglements engendrés par la croissance rapide des années d'après-guerre, une prise de conscience sur la nécessité de protéger l'environnement et d'opter pour une utilisation parcimonieuse des ressources émerge. La protection de l'environnement s'oppose néanmoins à l'important développement économique. C'est finalement dans les années 80 que la prise de conscience devient plus globale ; la population se rend compte que la planète est menacée par les activités humaines.

Le concept de développement durable se développe alors petit à petit. En 1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations Unies rédige le rapport Brundtland intitulé *Notre avenir à tous*. Ce rapport utilise alors pour la première fois le concept de développement durable et le définit comme :

« un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »¹

Le rapport Brundtland affirme la nécessité d'assurer un développement compatible avec la préservation écologique de la planète. En 1992, une Conférence mondiale sur l'environnement et le développement, connue sous le nom de Sommet Planète Terre, se déroule à Rio de Janeiro. Est alors adopté *La déclaration de Rio sur l'environnement et le développement* qui fait progresser le concept des droits et des responsabilités des pays dans le domaine de l'environnement.

1.2 Développement durable

Le développement durable détermine le besoin de transition et de changement nécessaire à notre planète pour vivre dans un monde équitable tout en respectant l'environnement.

Il repose sur trois piliers principaux² :

- **économique** : mettre en place une économie au service des besoins humains essentiels, en privilégiant la création d'emplois dans des conditions de travail décentes et en veillant au respect de l'environnement ;
- **social** : lutter contre la pauvreté et l'exclusion, assurer à tous un accès aux biens matériels (revenus, emploi, logement, éducation, santé, loisirs...) mais aussi immatériels (sécurité, considération...) nécessaires à une existence digne, réduire les inégalités sociales ;
- **environnemental** : préserver les ressources naturelles à long terme, maintenir un équilibre écologique et réduire les impacts sur l'environnement.

¹ BRUNDTLAND, Gro Harlem. Rapport Brundtland. *Notre avenir à tous*. 1987. 349 pages.

² CAMPUS RESPONSABLE. L'exemplarité n'est pas une façon d'influencer, c'est la seule. <http://www.campusresponsables.com>. [Page consultée en avril 2018].



Le souci d'intégration entre les différents piliers du développement durable est essentiel. Au minimum, il faut veiller à ce que ces dimensions économique, sociale et environnementale ne se contrecarrent pas les unes aux autres. Au mieux, il s'agit de mettre en place des mécanismes par lesquels elles se renforceront mutuellement.

Pour guider la mise en pratique du concept de développement durable, 27 principes fondateurs ont été arrêtés lors de la Conférence de Rio en 1992. Voici quelques-uns de ces principes:

- *le principe de précaution et la priorité à une approche préventive : pour limiter la nécessité de recourir à des mesures curatives par la suite, opérer les choix avec prudence ;*
- *le principe de responsabilité : adopter une responsabilité humaine et environnementale pour l'ensemble des activités et décisions ;*
- *le principe de transparence : informer, contribuer à l'objectivation des faits, accroître la visibilité de l'information ;*
- *le principe de transversalité : articuler les compétences et les intérêts sectoriels pour prendre des décisions plus intégrées ;*
- *le principe d'innovation sociale et technologique : participer aux développements humain et technologique ;*
- *l'ouverture à la participation citoyenne et au partenariat : tenir compte des besoins exprimés, motiver les acteurs et les pousser à prendre des responsabilités pour le développement durable ;*
- *le principe de contribution aux enjeux globaux : avoir un impact local, national pour contribuer à rencontrer des enjeux mondiaux ;*
- *le principe de solidarité : au sein d'une société dans le temps, dans l'espace...*

Le graphique introduit en outre la notion de gouvernance. La Commission européenne définit la gouvernance comme suit :

« *l'expression gouvernance désigne les règles, les processus et les comportements qui influent sur l'exercice des pouvoirs, particulièrement du point de vue de l'ouverture, de la participation, de la responsabilité, de l'efficacité et de la cohérence* »³.

La gouvernance est une démarche plus participative à la démocratie, elle dépasse le processus représentatif conventionnel et associe tous les acteurs dans le processus décisionnel. Elle implique par conséquent une large consultation de la population, en ce compris les citoyens, associations, entreprises, et autres acteurs impliqués à l'échelon local afin de garantir une représentativité de la communauté.

1.3 Actions communales en faveur du développement durable

Plan Maya

Lancé en 2011, le *Plan Maya*⁴ a pour objectif de sauvegarder les populations d'abeilles et d'insectes butineurs en Wallonie. La Commune de Sprimont participe depuis 2015 à la démarche comme 202 autres communes wallonnes. En adhérant au Plan Maya, elle s'est engagée à mettre en œuvre des actions en faveur du maintien d'espaces de vie pour les insectes pollinisateurs tout sensibilisant la population à leur préservation.

Politique Locale en Faveur de l'Énergie et du Climat (POLLEC)

POLLEC est un projet de la Région wallonne qui vise à soutenir la Commune de Sprimont dans ses initiatives en faveur de l'énergie et du climat. En adhérant à la convention des Maires à 2015, la Commune s'est engagée à consulter et sensibiliser la population et constituer un plan d'actions lui permettant d'atteindre une économie d'énergie de 40% d'ici l'horizon 2030.

Certification PEFC

Le PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes ou Programme de Reconnaissance de Systèmes de Certification Forestière en français)⁵ est un système de certification mondial qui garantit **la gestion durable des forêts**. Concrètement, le PEFC se charge de promouvoir une gestion forestière à la fois respectueuse de l'environnement, socialement bénéfique et économiquement viable. Le label PEFC apposé sur un bien garantit au consommateur que le produit acheté provient de forêts gérées durablement.

Collaboration avec les Contrats Rivières Ourthe-Vesdre-Ambève

La Commune de Sprimont est divisée en trois bassins versants primaires, eux-mêmes subdivisés en sous-bassins et vallons. La plus grande partie du territoire de l'entité est située dans le bassin de l'Ourthe, le nord-est de la Commune appartient au bassin de la Vesdre et la partie sud et sud-est à celui de l'Ambève. La Commune collabore avec les Contrats Rivières Ourthe-Vesdre-Ambève et mène des actions en faveur de la préservation de ses cours d'eau.

³ COMMISSION EUROPÉENNE. Livre blanc sur la gouvernance européenne. 2006.

⁴ LA BIODIVERSITÉ EN WALLONIE. Plan Maya. <http://biodiversite.wallonie.be/fr/plan-maya.html?IDC=5617> [Page consultée en avril 2018].

⁵ PEFC Belgium. <https://www.pefc.be/fr/> [Page consultée en avril 2018].

Actions quotidiennes menées par la Commune

Toute une série d'actions en faveur de l'environnement sont menées quotidiennement par les services communaux. Ces actions incluent entre autres la lutte contre les dépôts clandestins, la lutte contre les plantes invasives, la sensibilisation du personnel communal et des citoyens en matière d'environnement et de gestion énergétique. La mission d'agent constatateur est désormais assurée en interne, ce qui permet à la Commune d'adopter des mesures plus répressives en matière de sanctions.

Le service communal de l'environnement collabore avec Intradel afin d'optimiser la collecte des immondices, notamment dans les villages moins accessibles pour lesquels des mesures spécifiques ont été prises comme par exemple la collecte par des véhicules moins importants ou encore le rassemblement de containers en un seul et même endroit.

Un conseiller en énergie organise des séances d'information et de sensibilisation sur les différentes primes et aides à la rénovation, les actions favorables à la diminution de la consommation en énergie, les techniques d'isolation, *etc.* Ces séances sont ouvertes au grand public. Le conseiller en énergie accueille également les citoyens qui le souhaitent afin de leur offrir toute une série de conseils en matière d'économie d'énergie.

La Commune s'intéresse en outre au projet de cimetières verts et a d'ores et déjà été en visiter afin de s'inspirer des bonnes pratiques à mettre en œuvre.

Une centrale hydroélectrique verra prochainement le jour dans le village de Chanxhe. La Commune a tenu compte des remarques et recommandations du Département de la Nature et des Forêts et du Contrat Rivière Ourthe dans les plans de construction de cette centrale afin qu'elle s'intègre parfaitement à son environnement.

Enfin, un projet d'installation de 5 éoliennes à proximité du zoning économique de Damré, le long de l'autoroute E25, a été accepté par la Région wallonne.

2. HISTORIQUE DE LA COMMUNE

La région de Sprimont semble avoir été habitée par l'homme dès le quaternaire, il y a 1,6 millions d'années environ. Les anciens néolithiques auraient travaillé le silex à Lincé-Sprimont et alentours. Ils auraient également longtemps habité cette région.

En ce qui concerne l'étymologie du nom "Sprimont" les experts ne se font pas plus précis. Selon Louis Thiry, "Spri" désignerait un nom propre ; reste à savoir lequel... Quant à "mont", il viendrait du latin "mansio" (signifiant gîte pour la nuit, auberge, étape ou halte). Quoiqu'il en soit, toujours selon Louis Thiry, le toponyme serait clairement roman.

Cela s'explique en effet. Sprimont est très tôt soumise aux lois, à la langue et aux traditions de Rome. Une chaussée romaine venant de Lagombe-Lincé par Lincé, suivait les hauteurs de Sprimont, pour aller par Cornemont et Deigné vers la Baraque Michel. Dès le IXe siècle, Sprimont est, en outre, le siège d'une villa mérovingienne.

Les premiers documents qui évoquent le nom de Sprimont datent de 855 : par un diplôme, Lothaire II, empereur d'Allemagne, donne Sprimont à l'abbaye de Stavelot. La même abbaye reçoit également la Tour de Sprimont, c'est-à-dire la maison forte, embryon du futur château ou encore Neufchâteau sur Amblève, appelé aujourd'hui le château d'Emblève et qui, jusqu'en 1578, constitua la défense militaire de Sprimont.

En 1065, l'abbaye de Stavelot reçoit encore la paroisse de Sprimont des mains du duc Frédéric de Lorraine.

Neufchâteau sur Amblève semble dater d'avant 855. En effet, dès l'an 741, ce château aurait servi de prison à Griffon, fils de Charles Martel.

Le château de Sprimont quant à lui existe dès le XIIIe siècle. Il n'en reste aujourd'hui que la maison en style espagnol de la cour Robaye, située à côté de l'église. Elle porte le millésime "1586", date à laquelle Guillaume de Loncin, le dernier propriétaire, fit effectuer des réparations.

En 1253, le château de Sprimont et ses dépendances passent aux mains des ducs de Limbourg. Sous domination limbourgeoise, Sprimont fait partie des "Seigneuries d'au-delà des bois" et constitue la plus importante d'entre elles.

En 1288, Sprimont et son château reviennent au duc Jean Ier le Victorieux de Brabant qui conquiert le Limbourg. C'est vers cette époque que le duc Henri de Luxembourg, voulant surprendre Jean Ier dans son domaine de Sprimont, fait placer 300 hommes dans la tour de l'église qui jouxtait le château. Le duc de Brabant, averti à temps, accourt vers Sprimont. Les Luxembourgeois descendent de la tour et sont battus par les Brabançons en la Chera d'Aywaille. Jean Ier de Brabant fait détruire l'église en 1286, puisqu'elle avait donné asile aux gens de son ennemi, le duc de Luxembourg. Quelque 100 ans plus tard, en 1387, l'église fait à nouveau parler d'elle. Alors que des personnages influents, comme le bourgmestre de l'époque qui s'était approprié les biens d'un orphelin et qui continuait cependant à fréquenter l'église, le prince-évêque de Liège décide de jeter sur elle l'interdit et la prive ainsi de tout secours religieux.

L'église a subi de nombreuses restaurations au cours des siècles, et notamment au début du XVIIIe, à la suite d'un incendie. La tour est la partie la plus ancienne de l'édifice actuel. Le chœur contenait autrefois un autel monumental, don de l'abbaye de Stavelot. Gênant un entrepreneur dans ses travaux, il aurait été évacué. Quant aux autels latéraux, acquis vraisemblablement vers 1846, Louis Thiry émet l'hypothèse qu'ils ont été rachetés au monastère de Bernardfagne.

En 1387, le duché de Brabant s'étant considérablement affaibli, Sprimont devient propriété du duc de Bourgogne, la cession définitive étant actée en 1396. À cette époque, toutes les archives sprimontoises ont déjà disparu. Le château de Sprimont est en ruines et le second, celui de Neufchâteau sur Amblève, réclame des travaux urgents de fortification.

De 1482 à 1555, Sprimont vit sous domination autrichienne. En 1555, elle passe sous autorité espagnole puis redevient autrichienne en 1714. Les barons de Rahier sont les derniers seigneurs des terres de Sprimont et Florzé. Ils possèdent en leurs domaines les droits seigneuriaux jusqu'en 1794, date de la prise de possession de nos provinces par la France pour 20 ans, suite à la bataille de Sprimont du 18 septembre 1794 contre les Autrichiens. Cette bataille permet à Sprimont d'avoir son nom gravé sur l'Arc de Triomphe de l'Etoile à Paris.

De 1794 à 1815, Sprimont vit sous domination française puis, de 1815 à 1830, sous régime hollandais.

Depuis la naissance de l'Etat belge en 1831, après de multiples changements de "propriétaires", Sprimont jouit d'une stabilité bien méritée.

2.1 Ban de Sprimont

Au Moyen Âge, le *ban* désigne le territoire placé sous l'autorité d'une bannière, celle du suzerain. Dès le XIII^e siècle, le mot fut attribué aux villages placés sous une même administration centrale. Le ban de Sprimont comprenait, outre Sprimont même, Florzé, Damré, Hornay, Haye des Chênes, Ogné, Lillé, Presseux, Chanxhe, Rouvrex, Amblève (en partie), Gippe, Lincé, Fays, Dolembreux, Wachiboux, Hayen, Hautgné, Betgné, La Haze, Flagothier, Fontain, Haye des Pauvres, Playe, Sougné, Secheval et Sur-la-Heid.

Un arrêté royal de Léopold I^{er}, daté du 17 juin 1836, annexe les hameaux de Playe, Sougné, Sècheval et Sur-la-Heid à la commune d'Aywaille. Par la suite, les limites entre Sprimont et Esneux sont modifiées et, en 1886, Rouvrex devient le chef-lieu d'une commune distincte comprenant Florzé, Gippe, Warnoumont et Amblève.

Depuis la fusion des communes en 1977, le territoire de Sprimont s'étend jusqu'à Louveigné et comprend également Banneux, Gomzé-Andoumont, Stinval, Sendrogne, Blindéf, Adzeux, Cornemont, Hotchamps, Fraiture et Chanxhe.

2.2 Fusion des communes par la Région wallonne en 1977

Le projet de la fusion des communes, dont les prémisses étaient antérieures aux années 60, a été lentement mis sur pied afin de répondre à une série de problèmes auxquels les communes étaient à l'époque confrontées. Le rapporteur à la Chambre indiquait en effet qu'en raison de l'évolution technique, certaines d'entre elles se trouvaient impuissantes à faire face aux besoins relatifs à divers équipements d'utilité publique. Des économies d'échelle étaient donc souhaitables, afin d'offrir de meilleurs services à la population. L'arrêté royal du 17 septembre 1975, ratifié par la loi du 30 décembre 1975, concrétisa la réforme. La fusion fut effective le 1^{er} janvier 1977, date de l'entrée en vigueur de la loi⁶.

Si les anciennes communes de Dolembreux, Gomzé-Andoumont, Louveigné et Rouvrex furent jusque-là indépendantes de l'ancienne commune de Sprimont, elles furent ainsi toutes regroupées dans son entité administrative en 1977 dans le cadre de cette fusion rendue effective par la Région wallonne. Il en fut de même pour une partie de l'ancienne commune de Comblain-au-Pont, c'est-à-dire pour les villages de Fraiture, Rivage, Douxflamme et Liotte. Quant aux villages de Martinrive (jadis

⁶ ULG, Département des sciences politiques. *La fusion des communes : une réforme trentenaire*. Août 2008.

relié à l'ancienne commune de Rouvrex), de Deigné et du Rouge-Thier (jadis reliés à l'ancienne commune de Louveigné), ils ont été regroupés sous l'entité administrative d'Aywaille en 1977.

2.3 Rénovation Rurale

La Rénovation Rurale en Ourthe-Amblève a constitué, à l'instar d'autres communes en Région wallonne, une opération "pilote" à l'origine du Décret sur le développement rural du 6 juin 1991. Contrairement à l'individualisme communal souvent observé, les sept communes d'Ourthe-Amblève (Anthisnes, Aywaille, Comblain-au-Pont, Ferrières, Hamoir, Ouffet et Sprimont) à l'époque membres du GREOA (aujourd'hui devenu GREOVA suite à l'adhésion des communes de Chaudfontaine et de Trooz situées dans la zone Vesdre), s'étaient associées pour établir les bases d'un développement rural à vision supracommunale.

L'étude fut orientée vers la recherche et la définition d'actions concrètes favorisant le cadre de vie des populations concernées. Une volonté claire de maintenir un mode de vie en adéquation avec le milieu tout en tenant compte de la proximité de Liège était exprimée. Il convenait en outre de favoriser au maximum les flux économiques existants, d'encourager l'implantation de petites et moyennes entreprises, de mettre en valeur les potentialités touristiques existantes, de compléter et d'améliorer les équipements sociaux. Ces actions relevant du caractère régional furent gérées par le GREOA. Elles aboutirent notamment à une étude sur la gestion sanitaire des immondices, une étude sur l'implantation des parcs à conteneurs, un inventaire des ressources du sous-sol de la région d'Ourthe-Amblève, un document sur les choix à opérer en termes d'assainissement des eaux en milieu rural, une guidance en matière d'emploi, des propositions en vue de protéger le vallon des chantoirs à Remouchamps...

Les communes, outre l'approbation de ce plan commun, ont défini leur schéma directeur propre. À Sprimont, la rénovation de la Place du Vieux Bac et de la Place des Forges fut retenue par le Conseil communal et entérinée le 7 octobre 1981, par un Arrêté royal menant à une convention du 14 octobre 1981 et son avenant du 13 mai 1987. Les travaux proprement dits ont débuté le 11 janvier 1989 pour s'achever le 12 octobre 1989. La dépense totale a été de 20.216.561 BEF (soit 501.154,94 €) dont 18.161.684 BEF (soit 450.215,92 €) subventionnables à 80% (subsides de 14.529.347 BEF, soit 360.172,73 €).

Cet investissement a permis d'améliorer le centre de l'entité. En effet, depuis sa rénovation, la place du Vieux Bac a accueilli de nouveaux logements et des commerces se sont également installés. La création de nouvelles aires de stationnement est largement appréciée par la population locale et les personnes se rendant aux activités du foyer culturel proche de cette zone. Bien utilisé, cet espace a permis de rendre vie à cette zone centrale.

2.4 Première Opération de Développement Rural

En juillet 2000, la même année que son adhésion à la Maison du Tourisme Ourthe-Amblève alors naissante, la Commune de Sprimont décida de mener une première Opération de Développement Rural. La Commune avait alors désigné le GREOA comme auteur de programme et organisme accompagnateur. S'ensuit 7 ans plus tard l'approbation de son Programme Communal de Développement Rural par le Gouvernement wallon. Durant la période de validité de son premier PCDR (2007-2017), la Commune de Sprimont a pu ainsi concrétiser en partie son premier plan stratégique élaboré sur une décennie, tantôt grâce à la mobilisation citoyenne et au soutien communal, tantôt grâce aux subsides d'autres pouvoirs, tels que celui du Développement rural.

Au terme de cette première ODR, la Commune peut se prévaloir d'avoir amélioré l'entretien de ses salles communales, aménagé une place à Hautgné, mis un local à disposition de l'ONE, créé un Conseil communal mensuel des jeunes, rénové une partie de son hall omnisports, organisé des journées citoyennes, optimisé l'accès Internet envers ses citoyens, développé la promotion de ses

produits du terroir, renforcé les propositions d'offres d'emploi et de formation sur son territoire, amélioré l'entretien de ses ruisseaux et rivières, facilité l'élimination de ses déchets verts, rénové et réaménagé la fontaine et les abords de Stinval, développé son projet de RAVeL de l'Ourthe et de liaison avec l'Amblève, informé sur l'agriculture, réalisé un maillage de sentiers intervillages (PIC), favorisé le co-voiturage (covoit'Stop), amélioré la signalisation du zoning de Cornemont, renforcé le stationnement des personnes à mobilité réduite à Banneux, amélioré la signalisation touristique de promenades régulièrement entretenues, amélioré la collaboration entre le secteur touristique et le secteur culturel et enfin posé une stèle commémorative à Hotchamps.

Des réalisations plus conséquentes ont aussi eu lieu, notamment via des subsides du Développement rural, telles que l'aménagement de crapauducs et d'un espace didactique à Wachiboux, la 1^{re} phase du projet de revalorisation fonctionnelle, économique, urbanistique et récréative du centre de Louveigné et, plus particulièrement, l'aménagement d'un grand parking, d'une plaine de jeux et d'une aire multisports à l'arrière de l'école. La phase 2 consistant en la sécurisation du village est toujours dans l'attente d'un accord de la DGO1- routes et bâtiments de Wallonie.

Enfin, des projets relatifs à ce 1^{er} PCDR sont encore en cours, tels que la dynamisation du secteur touristique avec le Centre d'Interprétation de la Pierre via l'aménagement convivial du centre du hameau de Damré et l'intégration du prolongement du Chemin de Fer (en attente de l'accord du Commissariat Général au Tourisme), la requalification de l'équipement touristique « Haute-Fagne Relax » à Adzeux via le Plan Habitant Permanent, des aménagements en faveur du tourisme, de la convivialité et de la sécurité aux abords du centre marial de Banneux, l'acquisition de bâtiments intéressants à préserver et permettant de diversifier l'offre de logements ainsi que l'amélioration des conditions locales de déplacement pour les modes doux sur toute l'entité.

2.5 Seconde Opération de Développement Rural

Le 21 décembre 2016, peu de temps après la réforme des Maisons du tourisme, la Commune de Sprimont, toujours attachée à la rebaptisée Maison du Tourisme Ourthe-Vesdre-Amblève, a pris la décision de poursuivre ses premiers efforts en lançant une seconde Opération de Développement Rural sur son territoire. Le 26 septembre 2017, la Région wallonne a désigné le GREOVA comme organisme accompagnateur. Ce dernier s'est en outre vu attribuer la mission d'auteur de programme le 13 février 2018.

3. ÉVALUATION DE LA PREMIÈRE OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

3.1 Bilan des actions réalisées

Actions du lot 0 réalisées par ou en collaboration avec la Commune.

Cadre de vie et environnement

HAUTGNÉ : aménagement d'une place

Objectifs visés

DEFI N°1 Développer la convivialité en augmentant les endroits, les occasions de rencontre, en améliorant l'information et en favorisant la participation des habitants

- *Objectif 1.1 Améliorer les infrastructures à l'échelle du quartier et de l'entité afin de favoriser la convivialité*
- *Objectif 1.8 Aménager des lieux pouvant être partagés par différents publics mais aussi envisager des locaux spécifiques pour chacun*

Amélioration de l'entretien des ruisseaux et rivières

Objectifs visés

DEFI N°3 Respecter et maintenir le caractère rural de la Commune en protégeant l'environnement et en soutenant l'agriculture

- *Objectif 3.1 Valoriser et protéger le patrimoine naturel*
- *Objectif 3.2 Sensibiliser la population à l'environnement, la propreté et limiter les déchets*
- *Objectif 3.4 Renforcer la qualité de l'eau et préserver cette ressource*

Remarque : cette action se fait en collaboration avec les 3 Contrats Rivières Ourthe/Vesdre/Amblève.

Facilitation de l'élimination des déchets verts pour les villages isolés et les personnes qui ne peuvent se déplacer en voiture

Objectifs visés

DEFI N°1 Développer la convivialité en augmentant les endroits, les occasions de rencontre, en améliorant l'information et en favorisant la participation des habitants

- *Objectif 1.4 Renforcer l'information destinée aux habitants*
- *Objectif 1.7 Rendre les services communaux plus proches et accessibles à tous*

DEFI N°3 Respecter et maintenir le caractère rural de la Commune en protégeant l'environnement et en soutenant l'agriculture

- *Objectif 3.2 Sensibiliser la population à l'environnement, la propreté et limiter les déchets*
- *Objectif 3.5 Réduire les nuisances sonores et olfactives*

Remarque : collaboration entre le service communal de l'environnement et Intradel. Recensement des routes communales présentant une difficulté pour la collecte des immondices et apport de solutions pour faciliter cette collecte.

STINVAL : rénovation de la fontaine et aménagement de ses abords

Objectifs visés

DEFI N°1 Développer la convivialité en augmentant les endroits, les occasions de rencontre, en améliorant l'information et en favorisant la participation des habitants

- *Objectif 1.1 Améliorer les infrastructures à l'échelle du quartier et de l'entité afin de favoriser la convivialité*

DEFI N°5 Développer les aides au logement. Protéger les richesses paysagères, urbanistiques et architecturales

- *Objectif 5.3 Soutenir la restauration du patrimoine bâti et le classement de sites remarquables*

DEFI N°6 Réfléchir au développement touristique en valorisant le patrimoine, les ressources locales et le caractère rural de la Commune

- *Objectif 6.2 Valoriser les ressources locales en les développant et en améliorant la signalisation (les centres d'intérêts naturel, architectural, archéologique, historique, géologique...)*

Remarque : fiche du lot 3 (3.6) réalisée aux $\frac{3}{4}$ à titre de lot 0.

Économie

Poursuite du développement de la promotion des produits du terroir

Objectifs visés

DEFI N°1 Développer la convivialité en augmentant les endroits, les occasions de rencontre, en améliorant l'information et en favorisant la participation des habitants

- *Objectif 1.4 Renforcer l'information destinée aux habitants*

DEFI N°2 Réfléchir à l'attractivité des commerces, au développement et à la création d'entreprises en favorisant l'emploi local

- *Objectif 2.1 Créer des conditions favorables à l'emploi local*
- *Objectif 2.2 Favoriser la fréquentation commerciale en dynamisant le commerce de proximité*
- *Objectif 2.3 Favoriser l'implantation de véritables entreprises artisanales et Très Petites Entreprises (TPE)*
- *Objectif 2.4 Assurer la promotion des produits du terroir*

DEFI N°3 Respecter et maintenir le caractère rural de la Commune en protégeant l'environnement et en soutenant l'agriculture

- *Objectif 3.6 Préserver une agriculture viable sur un espace agricole garanti*

- *Objectif 3.7 Améliorer les relations entre agriculteurs et non-agriculteurs (informer la jeunesse de manière continue en matière d'agriculture...)*

DEFI N°6 Réfléchir au développement touristique en valorisant le patrimoine, les ressources locales et le caractère rural de la Commune

- *Objectif 6.2 Valoriser les ressources locales en les développant et en améliorant la signalisation (les centres d'intérêts naturel, architectural, archéologique, historique, géologique...)*

Remarque : cette action se fait via le Groupement Régional Économique et la Maison du Tourisme Ourthe Vesdre Amblève. Un frigo/comptoir de présentation des produits locaux est en outre prévu dans l'aménagement du nouvel Office du Tourisme.

Vie citoyenne, associative, culturelle, sportive et touristique

ROUVREUX/FLORZÉ : soutien pour l'entretien des salles de Rouvrex et Florzé

Objectifs visés

DEFI N°1 Développer la convivialité en augmentant les endroits, les occasions de rencontre, en améliorant l'information et en favorisant la participation des habitants

- *Objectif 1.1 Améliorer les infrastructures à l'échelle du quartier et de l'entité afin de favoriser la convivialité*
- *Objectif 1.7 Rendre les services communaux plus proches et accessibles à tous*
- *Objectif 1.8 Aménager des lieux pouvant être partagés par différents publics mais aussi envisager des locaux spécifiques pour chacun*
- *Objectif 1.9 Encourager les comités de villages*

Création d'un Conseil Communal des Jeunes

Objectifs visés

DEFI N°1 Développer la convivialité en augmentant les endroits, les occasions de rencontre, en améliorant l'information et en favorisant la participation des habitants

- *Objectif 1.2 Favoriser les activités ouvertes à toutes les générations*
- *Objectif 1.4 Renforcer l'information destinée aux habitants*
- *Objectif 1.5 Renforcer la participation des jeunes avec une certaine autonomie*

Remarque : le 1^{er} Conseil communal des jeunes (dont la fréquence est mensuelle) s'est tenu début 2010.

SPRIMONT : rénovation des anciens vestiaires du hall omnisports

Objectifs visés

DEFI N°1 Développer la convivialité en augmentant les endroits, les occasions de rencontre, en améliorant l'information et en favorisant la participation des habitants

- *Objectif 1.1 Améliorer les infrastructures à l'échelle du quartier et de l'entité afin de favoriser la convivialité*
- *Objectif 1.11 Favoriser la pratique sportive pour tous [de manière décentralisée]*

Organisation d'une journée d'accueil des nouveaux citoyens

Objectifs visés

DEFI N°1 Développer la convivialité en augmentant les endroits, les occasions de rencontre, en améliorant l'information et en favorisant la participation des habitants

- *Objectif 1.2 Favoriser les activités ouvertes à toutes les générations*
- *Objectif 1.4 Renforcer l'information destinée aux habitants*
- *Objectif 1.5 Renforcer la participation des jeunes avec une certaine autonomie*
- *Objectif 1.13 Favoriser un réel accueil des nouveaux habitants*
- *Objectif 1.10 Promouvoir la culture en favorisant les atouts culturels locaux et en soutenant les initiatives de création, d'évènements culturels*

DEFI 5 Développer les aides au logement. Protéger les richesses paysagères, urbanistiques et architecturales

- *Objectif 5.4 Sensibiliser la population à l'occupation de son territoire en améliorant l'information*

DEFI N°6 Réfléchir au développement touristique en valorisant le patrimoine, les ressources locales et le caractère rural de la Commune

- *Objectif 6.2 Valoriser les ressources locales en les développant et en améliorant la signalisation (les centres d'intérêts naturel, architectural, archéologique, historique, géologique...)*

Remarque : cette journée s'organise une fois par an depuis 2009. Elle prévoit un circuit communal accompagné d'anecdotes préparées en collaboration avec le Conseil communal des jeunes.

LOUVEIGNÉ/ BANNEUX : accès à l'Internet pour tous dans les bibliothèques

Objectifs visés

DEFI N°1 Développer la convivialité en augmentant les endroits, les occasions de rencontre, en améliorant l'information et en favorisant la participation des habitants

- *Objectif 1.2 Favoriser les activités ouvertes à toutes les générations*
- *Objectif 1.4 Renforcer l'information destinée aux habitants*
- *Objectif 1.7 Rendre les services communaux plus proches et accessibles à tous*
- *Objectif 1.8 Aménager des lieux pouvant être partagés par différents publics mais aussi envisager des locaux spécifiques pour chacun*
- *Objectif 1.14 Faciliter l'accès aux nouvelles technologies de l'information*

Amélioration des relations « agriculteurs/non agriculteurs » par une information sur l'agriculture

Objectifs visés

DEFI N°1 Développer la convivialité en augmentant les endroits, les occasions de rencontre, en améliorant l'information et en favorisant la participation des habitants

- *Objectif 1.2 Favoriser les activités ouvertes à toutes les générations*
- *Objectif 1.4 Renforcer l'information destinée aux habitants*

DEFI N°2 Réfléchir à l'attractivité des commerces, au développement et à la création d'entreprises en favorisant l'emploi local

- *Objectif 2.4 Assurer la promotion des produits du terroir*

DEFI N°3 Respecter et maintenir le caractère rural de la Commune en protégeant l'environnement et en soutenant l'agriculture

- *Objectif 3.7 Améliorer les relations entre agriculteurs et non-agriculteurs (informer la jeunesse de manière continue en matière d'agriculture...)*

Remarque : action organisée par des agriculteurs participant à la journée « Ferme ouverte »

Amélioration de la signalisation touristique

Objectifs visés

DEFI N°2 Réfléchir à l'attractivité des commerces, au développement et à la création d'entreprises en favorisant l'emploi local

- *Objectif 2.4 Assurer la promotion des produits du terroir*

DEFI N°4 Améliorer la sécurité, le bien-être des usagers et réfléchir à un système de transport efficace en suivant les lignes directrices préconisées par le Plan interCommunal de Mobilité

- *Objectif 4.1 Optimiser et sécuriser les voiries en fonction des endroits traversés en donnant une priorité aux piétons et cyclistes (prévoir des moyens appropriés pour réduire la vitesse des véhicules)*
- *Objectif 4.2 Créer des solutions originales de transports tout en informant sur les services déjà existants (bus, chemin de fer...)*

DEFI N°6 Réfléchir au développement touristique en valorisant le patrimoine, les ressources locales et le caractère rural de la Commune

- *Objectif 6.2 Valoriser les ressources locales en les développant et en améliorant la signalisation (les centres d'intérêts naturel, architectural, archéologique, historique, géologique...)*
- *Objectif 6.3 Utiliser, développer, cibler les moyens d'information des touristes et améliorer l'accueil (une meilleure indication des lieux d'accueil touristiques)*
- *Objectif 6.4 Dynamiser le secteur HoReCa*

Remarque : entretien régulier des promenades balisées. Mise en place prochaine de la *route des sculptures*.

Amélioration de la collaboration entre le secteur touristique et le secteur culturel

Objectifs visés

DEFI N°1 Développer la convivialité en augmentant les endroits, les occasions de rencontre, en améliorant l'information et en favorisant la participation des habitants

- *Objectif 1.6 Revitaliser et développer le secteur associatif de manière concertée*
- *Objectif 1.8 Aménager des lieux pouvant être partagés par différents publics mais aussi envisager des locaux spécifiques pour chacun*

- *Objectif 1.10 Promouvoir la culture en favorisant les atouts culturels locaux et en soutenant les initiatives de création, d'évènements culturels*

DEFI N°3 Respecter et maintenir le caractère rural de la Commune en *protégeant l'environnement et en soutenant l'agriculture*

- *Objectif 3.1 Valoriser et protéger le patrimoine naturel*

DEFI N°6 Réfléchir au développement touristique en valorisant le patrimoine, les ressources locales et le caractère rural de la Commune

- *Objectif 6.1 Améliorer, étoffer, coordonner, promouvoir et entretenir les promenades*
- *Objectif 6.2 Valoriser les ressources locales en les développant et en améliorant la signalisation (les centres d'intérêts naturel, architectural, archéologique, historique, géologique...)*
- *Objectif 6.3 Utiliser, développer, cibler les moyens d'information des touristes et améliorer l'accueil (une meilleure indication des lieux d'accueil touristiques)*

Remarque : participation de la bibliothèque et du foyer culturel au conseil d'administration de l'Office du tourisme et participation de l'OT au conseil d'administration du foyer culturel.

HOTCHAMPS : pose d'une stèle commémorative

Objectifs visés

DEFI N°1 Développer la convivialité en augmentant les endroits, les occasions de rencontre, en améliorant l'information et en favorisant la participation des habitants

- *Objectif 1.2 Favoriser les activités ouvertes à toutes les générations*
- *Objectif 1.4 Renforcer l'information destinée aux habitants*

DEFI N°6 Réfléchir au développement touristique en valorisant le patrimoine, les ressources locales et le caractère rural de la Commune

- *Objectif 6.2 Valoriser les ressources locales en les développant et en améliorant la signalisation (les centres d'intérêts naturel, architectural, archéologique, historique, géologique...)*

BANNEUX : revitalisation et amélioration du centre touristique et des infrastructures d'accueil touristiques

Objectifs visés

DEFI N°6 Réfléchir au développement touristique en valorisant le patrimoine, les ressources locales et le caractère rural de la Commune

- *Objectif 6.2 Valoriser les ressources locales en les développant et en améliorant la signalisation (les centres d'intérêts naturel, architectural, archéologique, historique, géologique...)*
- *Objectif 6.3 Utiliser, développer, cibler les moyens d'information des touristes et améliorer l'accueil (une meilleure indication des lieux d'accueil touristiques)*
- *Objectif 6.4 Dynamiser le secteur HoReCa*

Remarque : le projet de revitalisation et d'amélioration du centre touristique et, plus spécifiquement, des infrastructures d'accueil touristiques de Banneux a reçu un accord de principe de *Liège Europe Métropole* dans le cadre de son plan triennal 2016-2018. L'intérêt majeur du projet consiste en la modernisation, l'harmonisation et l'articulation de l'espace public de façon à permettre sa revitalisation et l'attrait de nouveaux visiteurs.

Services et aides

SPRIMONT : mise à disposition d'un local pour l'ONE

Objectifs visés

DEFI N°1 Développer la convivialité en augmentant les endroits, les occasions de rencontre, en améliorant l'information et en favorisant la participation des habitants

- *Objectif 1.1 Améliorer les infrastructures à l'échelle du quartier et de l'entité afin de favoriser la convivialité*
- *Objectif 1.3 Augmenter et soutenir l'accueil de la petite enfance*
- *Objectif 1.8 Aménager des lieux pouvant être partagés par différents publics mais aussi envisager des locaux spécifiques pour chacun*

Placement de panneaux avec les offres d'emploi à l'Administration communale

Objectifs visés

DEFI N°1 Développer la convivialité en augmentant les endroits, les occasions de rencontre, en améliorant l'information et en favorisant la participation des habitants

- *Objectif 1.4 Renforcer l'information destinée aux habitants*
- *Objectif 1.7 Rendre les services communaux plus proches et accessibles à tous*

DEFI N°2 Réfléchir à l'attractivité des commerces, au développement et à la création d'entreprises en favorisant l'emploi local

- *Objectif 2.1 Créer des conditions favorables à l'emploi local*
- *Objectif 2.6 Informer de manière efficace sur les formations continuées et renforcer l'offre de services destinés aux chercheurs d'emplois*

Remarque : cette action se fait via le bureau ALE et la cellule emploi. Elle s'accompagne d'un site internet *Emploi-Formation en OVA*, élaboré en collaboration avec le GREOVA.

Réalisation de toutes-boîtes d'information sur les cours de promotion sociale à plus grande échelle, en Ourthe-Ambève

Objectifs visés

DEFI N°1 Développer la convivialité en augmentant les endroits, les occasions de rencontre, en améliorant l'information et en favorisant la participation des habitants

- *Objectif 1.2 Favoriser les activités ouvertes à toutes les générations*
- *Objectif 1.4 Renforcer l'information destinée aux habitants*

DEFI N°2 Réfléchir à l'attractivité des commerces, au développement et à la création d'entreprises en favorisant l'emploi local

- *Objectif 2.1 Créer des conditions favorables à l'emploi local*
- *Objectif 2.3 Favoriser l'implantation de véritables entreprises artisanales et Très Petites Entreprises (TPE)*
- *Objectif 2.6 Informer de manière efficace sur les formations continuées et renforcer l'offre de services destinés aux chercheurs d'emplois*
- *Objectif 2.7 Valoriser les filières techniques en étroite collaboration avec le monde de l'enseignement et le monde professionnel*

Soutien communal à destination des jeunes ménages

Objectifs visés

DEFI N° 5 Développer les aides au logement. Protéger les richesses paysagères, urbanistiques et architecturales.

- *Objectif 5.2 Varier l'offre de logements pour favoriser la diversification sociale au sein d'un noyau bâti*
- *Objectif 5.5 Développer les aides au logement pour les jeunes*

Remarque : la Commune a négocié avec un promoteur immobilier privé afin qu'il crée dans un lotissement une série de logements à tarifs préférentiels à destination des jeunes ménages. Plusieurs jeunes ménages ont dès lors pu investir dans ces logements.

Mobilité et sécurité routière

Développement du co-voiturage

Objectifs visés

DEFI N°1 Développer la convivialité en augmentant les endroits, les occasions de rencontre, en améliorant l'information et en favorisant la participation des habitants

- *Objectif 1.7 Rendre les services communaux plus proches et accessibles à tous*
- *Objectif 1.14 Faciliter l'accès aux nouvelles technologies de l'information*

DEFI N°4 Améliorer la sécurité, le bien-être des usagers et réfléchir à un système de transport efficace en suivant les lignes directrices préconisées par le Plan interCommunal de Mobilité

- *Objectif 4.2 Créer des solutions originales de transports tout en informant sur les services déjà existants (bus, chemin de fer...)*
- *Objectif 4.3 Améliorer la visibilité et renforcer la signalisation routière*

Remarque : le projet « Covoit'stop », initié par le Conseil communal des Jeunes, a été mis en place au sein de la Commune puis soutenu par le GREOVA, avant que sa gestion ne soit reprise par la Province de Liège afin d'en faire bénéficier davantage de communes. Deux aires de covoiturage ont en outre été créées à l'entrée de l'autoroute E25 (à Damré).

SPRIMONT/CHANXHE : Développement du RAVeL 5 de l'Ourthe et de sa liaison avec l'Amblève

Objectifs visés

DEFI N°1 Développer la convivialité en augmentant les endroits, les occasions de rencontre, en améliorant l'information et en favorisant la participation des habitants

- *Objectif 1.1 Améliorer les infrastructures à l'échelle du quartier et de l'entité afin de favoriser la convivialité*
- *Objectif 1.2 Favoriser les activités ouvertes à toutes les générations*
- *Objectif 1.11 Favoriser la pratique sportive pour tous de manière décentralisée*

DEFI N°2 Réfléchir à l'attractivité des commerces, au développement et à la création d'entreprises en favorisant l'emploi local

- *Objectif 2.1 Créer des conditions favorables à l'emploi local*

DEFI N°3 Respecter et maintenir le caractère rural de la Commune en protégeant l'environnement et en soutenant l'agriculture

- *Objectif 3.1 Valoriser et protéger le patrimoine naturel*

DEFI N°4 Améliorer la sécurité, le bien-être des usagers et réfléchir à un système de transport efficace en suivant les lignes directrices préconisées par le Plan interCommunal de Mobilité

- *Objectif 4.1 Optimiser et sécuriser les voiries en fonction des endroits traversés en donnant une priorité aux piétons et cyclistes (prévoir des moyens appropriés pour réduire la vitesse des véhicules)*
- *Objectif 4.2 Créer des solutions originales de transports tout en informant sur les services déjà existants (bus, chemin de fer...)*

DEFI N°6 Réfléchir au développement touristique en valorisant le patrimoine, les ressources locales et le caractère rural de la Commune

- *Objectif 6.1 Améliorer, étoffer, coordonner, promouvoir et entretenir les promenades*
- *Objectif 6.4 Dynamiser le secteur HoReCa*

Remarque : octroi d'un subside provincial à la Commune d'Aywaille pour le lancement d'une étude de faisabilité d'une liaison de type RAVeL entre Aywaille et Comblain-au-Pont.

Réalisation d'un maillage de sentiers intervillages

Objectifs visés

DEFI N°1 Développer la convivialité en augmentant les endroits, les occasions de rencontre, en améliorant l'information et en favorisant la participation des habitants

- *Objectif 1.1 Améliorer les infrastructures à l'échelle du quartier et de l'entité afin de favoriser la convivialité*
- *Objectif 1.11 Favoriser la pratique sportive pour tous de manière décentralisée*
- *Objectif 1.12 Préserver des écoles de village, considérées comme un renfort de sociabilisation, dans de bonnes infrastructures*

DEFI N°2 Réfléchir à l'attractivité des commerces, au développement et à la création d'entreprises en favorisant l'emploi local

- *Objectif 2.1 Créer des conditions favorables à l'emploi local*

DEFI N°3 Respecter et maintenir le caractère rural de la Commune en protégeant l'environnement et en soutenant l'agriculture

- *Objectif 3.2 Sensibiliser la population à l'environnement, la propreté et limiter les déchets*

DEFI N°4 Améliorer la sécurité, le bien-être des usagers et réfléchir à un système de transport efficace en suivant les lignes directrices préconisées par le Plan interCommunal de Mobilité

- *Objectif 4.1 Optimiser et sécuriser les voiries en fonction des endroits traversés en donnant une priorité aux piétons et cyclistes (prévoir des moyens appropriés pour réduire la vitesse des véhicules)*
- *Objectif 4.2 Créer des solutions originales de transports tout en informant sur les services déjà existants (bus, chemin de fer...)*

DEFI N°5 Développer les aides au logement. Protéger les richesses paysagères, urbanistiques et architecturales

- *Objectif 5.1 Aménager le territoire de manière à favoriser l'habitat groupé en intégrant les nouvelles constructions de manière harmonieuse*

DEFI N°6 Réfléchir au développement touristique en valorisant le patrimoine, les ressources locales et le caractère rural de la Commune

- *Objectif 6.1 Améliorer, étoffer, coordonner, promouvoir et entretenir les promenades.*
- *Objectif 6.2 Valoriser les ressources locales en les développant et en améliorant la signalisation (les centres d'intérêts naturel, architectural, archéologique, historique, géologique...)*

Remarque : les travaux du dossier PICVerts sont terminés et ont consisté en la réalisation de multiples cheminements piétons intervillages.

CORNEMONT : Amélioration de la signalisation du zoning artisanal

Objectifs visés

DEFI N°2 Réfléchir à l'attractivité des commerces, au développement et à la création d'entreprises en favorisant l'emploi local

- *Objectif 2.5 Favoriser les solutions respectueuses de la population et de l'environnement [pour permettre notamment le maintien de l'activité des carrières]*

DEFI N°3 Respecter et maintenir le caractère rural de la Commune en protégeant l'environnement et en soutenant l'agriculture

- *Objectif 3.5 Réduire les nuisances sonores et olfactives*

DEFI N°4 Améliorer la sécurité, le bien-être des usagers et réfléchir à un système de transport efficace en suivant les lignes directrices préconisées par le Plan interCommunal de Mobilité

- *Objectif 4.1 Optimiser et sécuriser les voiries en fonction des endroits traversés en donnant une priorité aux piétons et cyclistes (prévoir des moyens appropriés pour réduire la vitesse des véhicules)*
- *Objectif 4.3 Améliorer la visibilité et renforcer la signalisation routière*

Remarque : le SPW-DGO1 a accepté de mettre une signalisation à la sortie de l'autoroute. Il reste encore à améliorer la signalisation à l'intérieur du zoning.

BANNEUX-APPARITIONS : retraçage des aires de stationnement destinées aux personnes à mobilité réduite

Objectifs visés

DEFI N°4 Améliorer la sécurité, le bien-être des usagers et réfléchir à un système de transport efficace en suivant les lignes directrices préconisées par le Plan interCommunal de Mobilité

- *Objectif 4.4 Faciliter le stationnement, notamment en distribuant de manière efficace les espaces aménagés, et renforcer la signalisation des parkings en incitant également les usagers à plus de civisme*

3.2 Bilan des fiches-projets réalisées

Lot 1 du premier Programme Communal de Développement Rural

Fiche 1.2 - WACHIBOUX : aménagement de crapauds accompagnés d'un espace didactique dans un site remarquable à valoriser

Description

Quatre crapauds ont été aménagés sur la rue de Wachiboux près de l'étang où les automobilistes écrasaient les crapauds, surtout lors de leur migration. Divers panneaux didactiques et des actions éducatives présentent aussi désormais les batraciens ainsi que le riche biotope de ce hameau renfermant une faune et une flore typiques, intéressantes à valoriser. Enfin, une petite aire de convivialité a été aménagée à proximité.

Objectifs visés

DEFI N°3 Respecter et maintenir le caractère rural de la Commune en protégeant l'environnement et en soutenant l'agriculture

- *Objectif 3.1 Valoriser et protéger le patrimoine naturel*
- *Objectif 3.2 Sensibiliser la population à l'environnement, la propreté et limiter les déchets*

DEFI N°6 Réfléchir au développement touristique en valorisant le patrimoine, les ressources locales et le caractère rural de la Commune

- *Objectif 6.2 Valoriser les ressources locales en les développant et en améliorant la signalisation (les centres d'intérêts naturel, architectural, archéologique, historique, géologique...)*

Remarque : exclusivement réalisé via un subside du Développement rural (DGO3) et la participation financière de la Commune.

Fiche 1.1 – LOUVEIGNÉ : revalorisation fonctionnelle, économique, urbanistique et récréative du centre du village (phase 1 réalisée – phase 2 encore en attente)

Description

La première phase a consisté en l'aménagement d'un grand parking de 75 places, d'une aire multisports et d'une plaine de jeux à l'arrière de l'école de Louveigné. La seconde phase

d'aménagement, qui concerne la valorisation et la sécurisation du village, à réaliser en concertation avec le SPW – DGO Routes et Bâtiments (gestionnaire de la voirie principale), est encore en attente.

Objectifs visés

DEFI N°1 Développer la convivialité en augmentant les endroits, les occasions de rencontre, en améliorant l'information et en favorisant la participation des habitants

- *Objectif 1.1 Améliorer les infrastructures à l'échelle du quartier et de l'entité afin de favoriser la convivialité*
- *Objectif 1.2 Favoriser les activités ouvertes à toutes les générations*
- *Objectif 1.11 Favoriser la pratique sportive pour tous de manière décentralisée*
- *Objectif 1.12 Préserver des écoles de village, considérées comme un renfort de sociabilisation, dans de bonnes infrastructures*

DEFI N°2 Réfléchir à l'attractivité des commerces, au développement et à la création d'entreprises en favorisant l'emploi local

- *Objectif 2.2 Favoriser la fréquentation commerciale en dynamisant le commerce de proximité*

DEFI N°4 Améliorer la sécurité, le bien-être des usagers et réfléchir à un système de transport efficace en suivant les lignes directrices préconisées par le Plan interCommunal de Mobilité

- *Objectif 4.1 Optimiser et sécuriser les voiries en fonction des endroits traversés en donnant une priorité aux piétons et cyclistes (prévoir des moyens appropriés pour réduire la vitesse des véhicules)*
- *Objectif 4.3 Améliorer la visibilité et renforcer la signalisation routière*
- *Objectif 4.4 Faciliter le stationnement, notamment en distribuant de manière efficace les espaces aménagés, et renforcer la signalisation des parkings en incitant également les usagers à plus de civisme*

DEFI N°5 Développer les aides au logement. Protéger les richesses paysagères, urbanistiques et architecturales

- *Objectif 5.3 Soutenir la restauration du patrimoine bâti et le classement de sites remarquables*

Remarque : malgré l'obtention d'une convention du Développement rural, la phase 2 de ce projet est toujours en attente de la décision du SPW – DGO Routes et Bâtiments quant à la prise en charge financière de la voirie principale.

Fiche 1.4 – DAMRÉ : réalisation d'un aménagement convivial du centre du hameau en y intégrant le prolongement du Chemin de Fer de Sprimont (CFS), visant la dynamisation du secteur touristique avec le Centre d'Interprétation de la Pierre.

Description

Le hameau de Damré connaît depuis 1981 une attraction touristique particulière, grâce à la mise en service d'une ancienne voie ferrée. Les efforts d'une équipe de bénévoles ont permis de mettre en place une ligne d'une longueur d'un kilomètre sur l'assiette de l'ancien vicinal où plusieurs locomotives circulent, tractant les wagons dans lesquels les touristes peuvent prendre place. Des arrêts sont prévus, agrémentés de commentaires techniques, historiques, environnementaux voire d'animations pour les enfants.

La fiche-projet prévoit le prolongement de la voie ferrée actuelle qui débiterait du centre du village, emprunterait la rue Vacale et rejoindrait les installations existantes rue du Mierdy. Un local d'accueil est également prévu pour les touristes (accueil et local sanitaire). Le projet envisagé permettrait ainsi d'étendre les activités du Chemin de Fer de Sprimont, vecteur du développement rural et touristique du hameau de Damré.

Objectifs visés

DEFI N°1 Développer la convivialité en augmentant les endroits, les occasions de rencontre, en améliorant l'information et en favorisant la participation des habitants

- *Objectif 1.1 Améliorer les infrastructures à l'échelle du quartier et de l'entité afin de favoriser la convivialité*
- *Objectif 1.2 Favoriser les activités ouvertes à toutes les générations*

DEFI N°2 Réfléchir à l'attractivité des commerces, au développement et à la création d'entreprises en favorisant l'emploi local

- *Objectif 2.1 Créer des conditions favorables à l'emploi local*

DEFI N°4 Améliorer la sécurité, le bien-être des usagers et réfléchir à un système de transport efficace en suivant les lignes directrices préconisées par le Plan interCommunal de Mobilité

- *Objectif 4.1 Optimiser et sécuriser les voiries en fonction des endroits traversés en donnant une priorité aux piétons et cyclistes (prévoir des moyens appropriés pour réduire la vitesse des véhicules)*
- *Objectif 4.3 Améliorer la visibilité et renforcer la signalisation routière*

DEFI N°6 Réfléchir au développement touristique en valorisant le patrimoine, les ressources locales et le caractère rural de la Commune

- *Objectif 6.1 Améliorer, étoffer, coordonner, promouvoir et entretenir les promenades*
- *Objectif 6.2 Valoriser les ressources locales en les développant et en améliorant la signalisation (les centres d'intérêts naturel, architectural, archéologique, historique, géologique...)*

Remarque : malgré l'obtention d'une convention du Développement rural, ce projet est toujours en attente de la décision du *Commissariat Général au Tourisme* quant à la prise en charge financière des voies ferrées.

3.3 Conclusion

L'évaluation des actions menées tout au long de la validité du précédent *Programme Communal de Développement Rural* nous permet de constater que la totalité des défis et objectifs fixés dans ce dernier ont été travaillés grâce aux multiples actions et projets réalisés. La promotion des énergies renouvelables (*objectif 3.3*) n'a par ailleurs pas été négligée, à savoir que la Commune de Sprimont a adhéré en 2015 à la *Convention des Maires*, s'engageant ainsi à atteindre une économie d'énergie de 40% d'ici 2030, et ce via la constitution d'une commission POLLEC (*Politique Locale en faveur de l'Energie et du Climat*).

4. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES ⁷

L'entité de Sprimont est située dans la Province et l'arrondissement administratif de Liège. Depuis la fusion, elle regroupe les anciennes communes de Dolembreux, Gomzé-Andoumont, Louveigné (pour partie), Rouvieux et Sprimont ainsi que les villages de Fraiture et Rivage, anciennement rattachés à la commune de Comblain-au-Pont. Environ 25 kilomètres la séparent de l'agglomération liégeoise.

Sprimont couvre quelques 7.428 hectares. La Commune est essentiellement rurale : l'espace rural s'étend sur plus de 80% du territoire communal, réparti à raison de 58 % de terres et bâtiments agricoles (dont 50,43 % de Surface Agricole Utile) et 20% de terres boisées⁸. La part de superficie artificialisée représente 14.8 %. L'habitat représente à peine 9.4 % du territoire et les superficies non cadastrées (voiries, espaces publics, sentiers, *etc.*) environ 6,5%.

Les limites communales de Sprimont longent celles de Trooz et Chaudfontaine au nord, d'Esneux à l'ouest, d'Aywaille au sud et de Theux et Pepinster à l'est. Elles sont encore partiellement définies au sud-ouest par les cours de l'Ourthe et de l'Amblève qui séparent les communes de Sprimont et Comblain-au-Pont.

Des axes de communication importants et nombreux traversent le territoire communal. Il s'agit tout d'abord de l'autoroute E25 qui relie Liège à Bastogne et qui coupe l'entité suivant un axe nord-sud. En venant de Liège, l'accès vers la Commune est aisé par la sortie 30 à Beaufays en limite nord de l'entité, et via la sortie 31 à Sprimont même. Depuis Bastogne, l'accès à la Commune se fait par les sorties 31 à Sprimont et 30 bis à Gomzé-Andoumont. Cet axe routier crée une rupture paysagère car le tracé de l'autoroute coupe une succession de dépressions et de tiges, en comblant les premières et en entaillant les secondes par des remblais et des déblais. Cette autoroute établit une barrière entre les localités de Sprimont et de Louveigné qui rivalisent d'importance au niveau communal.

La N30 dédouble l'autoroute en traversant la Haie des Chênes, le Hornay, Sprimont et Florzé. Elle traverse donc la Commune de part en part en reliant les agglomérations de Beaufays (commune de Chaudfontaine) au nord, et d'Aywaille au sud. La N62 relie Beaufays à Theux en traversant l'agglomération de Louveigné et en desservant Gomzé-Andoumont et Banneux. Venant de Pepinster, la N666 dessert à son tour les localités de Banneux, Louveigné et Adzeux avant de rejoindre Remouchamps (Commune d'Aywaille). Elle croise donc la N62 dans Louveigné. La Commune est encore traversée par une route suivant un axe est-ouest depuis Le Thier des Forges jusqu'à Esneux en passant par Dolembreux ; elle croise la N62, l'autoroute E25 et la N30. Suivant un même axe, la N678 quitte la N62 à Louveigné, passe par Sprimont et permet de rejoindre Poulseur et Comblain-au-Pont à partir de l'Ourthe où elle se raccorde à la N633. La N678 est dédoublée au sud de Louveigné par une voie de contournement de l'agglomération qui se greffe sur les N666 et N62. L'importance du maillage routier entraîne un trafic parasite de poids lourds non négligeable notamment sur les N678 et N666 qui permettent une liaison entre les autoroutes E25 et E40 en évitant ainsi l'agglomération liégeoise.

Sprimont est également desservie par les transports en commun. Il existe deux lignes de chemin de fer ; l'une assure la liaison Liège-Jemelle en empruntant la vallée de l'Ourthe et comporte un arrêt à Rivage (au sud-ouest de la commune), et l'autre assure la liaison Liège-Gouvy-Luxembourg. Plusieurs lignes de bus traversent le territoire de Sprimont.

Le relief joue un rôle important puisqu'il présente une succession de dépressions et de tiges orientées est-ouest sauf sur le plateau ardennais situé à l'est. Ce relief et la localisation des points d'eau et cours d'eau ont conditionné l'implantation des premiers noyaux d'habitat. Le relief et la qualité du sol ont

⁷ Annexes Partie I, carte 1: Carte de situation.

⁸ IWEPS. WalStat. Le Portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie. <https://walstat.iweps.be/walstat-accueil.php> [page consultée en mars 2018]. Notons toutefois que ces statistiques peuvent différencier des statistiques communales. Le pourcentage de forêts recensé par la commune avoisine les 25 % alors que celui de la Région wallonne est inférieur à 20 %.

encore déterminé l'activité agricole, principalement orientée vers l'élevage ainsi que l'implantation des principaux massifs boisés sur les versants de vallées principales et secondaires et dans les cuvettes.

Le sous-sol est caractérisé par la présence de bancs de psammites et de calcaires qui sont à l'origine de sites de carrières dont plusieurs sont encore en activité aujourd'hui. Ces exploitations – dont certaines sont encore actives - ont contribué à l'essor économique et démographique de la Commune pendant près d'un siècle ; elles ont également induit un trafic de poids lourds dont l'importance actuelle reste problématique à plus d'un titre.

La Commune de Sprimont tend à se développer : sa liaison autoroutière avec l'agglomération liégeoise entraîne une urbanisation croissante de son territoire. Petit à petit, elle devient une commune suburbaine de la métropole, habitée par un nombre de plus en plus important de personnes aux revenus relativement confortables. La proportion des nouveaux résidents par rapport à la population de souche augmente d'année en année. Les navettes se multiplient et s'effectuent principalement en automobile.

Jusqu'à la fin du siècle dernier, l'économie de la Commune de Sprimont est restée largement dominée par les secteurs agricole et carrier. Par la suite, quatre éléments ont modifié peu à peu ce paysage économique : le développement de l'industrie extractive dans la partie sud-ouest de la Commune d'une part et, d'autre part, le développement du centre de pèlerinage de Banneux, l'accroissement des migrations alternantes vers les pôles d'emploi et enfin plus récemment, l'installation de Petites et Moyennes Entreprises (PME) dans les zones d'activités économiques à proximité des sorties d'autoroute qui influencent aujourd'hui le marché local de l'emploi.

La Commune de Sprimont présente des atouts touristiques non négligeables : le patrimoine naturel et le bâti en sont les deux composantes principales. Le territoire communal se prête particulièrement bien à la randonnée pédestre du fait du caractère alterné des paysages : marche en forêt, traversée de vieux villages et hameaux, sentiers entre de vastes prairies agrémentées de haies, chemins creux. Les carrières font également partie des ressources touristiques de la Commune comme en témoigne le Centre d'Interprétation de la Pierre. Sprimont est encore singularisée par l'existence d'un lieu d'apparitions qui attire de nombreux pèlerins à Banneux.

La démographie augmentant depuis plus de 40 ans en raison d'un solde migratoire important, a eu pour conséquences d'accroître la demande en logements. L'aménagement du territoire a aussi évolué au cours du temps.

Dans cette présentation succincte, le vieillissement de la population sprimontoise est également à souligner. Il induit des conséquences sur l'offre des services à proposer aux citoyens.

5. CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES

Après une description du contexte actuel, ce chapitre abordera les contraintes et potentialités liées à l'utilisation du sol en passant en revue les zones instables pour la construction, la problématique des sources et eaux de surface, l'exploitation du sous-sol, la protection des captages et des nappes souterraines et les sites archéologiques, traces du passé sprimontois.

5.1 Sol et sous-sol

Description du contexte

Topographie

L'étude topographique de la Commune de Sprimont se base sur l'interprétation des cartes IGN.

Sprimont est une commune au relief particulier avec une opposition marquée entre l'ouest vallonné et l'est montant en pente douce vers le plateau ardennais. La topographie est fortement influencée par la structure géologique sous-jacente, seule l'Ourthe parvient à se surimposer à cette structure. Les ruisseaux limitent leur action érosive à un niveau très local ne modifiant pas l'ensemble du relief de la Commune.

Ce dernier est composé d'une succession de dépressions et de crêtes dans la partie ouest de la Commune. Si l'on suit par exemple le tracé de l'autoroute Liège - Luxembourg, on s'aperçoit qu'elle se trouve tantôt au sommet d'imposants talus, tantôt au fond d'une énorme tranchée. Toute cette partie de la Commune constitue essentiellement un plateau largement ondulé, caractérisé par une alternance de crêtes et de dépressions parallèles à orientation ouest - est. Elle est longée par les vallées profondément entaillées de l'Ourthe et de l'Amblève.

Sa bordure nord constitue en fait le versant sud de l'Ardenne condruzienne représenté ici par le plateau de Beaufays. Au sud de ce versant s'étend une zone en dépression entre Hayen, Hautgné et Dolembreux, mais de nombreuses caractéristiques topographiques d'importance mineure donnent à Sprimont une morphologie complexe.

Une première crête (altitude maximale \pm 260 m) du Condroz proprement dit s'étend de Souverain-Pré (Esneux) vers Betgné, la Haie des Pauvres et la Haie des Chênes. La dépression suit un axe qui correspond à peu près au cours du ruisseau de la Haze. Vers l'est, elle devient moins profonde et se marque par un léger col dans la crête de partage entre le bassin de l'Ourthe et celui de la Vesdre, au nord du Hornay.

Une seconde crête s'étend dans le Condroz à partir de Fays et de Ménage vers Lincé et Hornay. Les points culminants atteignent presque les 290 m d'altitude.

Encore plus au sud, l'axe de la dépression suivante est occupé par une vallée sèche qui prend naissance à Cornemont et débouche dans la vallée de l'Ourthe à Chanxhe. Seuls quelques ruisseaux dévalent les flancs de ce vallon pour se perdre dans un des nombreux chantoirs.

La crête suivante marque la limite entre les bassins hydrographiques de l'Ourthe et de l'Amblève. Elle démarre de Fraiture et se prolonge par Rouvieux vers l'est de la Commune. Les altitudes dépassent les 300 m à hauteur de Rouvieux.

Enfin, l'Amblève occupe en majeure partie la dernière dépression condruzienne située sur la Commune.

L'est du territoire communal est une zone de relief moins marqué. Les caractéristiques karstiques de la zone de transition entre le Condroz et le rebord du plateau ardennais donnent au relief une physionomie particulière, appelée le vallon des chantoirs, au sud de Louveigné. Le profil général du relief présente une pente relativement douce vers le point culminant de la Commune situé près de la ferme de Louette à 342 m d'altitude.

Les bois occupent en général les parties les plus pentues des tiges (crêtes) condruziennes ou des versants de vallée. Dans la partie est de la Commune, la pente douce du rebord du plateau ardennais provoque de mauvaises conditions de drainage auxquelles s'adapte principalement l'épicéa. Lorsque la pente s'adoucit, la forêt fait souvent place aux prairies ou plus rarement à des cultures sur le sommet des tiges, là où la pente est la plus faible.

Trois situations différentes peuvent caractériser la localisation des noyaux d'habitat dans la zone condruzienne du territoire communal. L'habitat se rencontre soit en crête, au sommet des tiges (Fraiture, Rouvieux, Lincé, Ogné, Le Hornay), soit sur les versants des dépressions (Presseux, Lillé, Florzé, Dolembreux, Andoumont), soit en fond de vallée (Chanxhe, Damré, Gomzé).

Le village de Sprimont occupe aujourd'hui un site à la fois de fond de vallée et de versant. C'est cependant cette dernière caractéristique qui a prévalu à l'origine de l'implantation du village.

Géologie

L'étude du sous-sol a été réalisée sur base de l'interprétation des cartes géologiques couvrant le territoire communal.

Les roches qui composent le sous-sol de Sprimont sont de nature et d'âge divers. Datant majoritairement de l'ère primaire, on rencontre çà et là des sables tertiaires et les fonds de vallées sont occupés par des alluvions quaternaires.

La Commune de Sprimont peut être divisée en quatre entités géologiques aux caractéristiques fortement distinctes.

Le nord de la Commune (Hayen, Gomzé) fait partie du Condroz ardennais, région caractérisée par des roches du dévonien inférieur et moyen, identiques à celles formant les premiers contreforts de l'Ardenne. Cela correspond à la bordure nord du synclinorium de Dinant, celle-ci étant constituée d'une succession de roches schisteuses et gréseuses, et limitée au sud par des calcaires (Frasnien et Givetien).

La majeure partie de la Commune de Sprimont est située à l'extrémité est du Condroz, elle est composée de roches du Dévonien supérieur et moyen (calcaires Frasnien et Givetien, roches schisto-gréseuses du Couvinien, roches schisto-psammitiques du Famennien) analogues à celles de la Famenne et de l'Ardenne. Depuis de nombreuses années, ces roches ont été exploitées par des carrières soit comme pierre ornementale (petit granit), soit comme pierre de construction (petit granit et moellons de psammites).

L'extrémité est du Condroz est marquée par une zone au relief mouvementé formant la Famenne méridionale. Elle correspond à la partie sud du synclinorium de Dinant. Elle présente une masse calcaire du système dévonien (Givetien et Frasnien) surmontée d'une série de schistes du même système (Frasnien et Famennien).

L'apparition de ces roches caractéristiques du flanc sud du bassin de Dinant annonce les roches ardennaises du Dévonien inférieur (schistes et phyllades du Burnotien et Coblencien) qui forment la quatrième structure géologique de l'entité.

Hydrographie ⁹

L'étude hydrographique de la Commune de Sprimont a été réalisée sur base de la consultation des cartes IGN, de l'Atlas communal des ruisseaux, du Plan Communal Général d'Egouttage (PCGE) et des Plans d'Assainissement par Sous-Bassins Hydrographique (PASH).

La Commune de Sprimont est divisée en trois bassins versants primaires, eux-mêmes subdivisés en sous-bassins et vallons. La plus grande partie du territoire de l'entité est située dans le bassin de l'Ourthe, le nord-est de la Commune appartient au bassin de la Vesdre et la partie sud et sud-est à celui de l'Amblève.

Bassin de l'Amblève

L'Amblève, cours d'eau navigable, forme la limite sud-ouest de la Commune avec Aywaille et Comblain-au-Pont jusqu'à son confluent avec l'Ourthe à Rivage. Cette rivière ne reçoit qu'un seul affluent sur le territoire de Sprimont, le *ruisseau de la Fontaine de Fraiture* descendant du village. Par contre, un grand nombre de ruisseaux disparaissent dans des chantoirs pour rejoindre l'Amblève par un parcours souterrain. Le bassin hydrographique de l'Amblève couvre 1.872 ha du territoire communal, soit 25% de la superficie totale.

Dans le village de Rouvieux, une série de sources donnent naissance à plusieurs ruisseaux qui n'atteignent pas l'Amblève par un parcours de surface. Le *ruisseau du Fond de Sol Hé* prend sa source à la ferme de Warnoumont et disparaît peu après dans un premier chantoir au *Trou du Chien*. Il refait surface 200 m en aval pour former la frontière entre les communes de Sprimont et d'Aywaille et reçoit, dans le ravin de Nierbonchera, le ruisseau prenant naissance en contrebas du lieu-dit *Sur le Tige* à Florzé. Le cours d'eau formé par la confluence de ces deux ruisseaux plonge dans un chantoir peu après la limite communale, probablement pour rejoindre l'Amblève.

Trois chantoirs sont situés dans les environs immédiats du hameau de Hotchamps. Le chantoir du *Trou le Coq* recueille les eaux d'un petit ruisseau sans nom situé à l'est du hameau. Un deuxième chantoir situé en pleine zone habitée reçoit les eaux du *ruisseau de Pahis*. Enfin, le chantoir du *Béronri* recueille les eaux du *ruisseau de Makinhaie*. Ce ruisseau reçoit un affluent de rive gauche, le *ruisseau du Fond des Tailles* et deux affluents de rive droite, le *ruisseau de Warnoumont* et le *ruisseau de Bierleur*.

Trois chantoirs dont un situé hors de la Commune de Sprimont, déterminent l'hydrographie aux alentours du hameau d'Adzeux. Le chantoir de *Grandchamp* reçoit les eaux d'un petit ruisseau sans dénomination prenant sa source à la ferme de la Haute Folie. Le *ruisseau de Banneway* prend sa source à Banneux-Apparitions pour venir se perdre, après avoir traversé le hameau, dans le chantoir d'Adzeux. Le tracé du lit de ce ruisseau a subi plusieurs rectifications au lieu-dit *Dans les Jardins*, au sud de la route vers Spa et au sud du chemin venant du Fier Mamme. Le *ruisseau de Griry* prend sa source au lieu-dit *Thier du Mont* sur le territoire de Theux. Plusieurs rectifications ont été apportées au tracé de ce ruisseau, à hauteur de son croisement avec le chemin du Forestier ainsi qu'à son passage sous la route principale du hameau. Ce ruisseau forme, avec le *ruisseau du Fond Bastin*, l'étang du Moulin du Rouge Thier, avant de plonger 200 m plus en aval dans le chantoir du *Trou du Moulin*. Le tracé du lit de ce ruisseau n'a été que légèrement modifié à 300 m du chemin Adzeux.

L'ensemble du réseau hydrographique de Sprimont présente une discontinuité remarquable. En effet, selon le caractère perméable ou non des roches sous-jacentes, les ruisseaux alternent des parcours en surface avec des tracés souterrains souvent méconnus, ceci dans les trois bassins versants primaires de la Commune.

⁹ Annexes Partie I, carte 4: Hydrographie.

Bassin de l'Ourthe

L'*Ourthe*, cours d'eau navigable, est située à l'ouest de la Commune et forme la frontière avec l'entité de Comblain-au-Pont. Elle ne reçoit que peu d'affluents sur le territoire de Sprimont (3 ruisseaux sans nom, entre Rivage et Chanxhe). Par contre, le ruisseau de la Haze et le ruisseau de Gobry prennent naissance dans l'entité avant de se jeter dans l'*Ourthe* sur le territoire de la Commune d'Esneux. La superficie occupée par le bassin de l'*Ourthe* est de 3.429 ha, soit 46% de la superficie totale de la Commune de Sprimont.

Le *ruisseau de la Haze* prend sa source au nord-est de Lincé et se jette dans l'*Ourthe* à Souverain-Pré (Esneux) après avoir reçu le *ruisseau de Wachiboux* comme affluent principal, ce dernier prenant sa source près de la Haie des Chênes. Des rectifications importantes du tracé de ce ruisseau ont été effectuées à hauteur du croisement avec le chemin de la Haie des Pauvres et peu avant son confluent avec le ruisseau de la Haze. Une quantité de petits affluents de rive gauche et de rive droite rejoignent ces deux ruisseaux. Le *ruisseau de Gobry* marque la frontière nord-ouest de la Commune avec les entités voisines d'Esneux et de Beaufays. Prenant sa source au Pré Makar, il se jette dans l'*Ourthe* à Méry après avoir reçu comme affluent de rive gauche le *ruisseau du Gués Roti ou ruisseau de Rothys*. Ce dernier disparaît dans le chantoir du *Trou du Renard* à Hayen pour réapparaître 200 m plus en aval. Il est probable que les eaux des petits ruisseaux non dénommés à Dolembreux et à Hautgné aboutissent également dans le ruisseau de Gobry.

De Chanxhe à Cornemont s'étend un vallon sec dans sa majeure partie et seulement parcouru par quelques petits bouts de ruisseaux dont le *ruisseau de Beauval* descendant de Xhigné et le *ruisseau de Cornemont* qui prend sa source dans le village du même nom avant de plonger dans un chantoir peu avant l'autoroute. La résurgence du *Trou Bleu* à Chanxhe est le débouché d'une grande partie du réseau souterrain de ce vallon sec.

Bassin de la Vesdre

Trois ruisseaux importants drainent vers la *Vesdre* les eaux de la partie nord-est de l'entité de Sprimont. La limite entre ce bassin et celui de l'*Ourthe* est matérialisée par une ligne de crête légèrement à l'est de la N30, obliquant vers l'est au Hornay, passant au nord de Cornemont pour finalement quitter la Commune entre Banneux-village et Banneux-Apparitions. La superficie occupée par le bassin de la *Vesdre* est de 2.142 ha, soit 29% de la superficie totale de la Commune de Sprimont.

Le *ruisseau de Mosbeux ou de Stinval* se jette dans la *Vesdre* à Trooz après avoir reçu plusieurs petits affluents non dénommés entre Stinval et la limite communale. Ce ruisseau est la résurgence commune, au sud du hameau de Stinval, du *ruisseau des Pierres* et du *ruisseau du Vieux Sart*. Durant la traversée du hameau, il reçoit encore les eaux du *ruisseau de la Hé*. Le cours du ruisseau de Mosbeux a été modifié entre la résurgence et Stinval, de même qu'en contrebas du lieu-dit *Counachamps*. En ce qui concerne ses affluents, le ruisseau des Pierres prend sa source au pied du talus de l'autoroute entre Sendrogne et Noidré pour se perdre une première fois dans un chantoir à l'ouest de Sendrogne. Il réapparaît 400 m en aval pour replonger sous terre dans un chantoir situé à mi-distance entre Stinval et Sendrogne. Lors de son parcours souterrain, il reçoit probablement les eaux d'un ruisseau non dénommé traversant Sendrogne en venant des *Possoux* et disparaissant dans un chantoir à la bordure nord du village.

Le ruisseau du Vieux Sart prend sa source 1 km au sud du hameau de Blindef, le traverse et entame son parcours souterrain à la limite nord de ce hameau pour rejoindre le ruisseau des Pierres. Le ruisseau de la Hé prend sa source au Doyard et se jette dans le ruisseau de Stinval au hameau du même nom. En chemin, il reçoit un affluent de rive droite, non dénommé, à la *Hé de Louveigné*. D'importantes rectifications de son tracé ont eu lieu à la *Basse Gobiet*. Enfin, il est probable que les eaux du ruisseau prenant sa source derrière la gendarmerie à Louveigné et plongeant dans un chantoir juste avant le village rejoignent également la *Vesdre* via le ruisseau de Stinval.

Le *ruisseau de la Froide Fontaine* sert, comme son nom l'indique, d'exutoire à une fontaine du Hornay. Il passe sous l'autoroute et, après avoir formé un chapelet d'étangs aux environs de la Haie des Chênes, disparaît dans un chanoir situé en amont du château de Gomzé. Trois autres ruisseaux démarrent également leur parcours souterrain en tête de cette vallée sèche. Il est presque certain que ces quatre cours d'eau rejoignent le ruisseau de Mosbeux au *Thier des Forges*.

Le *ruisseau de Haveigné* se jette dans la Vesdre à Fraipont. Sur le territoire de la Commune de Sprimont, ce ruisseau reçoit deux affluents de rive gauche, le *ruisseau de Wisgrifond* et un ruisseau sans dénomination. Deux affluents de rive droite viennent également grossir ce cours d'eau, le *ruisseau de Pierrelairy* marquant la frontière avec l'entité de Chaudfontaine et le *ruisseau de Herlatte*. Ce dernier prend sa source dans une fontaine au sud de Banneux. Deux ruisseaux sur leur parcours, le *ruisseau du Fond des Trois Bois* et le *ruisseau de la Faude*, confluent à la limite communale pour se jeter ensuite dans la Vesdre à Becoyin.

Pédologie

L'étude de la qualité des sols du point de vue de leur aptitude et de leur drainage a été réalisée au départ des cartes pédologiques couvrant le territoire de la Commune de Sprimont, complétées par le livret de commentaires accompagnant chacune d'elles.

Le socle du territoire communal a été recouvert au Quaternaire par une couche de limons d'origine nivéo-éolienne qui au fil du temps s'est chargée d'une phase caillouteuse plus ou moins importante selon les endroits. La relation entre géologie et pédologie est intime à Sprimont, les placages nivéo-éoliens d'une certaine taille ne subsistant que sur un substrat calcaire ou dans des zones faiblement pentues et l'altération de la roche en place déterminant la charge caillouteuse de surface.

Les sols du Condroz et de la bande calcaire sont de bonne ou plus rarement de très bonne aptitude à la fois pour les pâtures et pour la culture. Le drainage est excellent sur substrat calcaire (parfois excessif empêchant même les pâtures et la forêt de se développer) et bon sur substrat psammitique.

La situation est différente pour les sols de l'Ardenne et de l'Ardenne condruzienne, nettement plus pauvres et d'un drainage souvent médiocre. La culture n'est pas possible sur ce genre de sols qui ne conviennent que peu aux pâtures. C'est donc la forêt qui s'y développera le plus facilement.

Les potentialités du sol du point de vue de l'agriculture sont classées selon quatre catégories: les sols très aptes à la culture et aux pâtures, les sols aptes à la culture et aux pâtures, les sols plus propices à un boisement et enfin les sols dont la qualité est tellement médiocre qu'ils seront classés comme incultes.

Les qualités du sol de la Commune de Sprimont sont dans l'ensemble relativement faibles, les placages limoneux quaternaires ne se maintiennent que sur des terrains en pente faible. Les sols très aptes à la culture et aux pâturages sont donc largement minoritaires et devraient pouvoir idéalement être exclusivement affectés à la culture.

En dehors des zones aux conditions de pente trop importantes pour permettre la mise en culture, peu de boisements sont relevés sur des terres très aptes à la culture et aux pâturages. La correspondance entre les boisements et les sols propices à cette affectation est globalement bonne. Le village de Banneux et ses environs font exception, la rareté des terres favorables aux pâtures explique sans doute la localisation de prairies sur des sols qui seraient plus favorables au boisement.

Exception faite de deux surfaces moyennement importantes aux environs de la Croix Henrard à Gomzé-Andoumont, les sols incultes sont concentrés dans le fond des vallées des ruisseaux de Gobry et de la Haze à Dolembreux. Ils sont la conséquence de l'encaissement prononcé de ces vallées en certains endroits.

Contraintes et potentialités liées à l'utilisation du sol

Zones problématiques pour la construction

La nature plus ou moins favorable d'un terrain pour l'établissement d'une construction est fonction de différents éléments.

Les caractéristiques mécaniques du sol doivent être suffisantes pour assurer la stabilité d'une construction. L'aptitude plus ou moins grande d'un sol sera appréciée tant par son pouvoir portant que par sa compressibilité (détermination de l'importance du tassement global et différentiel de l'ouvrage). Sans effectuer une mesure systématique des caractéristiques mécaniques du sol, il est possible d'apprécier qualitativement les secteurs où il présente des qualités médiocres. Ce sont par exemple les zones alluvionnaires, les zones marécageuses, les zones inondables et les sols limoneux saturés.

Nature des roches

Par exemple, les terrains calcaires paraissent relativement délicats, d'une part par la présence prononcée de phénomènes karstiques (dissolution des roches sous l'action du CO₂ dissous dans l'eau se traduisant par des effondrements souterrains ou en surface), et d'autre part par le fait que les massifs calcaires sont généralement fortement fracturés. S'ils sont présents à faible profondeur, ces phénomènes karstiques pourraient être source de difficultés lors de l'établissement des fondations d'une construction (présence possible de cavités sous le niveau des fondations). De plus, ils ont parfois une évolution rapide qui pourrait être la cause d'un tassement différentiel de toute construction établie à proximité.

Zones inondables

La plaine alluviale d'une rivière est divisée en deux parties nettement distinctes et aux fonctions différentes. Le lit mineur d'une rivière est celui qui est occupé en permanence par celle-ci ; il est limité par des berges plus ou moins bien marquées selon les cas. Le lit majeur n'est envahi par la rivière que dans des situations de crues exceptionnelles, il est délimité par les versants de la vallée.

Une situation idéale voudrait qu'aucune construction ne soit implantée dans le lit majeur d'une rivière. Des contextes économiques, sociaux, géographiques et historiques font que bien souvent ces zones sont largement bâties avec les désagréments que nous connaissons. Toute nouvelle implantation devrait en tout cas y être bannie.

La Direction générale opérationnelle des voies hydrauliques du Service Public de Wallonie, anciennement appelé le Ministère de l'Équipement et des Transports (MET), a réalisé une cartographie des zones inondables du bassin de l'Ourthe (1986) et de l'Amblève (1987) qui classifie en deux types les zones inondables :

- type 1: zones où l'inondation ne crée pas de perturbations importantes pour la population ;
- type 2 : zones où l'inondation crée des perturbations importantes pouvant même exceptionnellement mettre en danger des vies humaines.

Sources et eaux de surface

La présence d'un certain nombre de sources dans les zones à bâtir peut créer des problèmes. Lors de l'implantation d'une construction, il convient de laisser subsister un exutoire suffisant pour ces sources. Si cette recommandation n'est pas prise en considération, ces eaux pourraient occasionner des désagréments. L'accumulation d'eau entraînera une humidité importante et une saturation des terrains contigus, provoquant une perte de pouvoir portant de ceux-ci et augmentant ainsi le risque de dégâts aux ouvrages établis.

Les eaux pluviales récoltées par les couvertures imperméables (toitures, routes...) sont évacuées par ruissellement et n'alimentent plus les nappes souterraines. Elles renforcent les écoulements de surface et peuvent être à l'origine de l'érosion de talus non protégés. Elles peuvent notamment s'accumuler dans des points bas et être la cause d'inondations.

La couverture de terrains naturels par des surfaces imperméables peut modifier le régime hydrologique des ruisseaux (exutoire naturel des eaux de ruissellement), augmentant ainsi la rapidité et l'importance des crues.

Exploitation du sous-sol

Les richesses du sous-sol sont intensément exploitées depuis plus d'un siècle et demi à Sprimont. Le territoire communal, principalement dans sa partie ouest, est truffé d'exploitations de trois types:

- des carrières de petit granit ;
- des carrières de psammites ;
- des sablières.

A l'heure actuelle, seuls 6 sites carriers poursuivent leur activité d'extraction. Le "petit granit" est encore exploité comme pierre ornementale, mais la production de concassés est devenue une des principales activités des industries extractives.

Protection des captages et des nappes souterraines

Les réserves d'eau souterraine sont exploitées de manière très importante dans la région et sur le territoire de Sprimont, en particulier par le biais des captages publics et privés, à des fins industrielles ou comme eau de distribution. Il s'agit de puits de forages qui atteignent la nappe phréatique ainsi que de sources captées.

La sauvegarde de cette ressource naturelle consiste tout d'abord en sa protection face aux risques de pollution qui pourraient la contaminer. Elle nécessite également une surveillance de la quantité d'eau pompée en fonction de la capacité des réserves et de la vitesse de réalimentation naturelle de la nappe.

Utilisation des nappes

Les habitations de la Commune de Sprimont sont toutes desservies en eau courante. La Société Wallonne des Eaux (SWDE) gère l'entièreté du territoire communal après avoir repris les régies communales (desquelles dépendaient Louveigné et Sprimont) ainsi que le réseau de la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (CILE, de laquelle dépendaient Rouvieux et Fraiture).

Pollution des nappes

Causes des pollutions

Parmi les polluants présentant des risques pour la qualité des eaux souterraines, on peut évoquer les nitrates, provenant des activités agricoles (engrais, fumier), et les rejets des eaux usées.

Les hydrocarbures sont également des sources potentielles importantes de pollution (citerne à mazout, huile de vidange), ainsi que les contaminations bactériologiques par les eaux de surface ou les rejets d'eaux usées.

Une capacité d'auto-épuration existe en fonction du type de roche. Ainsi les limons possèdent un potentiel de dénitrification important et filtrent les eaux avant qu'elles n'atteignent la nappe. La nature calcaire de l'aquifère possède une capacité d'auto-épuration très réduite ; tant les vitesses de percolation que de circulation souterraine peuvent être importantes dans ce type de terrain (plusieurs centaines de mètres par heure). Cependant, si la nappe est captive, le milieu anaérobie et la nature calcaire de la roche sont favorables à la dissolution des nitrates.

Le point de captage est un lieu à surveiller plus particulièrement. Les puits de forage peuvent présenter des défauts d'étanchéité et devenir des drains verticaux entre deux aquifères.

Outre cet aspect, le puits de forage entraîne localement une plus grande sensibilité à la pollution. Le pompage de l'eau provoque un cône de rabattement, c'est-à-dire une dépression dans la surface de la nappe aquifère. Dans cette zone, elle passe d'un régime captif à un régime libre, ce qui la rend plus sensible à la pollution par les nitrates.

La sollicitation excessive des réserves souterraines pourrait avoir également comme conséquence la diminution du niveau de l'eau dans la nappe et le passage d'un régime captif à un régime libre, avec les mêmes risques que ceux évoqués précédemment. Cette situation ne semble pas devoir se rencontrer à Sprimont.

Mesures de protection

Diverses mesures peuvent être encouragées de manière à limiter les risques de contamination des nappes. L'interdiction des puits perdus, l'épuration des cours d'eau et l'amélioration de la collecte des eaux usées sont des mesures globales à favoriser.

Sites archéologiques

Outre les aspects liés au milieu physique proprement dit et à la protection des ressources naturelles, les traces des premiers occupants du territoire de Sprimont peuvent également être considérées comme des contraintes liées au sol. En effet, les sites archéologiques constituent un patrimoine historique et culturel qui doit être pris en compte pour l'occupation du sol.

La liste qui suit est loin de se vouloir exhaustive ; il n'existe en effet pas d'atlas archéologique recouvrant le territoire de Sprimont. Cette liste a été établie grâce à la collaboration de Monsieur Jean-Marc Léotard, responsable de la division des fouilles de la Province de Liège, et de sa collection personnelle de répertoires archéologiques, complétée par des mises à jour tirées de la revue *Archéologie*, reprenant semestriellement les découvertes archéologiques faites sur le territoire belge.

D'un point de vue quantitatif, le sous-sol de Sprimont renferme un nombre imposant de sites archéologiques (une soixantaine) parfois difficilement localisables.

Période préhistorique

Paléolithique

- La Belle-Roche : fin mars 1980, un tir de mines dans la carrière a mis à jour un paléokarst entièrement comblé de dépôts sédimentaires. Parmi ceux-ci ont été rapidement découverts de très nombreux restes osseux et dentaires de grands mammifères. Associés à cette faune, ont été découverts plusieurs artefacts taillés pour la plupart sur des galets de silex et dont la fracture est de toute évidence archaïque (J.M. Cordy, *Archéologie* 1980, 2).

- Plus de 20 ans plus tard, les fouilles se déroulent toujours épisodiquement et livrent chaque année leur lot d'ossements d'origine animale et d'artefacts divers permettant d'estimer à 500.000 ans le remplissage fossilifère et l'occupation préhistorique de ce site. Aucun ossement humain n'a cependant encore été mis à jour même si la découverte d'une pièce bifaciale en 1989 semble démontrer l'origine humaine de cette industrie primitive sur les galets.
- L'activité de la carrière, arrêtée durant la décennie nonante, a repris tout en respectant le site depuis quelques années. La découverte d'une hache polie est signalée aux environs de Florzé.
- De nombreuses exhumations d'ossements humains ont été faites dans plusieurs excavations karstiques du vallon sec de Chanxhe à Sprimont ; l'ossuaire de la *Grotte Liliane* semble d'origine paléolithique.
- La caverne de la *Traweye Rotche*, située sur la rive droite de l'Amblève à Sprimont, a livré une faible quantité d'artefacts lithiques durant les recherches entreprises en 1981-1982.
- Des traces d'industrie du paléolithique moyen ont été découvertes dans le vallon descendant de la Haie des Chênes vers Les Forges.

Mésolithique

- Plusieurs stations mésolithiques sont signalées à Rouvieux, notamment entre le Bois de Warnoumont, la Heid des Gattes et le Fond Bolland, de même qu'au-dessus du *Trô Dj'Henne*.
- Une station mésolithique a été repérée sur le versant supérieur de la rive gauche du ruisseau de Gomzé, non loin de sa source, à cheval sur les anciennes communes de Sprimont et de Gomzé. Une autre station est mentionnée à l'orée du Bois de Gomzé, près du Fond de Sendrogne.
- Plusieurs stations mésolithiques sont signalées à Dolembreux au lieu-dit *Fosse al'Hasse* (sur une légère éminence à l'ouest du chantoir au centre de la *Campagne de Hotgné*), près de la source du *Ry de la Brassine*, au plateau de *Comestire* et au *Sart-Warnî*, aux *Champs de Betgné*.
- Le chantoir du *Piss'rou* à l'ouest de Hautgné a accueilli un habitat de type mésolithique, de même que le bord sud du chantoir du *Trou du Renard* à Hayen. Ce fut encore le cas au chantoir d'Adzeux, à celui de Hotchamps et au chantoir du *Trou-du-Coq* toujours à Hotchamps.
- Le site surplombant la source d'un affluent du *Ry de la Haze* au lieu-dit *Fond du Bounama* de même qu'un pseudo-éperon surmontant la source du ruisseau de Beauval ont accueilli un habitat mésolithique dans les environs de Lincé.

Néolithique

- Des vestiges néolithiques sont signalés à Fraiture, à Florzé, à Ogné, à Presseux, à Lincé (*Fond de Bounama* entre autres) et à Lillé.
- Une sépulture collective néolithique a été découverte en 1985 dans la *fissure Jacques*, dans le vallon sec de Chanxhe à Sprimont. Un ossuaire néolithique avec des restes de 28 sujets avait été mis à jour près d'un siècle auparavant au lieu-dit *La Préalle*, plus en aval dans le vallon. Cet ossuaire est aujourd'hui détruit suite à la construction de la rue de la Préalle et à la progression de la carrière du même nom.
- De nombreuses stations néolithiques avec traces de métallurgie (bas foyer), d'outils et de meules ont également été repérées aux environs du carrefour de la Haie des Chênes à Dolembreux et à Gomzé-Andoumont, notamment au lieu-dit *A Fawe*, aux endroits dénommés *Bayette*, *Campagne de Wachiboux*, *Colen'reye*, *Croupale*, *Haute et Basse Comestire*, *Rondetchamps*, entre le *Bois Pakay* et la route d'Esneux, au *Sart-Thiry* (pierre levée), au *Petit Fossé*, à la *Grande Campagne*, aux *Stepennes*, aux *Champs de Betgné*, au lieu-dit *So les Rotches*, à *Bois-le-Comte*, à la *Campagne de Gomzé*, au *Gros-Confin* et *Al Voye di Cendrogne*.
- Deux stations néolithiques sont signalées à Gomzé-Andoumont, à la *Croix Henrard* et à proximité du *Riz-de-Havegnée* dans les champs que coupe la route Andoumont - Banneux.

- Plusieurs stations néolithiques ont été découvertes en contre-haut du hameau de Stinval au lieu-dit *Sur la Heid de Louveigné*, au lieu-dit *Paradis* qui lui est contigu et de la station de Stinval, au sommet d'une crête schisteuse dominant le hameau.
- D'autres stations néolithiques ont été repérées sur le territoire de la commune de Louveigné, notamment entre *Blindef* et *Stinval*, aux lieux-dits *Haute-Folie*, *Gros Thiers* et *Vieux Sarts*. Des sites sont encore mentionnés près de la route de Cornemont, non loin de Banneux et à 300 m du Château des Fawes sans qu'une localisation précise soit possible.
- Découverte d'une hache néolithique à deux tranchants à *Hazeie* près de Lincé, sa localisation est très incertaine.

Période non précisée

- Deux pierres gravées sont signalées dans *l'abri-sous-roche du Pas-Bayar* à Dolembreux, de même qu'un emplacement de plein air à 500 m au sud-est.
- Une hache polie a été découverte dans la plaine cultivée des Ménages.

Période historique

Gallo-Romaine

- Des substructions gallo-romaines, des tuiles, des tessons de céramique et des scories de fer ont été retrouvés sur le site du *Village du Bois des Stets* à Dolembreux.
- Des vestiges d'une voie antique et des tessons de poteries gallo-romaines ont été mis à jour dans la *Campagne de Hazeie* à Lincé. L'assiette de la voie est visible entre Ogné et Lincé. Ce site n'est pas localisable avec précision. Cette voie partait de Lincé, franchissait le ruisseau de la Haze à *Belle Fontaine* et remontait la rive droite du ruisseau en deux voies à sens unique, les utilisateurs venant de l'Ourthe descendaient par le *Sart Warnî* tandis que ceux qui venaient de Lincé remontaient le coteau par une voie contournant la *Haie des Pauvres*.
- La trace d'une voie romaine partant de Louveigné et se rendant à la Baraque Michel a été retrouvée au *Straou* à Louveigné.
- Une forge antique gallo-romaine avec de nombreux fers à cheval est signalée à Noidré sans plus de précision quant à sa localisation exacte.
- De nombreux autres vestiges ont été découverts à Dolembreux, notamment un moyen bronze du Bas-Empire à *Li Chéra*, un bronze de Valérien et des tessons au *Petit Fossé*, 5 petits bronzes au *Trois Pierres*, des tessons divers à la *Campagne de Hotgné* et des sépultures franques à la *Cowette de Crèvecoeur*.

Médiévale

Le site du *Bois ou Thier de la Chapelle* au hameau de Fays a fait l'objet de recherches archéologiques en 1980. Cette campagne a permis de mettre en évidence des structures murales en bon état de conservation et une chapelle composée de trois nefs de trois travées.

5.2 Climat

Le climat de la région est tempéré et humide. La température moyenne annuelle était d'environ 10.5°C en 2017¹⁰. La température moyenne maximale s'élevait à 14.5° C alors que la température moyenne minimale s'élevait à 6.5 °C.

D'une manière générale, le territoire communal bénéficie d'un climat plus clément au nord de la limite nettement marquée par la crête de Houssonloge, Havelange et replats de Béhé. La température y est légèrement supérieure et la fonte des neiges plus rapide qu'au sud de cette délimitation.

Localement, les abris topographiques, les écrans forestiers ou les vallées encaissées jouissent d'un microclimat favorable, quoique ce privilège ne soit enregistrable qu'en périodes froides.

5.3 Conclusion

Sprimont présente une topographie vallonnée avec des entités géologiques distinctes. Appartenant à trois sous-bassins hydrographiques, de nombreux ruisseaux traversent l'entité qui compte de multiples chantoirs. Le sol et le sous-sol présentent des potentialités différentes en fonction des lieux, cependant il est à noter que les roches et les ressources aquifères sont parfois exploitées. Il subsiste également des sites archéologiques intéressants couvrant plusieurs périodes historiques. Le climat est semblable à celui de la région : tempéré et humide.

¹⁰ INSTITUT ROYAL MÉTÉOROLOGIQUE DE BELGIQUE. Bilan climatologique annuel 2017. http://www.meteo.be/resources/climateReportWeb/bilan_climatologique_annuel_2017.pdf. [Page consultée en avril 2018].

6. PATRIMOINE NATUREL ET GESTION ENVIRONNEMENTALE

Ce chapitre est intimement lié au précédent puisque l'analyse va s'attacher plus particulièrement aux biotopes de l'entité se développant sur la structure physique décrite précédemment. La proportion de zones d'intérêt biologique dans la surface communale est particulièrement importante et surtout la diversité des associations végétales rencontrées est assez remarquable. Ceci est dû notamment à la situation de la Commune, à cheval sur plusieurs régions naturelles. La partie centrale de la Commune, et plus précisément les villages de Lincé, Sprimont et le sud de Dolembreux, sont plus pauvres en zones d'intérêt biologique.

6.1 Sites Natura 2000¹¹

Historique

Face à la dégradation de la biodiversité en Europe, les directives *Oiseaux* (1979) et *Habitats* (1992) ont tenté d'intégrer de nouvelles conceptions en matière de conservation de la nature, en prévoyant notamment la mise en place, à l'échelle de l'Union européenne, d'un réseau écologique européen cohérent. Celui-ci doit être composé de zones protégées : les **Zones de Protection Spéciale (ZPS)** destinées à protéger des habitats d'oiseaux et les **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)** destinées à protéger des habitats d'espèces autres que les oiseaux et certains habitats naturels ou semi-naturels particuliers. Par ce régime, le législateur européen a eu le souci de concilier, dans la mesure du possible, les considérations de conservation avec les exigences socio-économiques. A partir de 1998, le Gouvernement wallon a entamé une réforme de la Loi sur la conservation de la nature de 1973 en vue de transposer et d'appliquer les dispositions des directives *Oiseaux* et *Habitats* pour lesquelles, jusque-là, aucune mesure d'application n'avait été prise. Cette réforme a pris la forme du Décret du 6 décembre 2001 (publié au Moniteur Belge le 22 janvier 2002) et a créé un nouveau statut de protection, celui de *Site Natura 2000*.

Les sites ont été sélectionnés en fonction de critères biologiques tels que la présence des habitats ou des espèces mais également en fonction de critères structurels comme la topographie et le réseau hydrographique. L'objectif général du système est de contribuer à la sauvegarde et à la cohérence du réseau européen Natura 2000. Plus précisément, il s'agit de sélectionner et de conserver des sites pour maintenir ou rétablir dans un "état de conservation favorable" une série d'espèces et de milieux présents en Wallonie, choisis en fonction de leur rareté ou de leur vulnérabilité à l'échelle européenne.

Le territoire wallon se compose de 41 habitats d'intérêt communautaire comme des pelouses calaminaires, des points d'eau, des cours d'eau, des landes, des prairies humides, *etc.* Ces habitats sont en danger de disparition, présentent une aire de répartition réduite ou constituent des exemples remarquables de caractéristiques propres à une ou plusieurs régions biogéographiques européennes.

Il existe 65 espèces d'oiseaux nicheurs ou migrateurs concernées par la désignation de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) et la mise en œuvre de mesures de conservation de leur habitat. Le territoire wallon héberge également des 69 espèces d'intérêt communautaire autres que des oiseaux (plantes, mollusques, annélides, insectes, crustacés, poissons, batraciens, reptiles et mammifères) qui sont en danger, vulnérables, rares ou endémiques.

¹¹ PORTAIL WALLONIE.BE. La biodiversité en Wallonie. <http://biodiversite.wallonie.be/fr/recherche-geographique.html?IDD=833&IDC=2828>. [Page consultée en avril 2018].

Sites Natura 2000 à Sprimont

La Commune de Sprimont présente deux sites Natura 2000 : la Basse vallée de l'Amblève et la vallée de l'Ourthe entre Comblain-au-Pont et Angleur.

La Basse vallée de l'Amblève

Le site couvre une surface de 341 hectares qui se répartissent entre les Communes d'Aywaille, de Comblain-au-Pont et de Sprimont. La Commune de Sprimont est concernée par 101,54 hectares.

Zone de Protection Spéciale

Le site est reconnu comme ZPS puisque l'on y retrouve le martin pêcheur d'Europe, le Grand-Duc d'Europe, le Faucon pèlerin et le Bondrée apivore.

Zone Spéciale de Conservation

Il est également reconnu comme ZSC puisqu'une dizaine d'habitats y ont été identifiés. Les principaux sont :

- cours d'eau des étages planitiaire à montagnard avec végétation de plantes aquatiques flottantes ou submergées du Ranunculion fluitantis et du Callitrichon-Batrachion (niveau d'eau très bas en été) ou de bryophytes aquatiques. Il s'agit d'herbiers aquatiques caractérisés par des tapis de renoncules aquatiques, de potamots, de callitriches et autres plantes des cours d'eau
- forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilo-Acerion. Forêts mélangées d'espèces secondaires des éboulis grossiers, des pentes abruptes rocheuses ou des colluvions grossiers de versants surtout sur matériaux calcaires mais aussi parfois siliceux.

D'autres habitats occupent des surfaces beaucoup plus réduites mais sont d'un grand intérêt écologique (ex.: pelouses sèches semi-naturelles abritant des orchidées remarquables).

La vallée de l'Ourthe entre Comblain-au-Pont et Angleur

La vallée de l'Ourthe se situe sur les Communes de Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Esneux, Liège, Neupré et Sprimont. Le site couvre une surface de 705 hectares. La Commune de Sprimont et, plus particulièrement, la zone située à droite de la route en direction de Chanxhe et à proximité de la carrière de la Préalle, est concernée par 54,92 hectares.

Zone de Protection Spéciale

Le site est reconnu comme ZPS puisque l'on y recense les espèces telles que le Martin pêcheur d'Europe, le Grand-Duc d'Europe, la Bondrée apivore, le Pic mar et l'Alouette lulu.

Zone Spéciale de Conservation

Le site est proposé comme site d'intérêt communautaire en vertu des habitats qui y sont recensés. Une douzaine d'habitats est identifiée. En surface, les principaux sont :

- hêtraies du Luzulo-Fagetum ;
- forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilo-Acerion ;
- chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli.

Il présente en outre des pelouses sèches et des grottes non exploitées par le tourisme.

6.2 Réserves naturelles domaniales

Les réserves naturelles domaniales sont des zones destinées à la protection des espèces animales et végétales qui s’y trouvent. Elles sont situées sur des terrains publics qui appartiennent au Service public de Wallonie ou sur des terrains communaux qui sont mis à la disposition de la Région wallonne. La Commune de Sprimont possède une réserve naturelle domaniale, *les Coteaux de Martinrive*, située à cheval entre son territoire et celui d’Aywaille.

Les Coteaux de Martinrive ¹²

En 2016, le Gouvernement wallon a approuvé la création de 14 nouvelles réserves naturelles domaniales, dont celle des Coteaux de Martinrive. Cette réserve naturelle de 8,8 hectares a été créée grâce au projet LIFE Hélianthème¹³ qui avait pour objectif principal la restauration de plus de 150 hectares de pelouses calcaires et de pelouses sur rocher. Il se composait de 3 étapes principales dont la restauration du site (élimination de broussailles, abattage de peuplements de résineux, *etc.*), la gestion récurrente (brouillage par des animaux comme les chèvres ou les moutons) ainsi que l’implication et la sensibilisation du public. L’enjeu de ce projet consistait à recréer un continuum de pelouses, connectées les unes aux autres, de manière à assurer la viabilité à long terme des plantes et animaux qui les caractérisent.

Les Coteaux de Martinrive sont situés en rive droite de l’Amblève, au niveau du village de Martinrive. Le site se présente comme un versant rocheux escarpé. Son exposition au sud-ouest le rend particulièrement thermophile. Les Coteaux sont situés entre les rochers du Château d’Emblève et la Carrière de Hagoheid. Le site présente des groupements végétaux tels que des pelouses calcicoles mésophiles et xérophiles, des pelouses pionnières à orpins, des pelouses rupestres à féтуque penchée ou encore des communautés de fougères des crevasses ensoleillées à cétérach. Il comporte en outre des parties boisées, des fourrés d’épineux, des restes de plantations de pins noirs. On y observe également une faune intéressante. Jusqu’à présent, trois espèces de reptiles et une quinzaine de papillons de jour y ont été recensés.

La Heid de Stinval

Il existe désormais un arrêté reconnaissant la Heid de Stinval comme une réserve naturelle domaniale. **Cf notes supplémentaires de M. Ancion car serait plutôt un SGIB selon le portail wallon...**

6.3 Cavité Souterraine d’Intérêt Scientifique (CSIS)

Le statut de Cavité Souterraine d’Intérêt Scientifique (CSIS) a pour vocation de protéger un site souterrain présentant un intérêt indéniable au niveau biologique, géologique, minéralogique ou archéologique. Plus souple qu’un classement comme site qui fige une série de contraintes et d’interdictions concernant l’accès et les activités, ce statut donne un cadre général à la gestion du site.

¹² PORTAIL WALLONIE.BE. La biodiversité en Wallonie. <http://biodiversite.wallonie.be/fr/reserves-naturelles-co.html?IDC=825> [Page consultée en avril 2018].

¹³ Les projets LIFE sont des projets cofinancés par l’Europe pour restaurer une infrastructure écologique avec un accent particulier pour améliorer l’état de conservation des biotopes et des habitats d’espèces visés par Natura 2000. Ces projets sont soutenus par L’Instrument Financier Européen baptisé LIFE.

Ce statut est réglé par un arrêté du Gouvernement wallon du 26 janvier 1995. Un Arrêté du 7 mars 2000 désigne le Chantoir d'Adzeux en tant que CSIS et un Arrêté du 18 septembre 2001 désigne le Chantoir de Grandchamps en tant que CSIS.

6.4 Arbres et haies remarquables

La Commune de Sprimont compte plus d'une quarantaine d'arbres remarquables auxquels il convient d'ajouter la drève de 140 hêtres pourpres située sur un chemin privé à Andoumont. La Commune compte également 3 haies remarquables situées rue Voie Joie à Banneux, rue de Wachiboux à Dolembreux et de part et d'autre du chemin vicinal n°2 rue du Voue à Gomzé-Andoumont¹⁴.

La liste ci-dessous reprend les différents arbres et haies remarquables identifiés sur le territoire communal.

LOCALITE	DOLEMBREUX
ADRESSE	Rue de Wachiboux
PROPRIETAIRE	Commune - privés
ESSENCE (Latin)	Carpinus betulus
ESSENCE (Français)	charme commun
CIRCONFERENCE	-
HAUTEUR	10.00 m
INTERET	Paysager
DIVERS	Haie mélangée, située de chaque côté du chemin vicinal n°50 (frênes, charmes, merisiers, aulnes, sorbiers, hêtres)

LOCALITE	DOLEMBREUX
ADRESSE	Rue des Goffes, 28
PROPRIETAIRE	Duparque Y.
ESSENCE (Latin)	Fraxinus excelsior
ESSENCE (Français)	Frêne Commun
CIRCONFERENCE	3.20 m
HAUTEUR	20.00 m
INTERET	Paysager
DIVERS	A 2 m de la clôture voisine

LOCALITE	DOLEMBREUX
ADRESSE	Rue des Goffes, 28
PROPRIETAIRE	Duparque Y.
ESSENCE (Latin)	Quercus Robur
ESSENCE (Français)	Chêne pédonculé
CIRCONFERENCE	2.97 m
HAUTEUR	22.00 m
INTERET	Paysager et repère
DIVERS	Au croisement de la rue Pirefontaine, lierre

LOCALITE	DOLEMBREUX
ADRESSE	Hayen
PROPRIETAIRE	Devaux M.
ESSENCE (Latin)	Quercus Robur
ESSENCE (Français)	Chêne pédonculé
CIRCONFERENCE	4.10 m
HAUTEUR	13.00 m
INTERET	Paysager
DIVERS	Beau chêne dans la prairie à l'ouest du hameau de Hayen

¹⁴ GÉOPORTAIL DE LA WALLONIE. Application Patrimoine Naturel. http://geoportail.wallonie.be/files/GeoViewer/walonmap/index.html#CTX=PATRI_NATUREL#BBOX=237908.15638956107.242231.45670282835.134720.4832629508.137281.65505196102. [Page consultée en avril 2018].

LOCALITE	DOLEMBREUX
ADRESSE	Hayen
PROPRIETAIRE	Commune
ESSENCE (Latin)	Tilia Platyphyllos
ESSENCE (Français)	Tilleul à grandes feuilles
CIRCONFERENCE	2.25 m
HAUTEUR	15.00 m
INTERET	Paysager-Valeur d'agrément
DIVERS	Cas particulièrement peu courant de 2 arbres d'essence différente entourant un calvaire et situé au centre d'un hameau

LOCALITE	GOMZE-ANDOUMONT
ADRESSE	Rue Croix Henrard
PROPRIETAIRE	De Gunst-Troisfontaines
ESSENCE (Latin)	Fagus Sylvatica Purpurea
ESSENCE (Français)	Hêtre pourpre
CIRCONFERENCE	1.80 m
HAUTEUR	12.00 m
INTERET	Paysager
DIVERS	Drève de 140 hêtres pourpres situés de chaque côté d'un chemin privé

LOCALITE	GOMZE-ANDOUMONT
ADRESSE	Rue du Voue
PROPRIETAIRE	Commune - privés
ESSENCE (Latin)	Carpinus betulus
ESSENCE (Français)	charme commun
HAUTEUR	10.00 m
DIVERS	De part et d'autre du chemin vicinal n°2, haie libre mélangée

LOCALITE	LOUVEIGNE
ADRESSE	rue de Banneux 10 (Maison des Jeunes)
PROPRIETAIRE	Commune
ESSENCE (Latin)	Aesculus Hippocastanum
ESSENCE (Français)	Marronnier d'Inde
CIRCONFERENCE	2.81 m
HAUTEUR	13.00 m
INTERET	Paysager, agrément et repère
DIVERS	Dans la cour de l'ancienne école

LOCALITE	LOUVEIGNE
ADRESSE	Banneux, chemin dit "Voie Joie"
PROPRIETAIRE	Commune et Cohrs-Canneyt Louis
ESSENCE (Latin)	Carpinus Betulus
ESSENCE (Français)	Charme Commun
DIVERS	Haie mélangée composée de carpinus, carpinus betulus, quercus robur, fraxinius, prunus, crategus, iles, charme commun, chêne pédoncule, frêne, cerisier, aubépine, houx...

LOCALITE	LOUVEIGNE
ADRESSE	rue de Banneux 10 (Maison des Jeunes)
PROPRIETAIRE	Commune
ESSENCE (Latin)	Aesculus Hippocastanum
ESSENCE (Français)	Marronnier d'Inde
CIRCONFERENCE	2.81 m
HAUTEUR	13.00 m
INTERET	Paysager, agrément et repère
DIVERS	Dans la cour de l'ancienne école

LOCALITE	LOUVEIGNE
ADRESSE	rue voie Mihet, Église St Léonard
PROPRIETAIRE	Commune
ESSENCE (Latin)	Quercus Rubra
ESSENCE (Français)	Chêne d'Amérique
CIRCONFERENCE	2.00 m
HAUTEUR	14.00 m
INTERET	Paysager, folklorique et religieux
DIVERS	Façade latérale sud de l'Eglise

LOCALITE	LOUVEIGNE
ADRESSE	Rue de la China, 55
PROPRIETAIRE	Larue - Deblire
ESSENCE (Latin)	Tilia Platyphyllos
ESSENCE (Français)	Tilleul à grandes feuilles
CIRCONFERENCE	3.43 m
HAUTEUR	25.00 m
INTERET	Paysager, folklorique et religieux
DIVERS	L'arbre marque l'emplacement d'une croix de "Sur Pierry"

LOCALITE	LOUVEIGNE
ADRESSE	Avenue Paola
PROPRIETAIRE	Indivision Monseur-Vandenbosch
ESSENCE (Latin)	Fagus Sylvatica Purpurea
ESSENCE (Français)	Hêtre pourpre
CIRCONFERENCE	2.62 m
HAUTEUR	25.00 m
INTERET	Paysager, agrément et repère
DIVERS	Groupe de six hêtres dans une prairie en bordure de chemin. Les six arbres sont disposés dans un périmètre triangulaire

LOCALITE	LOUVEIGNE
ADRESSE	Rue du Pérreón, église St Remacle
PROPRIETAIRE	Fabrique d'Eglise
ESSENCE (Latin)	Fagus Sylvatica Purpurea
ESSENCE (Français)	Hêtre pourpre
CIRCONFERENCE	2.43 m
HAUTEUR	17.00 m
INTERET	Historique
DIVERS	Arbre de l'Indépendance planté en 1930 pour commémorer le 100e anniversaire de la Belgique

LOCALITE	LOUVEIGNE
ADRESSE	Hotchamps / Playe (bord de route)
PROPRIETAIRE	Hourlay – Thonon P.
ESSENCE (Latin)	Quercus Robur
ESSENCE (Français)	Chêne pédonculé
CIRCONFERENCE	4.90 m
HAUTEUR	20.00 m
INTERET	Paysager, repère et taille, dimension exceptionnelle
DIVERS	Groupe de six hêtres dans une prairie en bordure de chemin. Les six arbres sont disposés dans un périmètre triangulaire

LOCALITE	LOUVEIGNE
ADRESSE	Rue du Doyard, 21
PROPRIETAIRE	Yermez-Collard
ESSENCE (Latin)	Juglans Regia
ESSENCE (Français)	Noyer Commun
CIRCONFERENCE	2.26 m
HAUTEUR	12.00 m
INTERET	Paysager
DIVERS	Situé dans la prairie attenante à l'immeuble

LOCALITE	LOUVEIGNE
ADRESSE	Rue de Fraipont, 18
PROPRIETAIRE	Remacle - Gérard
ESSENCE (Latin)	Carpinus Betulus
ESSENCE (Français)	Charme Commun
CIRCONFERENCE	1.33 m
HAUTEUR	6.00 m
INTERET	Paysager et dimension exceptionnelle
DIVERS	Cépée de deux troncs

LOCALITE	LOUVEIGNE
ADRESSE	Route de la Sapinière, 29
PROPRIETAIRE	S.A. Castarimmo
ESSENCE (Latin)	Quercus Robur
ESSENCE (Français)	Chêne pédonculé
CIRCONFERENCE	3.57 m
HAUTEUR	23.00 m
INTERET	Paysager et repère
LOCALITE	LOUVEIGNE
ADRESSE	Rue de Louveigné
PROPRIETAIRE	Commune
ESSENCE (Latin)	Tilia x europaea
ESSENCE (Français)	Tilleul de Hollande
CIRCONFERENCE	2.91 m
HAUTEUR	18.00 m
INTERET	Paysager et repère
DIVERS	3 sujets en bordure de la RN 678, au croisement avec la rue sur forêt

LOCALITE	LOUVEIGNE
ADRESSE	Rue de la Légende

PROPRIETAIRE	Commune
ESSENCE (Latin)	Tilia platyphyllos
ESSENCE (Français)	Tilleul à grandes feuilles
CIRCONFERENCE	5.08 m
HAUTEUR	17.00 m
INTERET	Paysager et taille
DIVERS	2 sujets

LOCALITE	ROUVREUX
ADRESSE	Fond-Bolland (bois au S-E de Florzé)
PROPRIETAIRE	Paquot-Van Der Meerschen
ESSENCE (Latin)	Fagus Sylvatica
ESSENCE (Français)	Hêtre Commun
CIRCONFERENCE	3.75 m
HAUTEUR	18.00 m
INTERET	Dimension, taille exceptionnelle et repère
DIVERS	Intersection chemin vers village de Sud la Heid et vers la "Roche sanglante"

LOCALITE	ROUVREUX
ADRESSE	Rue Crokin, 11
PROPRIETAIRE	Randaxhe
ESSENCE (Latin)	Buxus Sempervirens
ESSENCE (Français)	Buis Commun
CIRCONFERENCE	0.65 m
HAUTEUR	7.00 m
INTERET	Dendrologique (essence rare) et dimension, taille exceptionnelle

LOCALITE	SPRIMONT
ADRESSE	Lincé, rue d'Ogné et rue de l'Enseignement
PROPRIETAIRE	Goodet-Grauls A.
ESSENCE (Latin)	Castanea Sativa
ESSENCE (Français)	Châtaignier Commun
CIRCONFERENCE	4.60 m
HAUTEUR	8.00 m
INTERET	Paysager
DIVERS	Probablement le plus gros de Sprimont, situé au sommet d'un tertre

LOCALITE	SPRIMONT
ADRESSE	rue d'Ogné à Lincé
PROPRIETAIRE	Minguet-Michaux E
ESSENCE (Latin)	Carpinus Betulus
ESSENCE (Français)	Charme Commun
CIRCONFERENCE	2.10 m
HAUTEUR	7.00 m
INTERET	Paysager
DIVERS	Arbre isolé en pleine campagne (prairie à l'Est du village à 250 m du monument "Hazotte") qui commémore l'endroit où furent fusillés 35 habitants du village en 1914

LOCALITE	SPRIMONT
ADRESSE	Lincé, rue Dèl Pèce

PROPRIETAIRE	Cohrs-Canneyt Louis
ESSENCE (Latin)	Fraxinus Excelsior
ESSENCE (Français)	Frêne Commun
CIRCONFERENCE	3.80 m
HAUTEUR	11.00 m
INTERET	Paysager
DIVERS	Ce frêne recouvert d'un manteau de lierre dresse ses branches en un grand geste implorant

LOCALITE	SPRIMONT
ADRESSE	Chanxhe
PROPRIETAIRE	Closson-Lorent
ESSENCE (Latin)	Tilia Platyphyllos
ESSENCE (Français)	Tilleul à grandes feuilles
CIRCONFERENCE	1.42 m
HAUTEUR	7.00 m
INTERET	Folklorique et curiosité de situation
DIVERS	Derrière le château de Chanxhe, en bordure d'une carrière et sur un rocher de 40 m. Cet arbre, surnommé "Le parapluie", est attaché à la légende de "La Roche Amabonde"

LOCALITE	SPRIMONT
ADRESSE	Rue de Beaufays - Hornay
PROPRIETAIRE	Degeer-Royen
ESSENCE (Latin)	Juglans Regia
ESSENCE (Français)	Noyer Commun
CIRCONFERENCE	2.10 m
HAUTEUR	11.00 m
INTERET	Paysager et valeur d'agrément
DIVERS	Cet arbre ombrage un antique four à pain jouxtant l'immeuble n° 74

LOCALITE	SPRIMONT
ADRESSE	Rue de Fraiture - Hameau de Presseux
PROPRIETAIRE	Magain
ESSENCE (Latin)	Tilia Platyphyllos
ESSENCE (Français)	Tilleul à grandes feuilles
CIRCONFERENCE	3.40 m
HAUTEUR	13.00 m
INTERET	Historique
DIVERS	C'est au pied de ce tilleul que deux résistants sont morts le 1 ^{er} avril 1944

LOCALITE	SPRIMONT
ADRESSE	Rue de l'Escarlotte - Damré
PROPRIETAIRE	Crepe-Beaupain V.
ESSENCE (Latin)	Prunus Avium
ESSENCE (Français)	Merisier
CIRCONFERENCE	3.60 m
HAUTEUR	16.00 m
INTERET	Paysager, repère et taille, dimension exceptionnelle
DIVERS	Près de l'autoroute, à l'est du village, actuellement le plus gros recensé de toute l'entité de Sprimont

LOCALITE	SPRIMONT
ADRESSE	Rue de l'Entente, 2 (Fraiture)
PROPRIETAIRE	Fabrique d'Eglise de Sprimont
ESSENCE (Latin)	Carpinus Betulus
ESSENCE (Français)	Charme Commun
CIRCONFERENCE	1.60 m
HAUTEUR	12.00 m
INTERET	Paysager et curiosité biologique
DIVERS	Cépée de 3 tiges

6.5 Sites de Grand Intérêt Biologique

Les Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) se caractérisent soit par la présence d'espèces et de biotopes rares ou menacés, soit par une grande diversité biologique ou un état de conservation excellent. Ils sont reconnus comme étant des composants essentiels du maillage écologique mais ne bénéficient pas pour autant d'un statut de protection juridique.

Les SGIB suivants ont été recensés sur la Commune de Sprimont :

- la Carrière de Coreux : la partie désaffectée présente un intérêt biologique puisque le crapaud accoucheur et le lézard des murailles s'y reproduisent. Elle est en outre colonisée par une végétation des substrats calcaires et par la fougère *Gymnocarpium robertianum* ;
- le site situé en rive droite de l'Ourthe à Rivage : les rochers à proximité de la gare de Rivage présentent des tufs calcaires ;
- la Carrière de la Belle Roche : des plantes rares y sont observées telles que la lunetière ;
- la Grotte du Chantoir d'Adzeux qui attire une faune intéressante composée du grand Murin et du vespertilion des marais. La fluctuation parfois soudaine du niveau de l'eau dans la cavité rend néanmoins leur présence plus rare ;

- les prairies du Ruisseau de Pierrelain qui hébergent d'intéressants groupements végétaux tels qu'une zone de bas-marais acide à laïche étoilée et linaigrette à feuilles étroites. On y retrouve notamment plusieurs petites mares et des fourrés de saules et d'aubépines. La couleuvre à collier fait partie de la faune que l'on y observe ;
- la Fagne à Hayen qui présente un grand intérêt paysager et géologique avec des gisements de minerai de fer, des affleurements de calcaire récifal et des chantoirs ;
- la Grotte du Chantoir de Grandchamps : elle présente une faune cavernicole très spécialisée qui se compose d'invertébrés (coléoptères, des crustacés, des mollusques) et de vertébrés (chauves-souris) souvent menacés ;
- la Heid de Stinval : on y retrouve des lambeaux de pelouse silico-calcaireuse présentant un important intérêt botanique ;
- Le bocage de Raboster : le bocage se constitue de prairies de fauche, de pâtures, de haies, de zones boisées et enfin de deux cours d'eau qui délimitent le site à l'ouest et au sud. On y retrouve en outre des petites mares présentant un grand intérêt herpétologique puisque pas moins de 6 espèces d'amphibiens y ont été recensées. La couleuvre à collier, la pie-grièche écorcheur y ont notamment été observées ;
- la Carrière de Hagoheid ;
- les Coteaux de Martinrive sur lesquels ont été observés des groupements de végétaux de très grand intérêt patrimonial (pelouses calcicoles mésophiles et xérophiles, pelouses pionnières à orpins, pelouses rupestres à fétuque penchée, communautés de fougères des crevasses ensoleillées). On y retrouve en outre des fourrés d'épineux et des restes de plantations de pins noirs. Trois espèces de reptiles et une quinzaine de papillons de jour y ont en outre été observés. Une partie du versant bénéficie depuis avril 2016 du statut de réserve naturelle domaniale.

Précisons qu'il existe de nombreuses zones de très grand intérêt biologique à proximité immédiate de la Commune:

- La Heid des Gattes à Aywaille-Remouchamps : site exceptionnel classé en 1952. C'est un coteau très escarpé de la vallée de l'Amblève, exposé plein sud et taillé dans des roches psammitiques. Ce site présente au moins trois intérêts essentiels : on y retrouve les différents stades de la végétation en évolution, allant de la roche nue au stade forestier; on y rencontre des espèces dont les exigences sont parfois diamétralement opposées ; il constitue enfin la seule station belge d'observation de deux espèces qui sont l'armoise champêtre et la joubarbe d'Aywaille.
- La vallée de l'Ourthe qui comprend de nombreux sites de très grand intérêt biologique : les Roches Noires, les Roches du Chession, le Thier Pirard, les Tartines à Comblain-au-Pont et la boucle de l'Ourthe à Esneux.

6.6 Monuments et sites classés

Il existe également une liste de biens classés émanant de la DGO4 Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie.

La Commune de Sprimont recense les sites classés suivants :

- les ruines du Château de l'Amblève et ses abords immédiats à Rouvrex ;
- l'ensemble formé par la Roche Sanglante à Rouvrex ainsi que son extension ;
- le point de vue de Raboster près d'Adzeux ;
- les vestiges archéologiques au lieudit *Sous-les-Fays* à Chanxhe ;
- le château de Chanxhe et l'ensemble formé par ce château, l'église et les terrains environnants ;

- l'ensemble formé par les 3 tilleuls entourant un calvaire situé au sud du hameau de Lillé à Rouvrex ;
- le site formé par le tilleul dit *de Mérinet* près de Fraiture et l'extension de ce site ;
- le site paysager du Trixhe Nollet dit *La petite fagne de Hayen* ;
- la tour-forte de Louveigné ainsi que l'ensemble formé par la tour et les terrains environnants ;
- la chapelle Notre-Dame de Bon Secours du Trôleu ainsi que l'ensemble formé par ladite chapelle, le terrain avoisinant et les deux tilleuls qui l'ombragent à Louveigné ;
- le site formé par trois tilleuls dans l'ancienne Commune de Louveigné ;
- le tilleul centenaire de Louveigné.

Ces sites ne sont pas nécessairement classés pour leur intérêt biologique : leur intérêt est plutôt d'ordre historique ou paysager. Néanmoins, les prescriptions attachées à ces zones grâce à leur classement permettent de leur assurer une protection efficace. A ce titre, ils trouvent leur place dans le maillage écologique de la Commune.

Les monuments classés ¹⁵ recensés sur la Commune de Sprimont sont les suivants :

- le château de Chanxhe et l'ensemble formé par ce château, l'église et les terrains environnants ;
- la chapelle Notre-Dame de Bon Secours du Trôleu ainsi que l'ensemble formé par ladite chapelle, le terrain avoisinant et les deux tilleuls qui l'ombragent à Louveigné ;
- les façades et les toitures de la chapelle Saint-Hubert et de la Sainte-Vierge à Blindef ;
- la tour-forte de Louveigné ainsi que l'ensemble formé par la tour et les terrains environnants ;
- les façades et toitures, à l'exception de l'escalier d'entrée avec ses murets et leurs prolongements de la maison forte à Damré ;
- les façades et les toitures du bâtiment principal et des communs de l'immeuble SIS à Gomzé ainsi que du mur d'enceinte et les fontaines qui y sont inscrites, les piliers et la grille d'entrée ;
- le Centre d'Interprétation de la Pierre ;
- les vestiges archéologiques au lieudit *Sous-les-Fays* à Chanxhe ;
- huit bornes limitatives du marquisat de Franchimont au pays de Liège et de la seigneurie de Louveigné.

6.7 Zones qui méritent un statut de protection

Certaines zones méritent un statut de protection. Il s'agit majoritairement de zones d'intérêt naturel dont la protection actuelle est insuffisante, voire inexistante mais il peut également s'agir de zones qui présentent un intérêt historique et paysager. Ce listing n'est néanmoins pas exhaustif.

- Versants et plaine alluviale de l'Amblève aux lieux-dits Belle-Roche, Halleux et Hagoheid : recolonisation sur des sites de carrière.
- La grotte du Noû bleu.
- Le chantoir de Trou Le Coq.
- Le Vallon des chantoirs est une curiosité géomorphologique : il forme l'extrémité orientale du synclinorium de Dinant et sa rencontre avec le massif ardennais. Il est constitué de roches calcaires en contact direct avec les eaux acides provenant du massif ardennais. L'érosion chimique y a donc été très intense, créant de nombreux phénomènes karstiques. Il s'étend du sud de Louveigné jusqu'à Sougné-Remouchamps.
- L'ancienne réserve de Presseux qui reste un site très intéressant, notamment du point de vue ornithologique.

¹⁵ SERVICE PUBLIC DE WALLONIE. Données documentaires de la DGO4. http://spw.wallonie.be/dgo4/site_thema/index.php. [Page consultée en avril 2018]

6.8 Sites à réaménager (S.A.R.)

Les sites à réaménager sont des sites présentant un état de désaffectation ou d'abandon ayant autrefois accueilli diverses activités autres que le logement. Sont donc concernés les anciens sites industriels, administratifs, hospitaliers, scolaires, militaires, cinématographiques, commerciaux, *etc.*

La Région wallonne effectue une distinction entre les SAR de fait et les SAR de droit. Tout site d'ancienne activité à l'abandon peut être considéré comme un SAR de fait. La notion de SAR de droit implique par contre la reconnaissance d'un périmètre opérationnel officiel de la part de la Ville et de la Région wallonne. Dans certains cas, cette reconnaissance d'un SAR de droit permet d'obtenir des financements régionaux pour la réalisation des travaux de réaménagement.

La Commune de Sprimont recense les SAR¹⁶ suivants :

- L'ancienne carrière Fond de Boudroulle dont la partie basse abritait une entreprise. Ce site est situé à 1 km du centre de Sprimont près de la nationale qui descend vers Chanxhe et la vallée de l'Ourthe. Notons que son réaménagement est en cours par la société Eloy.
- La marbrerie de Liotte : site d'une ancienne scierie de pierre qui était autrefois fourni en énergie par une roue hydraulique alimentée par un bief de l'Amblève. La scierie travaillait la pierre provenant de la carrière de la Belle-Roche. Ce site, à l'abandon depuis près de 50 ans, a récemment fait l'objet d'une acquisition par un privé.

Les défis restent considérables pour le Gouvernement wallon : comment financer la reconversion de ces sites avec les faibles deniers publics ? Et comment convaincre les opérateurs privés de se tourner vers des terrains où le travail de démolition couplé à une éventuelle dépollution des sols grève lourdement l'investissement ? La collaboration du secteur privé et des intercommunales de développement économique sera indispensable pour sauver les chancres qui peuvent l'être.

6.9 Bois soumis au régime forestier

Les bois présents sur le territoire de Sprimont et soumis au régime forestier reprennent les propriétés boisées de la Commune et des CPAS de Sprimont et de Liège. La majeure partie de ces bois est située à l'est de l'autoroute E25, dans les anciennes communes de Louveigné et de Gomzé-Andoumont. Les superficies concernées sont loin d'être négligeables.

6.10 Conclusion

A la croisée de quatre régions naturelles, Sprimont se caractérise par d'importantes zones d'intérêts biologiques et une diversité d'associations végétales remarquables mais aussi par une fragilité de ces systèmes, due à une protection relativement faible et à la proximité de l'agglomération liégeoise.

7. POPULATION

7.1 Evolution de la population

Evolution du chiffre global

Entre janvier 2006 et janvier 2018, la population sprimontoise a crû de 12.784 à 14.653 habitants (7.081 hommes et 7.572 femmes), répartis sur un territoire de 7.428 hectares. La densité de population de la commune, qui, si ce n'est une légère diminution entre 2005 et 2006 avec la perte de 28 habitants,

¹⁶ SERVICE PUBLIC DE WALLONIE. Inventaire des sites à réaménager. http://spw.wallonie.be/dgo4/site_sar/index.php/isa/afficherSar?Id=62100_A_006&sortCol=2&sortDir=asc&start=0&nbElemPage=10&communeSelected=&typeSarSelected=undefined&filtre=sprimont [Page consultée en avril 2018].

n'a cessé de croître, a été estimée en janvier 2018 à 197.2 habitants par km². De manière générale, la densité de la population sprimontoise est toujours inférieure à celle de la Région wallonne, ce qui se justifie par le caractère rural de l'entité communale qu'est Sprimont. Dans le tableau ¹⁷ et ¹⁸ ci-dessous faisant état de l'évolution de la population depuis 1846, on voit que la population de Sprimont augmente de manière sensible et très régulière depuis 1970, à raison de 1 à 2% par an. Si l'on observe les dix dernières années, on constate que l'essor de la population est chaque année estimé entre + 0.1 % et + 2 %. Globalement, on peut donc ramener cette fourchette d'estimations à une moyenne générale de 1.1 % d'augmentation de la population par an.

Année (1 ^{er} janvier)	Nombre d'habitants sprimontois ¹⁹	Pourcentage d'évolution par rapport aux chiffres précédents	Densité de population sprimontoise (hab./km ²)	Densité de population en Région Wallonne
2018	14 653	1.2 %	197.2	
2017	14 484	0.5 %	195	214.6
2016	14 413	0.1 %	194	213.9
2015	14 401	1.15 %	193.9	213.1
2014	14 237	1.1 %	191.7	212.3
2013	14 083	0.9 %	189.6	211.5
2012	13 959	1.65 %	187.9	210.5
2011	13 732	0.85 %	184.9	209.3
2010	13 615	1.9 %	183.3	207.7
2009	13 357	1.1 %	179.8	206.3
2008	13 214	2 %	177.9	205.2
2007	12 949	1.3 %	174.3	204
2006	12 784	- 0.2 %	172.1	202.7
2005	12 812	0.3 %	172.5	201.6
2004	12 775	0.6 %	172	200.7
2003	12 703	1.1 %	171	200
2002	12 570	0.9 %	169.2	199.4
2001	12 457	0.2 %	167.7	198.7
2000	12 427	1.3 %	167.3	198.3
1999	12 269	0.2 %	165.2	197.8
1998	12 242	1.1 %	164.8	197.5
1997	12 114	2.2 %	163	197.1
1996	11 847	1.1 %	159.5	196.8
1995	11 715	1.2 %	157.7	196.7
1994	11 571	1.4 %	155.8	196.2
1993	11 405	1.5 %	153.5	195.5
1992	11 231	1.1 %	151.2	194.5
1991	11 110	15.1 % en 10 ans	149.6	193.5
1981	9 652	14.9 % en 11 ans	129.9	191.2
1970	8 397	3.3 % en 23 ans	113	187.5
1947	8 126	-2 % en 47 ans	109.4	178.3
1900	8 291	59.7 % en 54 ans	111.6	162.8
1846	5 191	X	69.9	105.5

Entre les recensements de 1970 et 1981, la population est passée de 8.397 à 9.652 habitants, soit un accroissement de 15%. Entre 1981 et 1991, la population est passée de 9.652 à 11.110 habitants, soit une augmentation de 1.458 personnes représentant également un accroissement de 15%. Si l'accroissement est resté identique, il représentait le taux le plus élevé de l'arrondissement (et le cinquième score de la Province). De 1991 à 1996, la population de la Commune a continué à s'accroître de manière très régulière. Entre 1996 et 2004, le rythme se fait plus irrégulier, mais la croissance globale reste très soutenue. Comme en témoigne le tracé ascendant du graphique²⁰ ci-dessous, au cours de la période 1989-2005, la population de la commune s'est accrue en moyenne de

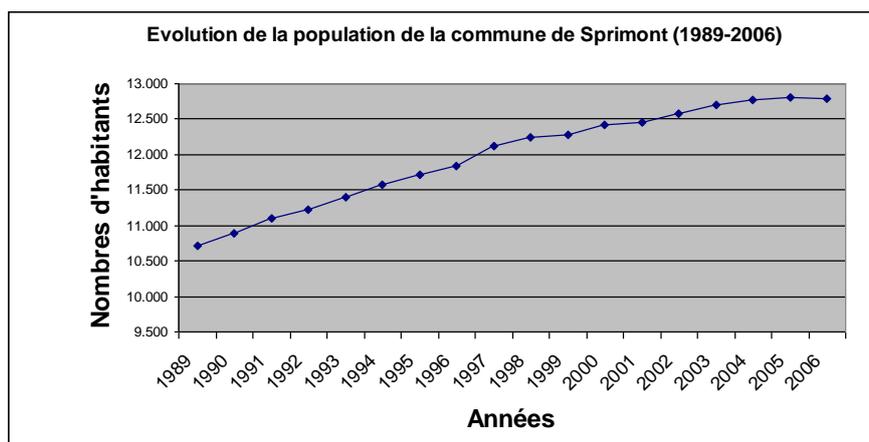
¹⁷ IWEP. WalStat. Le Portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie. https://walstat.iweps.be/walstatcatalogue.php?niveau_agre=C&indicateur_id=200300&ordre=0&periode=01/01/2016%20&niveau_agre=C&sel_niveau_catalogue=T [page consultée en mars 2018].

¹⁸ WALLONIE EN LIGNE. La démographie wallonne. http://www.wallonie-en-ligne.net/Wallonie_Population/chap5-1.htm. [page consultée en avril 2018]

¹⁹ Chiffres du Service Population de la Commune de Sprimont.

²⁰ STATBEL. La Belgique en chiffres. <https://statbel.fgov.be/fr> [page consultée en mars 2018].

131 unités par année (excepté la légère baisse de 29 habitants susmentionnée constatée entre 2005 et 2006).



Si, dans le tableau²¹ suivant, la colonne du classement 2006 entre les communes de Sprimont et des alentours montre qu'entre 1981 et 2006, l'augmentation de la population sprimontoise de plus de 32%, (avec un nombre d'habitants un peu moindre que celui de la commune d'Esneux et de la commune péri-urbaine de Chaudfontaine) témoigna de la plus forte progression démographique après celle d'Aywaille, la commune de Sprimont peut désormais se prévaloir non seulement d'avoir témoigné depuis 2006 de la plus forte progression démographique (13.3%) et du plus grand nombre d'habitants (14 484) après la commune péri-urbaine de Chaudfontaine, tout en ayant préservé un certain confort en matière de densité de population, puisque de toutes les communes limitrophes citées ci-dessous et à l'instar de l'année 2006, la commune de Sprimont est toujours la seconde (après celle d'Aywaille) à offrir le plus d'espace par habitants.

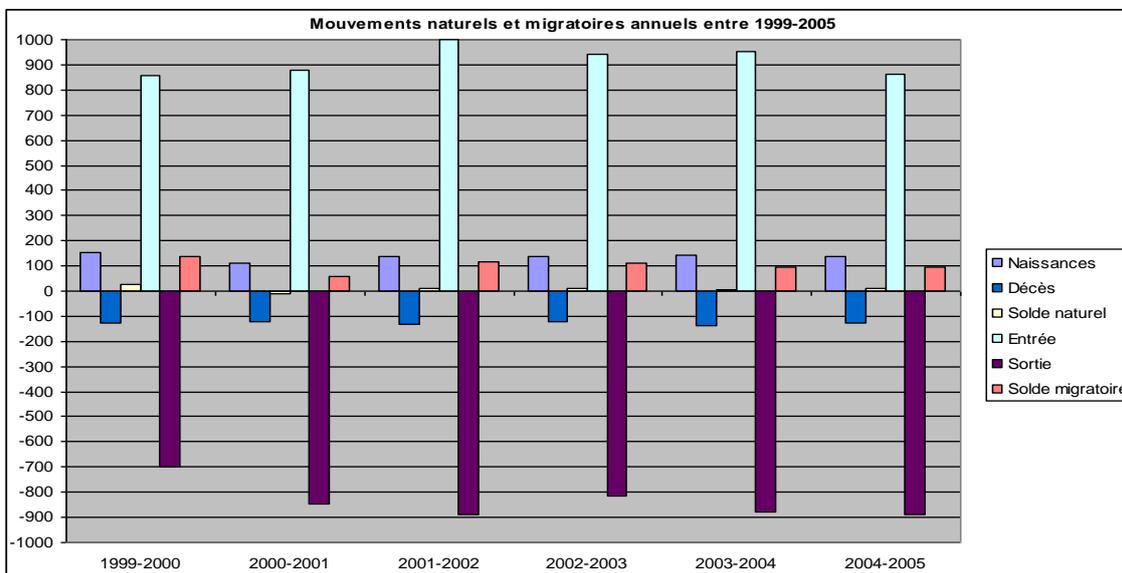
Evolution des populations communales (1981-2006 & 2006-2017)									
Commune (superficie)	Nombre hab. 1981	Nombre hab. 2006	% 1981- 2006	Classements 2006		Nombre hab. 2017	% 2006- 2017	Classements 2017	
				Selon % augmenta- tion	Selon densité pop.			Selon % augmenta- tion	Selon densité pop.
AYWAILLE (8 004 ha)	8 194	10 910 136/km ²	33,15	1	6	12 277 153/km ²	12.5	2	6
SPRIMONT (7 428 ha)	9 660	12 784 172/km ²	32.3	2	5	14 484 195/km ²	13.3	1	5
ESNEUX (3 404ha)	11 559	13 072 384/km ²	13,1	3	2	12 986 432/km ²	-0.7	6	2
COMBLAIN-AU-PONT (2 267 ha)	4 960	5 372 237/km ²	8,3	4	4	5 370 237/km ²	0	4	4
CHAUDFONTAINE (2 551 ha) (semi-urbain)	19 608	21 012 824/km ²	7,2	5	1	20 885 819/km ²	-0.6	5	1
TROOZ (2420 ha)	NC	7 641 316/km ²	NC	NC	3	8 232 340/km ²	7.7	3	3

Evolution naturelle et migratoire

Pour tâcher de comprendre et d'expliquer l'évolution de cette population, il est nécessaire de distinguer les deux composantes de cette évolution, c'est-à-dire la part liée à l'évolution naturelle (solde naturel naissances-décès) et la part liée aux mouvements de population (solde migratoire).

²¹Idem

Dans le tableau ci-dessous retraçant l'évolution de ces deux composantes de 1999 à 2005²², le taux de natalité indiquait en % le nombre de naissances enregistrées dans l'année dans la commune par rapport à la population totale. Le taux de mortalité rapportait de la même manière le nombre de décès enregistrés dans l'année. Les taux d'entrées et de sorties indiquaient quant à eux le nombre de personnes qui s'étaient implantées ou qui avaient quitté la commune pendant l'année écoulée, par rapport à la population totale.



Depuis plus de dix ans, on constatait à Sprimont une croissance démographique engourdie. En effet, si la croissance constatée entre 2005 et 2014 (décennie) était de 11.12%, la croissance quinquennale constatée entre 2010 et 2014 était de 4.56% et celle constatée plus récemment sur 2 ans, entre 2015 et 2017, renforçait ce ralentissement avec une évolution minimale de 0.57%²³.

C'est un fait, **la croissance démographique de la Commune de Sprimont ralentissait donc sensiblement. Néanmoins les récents chiffres de 2018 viennent d'annuler cet engourdissement, à savoir qu'entre 2017 et 2018, la population a augmenté de 1.2%**. Ce changement sensible peut être mis en corrélation avec le nombre de lotissements qui ont été récemment construits sur le territoire communal.

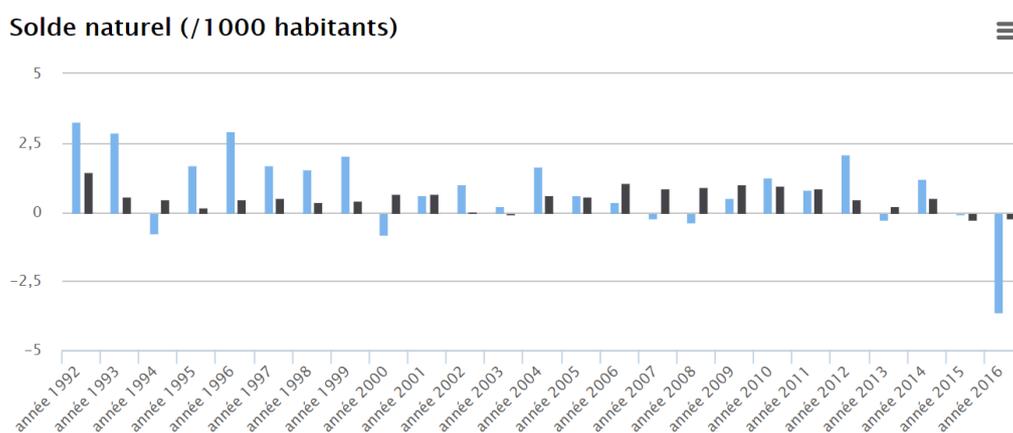
Des données plus récentes, retraçant une évolution de 1992 à 2016, concernant l'évolution des deux soldes (naturel et migratoire) de la population sprimontoise peuvent amener davantage de précisions quant à cet engourdissement de la croissance démographique jusqu'en 2017.

²² GREOVA. *Programme Communal de Développement Rural de Sprimont*. Harzé. 2007. 394 p.

²³ Rapport de la *Plate-forme Logement d'Ourthe-Ambève Logement* (par Maryse HERMAN – Novembre 2017).

*Analyse de solde naturel de la population sprimontoise de 1992 à 2016*²⁴ rapportant à la population totale de l'année la différence entre les naissances et les décès (somme, divisée par deux, de la population au 1^{er} janvier et de celle au 31 décembre de l'année). Les lignes bleues concernent la Commune de Sprimont, les noires la Région wallonne.

Année	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
/1000 habitants	3.27	2.87	-0.77	1.70	2.92	1.72	1.55	2.02	-0.80	0.64
Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
/1000 habitants	1.03	0.24	1.64	0.63	0.39	-0.23	-0.38	0.52	1.24	0.79
Année	2012	2013	2014	2015	2016					
/1000 habitants	2.07	-0.28	1.19	-0.07	-3.60					



Si l'on observe les évolutions 2010-2014²⁵, on constate qu'en 5 ans le solde naturel (le rapport naissances/décès) a évolué de 0.50% à Sprimont, mais qu'une diminution de 0.37% est à noter pour la récente période 2015-2016. Quant à l'indice de vieillissement²⁶ (le rapport entre les +60/-20 ans), il passe de 96 pour la période quinquennale 2010-2014 à 102.92 pour la récente période 2015-2016. **Le vieillissement de la population est donc un fait qui se confirme dans la Commune de Sprimont, ce qui freine naturellement la croissance démographique.**

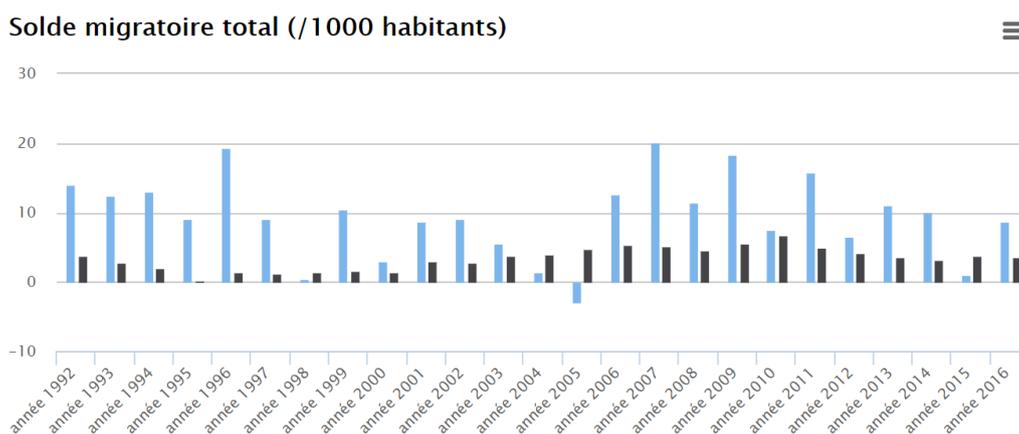
²⁴IWEPS. WalStat. Le Portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie. https://walstat.iweeps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=2&indicateur_id=244500&sel_niveau_catalogue=T&ordre=0 [page consultée en mars 2018].

²⁵Rapport de la Plate-forme Logement d'Ourthe-Amblève Logement (par Maryse HERMAN – Novembre 2017).

²⁶Idem

*Analyse du solde migratoire de la population sprimontoise de 1992 à 2016*²⁷ rapportant à la population totale moyenne de l'année la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Les lignes bleues concernent la Commune de Sprimont, les noires la Région wallonne. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Année	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
/1000 habitants	13.96	12.53	12.96	9.17	19.45	9.11	0.49	10.45	3.05	8.63
Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
/1000 habitants	9.02	5.65	1.41	-2.89	12.67	20.18	11.44	18.46	7.61	15.88
Année	2012	2013	2014	2015	2016					
/1000 habitants	6.56	11.16	10.05	1.11	8.65					



Si l'on observe les évolutions 2010-2014²⁸, on constate que si la Commune de Sprimont a marqué en 5 ans une évolution de son solde migratoire de 5.10 %, il est à noter qu'une dernière actualisation de ce solde constaté pour la période de 2 ans 2015-2016 n'est plus que de 0.94 %, ce qui signifie que **le solde migratoire ralentit aussi de façon sensible à Sprimont.**

Pour conclure, la croissance démographique de la Commune de Sprimont a ralenti sensiblement jusqu'en 2017. En cause, deux phénomènes : le vieillissement indéniable de sa population d'une part et d'autre part le nombre de personnes entrantes, qui bien qu'encore légèrement supérieur au nombre de personnes sortantes, diminuait sensiblement depuis plusieurs années. Le phénomène de vieillissement de la population ne pouvant s'amoinrir en une seule année, il semble que ce soit donc l'augmentation de l'offre immobilière sprimontoise qui soit à l'origine de cette recrudescence du nombre de personnes entrantes.

²⁷IWEPS. WalStat. Le Portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie. https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=2&indicateur_id=244501&sel_niveau_catalogue=T&ordre=0 [page consultée en mars 2018].

²⁸Rapport de la *Plate-forme Logement d'Ourthe-Amblève Logement* (par Maryse HERMAN – Novembre 2017).

7.2 Structure de la population

Après avoir étudié la Commune dans ses aspects quantitatifs et dynamiques, nous allons à présent nous attacher à décrire ses caractères qualitatifs, c'est-à-dire sa structure.

La localisation et l'étendue spatiale de ces caractéristiques sont évidemment fondamentales pour pouvoir cibler au mieux les besoins et les enjeux.

La détermination des caractéristiques de la population doit permettre également de mettre en évidence les principaux facteurs explicatifs de son évolution quantitative. Ces facteurs pourront dès lors servir d'hypothèses de base pour estimer l'évolution projetée de la population, laquelle fait l'objet du chapitre suivant.

Taille des ménages

Comme l'indique le tableau ci-dessous²⁹, de 1981 à 2004, le nombre moyen de personnes par ménage était passé de 2,82 à 2,62. Cette diminution de la taille des ménages était conforme à l'évolution générale observée en Région wallonne. Elle y était toutefois moins importante qu'ailleurs et la taille des ménages sprimontois devenait assez sensiblement supérieure à la moyenne : on pouvait parler d'une **structure plus familiale de la population**.

Evolution de la taille moyenne des ménages (privés) (personne(s)/ménage)		
	Sprimont	Région wallonne
1981	2,82	2,68
1991	2,72	2,49
2001	2,69	2,40
2002	2,66	2,39
2003	2,65	2,37
2004	2,62	2,36
2015	2.41	2.29
2016	2.40	2.29
2017	2.38	2.28

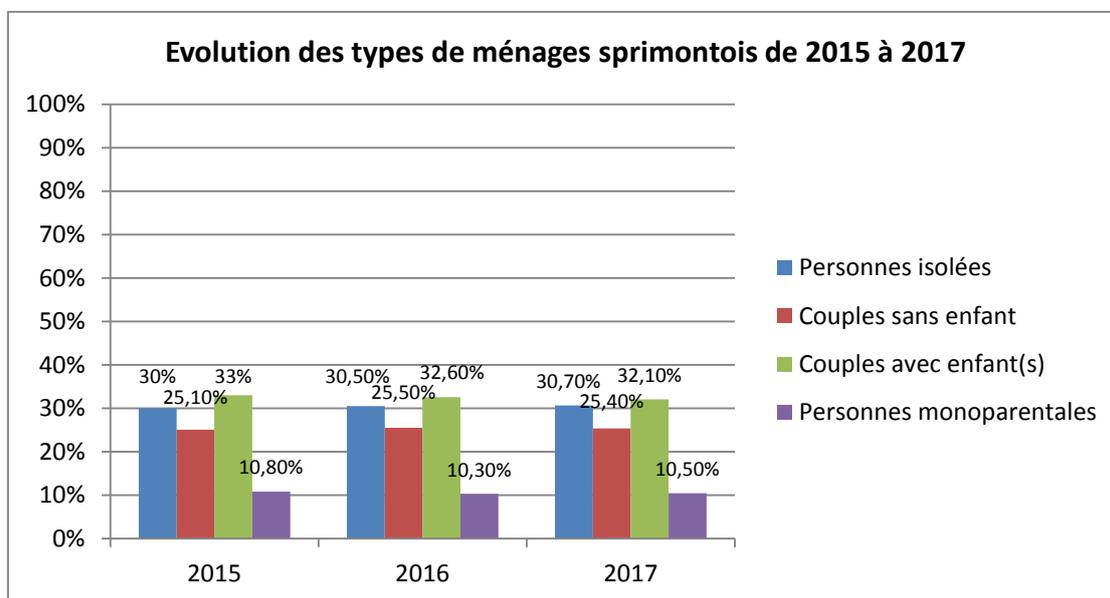
Après une réactualisation statistique de ce tableau relative aux années 2015, 2016 et 2017, **le constat n'a pas changé : la diminution de la taille des ménages est un phénomène général depuis quelques décennies** : elle tient à des raisons démographiques (vieillesse de la population) mais surtout sociologiques (augmentation du célibat et des séparations et généralisation de la famille "nucléaire" dans laquelle les grands-parents n'ont plus leur place). Malgré son profil plutôt familial, la population de Sprimont n'échappe donc pas à ce constat. **Néanmoins, si entre 1981 et 2004 la baisse du pourcentage était de 0.03 % par an, on enregistre une baisse annuelle un peu moindre entre 2004 et 2017 (0.02%)**. Enfin on constate toujours que le nombre de personnes par ménage sprimontois reste légèrement supérieur à celui de la moyenne wallonne.

²⁹ IWEPS. WalStat. Le Portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie. <https://walstat.iweeps.be/walstat-catalogue.php?n> [page consultée en avril 2018] et ancien site web de l'INS, *Recensements de la population et des logements de 1981 et 1991*.

Un graphique³⁰ avait permis de comparer au **1^{er} janvier 2004** la répartition des ménages selon leur taille à Sprimont et d'observer leur évolution depuis 2000. On avait vu que **les ménages d'isolés étaient nettement sous-représentés dans la Commune** (26.5 %) et que les structures familiales de trois personnes et plus étaient plus fréquentes que dans le reste de la Province (45% au lieu de 34%). **La structure familiale des ménages sprimontois** était donc clairement mise en évidence. **Mais** on voyait également que cette situation évoluait : **par rapport à l'année 2000, le nombre d'isolés avait augmenté**, alors que les structures de trois ou quatre personnes avaient diminué.

En 2017 et depuis 2004, la situation n'a pas changé à Sprimont : même s'il reste inférieur aux moyennes de la Région wallonne, le taux de **personnes isolées** a continué d'augmenter en passant de 26.5% à **30.7 %**. La **structure familiale** des ménages reste encore en évidence avec un taux de **42.6%** (32.1% de couples avec enfants – taux record par rapport à ceux de la Région wallonne - et 10.5 % de familles monoparentales), contre **25.4%** de **couples sans enfant**³¹.

Evolution comparée des différents types de ménages (en %)								
Année	Hommes/ Femmes Isolé(e)s		Couples (non mariés avec enfants)		Couples (non mariés sans enfant)		Femmes /hommes monoparentaux	
	Sprimont	RW	Sprimont	RW	Sprimont	RW	Sprimont	RW
2000	23.7	NC ³²	NC	NC	NC	NC	NC	NC
2004	26.5	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
2015	30	35.2	33	28.2	25.1	22.5	10.8	12.2
2016	30.5	35.3	32.6	28.2	25.5	22.6	10.3	12.2
2017	30.7	35.4	32.1	28.2	25.4	22.6	10.5	12.2



³⁰ GREOVA. *Programme Communal de Développement Rural de Sprimont*. Harzé. 2007. 394 p.

³¹ Remarque : les 1.3 % restants après la somme des pourcentages précités représentent les autres types de ménages.

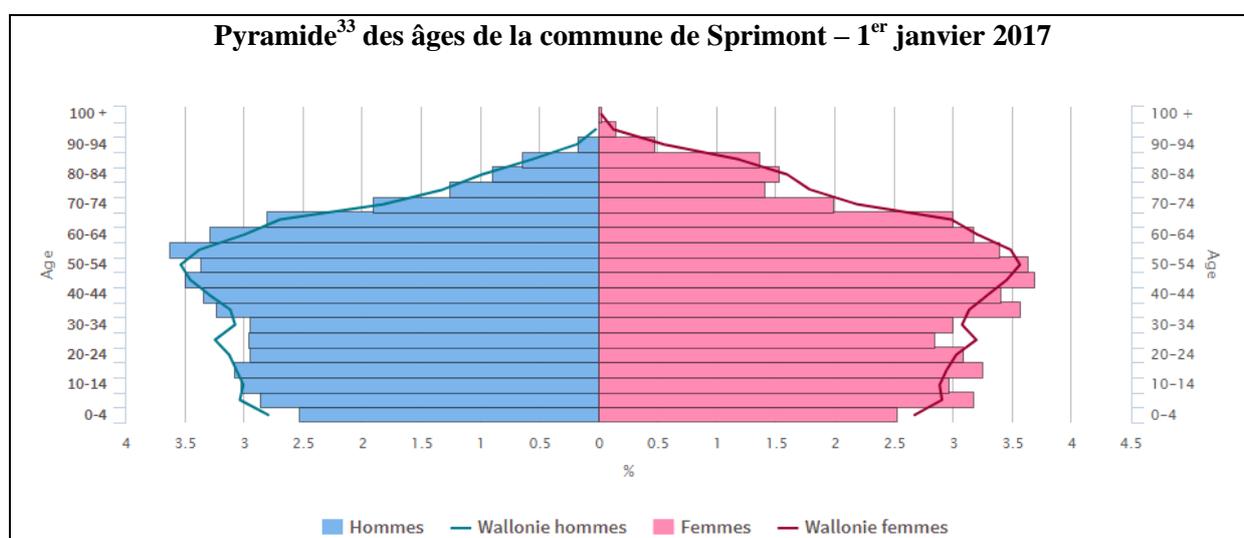
³² NC : Non Connue

Structure d'âge

La structure d'âge d'une population est l'une de ses caractéristiques principales. Sa connaissance permet notamment d'établir des hypothèses pour réaliser des projections de population.

Pyramide des âges

Le meilleur moyen d'analyser la structure d'une population consiste à examiner sa pyramide des âges : il s'agit d'une représentation visuelle de la répartition de la population par sexe et par classe d'âge. La forme théorique est celle d'une pyramide, les écarts par rapport à celle-ci pouvant s'expliquer par des raisons sociologiques (baisse de la natalité), historiques (conflits mondiaux) ou locales. Les comparaisons entre différentes pyramides permettent de mettre en évidence ces différences et d'en rechercher les raisons.



En 2017, l'âge moyen de la population sprimontoise est de 41,2 ans (celui de la région wallonne est de 41,1 ans).

Si, en 2006³⁴, la pyramide des âges de Sprimont présentait un aspect sensiblement plus jeune et plus "familial" (sur-représentation des classes d'âge de 10 à 19 ans et de 40 à 54 ans et sous-représentation des classes 20-34 ans et des classes d'âge au-delà de 55 ans), en 2017, ce sont les classes 44-60 ans et 34-40 ans qui sont sur-représentées.

La classe 14-20 ans est toujours plus importante que les tranches d'âge supérieures (20-34 ans), phénomène supposé lié au départ de certains jeunes vers d'autres communes lors de leur prise d'indépendance et de la création de leur foyer (les raisons sont multiples : envie de quitter le village, prix de l'immobilier, faiblesse du marché locatif, proximité du travail, des études...). Toujours dans ce sens, la part de la classe 0-4 ans pousse au même constat qu'en 2006 : le taux de natalité à Sprimont est toujours à la baisse. Ce phénomène pourrait se justifier par le prix de l'immobilier sur la commune : les couples en attente d'un enfant désireux de devenir propriétaires d'une maison familiale préférant peut-être acheter cette dernière à un prix moins coûteux dans une autre commune. Cette baisse enregistrée pour la classe des 20-24 ans renforcerait donc cette hypothèse.

³³ IWEPs. WalStat. Le Portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie. https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=4&indicateur_id=235300&sel_niveau_catalogue=T&ordre=0 [page consultée en mars 2018].

Les classes "d'âge moyen" (à partir de 34 ans) étant par contre davantage représentées, on peut supposer des retours ou des nouvelles arrivées de ménages lorsque ces derniers bénéficient d'une situation financièrement plus mature. L'attraction de ces familles avec enfants peut se justifier par une préférence pour la campagne et le désir de résider à une distance raisonnable de la ville et à proximité d'un axe de transport important. En effet, la Commune de Sprimont, en liaison directe avec Liège par l'autoroute E25, attire les populations de navetteurs. Le stade extrême de ce processus étant la formation de villages-dortoirs.

La grosse diminution de la population à partir de 70 ans est le signe encore visible de la baisse globale de natalité connue durant la seconde guerre mondiale et le fait que la population vingt ans plus jeune soit si représentée n'est autre que le signe du baby-boom qui a suivi la fin de cette même guerre. Si l'on observe la classe des + de 90ans, on constate que la part des seniors continue à marquer une asymétrie flagrante en défaveur des hommes.

En conclusion, la pyramide de Sprimont présente une évolution caractéristique des communes péri-urbaines à proximité d'une grande ville : sur-représentation d'adultes d'âge moyen et de leurs enfants, sous-représentation de jeunes adultes et de très jeunes enfants, suivant en cela un schéma classique.

Population étrangère en 2005

Le tableau³⁵ ci-dessous comptabilise et compare les nombres et pourcentages de la population totale, belge, européenne et extra-européenne résidant sur la Commune de Sprimont en 2007 et 2017. Ces données sont aussi comparées à l'échelle régionale.

Chiffres relatifs à la population étrangère au 01.01.2017			
	Population totale	Population belge	Population non belge
Sprimont 2007	12 950 100%	12 461 96,22%	489 3,78 %
			Intra-Européens Extra-Européens
			437 52 3,38% 0,4%
Sprimont 2017	14 490 100%	13 977 96,46%	513 3,54 %
			Intra-Européens Extra-Européens
			426 87 2,94% 0,6%
Région wallonne 2007	3 435 879 100%	3 118 939 90,78%	316 788 9,22 %
			Intra-Européens Extra-Européens
			268 686 48 102 7,82% 1,4%
Région wallonne 2017	3 614 473 100%	3 249 746 89,91%	364 700 10,09 %
			Intra-Européens Extra-Européens
			277 953 86 747

³⁵ IWEPS. WalStat. Le Portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie. https://walstat.iweeps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=4&indicateur_id=235300&sel_niveau_catalogue=T&ordre=0 [page consultée en mars 2018].

			7,69%	2,4%
--	--	--	-------	------

Si en 2007 on dénombrait 489 personnes de nationalité étrangère sur le territoire de la commune, on en dénombre 513 en 2017, soit 3,54% seulement de la population totale, et dont la majorité est composée de ressortissants européens (comme le démontrait déjà une source³⁶ en 2006 : essentiellement des Italiens, des Portugais et des Français, ainsi que quelques Néerlandais et Espagnols). Les personnes d'origine extra-européenne sont en effet très peu représentées (0,6% de la population totale, soit seulement 87 personnes). Le constat est donc le même qu'en 2007, nous sommes loin des 10,09 % de non-Belges observés en Région wallonne.

Depuis 1981 et bien que la population totale n'avait cessé d'augmenter, la population étrangère, elle, n'avait cessé de diminuer : si l'année 1981 avait compté 611 étrangers (6,3%), l'année 1991 n'en comptait plus que 483 (4,3%). Cette diminution était le reflet d'une tendance générale en Région wallonne, mais qui en termes relatifs se marquait d'une manière beaucoup plus importante à Sprimont. En cause, la réduction de la main-d'œuvre employée des carrières de Sprimont, qui avait attiré jadis de nombreux Italiens et Portugais.

Tandis que le pourcentage wallon de la population étrangère a augmenté de 0,87% en 10 ans, celui de Sprimont quant à lui diminué de 0,24%. En effet, si le nombre de résidents sprimontois non-belges a bel et bien crû de 489 à 513 en dix ans, cette nouvelle proportion est calculée par rapport aux chiffres actuels de la population totale, qui a crû elle aussi de 1540 personnes.

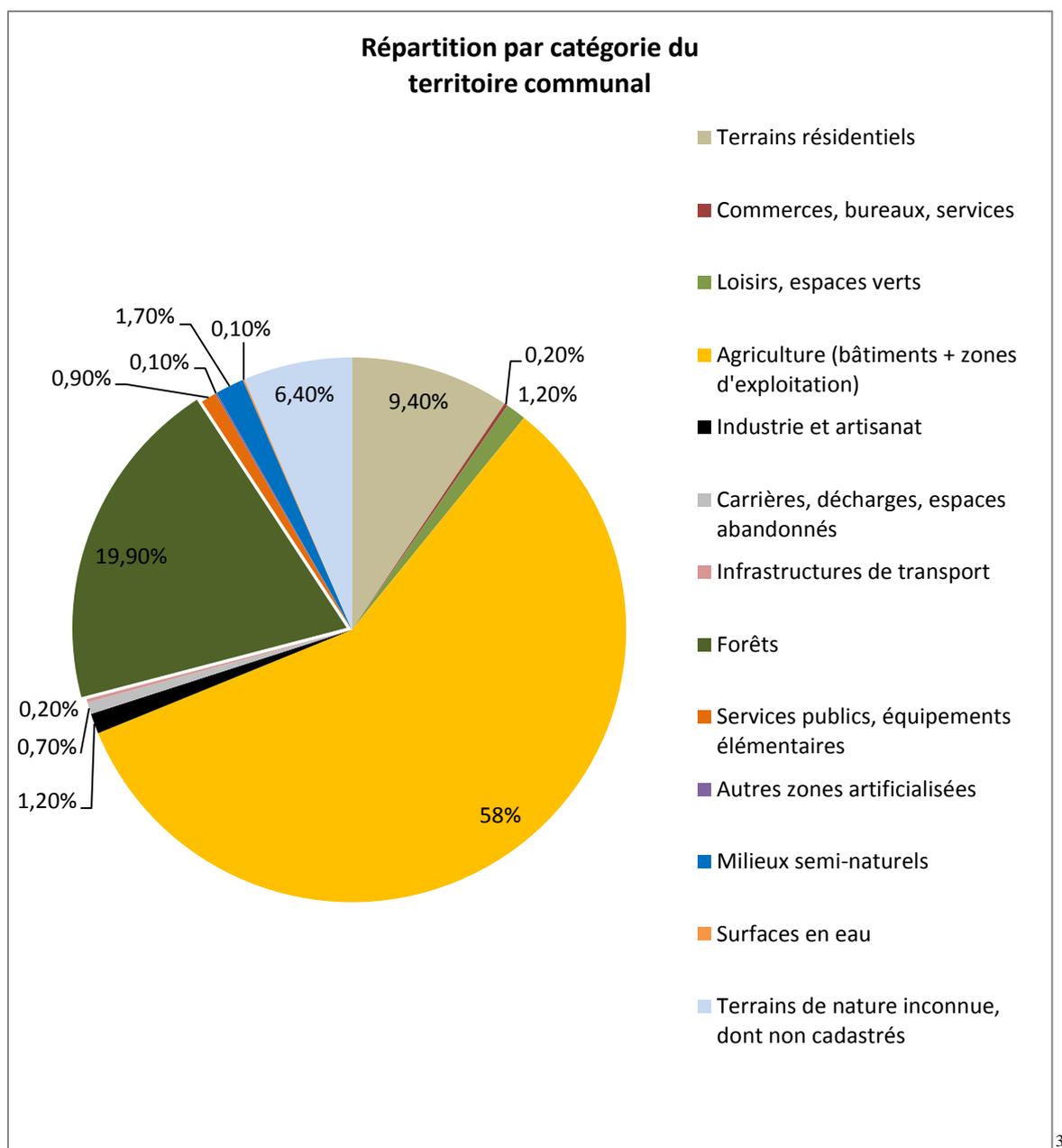
Le constat est donc toujours le même qu'en 2007 : le pourcentage de population étrangère diminue à Sprimont, et les personnes concernées sont en grande majorité des ressortissants européens.

7.3 Conclusion

Comme annoncé dans le précédent PCDR, le développement démographique de la Commune de Sprimont s'est poursuivi depuis 2006. En effet, bien que les très jeunes adultes ont toujours tendance à quitter Sprimont (du moins de manière provisoire), le cadre de vie attractif pour les foyers familiaux (jeunes adultes avec enfants) et l'accessibilité de la commune justifient le passage d'une population totale de 12 784 habitants en 2006 à 14 653 en 2018, soit une augmentation de 14,6% et le plus grand nombre d'habitants enregistrés après celui de la commune semi-urbaine de Chaudfontaine. Ce phénomène a de grandes chances de se perpétuer au cours des années futures ; le seuil des 15.000 à 16.000 habitants est donc une réalité à envisager à moyen terme. Néanmoins, malgré ce développement démographique, la Commune de Sprimont peut se prévaloir jusqu'ici d'avoir préservé un certain confort en matière de densité de population, puisque de toutes les communes limitrophes alentours et à l'instar de l'année 2006, la Commune de Sprimont est toujours la seconde (après celle d'Aywaille) à offrir le plus d'espace par habitant.

³⁶ GREOVA. *Programme Communal de Développement Rural de Sprimont*. Harzé. 2007. 394 p.

8. STRUCTURES ET CARACTÉRISTIQUES DU BATI, OCCUPATION DU TERRITOIRE

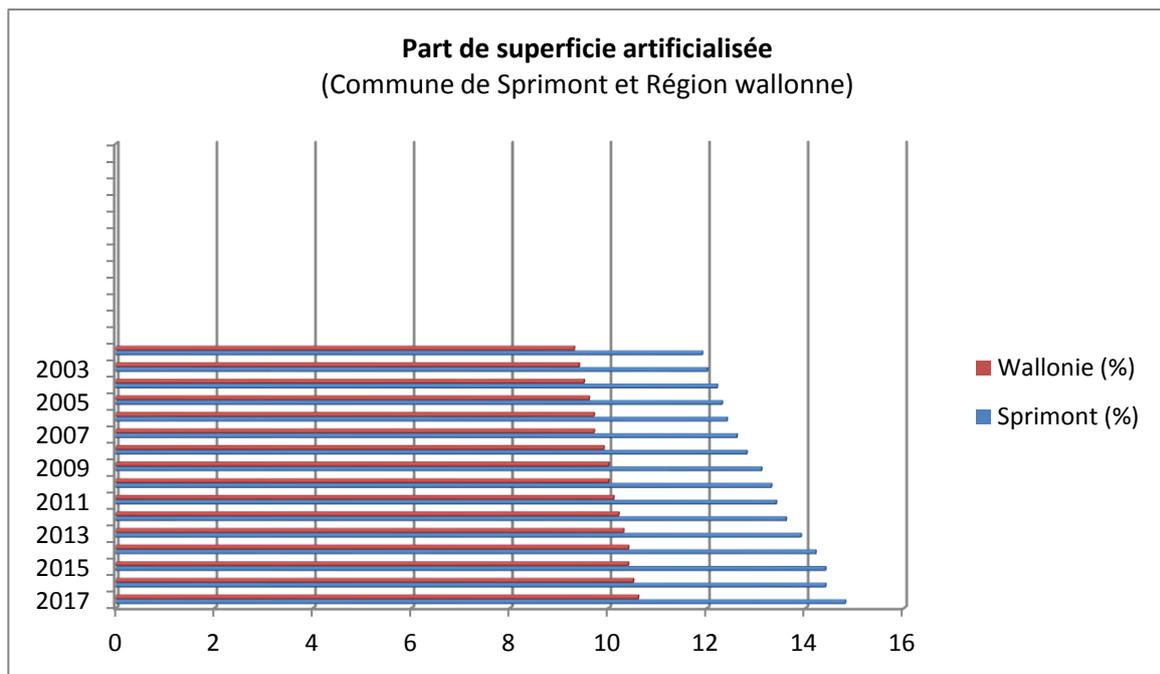


8.1 Situation actuelle des noyaux d'habitat

Les cartes de l'Institut Géographique National dressées à l'échelle du 1/10.000e serviront de base aux observations, de même que les extraits cadastraux assemblés et mis à jour dans le cadre de cette étude. Ces différentes sources sont complétées par les plans de secteurs régissant le territoire de la Commune de Sprimont.

La situation des noyaux d'habitat à l'heure actuelle, en comparaison avec leur situation à la fin du 19^e siècle, est principalement toujours caractérisée par une incroyable extension des superficies bâties.

³⁷ IWEPS. WalStat. Le Portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie. <https://walstat.iweps.be/walstat-accueil.php> [page consultée en mars 2018]. Notons toutefois que ces statistiques peuvent différencier des statistiques communales. Le pourcentage de forêts recensé par la commune avoisine les 25 % alors que celui de la Région wallonne est inférieur à 20 %.



38

Sprimont a fait l'objet d'une croissance vertigineuse à l'époque de l'exploitation florissante des carrières. En 1910, la Commune culmine avec 4.544 habitants alors que la moyenne des 157 communes condruisiennes en compte entre 400 et 600. En 1961, le déclin de l'exploitation des carrières entraîne une baisse de population jusqu'à 3.870 habitants. Esneux et Tilff, communes voisines, continuent de s'accroître du fait d'une activité industrielle cumulée avec leur intégration dans la zone résidentielle de Liège. Après un temps de déclin, la Commune de Sprimont reprend une courbe de croissance de population. Cette évolution est fortement dépendante de l'ouverture de l'autoroute E25, dite autoroute des Ardennes ou du soleil, qui va mettre le territoire de la Commune à portée de "roues" des navetteurs sur Liège. La Commune connaît à son tour le phénomène de suburbanisation.

Tant le mode d'implantation et de regroupement que l'occupation de l'espace rural sont en pleine mutation. Les nouvelles techniques de construction, les modes de vie, les manières de produire et de consommer, tout s'est transformé avec une rapidité telle que "habiter" aujourd'hui a peu de points communs avec le sens de la vie communautaire d'autrefois. Pourtant les structures anciennes d'habitat subsistent et accueillent encore des habitants à qui elles apportent leur héritage.

Sites d'implantation

Les sites d'implantation tant des noyaux résidentiels/d'habitations (9.4% du territoire sprimontois en 2017, contre 6.4% en territoire wallon) que des activités de caractère artisanal/industriel (1.2% du territoire sprimontois en 2017, contre 1% en territoire wallon), commercial (0.2% du territoire sprimontois en 2017, contre 0.3% en territoire wallon) et agricole (bâtiments, terres arables/cultures permanentes et surfaces enherbées/friches agricoles représentent 58 % du territoire sprimontois en 2017, contre 52.6 % en territoire wallon) se sont multipliés et diversifiés. Les nouvelles constructions peuvent être regroupées en deux catégories principales. La première reprendra les édifices construits dans le prolongement de noyaux existants à l'intérieur de ceux-ci ou à proximité.

³⁸ IWEPS. WalStat. Le Portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie. <https://walstat.iweeps.be/walstat-accueil.php> [page consultée en mars 2018].

La seconde rassemblera les bâtiments réalisés de façon indépendante par rapport aux regroupements préexistants; ceci concerne des éléments isolés ainsi que de nouveaux ensembles d'habitations, de commerces ou de petites et moyennes entreprises.

De 2016 à 2018, l'Administration communale de Sprimont a autorisé 249 projets de logements, de relatives ampleurs, financées par des investisseurs immobiliers (immeubles à appartements, lots à bâtir, maisons « clé sur porte »).

Sites d'extension des noyaux d'habitat anciens

En fonction des sites d'implantation primitifs, les extensions apparaîtront plus ou moins en harmonie avec les noyaux anciens. Les principaux pôles de croissance concernent une douzaine de villages et hameaux dont Sprimont, Lincé, Andoumont, Louveigné et Banneux.

Il est à remarquer que l'extension des noyaux tend à occuper les hauts de versants et plateaux proches des sites d'origine. C'est notamment le cas pour les constructions en périphérie de Sendrogne, Stinval, Louveigné, Banneux, Lincé, Chaumont, Pirefontaine, Fays, Haie des Chênes, Gippe. De plus, le mode de croissance le long du réseau routier en accentue les effets paysagers. Les regroupements bâtis n'apparaissent plus comme des ensembles distincts les uns des autres, localisés dans un site propre ; ils se présentent de plus en plus comme un bâti continu à travers crêtes, coteaux et vallées. Ceci touche particulièrement les noyaux anciens situés le long d'axes routiers convergeant vers l'autoroute ou reliant des agglomérations plus importantes.

Quelques villages et hameaux, de faible croissance il est vrai, voient leur site maintenu dans un cadre paysager cohérent. Hayen, Hautgné, Betgné, Ménage, Presseux, Les Forges, Gomzé ont pu conserver leur périmètre d'implantation dans un site homogène, mais quelques constructions récentes ont déjà étiré leur structure le long des voies d'accès.

Sites d'implantation des nouveaux noyaux et bâtiments isolés

La croissance urbanistique de la Commune de Sprimont et l'évolution des modes de production agricoles ont conduit à l'occupation de sites à destination de logements, de petites et moyennes entreprises/commerces ou de nouvelles exploitations agricoles.

Les nouvelles habitations vont généralement être regroupées sous forme de lotissements ou de parcs résidentiels sur d'anciens terrains agricoles ou dans des bois. Leur site d'implantation sera souvent localisé en haut de versant, en ligne de crête ou en plateau comme dans le cas des Hadrènes, du lotissement dit Alfi (à proximité du château des Fawés), de Bois-le-Comte, Gros Confin, Warnoumont et dans le petit bois traversé par la route d'Hayen entre ce hameau et Bois-le-Comte. D'autres lotissements s'étirent le long de tronçons routiers comme le long de la route d'Esneux entre Hautgné et Betgné ou entre la Haie des Chênes et le Hornay également situés en ligne de crête et haut de versant.

Un lotissement plus diffus est encore observé à la Croix Henrard, à l'est d'Andoumont, au Trixhe Nollet et à Chaply avec une implantation toujours en site de versant ou de plateau. De nombreux immeubles à appartements et habitations modernes ont aussi été construits, tels que ceux situés le long de la rue des Fosses à Lincé, de la route du Hornay, de la rue d'Esneux, de la route menant à Chanxhe, ou ceux du carrefour de Dolembreux, ou encore du centre de Sprimont. Notons aussi qu'une ferme a été transformée en plusieurs habitations rue de Lillé, en direction de Presseux. Enfin, la société Eloy a entrepris récemment la création de 72 nouveaux appartements à l'arrière du parc communal, derrière l'école communale.

Banneux-Notre-Dame, nouveau noyau bâti, s'est implanté sur le site des apparitions de la Vierge, sur un plateau. Bien que portant le nom d'un noyau ancien, ce regroupement doit être considéré comme distinct du premier tant ses caractéristiques sont singulières.

Les zonings artisanaux de Cornemont et de Damré se sont implantés dans les années 90 en plateau et haut de versant, si bien qu'en 2017, la part artisanale/industrielle du territoire sprimontois a été estimée à 1.2% (contre 1% en territoire wallon). Notons aussi que la zone économique de Damré a bénéficié d'une extension en 2002 et qu'une nouvelle extension y est encore prévue (approbation du projet en 2017).

L'un ou l'autre site vierge a fait l'objet il y a une dizaine d'années d'une implantation de la part d'un exploitant agricole pratiquant son activité de manière traditionnelle ou moderne mais dont les anciens bâtiments n'étaient plus adaptés.

Nous trouvons ainsi des fermes et hangars agricoles récents sur le plateau de Miroule, sur le haut de versant situé entre Ménage et Lincé, sur la ligne de crête au nord de Fays, en haut de versant du Tultay (3 implantations), en haut de versant au sud-est d'Andoumont et en ligne de crête au nord de Au Doyard. En 2017, les bâtiments agricoles représentent ainsi 0.9% du territoire sprimontois (contre 0.6% en territoire wallon).

L'ensemble de ces observations met en évidence une occupation généralisée des sites de haut de versant et de plateau pour des affectations diversifiées.

Quant aux zones bâties à destination des loisirs et espaces verts - parcs résidentiels de week-end, campings, caravanings -, ces dernières représentent, en 2017, 1.2% du territoire sprimontois (contre 0.6% en territoire wallon). Les sites d'implantation sont plus diversifiés puisque nous trouvons un terrain en fond de vallée principale à Rivage, une implantation en fond de vallée secondaire à Adzeux, un terrain de versant de vallon au Tultay et un site de plateau au sud de Banneux-Notre Dame. Si les trois premiers s'expliquent par la présence d'eau (cours d'eau ou plan d'eau) à proximité, le quatrième est localisé, quant à lui, dans un site présentant peu d'intérêt paysager si ce n'est la proximité des bois de Banneux.

Enfin, à l'instar de la zone commerciale du carrefour de Louveigné, située à proximité de l'autoroute E25, le récent développement de la zone commerciale de Dolembreux est évidemment à mettre en évidence.

8.2 Structures de regroupement et réseaux de communications

La majorité des nouveaux bâtiments est implantée le long du réseau routier. Les structures de regroupements seront donc fortement liées au tracé des voies de communications³⁹, allongées ou en plan complexe suivant le maillage des routes, rues et chemins. En 2017, la part du territoire communal relative aux infrastructures de transports est estimée à 0.2% (contre 0.4% en territoire wallon).

Le réseau routier a lui-même évolué : une infrastructure d'importance nationale a été réalisée de façon à assurer un écoulement fluide du trafic de transit ; il s'agit de l'autoroute E25 qui relie Liège à Bastogne. Par ailleurs, le réseau routier a été structuré et classé en voirie régionale et communale. Les voies régionales, voies de liaison, accueillent le trafic le plus important. Les voies communales assurent l'écoulement du trafic de collecte et la desserte des activités riveraines. Le réseau routier est encore complété par de nombreux chemins agricoles ou forestiers et par des sentiers déjà présents à la fin du 19^e siècle. Le maillage actuel du réseau routier est donc resté très proche de celui repris à l'Atlas des sentiers et chemins vicinaux, à l'exception de l'autoroute qui s'y est superposée et de quelques voies carrossables et piétonnes de petite importance qui ont disparu ou été créées.

La majorité des voies de collecte et de desserte ont conservé un gabarit étroit et un tracé adapté au relief qui contribuent au caractère rural de la Commune et qui induisent des déplacements à vitesse limitée. Les voies de liaison présentent un gabarit plus large et un tracé plus souple qui admettent des vitesses de déplacement plus élevées. Les premières participent encore à la définition du caractère urbanistique traditionnel des noyaux bâtis anciens tandis que les secondes apparaissent de plus en plus

³⁹ Annexes Partie I, carte 2 : Voies de communications et espaces publics, et carte 5 : Bâti.

comme des barrières entre les habitants situés de part et d'autre de leur chaussée. L'autoroute est également perçue comme obstacle tant sur le plan paysager que celui de la vie collective et du sentiment d'appartenance à une même commune.

Réseau autoroutier

La Commune de Sprimont est traversée suivant un axe nord-sud par l'autoroute E25. Cet axe a pour effet de drainer une population active centrée sur Liège pour laquelle vivre à la campagne constitue un atout sans pour autant s'astreindre à des navettes quotidiennes longues et dangereuses.

Sprimont, situé à 15-20 minutes du centre de l'agglomération liégeoise, devient un site de prédilection pour ces candidats résidents. Les principaux sites d'extension d'habitat vont être implantés à proximité des échangeurs autoroutiers afin de conjuguer résidence au vert avec vie active à la ville. Les structures de regroupement de ces nouvelles habitations sont de type allongé le long du réseau routier de liaison ou en grappe dans des lotissements greffés sur ce même réseau.

L'autoroute a également eu pour effet d'inciter de petites et moyennes entreprises à s'implanter à proximité de ses accès. Les zonings de Damré et de Cornemont, la zone commerciale de Louveigné ainsi que le nouveau zoning commercial de Dolembreux répondent à ce critère. La structure de regroupement des bâtiments abritant ces activités est de type dispersé ou en grappe lâche articulés par une voie de desserte en connexion avec le réseau de liaison.

La Commune de Sprimont accueille deux aires autoroutières importantes puisqu'elles comprennent chacune une aire de stationnement, une station-service, un restaurant et de petites surfaces commerciales. Ces aires sont situées à hauteur de Hornay de part et d'autre de l'autoroute E25. La structure de regroupement des quelques constructions est de type dispersé dans une surface relativement spacieuse. Ces aires sont reliées d'une part au réseau autoroutier pour les utilisateurs de ces services et d'autre part au réseau routier plus local pour les employés travaillant aux différents postes d'activités.

Enfin, la concrétisation du projet de la liaison autoroutière Cerexhe-Heuseux/Beaufays, initié il y a plus de deux générations et toujours en attente d'un accord politique, pourrait représenter dans le futur un nouveau renfort de l'attractivité des zonings de Sprimont.

Réseau routier

L'extension des noyaux anciens s'est généralement organisée le long des axes routiers. Les structures de regroupement se présentent donc souvent en plans allongés s'étendant sur plusieurs anciennes localités. Mais elle peut prendre des formes globales différentes.

De l'ensemble des observations, il ressort qu'il existe deux types de structures de regroupement principaux : le premier se présente en plan allongé lié au réseau routier et englobant plusieurs noyaux anciens ; le second préserve une structure distincte pour les hameaux d'origine. L'évolution de ces deux types de regroupement est très fortement influencée par les zones d'habitat des plans de secteur.

Les transformations des structures apparaissent également au niveau du découpage parcellaire et du mode d'implantation du bâti par rapport aux parcelles et à la voirie. Les constructions s'implantent généralement en retrait des limites parcellaires et présentent 4 façades plus ou moins découpées. Le recul par rapport à la voirie augmente au profit d'un espace de stationnement pour les véhicules. Gabarits, volumes et matériaux de construction se différencient des anciennes constructions.

Réseau ferré

Dans le courant du 20^e siècle, la commune de Sprimont s'est vue desservie par deux lignes de chemin de fer. La première reliant Sprimont, Liège et Jemelle ; la seconde assurant la liaison depuis Liège vers

le Luxembourg en passant par Gouvy. Toutes deux appartiennent au réseau national et subsistent encore aujourd'hui.

Une autre liaison beaucoup plus locale, le tram vicinal, desservait aussi des passagers et marchandises entre Poulseur, Sprimont et Trooz, et ce jusqu'en 1938, date à laquelle seules les marchandises purent encore en bénéficier (et ce jusqu'en 1961, date de la fin de ligne vicinale). Ce vicinal reliait Poulseur à Sprimont puis à Trooz ; il passait par Chanxhe, Sprimont, Damré, Cornemont, Louveigné, le Doyard et Stinval avant d'emprunter le vallon du Ry de Mosbeux. Les marchandises transportées étaient principalement constituées des produits extraits des carrières d'une part et des grumes pour la scierie de Stinval d'autre part. Le déclin de ce tram a été lié à celui des carrières. Une fois que de nouveaux matériaux de construction et de nouveaux types de revêtement de voirie ont été mis en œuvre, l'industrie de la pierre a été mise en péril et les carrières ont tourné au ralenti. Le trafic, réduit, n'était plus quotidien et a fini par disparaître en 1961, après un dernier soubresaut dû aux milliers de tonnes de pierres brutes commandées par les Pays-Bas pour mener à bien le plan Delta destiné à gagner de vastes terrains sur la mer. Ces pierres provenaient entre autres des carrières de Sprimont.

Il est à noter que l'asbl "Chemin de Fer de Sprimont (CFS)" est établie sur une partie de l'assiette de l'ancienne ligne vicinale Poulseur - Sprimont - Trooz et se présente comme un musée d'archéologie industrielle ferroviaire en voie de 60 cm ; le CFS a d'ailleurs rassemblé, depuis 1981, toute une collection de matériel ancien qui est présenté en mouvement. Un projet relatif à la mise en valeur de ce patrimoine ferroviaire ayant fait l'objet d'une convention du Développement rural lors du précédent PCDR est d'ailleurs toujours en cours et devrait se concrétiser prochainement (sous condition d'acceptation du Commissariat général au tourisme).

L'incidence du vicinal sur l'extension du bâti au 20^e siècle est trompeuse puisque ce sont les carrières qui ont amené les ouvriers qui y travaillaient à venir habiter non loin de leur lieu de travail.

L'incidence du réseau ferré sur les structures des noyaux bâtis, déjà limitée à la fin du 19^e siècle, s'est encore estompée. Le réseau ferré joue désormais un rôle tout à fait secondaire du fait de la suprématie de l'automobile sur le chemin de fer.

Les nouvelles implantations ne sont que rarement déterminées en fonction de la présence d'une gare mais bien plus en fonction des liaisons routières avec les grands axes.

8.3 Occupations de l'espace rural

La croissance du bâti dans le siècle écoulé s'accompagne d'une transformation de l'occupation du sol non seulement dans la nature des activités mais aussi dans sa relation avec les habitations d'une part et avec l'espace public d'autre part. Aux 18^e et 19^e siècles, les occupations de l'espace rural apparaissaient comme complémentaires à la fonction de logement ou étroitement liées aux ressources naturelles du sol et du sous-sol. Aujourd'hui, la complémentarité n'est plus apparente et les activités menées semblent juxtaposées aux habitations et occasionnent rivalité ou conflit.

Activités de caractère agricole

Les cartes de l'IGN font apparaître d'importantes superficies de prairies sur l'ensemble du territoire de la Commune. L'activité d'élevage, principalement à destination de production de lait ou de viande, a donc continué à se développer depuis le 19^e siècle pour devenir l'activité agricole principale. En effet, les terres arables et cultures permanentes (minoritaires : 5.6% du territoire sprimontois en 2017, contre 28.7% en territoire wallon) ainsi que les surfaces enherbées et friches agricoles (majoritaires : 51.5% du territoire sprimontois en 2017, contre 23.3% en territoire wallon) travaillées par 75 exploitations agricoles – essentiellement d'élevage - sont aujourd'hui réparties sur 57.1% du territoire communal, auxquels se rajoutent une part de 0.9% de bâtiments agricoles. Ces prairies sont structurées par des

haies plus ou moins nombreuses selon les endroits. Héritage du passé, leur présence peut traduire un mode d'élevage plus ou moins respectueux de l'environnement ou des pratiques traditionnelles alors que leur disparition peut résulter d'une modernisation ou d'une simplification des modes d'élevage.

Les prairies subviennent à la nourriture des animaux sous forme de pâture directe bien entendu ou sous forme de produit de fauche. Elles cèdent néanmoins quelques terres à la culture de façon à produire une partie des plantes fourragères nécessaires au bétail. Les terres de cultures seront localisées en site de plateau ou de faible pente tandis que les prairies occupent des sites plus accidentés ou plus humides.

Les vaches ne constituent pas le seul bétail. L'élevage de porcs occupe une importance grandissante dans l'activité agricole mais présente un impact plus restreint quant à l'occupation de l'espace rural puisqu'il s'agit principalement d'élevage hors sol c'est-à-dire en infrastructure fermée, ne nécessitant pas toujours de terres de pâture. Les prairies peuvent encore être occupées par des chevaux de trait ou d'élevage. La présence de ces derniers est de plus en plus fréquente sur le territoire de Sprimont et plus particulièrement à Banneux. Elle peut être liée à une activité de type manège ou à un usage privé. Plus ponctuellement, on trouvera encore des moutons. Les prairies occupées par ceux-ci sont en général situées au sein même des noyaux bâtis ou à proximité immédiate. La faible importance des bétails ovins rencontrés traduit le caractère secondaire de cette activité dans le secteur agricole.

Les vergers, hérités de modes de vie en autarcie, subsistent dans certains noyaux anciens mais ne constituent plus qu'exceptionnellement une source de revenus pour leurs propriétaires. Ils sont régulièrement convertis en prairies avec maintien des arbres ou destinés à un usage privé. Certains d'entre eux ne font l'objet d'aucun entretien et sont donc voués à dégénérer, voire même à disparaître.

Si les activités à caractère agricole n'occupent plus une position privilégiée dans les noyaux bâtis, elles n'en restent pas moins caractéristiques et même dominantes dans certains villages et hameaux comme ceux de Betgné, Lincé, Fraiture, Rouvieux, Florzé, Lillé, Damré, Cornemont, Gomzé, Noidré et Ogné. Par ailleurs, des exploitations isolées subsistent et leur nombre va croissant car plusieurs cultivateurs ont opté pour des bâtiments neufs, mieux adaptés aux nouvelles techniques agricoles, qu'ils ont implantés au milieu des terres qu'ils exploitent, à l'écart de toute habitation de caractère résidentiel.

Bois et landes

Les superficies occupées par les landes dans les siècles passés ont laissé la place aux bois. Ceux-ci sont devenus une composante importante du paysage de Sprimont, dont le territoire est à 19.9%⁴⁰ boisé (contre 29.4% en territoire wallon). Ils sont constitués de feuillus et de résineux, à visée d'exploitation économique ou d'agrément.

Les noyaux bâtis les plus marqués par la présence de cette végétation sont les suivants :

- Adzeux avec la proximité du Fond des Broux ;
- Banneux et Banneux-Notre-Dame, bordés par l'ancienne fagne de Banneux aujourd'hui densément occupée par un massif boisé ;
- Andoumont avec le bois dit des Bruyères de Fraipont en bordure nord ;
- Les Hadrènes, logé entre deux massifs boisés dont les Bruyères de Gomzé ;
- Bois-le-Comte, implanté dans le bois qui lui a donné son nom ;
- Hayen bordé en limite nord par le même Bois-le-Comte ;
- Chanxhe limité à l'est par un coteau pentu et boisé ;
- Liotte dont la limite nord au-delà du chemin de fer est constituée elle aussi d'un coteau pentu et boisé ;
- Warnoumont, partiellement implanté dans la pointe sud-ouest du bois du même nom.

⁴⁰ IWEPS. WalStat. Le Portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie. <https://walstat.iweps.be/walstat-accueil.php> [page consultée en mars 2018]. Notons toutefois que ces statistiques peuvent différencier des statistiques communales. Le pourcentage de forêts recensé par la commune avoisine les 25 % alors que celui de la Région wallonne est inférieur à 20 %.

Les autres localités ne sont pas aussi proches d'un massif boisé mais la présence des bois reste très forte malgré tout puisque la plupart des voies de liaisons entre les bourgades, villages et hameaux de Sprimont passeront généralement le long ou à travers un bois.

Carrières

L'activité des carrières, en plein essor à la fin du 19^e siècle, a conduit Sprimont à son apogée économique et démographique pendant la première moitié du 20^e siècle. Le mode de production de l'époque nécessitait un personnel ouvrier important qui est venu s'établir à proximité de son lieu de travail. Petit à petit, la modernisation des équipements et des techniques ainsi que les fluctuations du marché ont transformé l'activité d'exploitation des carrières. Celles-ci sont passées, pour les carrières de calcaire plus particulièrement, d'un mode de production artisanal et manuel à une industrialisation technique poussée.

Certaines localités sprimontoises sont, aujourd'hui encore, fortement marquées par la présence de carrières dans leur environnement proche, que celles-ci soient encore en activité ou non (la part des carrières, décharges et espaces abandonnés représentent, en 2017, 0.7 % du territoire sprimontois, contre 0.2 % en territoire wallon).

En ce qui concerne les exploitations actives, elles ont un impact sur les noyaux bâtis de Sprimont, de La Préalles et de Chanxhe du fait du charroi lourd et régulier qu'elles engendrent et du fait du bruit et de la poussière qui y sont générés. Le trafic cause des perturbations et des dégradations au niveau des espaces publics empruntés. Une charte a néanmoins été signée avec les exploitants de carrière afin d'encourager les charrois à emprunter des itinéraires privilégiés et d'éviter certaines voiries communales non adaptées à ce type de véhicules. Les tirs de mines augmentent en outre l'empoussièrisme et peuvent occasionnellement provoquer ou accentuer certaines fissurations du bâti. Notons néanmoins que des constats ont été établis dans le cadre des permis d'extraction (avant les tirs), et que ces fissurations du bâti ne sont pas forcément liées aux carrières.

D'autres localités sont encore touchées à des titres variés mais toutes portent l'empreinte de cette activité dans leurs anciennes constructions puisque grès et petit granit y ont longtemps été les principaux matériaux mis en œuvre. L'organisation villageoise subit elle aussi l'influence de l'activité des carrières puisqu'elle évolue d'une situation essentiellement rurale à une situation semi-industrielle.

Les pierres naturelles constituent une richesse pour la Commune de Sprimont car elles marquent le caractère architectural traditionnel de nombreux bourgs, villages et hameaux.

Occupations diversifiées

L'espace fait encore l'objet de nouvelles occupations s'accompagnant d'éléments construits plus ou moins importants. Les activités qui y sont liées touchent principalement le secteur des entreprises artisanales et celui des loisirs. Un troisième secteur est né suite aux apparitions de la Vierge à Banneux.

Artisanat (1.2% du territoire sprimontois)

Plusieurs terrains, anciennement occupés par l'agriculture et l'industrie, sont aujourd'hui affectés à de petites et moyennes entreprises qui y implantent leur siège d'activités. La Commune de Sprimont compte trois sites principaux définis d'ailleurs comme zones d'activités économiques mixtes au plan de secteur. Ils sont localisés le long de l'axe de liaison N678 qui leur donne ainsi un accès direct à l'autoroute E25. Il s'agit des zonings de Fond Leval, de Damré et de Cornemont.

D'autres bâtiments dispersés le long de voies de liaison ou de collecte voire même de desserte, répondent à des affectations de même ordre sans pour autant être inscrits dans un périmètre du plan de

secteur. Le bâti lié à ces activités est souvent caractérisé par des constructions de gabarit important et réalisées dans des matériaux de type industriel (béton architectonique, blocs de béton lourd, galvanisé). Leur volumétrie présente souvent un toit plat ou de faible pente couvrant une superficie importante de hauteur variant de 1 à 2 niveau(x). Leur implantation se fait sur le mode des lotissements avec le bâtiment localisé au milieu de la parcelle ou en recul important par rapport à la voirie. Ce bref descriptif témoigne de la différence apparente entre le bâti traditionnel et les nouvelles constructions érigées à des fins d'exploitation d'entreprises de nature diverse.

La diversification des occupations de l'espace s'accompagne donc d'une diversification de la structure et des caractéristiques du bâti.

Loisirs (1.2% du territoire sprimontois)

L'évolution du monde du travail, tant du point de vue mode de production qu'organisation du temps du travail, offre des plages de temps libre de plus en plus importantes. L'homme s'est ingénié à les occuper de multiples façons, ce qui a donné naissance au secteur des loisirs. Ces activités touchent principalement aux sports et aux vacances.

Des locaux et terrains de sports ont été aménagés par des particuliers et par la Commune à différents endroits de la localité. L'un ou l'autre des bâtiments liés à cette infrastructure apparaissent dans le paysage construit comme des éléments repères.

Il peut s'agir :

- de halls de sports comme le complexe sportif communal, localisé à Sprimont le long de la N678 au droit d'une ancienne carrière désaffectée ou, comme le complexe du Grand Bru, situé dans un domaine arboré au nord-ouest du Hornay ;
- du golf de Gomzé avec ses locaux situés au sud-ouest des Forges au sommet d'un coteau et son "green" s'étendant sur d'anciennes terres agricoles de part et d'autre de la voie reliant Gomzé aux Forges ;
- de terrains et locaux de football comme à Banneux, Fraiture, Sprimont et Chanxhe ;
- de l'un ou l'autre manège qui vient diversifier l'activité agricole d'élevage dans un sens éducatif et ludique ;
- de la pêche et du tennis au Tultay.

Les constructions réalisées pour accueillir ces activités sont souvent en rupture avec le bâti traditionnel que ce soit au niveau de leur localisation relative par rapport aux noyaux d'habitat, de leur implantation dans la parcelle ou au niveau des gabarits, volumes et matériaux. Elles seront généralement isolées, implantées en milieu de parcelle ou en recul par rapport à la voirie et de gabarits soit supérieurs soit inférieurs au gabarit moyen. Les volumes se distinguent nettement des volumes traditionnels tant dans leurs proportions que dans le type de toiture adopté. Les matériaux de construction feront souvent référence à l'industrialisation du bâtiment : blocs de béton lourd, galvanisé.

Les éléments construits liés aux loisirs de vacances s'inscrivent à leur tour de façon distincte dans le paysage bâti. Une fois encore, les localisations par rapport aux noyaux bâtis, au parcellaire et à la voirie ainsi que les gabarits, volumes et matériaux se différencient des modes de constructions anciens.

Des secondes résidences de type chalet et des caravanes se multiplient et se regroupent en différents endroits de la Commune:

- à Rivage en bordure de l'Ourthe,
- au Tultay en lisière d'un bois, sur une ancienne terre agricole,
- entre Banneway et Banneux-Notre-Dame au lieu-dit Les Peupliers,
- à Adzeux de part et d'autre du ruisseau de Griry.

Le secteur du tourisme, tout comme celui des sports, engendre de nouvelles occupations de l'espace rural ou des noyaux d'habitat. Cette diversification fonctionnelle s'accompagne d'une transformation des structures et des caractéristiques du bâti.

Il est aussi à noter que les infrastructures du Domaine des Hautes Fagnes Relax à Adzeux sont aujourd'hui sujettes à l'habitat permanent, prisées comme habitations à moindre coût par certains habitants.

Site marial de Banneux

Comme nous l'avons déjà évoqué plus haut, les apparitions de la Vierge dans les campagnes et bois de Banneux dans le courant de l'année 1933 vont donner naissance à un nouveau noyau bâti centré sur le culte marial. Le nombre croissant de pèlerins y favorise une activité commerciale de type "articles religieux" et "HoReCa" qui particularise le site dans ses caractéristiques fonctionnelles et formelles. Si les bâtiments à caractère religieux s'organisent selon une structure lâche, les commerces, hôtels, restaurants et cafés sont regroupés, quant à eux, sur le mode urbain avec des constructions mitoyennes de 3 à 4 niveaux en alignement continu et en recul de la voirie. Le rayonnement de Banneux-Notre-Dame encourage également l'implantation de couvents pour certaines congrégations religieuses et de homes de convalescence ou de repos. Ces différents bâtiments transforment d'anciens espaces ruraux en noyau d'habitat à part entière et l'évolution se poursuit encore dans ce sens à l'heure actuelle.

L'occupation de l'espace rural par les activités liées au culte marial conduit à une transformation radicale des espaces agricoles et boisés en noyau bâti.

8.4 Caractéristiques architecturales

Le bâti sprimontois se classe en deux catégories principales en fonction de ses caractéristiques d'implantation, de gabarit, de volume et de matériaux. La première regroupe le bâti traditionnel fortement influencé par les ressources naturelles et les caractéristiques physiques du terrain. La seconde résulte de la modernisation des moyens techniques de construction et de l'internationalisation des modèles de références, de type lotissements contemporains (d'appartements ou de maisons) ou de nouvelles villas résidentielles 4 façades en briques.

Bâti traditionnel

Le bâti ancien des 18^e, 19^e et du début du 20^e siècles présente des caractéristiques d'implantation homogènes malgré une évolution quantitative importante. Cette homogénéité se traduit surtout en termes de densité et donc d'articulation des constructions entre elles et par rapport aux espaces publics. De façon tout à fait générale, le bâti traditionnel se situe à front de voirie avec le volume principal ou un volume secondaire en contact avec la limite entre l'espace privé et l'espace public. Selon l'importance du noyau dans lequel il s'inscrit, le bâtiment comporte des murs mitoyens. Cette mitoyenneté est traditionnelle ou est le résultat de l'explosion démographique qui, dès le 19^e siècle, touche les villages qui vivent un âge d'or dans le secteur industriel.

Bâti traditionnel à Rouvreur



Bâti traditionnel à Fraiture



Les matériaux de construction font référence aux ressources du sous-sol. Ils sont principalement constitués de grès et/ou de calcaire pour les murs.

Bâti récent

Le bâti récent présente des caractéristiques différentes de celles du bâti traditionnel tant au niveau de l'implantation que du gabarit, du volume, de la composition de façades et des matériaux.

Le mode d'implantation prend du recul par rapport à la voirie et par rapport aux constructions voisines. On peut observer un égrenage de bâtiments 4 façades le long des voies de communication mais à distance respectable de celles-ci. Cette distanciation est accentuée par la mise en œuvre de clôtures généralement composées d'un écran de végétation dont la nature est souvent d'essence horticole. Plutôt que d'adapter le bâtiment au site, c'est le site qui est transformé pour s'adapter au bâtiment. Le cas des constructions en contrehaut de la rue est plus problématique quant à l'intégration des nouvelles bâtisses dans les noyaux bâtis et dans les paysages. Si jusqu'à il y a une dizaine d'années les habitations unifamiliales délaissaient généralement le modèle à 2 niveaux pour s'organiser de plain-pied, les nouvelles mesures urbanistiques empêchent désormais cette caractéristique pavillonnaire. La superficie bâtie au sol augmente d'autant plus que ces constructions abritent souvent un ou deux garage(s).

Enfin, depuis une dizaine d'années, de nombreux lotissements contemporains, de maisons semi-mitoyennes comme d'appartements, ont pris place sur le territoire communal, au sein de nouveaux noyaux comme en extension autour des noyaux anciens d'habitations.

Les constructions à destination autre que le logement unifamilial (homes, locaux d'infrastructures sportives, nouveaux hangars agricoles, sièges de petites et moyennes entreprises...) présentent des caractéristiques architecturales plus affirmées puisqu'elles amplifient les transformations énoncées quantitativement et qualitativement. En plus des matériaux traditionnels (briques, blocs de béton lourd, béton architectural, galvanisé), trouvent place dans la constitution des façades : galvanisation, tôle ondulée, Eternit (toiture), aluminium et P.V.C.

On peut constater que la grande diversité au niveau des implantations, gabarits, volumes, compositions des façades et teintes des matériaux génère une franche rupture entre bâti ancien et bâti nouveau.

8.5 Conclusion

La Commune de Sprimont fait l'objet de demandes croissantes de permis de bâtir et de lotir. Les nombreux nouveaux lotissements apparus sur le territoire ces dernières années en témoignent. La pression urbanistique y est d'autant plus forte que les communes situées entre elle et Liège arrivent à un état de saturation de leurs zones à bâtir. Cette pression urbanistique est directement liée à l'existence de l'autoroute E25 qui traverse le territoire communal selon un axe Nord-Sud. Cette infrastructure routière propose deux accès desservant les différentes localités sprimontoises à moins de 5 kilomètres. Les villages et hameaux se retrouvent donc situés à quelque 15-20 minutes de voiture de l'agglomération liégeoise.

La structure bâtie de la Commune se transforme en fonction de ses nouvelles constructions. La plupart d'entre elles concernent des logements unifamiliaux qui se présentent soit sous forme de bâtiments à quatre façades, souvent implantés le long des routes de liaisons entre les anciens hameaux et villages, soit sous forme de lotissements de maisons ou d'appartements. L'évolution de la structure bâtie passe d'un regroupement traditionnel en noyaux clairement perceptibles à une urbanisation en rubans lâches, le long des routes par exemple, et ce afin d'éviter de créer des nouveaux noyaux trop morcelés. L'architecture se modifie elle aussi : les volumes, les gabarits, les matériaux... se différencient plus ou moins nettement de ceux des constructions les plus anciennes. Architecture et mode d'implantation apparaissent tous deux en rupture totale avec les pratiques antérieures.

En 2005, la Commune de Sprimont s'est dotée d'un Règlement Communal d'Urbanisme (RCU) suite à l'établissement d'un Schéma de Structure. Depuis l'entrée en vigueur du Code de Développement territorial (CoDT) en juin 2017, ce Règlement Communal d'Urbanisme (RCU) est désormais appelé Guide Communal d'Urbanisme (GCU).

9. LOGEMENT

Force est de constater que la population sprimontoise a considérablement augmenté ces dernières années, passant de moins de 10.000 habitants dans les années 70 à plus de 14.500 habitants en 2018. Bien que toujours rurale, la commune est associée à la périphérie liégeoise et souvent plébiscitée par les citadins qui optent pour un retour à la campagne. La problématique du logement est assurément une des questions essentielles puisque la pression immobilière qu'engendre l'augmentation exponentielle de la population se ressent fortement par la population et surtout par les jeunes qui sont bien souvent forcés de se diriger vers une commune présentant un prix de l'immobilier davantage abordable.

Ce chapitre présentera les caractéristiques spécifiques du logement sur la Commune de Sprimont afin, le cas échéant, de mettre en évidence ses particularités par rapport aux communes limitrophes mais également par rapport à la Région wallonne. Certaines parties de ce chapitre retraceront le caractère évolutif du logement du début des années 2000 à aujourd'hui. L'essentiel étant finalement de comprendre les principaux enjeux en matière de logement.

9.1 Caractéristiques du logement

Au premier janvier 2017, la Commune de Sprimont disposait de 6242 logements répartis comme suit⁴¹ :

- 12.2 % de maisons de type fermé, c'est-à-dire les maisons mitoyennes (26.9% en Région wallonne) ;
- 22.5 % de maisons de type semi-fermé, c'est-à-dire les maisons 3 façades (22.4% en Région wallonne) ;
- 51.9 % de maisons de type ouvert, c'est-à-dire les maisons 4 façades, les fermes et les châteaux (30.4% en Région wallonne) ;
- 1.7 % de maisons de commerces (3.1% en Région wallonne) ;
- 7.8 % de buildings et immeubles à appartements (14.8% en Région wallonne) ;
- 3.8 % d'autres bâtiments, c'est-à-dire les bâtiments industriels, centres commerciaux, immeubles de bureaux, *etc.* (2.4% en Région wallonne).

Ces statistiques indiquent que plus de la moitié du logement se constitue de maisons unifamiliales avec quatre façades. Près d'un quart du parc du logement se présente sous la forme de maisons semi-fermées, proportion assez similaire à celle de la Région wallonne. L'offre d'immeubles à appartements s'avère quant à elle relativement inférieure à la moyenne régionale mais ne cesse d'évoluer depuis les années 2000, passant de moins de 1% en 2001 à 7.8% en 2017.

⁴¹ IWEPS. WalStat. Le Portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie. <https://walstat.iweeps.be/walstat-accueil.php> [page consultée en mars 2018]

9.2 Etat général du logement ⁴²

Le tableau ci-dessous présente la répartition du logement en fonction de son ancienneté.

Répartition en pourcents selon l'ancienneté du bâti	Avant 1900	1900 à 1918	1919 à 1945	1946 à 1961	1962 à 1970	1971 à 1981	1982 à 2001	2002 à 2011	Après 2011
Aywaille	24.5	7.1	8.9	9.8	10.1	12.5	17.1	9.9	3.6
Chaufontaine	14.9	3.5	9.2	18.2	15.4	16.3	15.8	4.8	1.8
Comblain-au-Pont	30.7	12.3	12.3	11.3	7.9	9.4	10.5	3.8	1.7
Esneux	20.9	10.5	14.6	14.2	9.8	11.2	14.2	3.4	1.1
Pepinster	30.3	8.6	13	9.4	6.8	11.9	12.5	5.4	2
Sprimont	24.5	8.7	6.5	7.8	6.9	12.8	19.2	9.5	3.9
Theux	30.5	7.7	8	7.7	7.6	13	16.9	6.3	2.4
Trooz	32.1	10	12.9	10.3	7.1	11.7	9.3	5.2	1.5
Wallonie	28	9.9	11.2	11	7.8	11.8	12.4	5.6	2.2

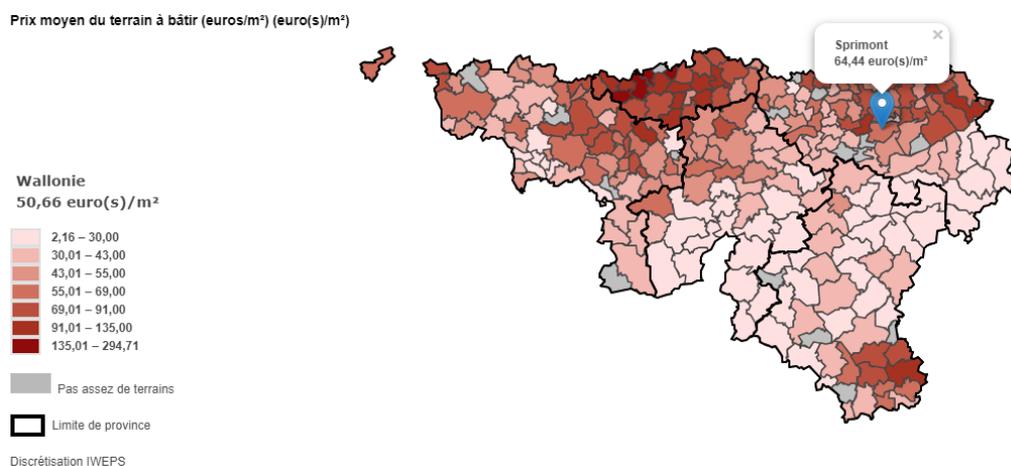
L'état général du logement indique que près d'un quart du bâti sprimontois date d'avant 1900. Le bâti antérieur aux années 1970 est légèrement moins important que la moyenne régionale. Les bâtiments construits entre les années 1919 à 1970 se situent d'ailleurs bien en-deça des moyennes régionales. Cette faible intensité de la construction peut se justifier par un creux démographique en partie lié au déclin du secteur carrier après la première guerre mondiale. L'évolution de la construction reprend à partir des années 80 et traduit une augmentation de l'offre de logement.

De 2012 à 2016, près d'un quart des permis d'urbanisme octroyés par la Commune concernaient des autorisations pour rénovation de logements alors qu'au cours de cette même période, la part de permis d'urbanisme octroyés pour la création de nouveaux appartements avoisinait les 30%. Cette nouvelle tendance peut s'expliquer par la modification de la structure des ménages et plus particulièrement par l'augmentation du nombre de personnes isolées, de familles monoparentales ou encore par l'évolution de la pyramide des âges entraînant une augmentation du nombre de personnes âgées qui s'orientent vers des logements de plus petite taille.

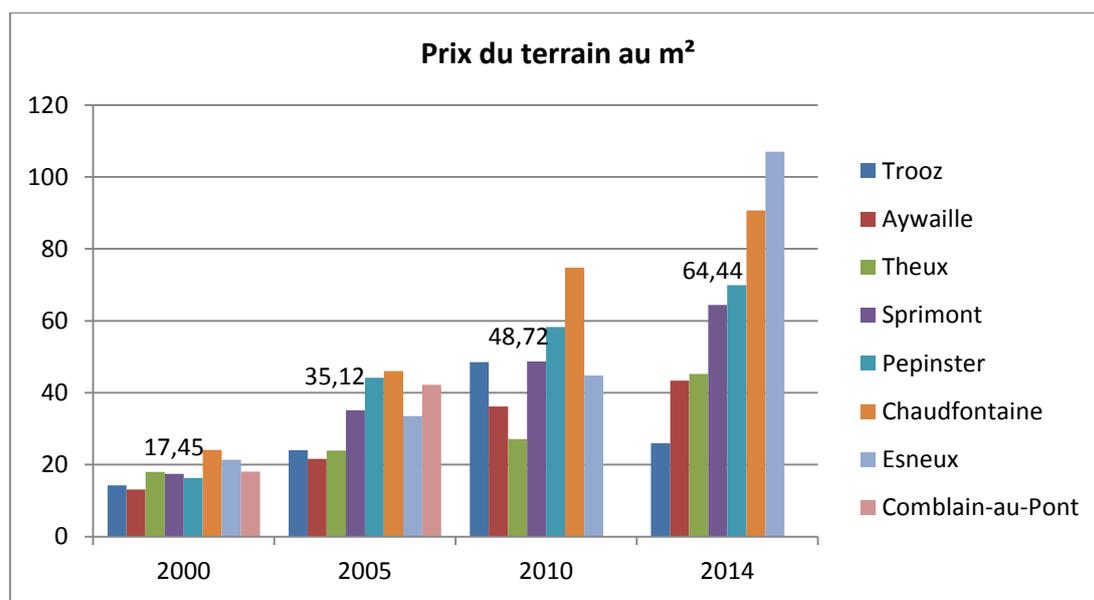
⁴² IWEPS. WalStat. Le Portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie. <https://walstat.iweps.be/walstat-accueil.php> [page consultée en mars 2018]

9.3 Prix moyen du terrain à bâtir

Le prix moyen du terrain à bâtir s'élève à 64.44 € par m² alors qu'il est estimé à 50.66 € en Région wallonne.



Entre 2000 et 2014, le prix moyen au m² des terrains à bâtir à Sprimont et dans les communes limitrophes s'élevait à :



A Sprimont, comme dans la majorité des communes avoisinantes, le prix du terrain au m² est en constante évolution depuis les années 2000.

En 2014, le prix du terrain au m² s'élevait à :

- 25.97 € à Trooz
- 43.36 € à Aywaille
- 45.23 € à Theux
- **64.44 € à Sprimont**
- 69.87 € à Pepinster
- 90.68 € à Chaufontaine
- 107.03 € à Esneux

La Commune de Sprimont se situe généralement dans la moyenne des prix recensés dans les communes limitrophes.

9.4 Prix moyen d'une maison⁴³

NB : les statistiques sont basées sur les biens immobiliers vendus en cours d'année. Certaines communes disposent de trop peu de biens vendus pour obtenir des statistiques annuelles significatives. Les valeurs réelles peuvent en outre être sous-estimées car les statistiques se fient aux déclarations rentrées à l'administration fiscale. Les statistiques indiquées donnent néanmoins un aperçu proche de la réalité et permettent de procéder à différentes comparaisons.

Le tableau ci-dessous offre un aperçu de l'évolution du prix de l'immobilier depuis le début des années 2000 sur le territoire sprimontois et en Région wallonne.

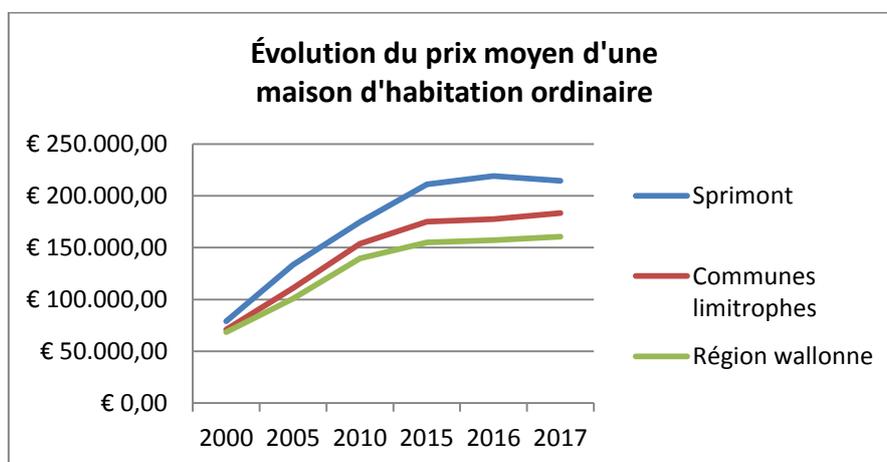
	Maisons d'habitation ordinaires		Villas, bungalows, maisons de campagne		Appartements, studios	
	Sprimont	RW	Sprimont	RW	Sprimont	RW
2000	78.896 €	68.559 €	173.049 €	224.126 €	/	68.640 €
2005	133.561 €	100.934 €	177.271 €	210.572 €	/	103.773 €
2010	174.834 €	139.729 €	186.636 €	255.892 €	179.248 €	148.674 €
2015	210.982 €	155.093 €	203.000 €	270.273 €	177.171 €	170.172 €
2016	219.125 €	157.310 €	206.615 €	272.142 €	240.724 €	173.542 €
2017	214.475 €	160.696 €	/	290.064 €	/	179.838 €

De manière générale, le prix moyen de l'immobilier sprimontois est relativement plus élevé que le prix moyen de l'immobilier en Région wallonne, excepté pour les villas, bungalows et maisons de campagne.

Au premier semestre de l'année 2017, le prix moyen d'une maison d'habitation ordinaire s'élevait à 214.475 € alors qu'il représentait 160.696 € en Région wallonne.

Le tableau n'affiche aucune donnée relative au prix des appartements et studios entre 2000 et 2010, probablement en raison d'une insuffisance des ventes de ce type de biens au cours de cette période. Il est néanmoins loisible de constater que le prix d'un appartement s'avère relativement élevé. A titre d'exemple, en 2016, le prix d'un appartement dépassait celui d'une maison ordinaire ainsi que celui d'une maison de type villa, bungalow et de campagne.

Le graphique ci-dessous met en évidence l'évolution du prix des maisons d'habitation ordinaires entre 2000 et 2017 sur la Commune de Sprimont mais également dans les communes limitrophes et au sein même de la Région wallonne.



⁴³ STATBEL. La Belgique en chiffres. <https://statbel.fgov.be/fr> [page consultée en mars 2018]

Il ressort de ces statistiques que le prix moyen d'une maison d'habitation ordinaire ne cesse d'évoluer à Sprimont comme en Région wallonne. En 2017, le prix de ce type de bien avoisinait les 220.000 € sur le territoire sprimontois alors qu'en Région wallonne et dans les communes limitrophes à Sprimont, il se révèle généralement inférieur à 200.000 €.

Depuis les années 2000, force est de constater que le prix de l'immobilier a pratiquement triplé sur la Commune de Sprimont, passant de 78.896 € en 2000 à 214.475 € en 2017. Cette forte augmentation du prix peut en partie se justifier par une croissance de la demande immobilière causée par un développement important des zones d'activité économique.

9.5 Logement public

Les logements publics se répartissent comme suit :

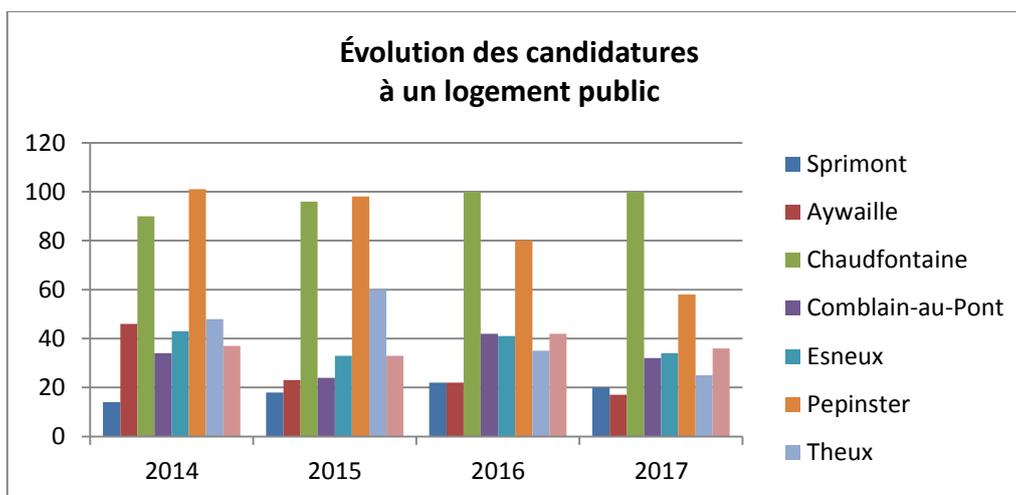
- 35 logements gérés par l'Agence Immobilière Sociale Ourthe-Ambève ;
- 40 logements gérés par Ourthe-Ambève Logements (OAL) ;
- 10 logements gérés par le CPAS dont 4 logements de transit, 4 logements d'urgence et 2 logements d'insertion ;
- 3 logements publics gérés par la commune

Société de Logement de Service Public (SLSP) Ourthe-Ambève Logement

NB : cette partie n'aborde que les logements dont la SLSP est propriétaire et gestionnaire. Les logements gérés par le CPAS et l'Agence Immobilière Sociale seront repris dans la suite de l'analyse.

La Société de Logements de Service Public *Ourthe-Ambève Logement (OAL)*, agréée par la Société wallonne du Logement, a vu le jour en 1923. Elle vise à proposer des logements décentes aux personnes ayant des revenus modestes et précaires. Actuellement, elle gère plus de 600 logements répartis sur les communes d'Anthisnes, Aywaille, Comblain-au-Pont, Esneux, Hamoir, Ouffet et Sprimont.

Sur 30.181 candidatures à un logement public recensées par la SLSP en Région wallonne sur la période allant de mars 2016 à mars 2017, on en dénombre 20 sur la Commune de Sprimont contre 22 l'année précédente⁴⁴. Le graphique repris ci-dessous retrace l'évolution des candidatures à un logement public depuis 2014 à Sprimont et dans les communes limitrophes :



⁴⁴ Pour quantifier le nombre de candidatures, Walstat se base sur la commune de premier choix reprise dans le dossier de candidature et non sur la commune de résidence.

Cette évolution nous permet de constater que Sprimont fait partie des communes qui recensent le moins de candidatures à un logement public.

De nombreux projets de logements publics vont prochainement être concrétisés sur la Commune de Sprimont avec notamment la création de deux logements supplémentaires dans une partie de l'école maternelle de Florzé, la construction de 4 logements sur un terrain situé à Banneux, 11 logements sur un terrain situé à Gomzé-Andoumont, 3 appartements à Sendrogne, 2 appartements au Hornay et 2 appartements à Louveigné⁴⁵.

L'Agence Immobilière sociale (AIS)

Les AIS sont des ASBL agréées par le Ministre wallon en charge du logement. Elles ont pour but d'accroître l'offre de logements et de rendre ces logements accessibles aux familles ayant un revenu modeste. Elles constituent une sorte d'intermédiaire entre les propriétaires publics ou privés et les candidats locataires en gérant les biens des propriétaires et en les louant à des personnes éprouvant des difficultés à se loger. Elles peuvent constituer une alternative intéressante pour les propriétaires qui n'occupent pas leur bien, rencontrent des difficultés financières ou disposent de peu de temps à consacrer à sa rénovation. Les AIS assurent la bonne gestion du bien immobilier en se chargeant de son entretien et des travaux éventuels. La valeur du loyer se situe entre celle d'un logement social et celle d'une location auprès d'un propriétaire privé.

L'Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève (AISOA) est active dans 10 communes des deux vallées dont celle de Sprimont. Elle vise à introduire des logements à loyer modéré dans le secteur locatif tout en accompagnant socialement les locataires et en les soutenant dans la bonne gestion de leur location. Elle a notamment comme objectif le relogement de ménages résidant dans des campings.

Au total, près de 85 logements sont loués par son intermédiaire.

En 2018, 35 logements répartis sur 12 immeubles étaient confiés à l'AIS par la Commune de Sprimont.

Le Plan de Cohésion Sociale (PCS)

Le Plan de Cohésion sociale de Sprimont reprend parmi ses missions l'accès à un logement décent. A cette fin, il met en place toute une série d'actions qui peuvent être regroupées en trois axes principaux :

- **l'accompagnement au logement** : des ateliers de recherche de logement sont organisés en collaboration avec le CPAS. L'équipe du PCS accompagne les jeunes en rupture sociale et/ou familiale dans leur mise en autonomie en leur offrant la possibilité d'accéder à un logement encadré ;
- **la coordination de réseaux** : dans son plan d'action 2014-2019, le PCS visait la création d'une plateforme logement entre les PCS des communes d'Aywaille, d'Esneux, de Comblain-au-Pont ainsi que les différents partenaires du logement en Ourthe-Amblève ;
- **l'information et la communication vers les usagers** via l'organisation de séances d'informations thématiques à destination de tout public.

⁴⁵ Programmation 2016 d'Ourthe-Amblève Logement avec une mise en location prévue pour les années 2018-2019.

Le Plan Habitat Permanent

L'habitat permanent dans les campings, parcs résidentiels de week-end et autres équipements à vocation touristique interpelle, depuis plusieurs années, tant les Régions que les pouvoirs locaux et l'Etat fédéral. C'est ainsi qu'à partir de 1992, diverses expériences et études ont été soutenues et/ou mises en place à l'initiative de la Région wallonne (projets pilotes dont l'Action Pilote Intégrée Campings menée en Ourthe-Ambève, inventaire réalisé par "Habitat et Participation" à la demande de la Région wallonne et de la Fondation Roi Baudouin, travaux d'un groupe de travail intercabinets...). Nourries d'écoute réciproque, de témoignages et de propositions diverses, ces expériences ont largement enrichi la réflexion menée par la Région wallonne et l'ont amenée à élaborer un plan visant à rencontrer la problématique de l'habitat permanent en équipements touristiques. Ce plan, intitulé *Plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques (Plan HP)*, a été adopté par le Gouvernement wallon le 13 novembre 2002 et mis en œuvre dès 2003 dans les principales communes wallonnes concernées.

La finalité de ce Plan HP se traduit par la lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et vise l'accès de l'ensemble de la population wallonne aux droits fondamentaux garantis par l'article 23 de la Constitution qui stipule que *chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine et, plus précisément, chacun possède le droit à un **logement décent**, le droit à la protection de la santé, le droit à l'aide sociale, médicale et juridique, le droit au travail, le droit à un environnement sain, le droit à l'épanouissement culturel et social*⁴⁶.

Le Plan HP s'articule en deux phases:

la phase 1 se donne pour objectif de réinsérer les personnes habitant dans des campings touristiques, terrains de caravanage, campings non autorisés ou domaines (campings sans agrément), qu'ils soient situés ou non en zone inondable. Cette phase concerne en outre les autres équipements à condition qu'ils soient situés pour plus de 75% de leur superficie en zone inondable. Concrètement, il s'agira d'encourager le relogement des personnes concernées dans un logement décent et d'interdire toute nouvelle entrée de résident permanent.

la phase 2 concerne les autres équipements situés en dehors des zones inondables autres que les campings touristiques, terrains de caravanage, campings non autorisés et domaines.

Une première évaluation du Plan HP a été réalisée en février 2006 et a conclu à sa reconduction jusqu'en 2009. Les phases 1 et 2 ont été fusionnées, de nouvelles communes ont adhéré au Plan HP tandis que d'autres en sont sorties, les personnes concernées ayant été relogées. Un second rapport d'évaluation a été réalisé en mai 2009 et a abouti à une reconduction jusqu'en décembre 2012.

La méthodologie du Plan HP a en outre été actualisée en février 2011 et préconise depuis :

- un accompagnement renforcé des résidents permanents incluant leur information, un accompagnement pré-logement et un suivi post-logement ainsi qu'une aide à la réinsertion socioprofessionnelle ;
- le relogement des résidents permanents incluant l'accès à des aides diverses (allocation d'installation, allocation de déménagement, garantie locative, etc.), l'accroissement de logements salubres à coût modeste et l'implication des opérateurs du secteur du logement ;
- la définition de la future affectation des équipements HP : restitution d'une affectation touristique pour certains équipements, réalisation d'une cartographie cadastrale, assainissement de certains sites, transformation d'équipements en quartiers d'habitat, etc. ;
- La maîtrise des entrées via un plan de communication efficace permettant de dissuader les potentiels nouveaux résidents ;
- La coordination des actions entre les différents acteurs locaux et régionaux.

⁴⁶ Article 23 de la Constitution belge

En décembre 2010, 34 communes étaient liées par une convention avec la Région wallonne pour mettre en œuvre le Plan HP sur leur territoire. Plusieurs communes d'Ourthe-Amblève ont adhéré à cette convention, à savoir celles de Sprimont, Esneux, Aywaille et Comblain-au-Pont.

Entre 2004 et 2016, la Commune de Sprimont a pu reloger 139 ménages. Les principaux domaines concernés par le Plan HP sont les campings *Les Peupliers, Le bon Accueil, Le Vieux Hêtre* et le domaine des *Hautes Fagnes Relax* situé à proximité du village d'Adzeux. **Vérief.**

9.6 Évolution des besoins en matière de logement

Selon les perspectives d'évolution de la population sprimontoise annoncées par l'IWEPS, le nombre d'habitants augmentera de 15% d'ici 2035 par rapport à l'année de référence 2015 où la population atteignait 14.401 habitants. Cette évolution est bien supérieure à celle de 8% prévue en Région wallonne. Les ménages vont eux aussi évoluer et atteindre une augmentation de 21% d'ici 2035. Comme évoqué précédemment, cette augmentation sera en partie due à l'évolution de la structure des ménages entraînant une hausse des familles monoparentales.

La politique du logement doit donc tenir compte de ces évolutions et proposer des solutions alternatives à la grande maison unifamiliale. La déclaration de politique générale relative à la précédente législature s'orientait d'ailleurs vers l'accessibilité du logement moyen aux jeunes, la recherche d'une alternative à l'isolement des seniors, la démocratisation du logement à travers la construction et la gestion de logements publics en partenariat avec Ourthe-Amblève Logement et l'Agence Immobilière Sociale.

La déclaration de politique du logement 2013-2018

Dans la déclaration de politique du logement 2013-2018, la Commune de Sprimont ciblait 9 objectifs en vue d'atteindre une offre de logements adaptés, fonctionnels et accessibles. Ces objectifs sont les suivants :

- 1) *« accentuer le partenariat avec les acteurs locaux ;*
- 2) *déterminer les besoins réels en matière de logement ;*
- 3) *augmenter le nombre de logements publics ;*
- 4) *encourager l'accès à la propriété ;*
- 5) *lutter contre l'inoccupation et l'insalubrité des logements ;*
- 6) *développer des programmes d'actions réalistes en tentant de développer une offre de logements à proximité des commerces et services, des activités sociales, culturelles, professionnelles et des transports en commun ;*
- 7) *assurer la mixité sociale ;*
- 8) *diversifier l'offre de logements et développer des logements spécifiques (logements encadrés, de transit, intergénérationnels, d'insertion, etc.) ;*
- 9) *faire connaître le Service communal du logement afin d'assurer une information des citoyens sur les aides et droits en matière de logement (primes énergie, critères de salubrité à respecter, etc.) »⁴⁷.*

La création de logements publics supplémentaires était prévue tout au long de la législature 2012-2018 qui prévoyait une offre de 96 logements une fois tous les chantiers terminés. Cette offre, bien qu'intéressante dans une commune rurale comme Sprimont, est cependant bien inférieure au 10% imposé par la Région wallonne.

⁴⁷ Déclaration de politique du logement 2013-2018 – Commune de Sprimont

9.7 Conclusion

Les défis communaux en matière de logement sont multiples. Il convient d'adapter l'offre et l'accessibilité des logements aux familles monoparentales et aux personnes isolées mais aussi aux jeunes afin de garantir leur maintien sur le territoire communal. Il nécessite en outre de créer des systèmes de logements intergénérationnels permettant aux séniors de vivre de manière autonome dans leur domicile. Enfin, il convient de renforcer l'accessibilité du logement public tout en veillant au maintien d'une mixité sociale.

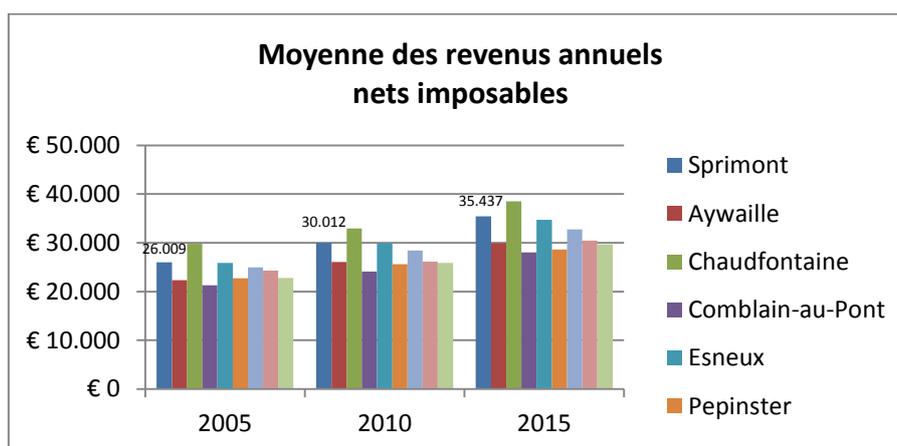
La Commune de Sprimont s'est engagée à multiplier et diversifier l'offre de logement en développant une concertation permanente avec l'ensemble des acteurs concernés, que ce soit dans le secteur privé, public ou associatif, afin d'assurer une offre de logements adaptés fonctionnels, durables et accessibles.

10.CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

10.1 Niveau de vie

Moyenne des revenus annuels nets imposables

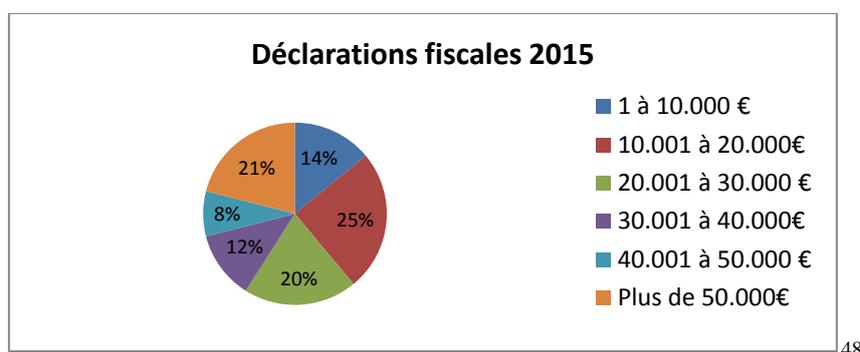
NB : les statistiques fiscales sont établies sur base des déclarations à l'impôt des personnes physiques. L'année de revenu est l'année pour laquelle des impôts sont dus. Le revenu total net imposable se compose de tous les revenus nets moins les dépenses déductibles. Le total des revenus nets est la somme de tous les revenus nets issus des diverses catégories fiscales de revenus à savoir les revenus des biens immobiliers, les revenus et recettes de capitaux et de biens mobiliers, les revenus professionnels et les revenus divers.



La Commune de Sprimont présente une moyenne des revenus annuels nets imposables majoritairement supérieure à celles des communes limitrophes (excepté pour Chaudfontaine) mais également nettement supérieure à la moyenne régionale qui s'élevait, pour l'année 2015, à 29.677 €.

En plus de l'impôt des personnes physiques, la Commune de Sprimont a instauré une taxe communale de 8,5 %, taux de taxation légèrement plus élevé que la moyenne régionale qui s'élève à 7.9 % mais néanmoins similaire à la majorité des taux appliqués dans les communes limitrophes.

En 2015, la répartition des déclarations fiscales par tranche de revenus était la suivante :



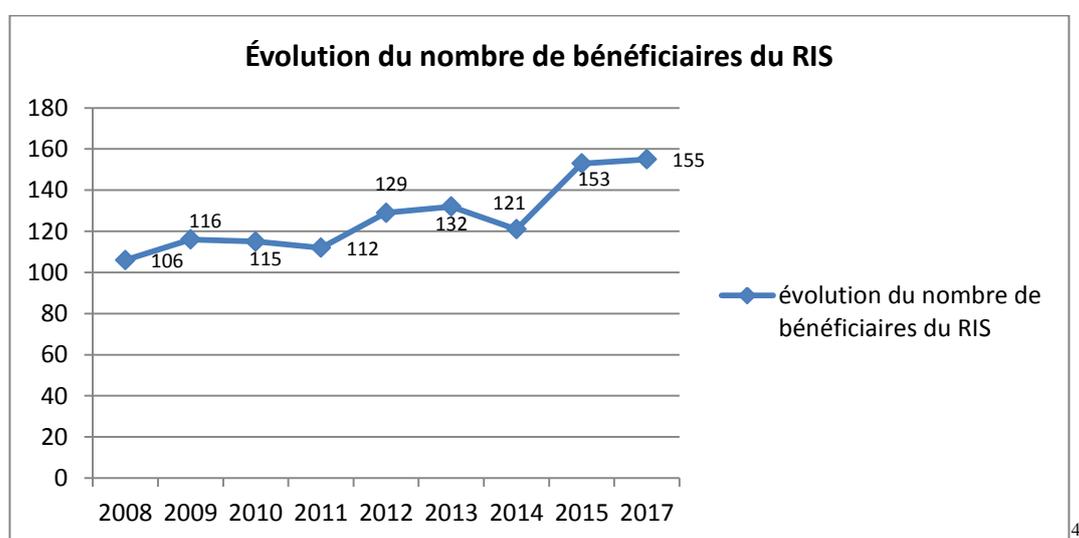
Un quart de la population perçoit annuellement des revenus nets imposables variant entre 10.000 € et 20.000 €. Un cinquième de la population déclare des revenus annuels nets imposables entre 20.000 € et 30.000 € et un peu plus d'un cinquième perçoit des revenus annuels nets imposables de plus de 50.000 €.

⁴⁸ Les déclarations présentant un revenu imposable nul ne sont pas prises en compte dans les calculs.

A titre de comparaison avec la Région wallonne et les communes limitrophes à Sprimont, la part de personnes percevant entre 1 et 10.000 € est relativement similaire dans toute la Wallonie. En ce qui concerne la part de personnes qui déclarent un revenu annuel net imposable variant entre 10.000 et 20.000 €, la Commune de Sprimont présente une moyenne légèrement inférieure à celle des communes limitrophes et 5 % en-deçà de la moyenne régionale. Pour les revenus variant de 20.000 € à 50.000 €, les moyennes sont relativement similaires dans toute la Région wallonne alors que pour les revenus de plus de 50.000 €, la Commune de Sprimont révèle un taux de plus de 6 % supérieur au taux wallon et près de 4 % supérieur au taux des communes limitrophes.

Bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (RIS)

Le nombre de personnes bénéficiant du Revenu d'Intégration Sociale (RIS) varie de mois en mois selon divers éléments tels que les nouvelles arrivées dans la commune, les possibilités d'emploi, la situation familiale, *etc.* Le comptage annuel reprend ici le nombre de personnes qui, à un moment donné, ont bénéficié du RIS.



Depuis 2014, le CPAS de Sprimont rencontre une importante augmentation du nombre de bénéficiaires du RIS. Cette augmentation peut être en partie causée par la limitation des allocations d'insertion dans le temps, entrée en vigueur en janvier 2015, et engendrant la suppression du droit aux allocations d'insertion pour les personnes ayant bénéficié de ce droit pendant plus de 36 mois.

La loi détermine le montant du RIS en fonction de la catégorie à laquelle le bénéficiaire appartient.

Ces catégories sont les suivantes :

- Catégorie 1 : personne cohabitante
- Catégorie 2 : personne isolée
- Catégorie 3 : personne avec enfant à charge

Le montant mensuel octroyé aux bénéficiaires du RIS s'élève à :

	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
A partir de 01.09.2017	595,13 €	892,70 €	1190,27 €

⁴⁹ CPAS de Sprimont

Garantie des Revenus aux Personnes Âgées (GRAPA)

La Garantie des Revenus Aux Personnes Âgées (GRAPA) est destinée aux personnes âgées dont les revenus sont trop faibles pour assurer leur subsistance.

La part des bénéficiaires parmi les 65 ans et plus s'élevait, en 2016, à 5,42 % alors qu'elle représentait 5,71 % en Région wallonne et 4,59 % dans les communes limitrophes.

Part des majeurs ayant été admis à la procédure en Règlement Collectif de Dettes

Le Règlement Collectif de Dettes (RCD) est une procédure judiciaire de médiation de dettes dont l'objectif est de rétablir la situation financière d'une personne en état de surendettement durable en procédant, dans la mesure de ses possibilités, au remboursement de tout ou d'une partie de ses dettes tout en veillant à lui garantir une vie conforme à la dignité humaine⁵⁰.

Le nombre de personnes majeures ayant un règlement collectif de dettes en cours au 31 décembre de l'année 2016 équivalait à 1,27 %, taux légèrement inférieur au taux wallon de 1,36 % et à la moyenne des communes limitrophes de 1,63 %.

10.2 Statut socio-professionnel

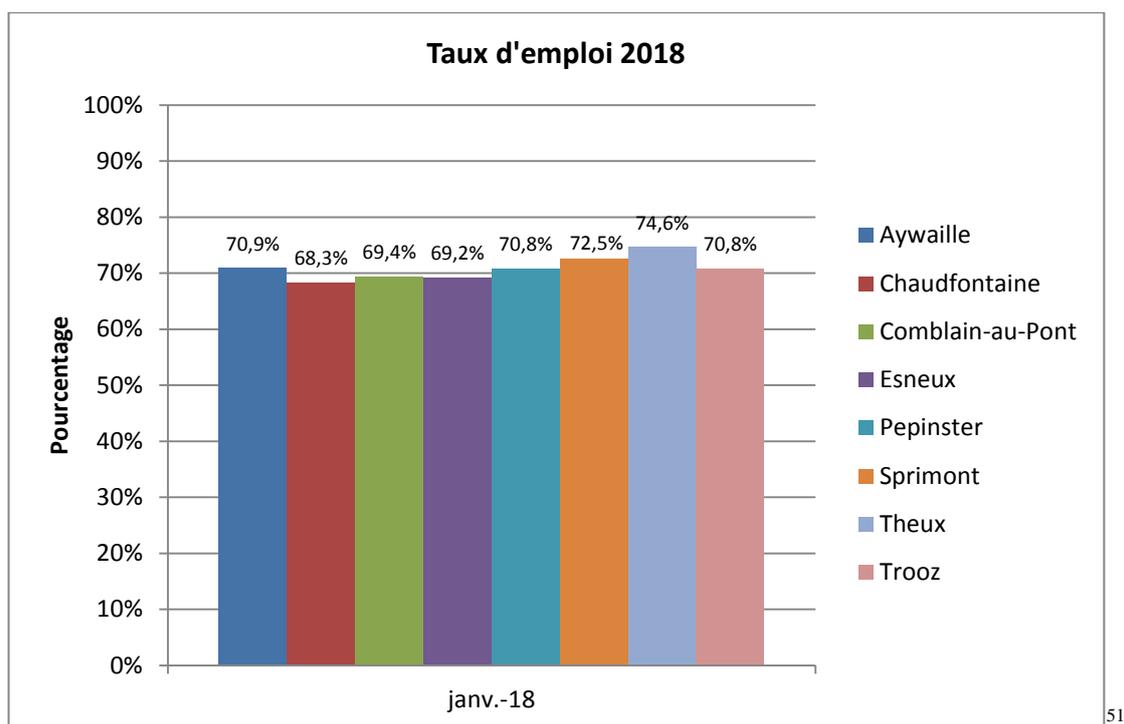
Estimation de la population active occupée

L'IWEPS (Institut Wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique) procède à l'estimation de la population active wallonne de la manière suivante:

- Estimation de la population active occupée basée sur l'addition du nombre de salariés résidant en Wallonie assujettis à l'ONSS (Office National de la Sécurité Sociale) et à l'ONSSAPL (Office National de Sécurité Sociale des Administrations Provinciales et Locales) ;
- Estimation du nombre d'indépendants à titre principal, complémentaire et actifs après l'âge de la pension assujettis à l'INASTI (Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants) et du nombre d'aidants à titre principal, complémentaire, actifs après l'âge de la pension assujettis à l'INASTI ;
- Estimation des autres catégories de la population active occupée en sommant le nombre de salariés résidant en Wallonie et travaillant au Grand-Duché de Luxembourg, en Allemagne, aux Pays-Bas, en France, le nombre d'étudiants soumis uniquement à la cotisation de solidarité connus à l'ONSS, à l'ONSSAPL et le nombre de chômeurs complets indemnisés avec dispense ALE ;
- Estimation de la population active inoccupée par le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés inscrits au FOREM.

⁵⁰ IWEPS. WalStat. Le Portail d'Informations statistiques locales en Wallonie. https://walstat.iweeps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=9&indicateur_id=833200&sel_niveau_catalogue=T&ordre=0 [page consultée en mars 2018].

En janvier 2018, la population active occupée, c'est-à-dire le taux de personnes entre 15 et 64 ans ayant un emploi, représentait :



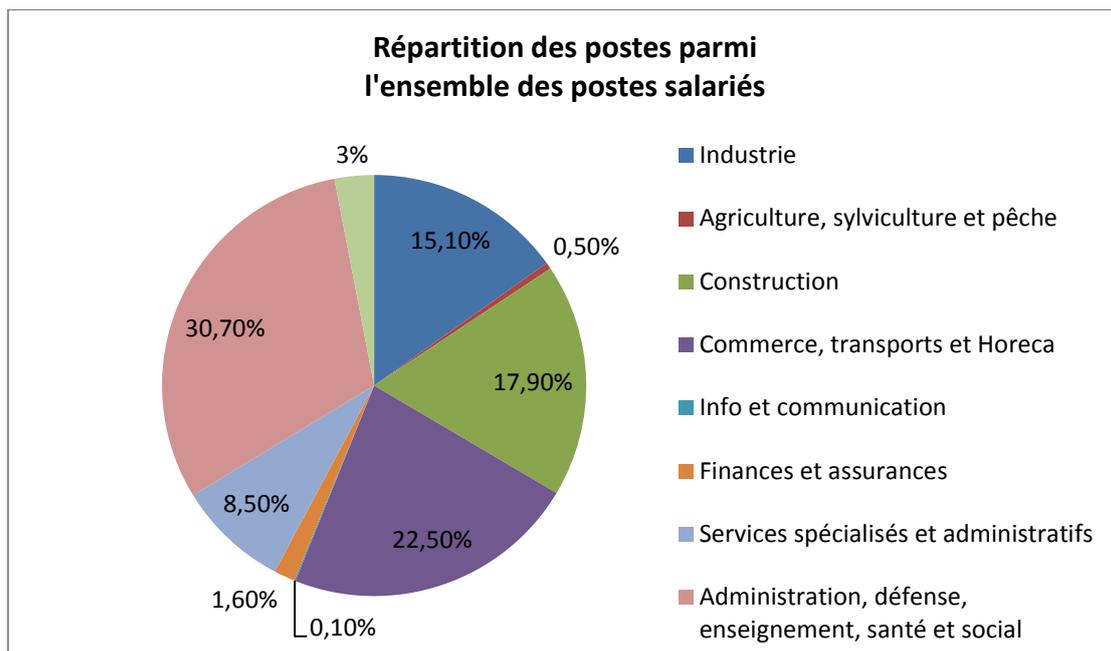
La Commune de Sprimont présente un taux d'emploi majoritairement supérieur à celui des communes limitrophes (à l'exception de Theux) mais aussi supérieur au taux wallon qui s'élevait à 67.5% en janvier 2018.

Postes salariés

Jusqu'au début du XXème siècle, l'économie de la commune de Sprimont est restée largement dominée par les secteurs agricole et carrier. Par la suite, quatre éléments ont modifié peu à peu ce paysage économique. Tout d'abord le développement de l'industrie extractive dans la partie sud-ouest de la Commune. Viennent ensuite le développement du centre de pèlerinage de Banneux, l'accroissement des migrations alternantes vers les pôles d'emploi et enfin plus récemment, l'installation d'entreprises dans les zones d'activités économiques à proximité des sorties d'autoroute.

⁵¹ FOREM. Chiffres du marché de l'emploi. <https://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/chiffres.html> [page consultée en mars 2018].

En 2016, l'ensemble des postes salariés recensés sur le territoire communal se répartissait comme suit :



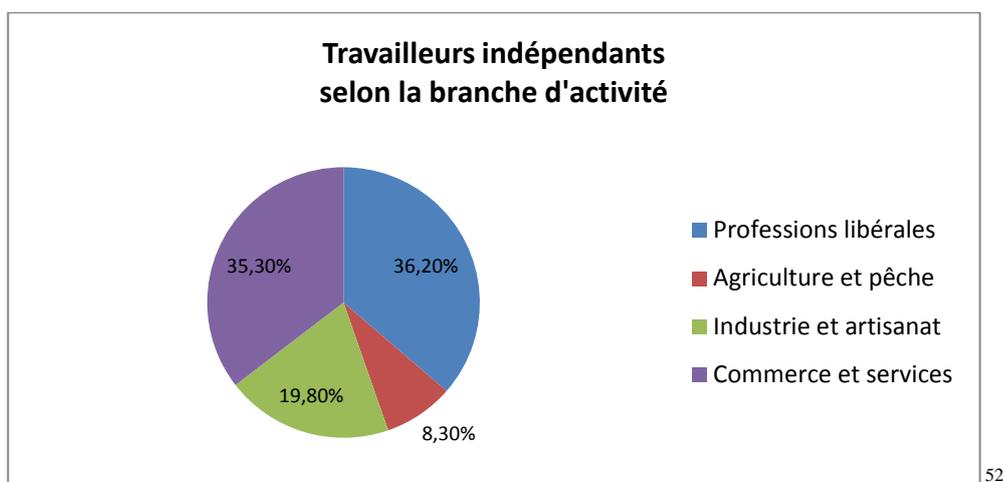
Près d'un tiers des postes concerne le secteur de l'administration, la défense, l'enseignement, la santé et le social. Un cinquième des postes salariés appartient au secteur du commerce, des transports et de l'Horeca et près d'un cinquième concerne le secteur de la construction qui représente à peine 6 % en Région wallonne. La commune offre relativement peu d'emplois dans le secteur des finances et assurances ainsi que dans le secteur de l'agriculture, autrefois très présent sur le territoire communal.

Travailleurs indépendants

Au 31 décembre 2016, la Commune de Sprimont recensait 1724 travailleurs indépendants, dont 1121 hommes et 603 femmes assujettis à l'Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants (INASTI). Parmi ces indépendants, 1115 des travailleurs exercent leur activité d'indépendant à titre principal et 439 à titre complémentaire. Les 170 restants sont des travailleurs qui se lancent comme indépendants après l'âge de la pension.

Le nombre de travailleurs indépendants représentait, en 2016, à peine 0,5 % des travailleurs indépendants recensés en Wallonie, soit 293.067 personnes. La Commune de Sprimont compte néanmoins plus de travailleurs indépendants que la majorité de ses communes limitrophes, excepté Chaudfontaine qui en recensait plus de 2500 en 2016.

Le graphique ci-dessous donne un aperçu de la répartition des travailleurs indépendants en fonction de leur branche d'activité :



Plus d'un tiers des indépendants exerce une profession libérale alors qu'un autre tiers travaille dans le secteur du commerce et des services. Près d'un cinquième des travailleurs indépendants s'oriente vers le secteur de l'industrie et de l'artisanat. La répartition des indépendants en Wallonie est relativement similaire à la répartition des indépendants sprimontois.

Estimation du taux de demandeurs d'emploi⁵³

NB : les demandeurs d'emplois inoccupés regroupent, en plus des chômeurs complets indemnisés, les jeunes en stage d'insertion, les demandeurs d'emploi inoccupés inscrits librement et ne bénéficiant pas du droit aux allocations de chômage, les demandeurs d'emploi inoccupés et obligatoirement inscrits, c'est-à-dire les chômeurs exclus temporairement du bénéfice des allocations de chômage, les personnes présentées par les CPAS, les chômeurs qui renoncent volontairement au bénéfice des allocations de chômage, les personnes handicapées qui ne répondent pas aux conditions d'octroi des allocations de chômage, etc.

Sprimont compte au total 9.434 habitants âgés de 15 à 64 ans. Parmi ces 9.434 habitants, 6.837 font partie de la population active, c'est-à-dire la population entre 15 et 64 ans qui travaille ou est désireuse de trouver un emploi. On dénombre dans cette population active un total de 611 demandeurs d'emploi inoccupés, dont 317 femmes et 294 hommes.

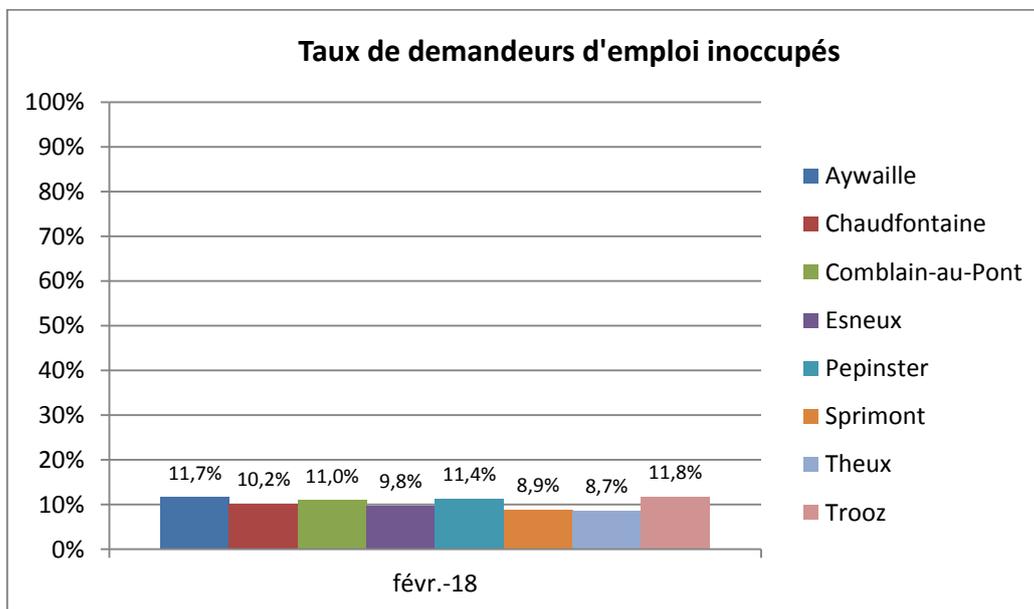
Parmi ces 611 demandeurs d'emploi inoccupés :

- 452 sont des demandeurs d'allocations ;
- 112 sont des jeunes en stage d'insertion ;
- 9 sont des demandeurs d'emploi inscrits obligatoirement ;
- 38 sont des demandeurs d'emploi inscrits librement.

⁵² Les statistiques de l'IWEPS sont calculées grâce aux recensements de l'INASTI qui se base sur le nombre d'indépendants domiciliés dans la Commune mais également sur le nombre d'indépendants exerçant leur profession dans une autre commune.

⁵³ FOREM. Chiffres du marché de l'emploi. <https://www.leforem.be/chiffres-et-analyses/chiffres.html> [page consultée en mars 2018].

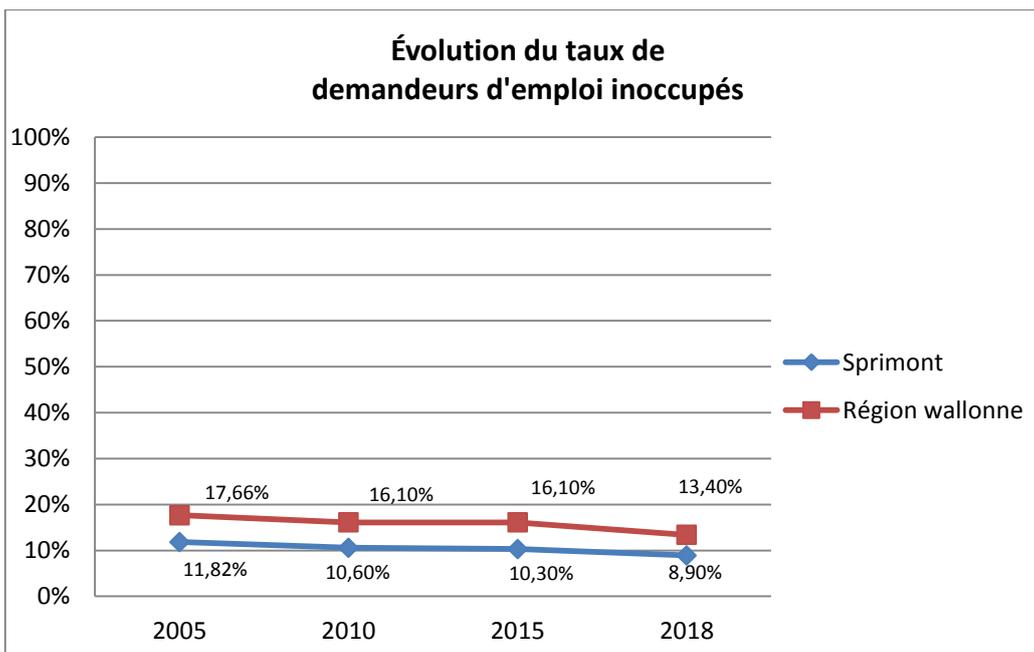
Le graphique ci-dessous offre un aperçu du taux de demandeurs d'emploi inoccupés recensés parmi la population active. Ce taux rend compte de la proportion de personnes qui, dans la population active, est sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponible pour occuper un emploi. Il mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail.



En 2018, la Commune de Sprimont présentait un taux de demandeurs d'emploi inoccupés en-deçà de la majorité des communes limitrophes mais également en-deçà de la moyenne régionale qui affichait un taux de chômage de 13.4 % à cette même période.

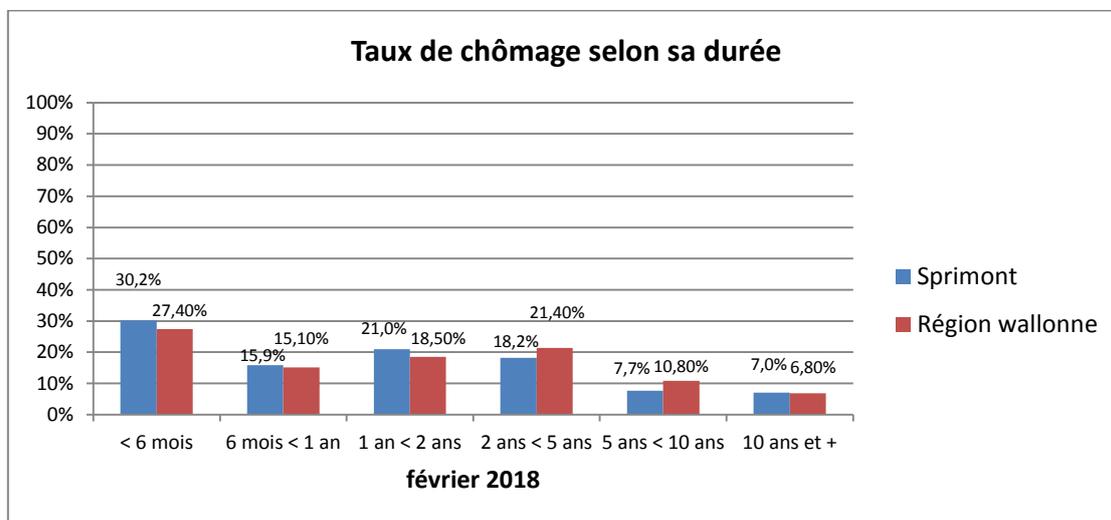
Plus d'un quart de la population active ayant entre 15 et 24 ans est sans emploi alors que, parmi la population âgée de 25 à 49 ans et de 50 à 64 ans, moins de 10 % est inoccupée.

Le graphique ci-dessous offre un aperçu de l'évolution du taux de chômage depuis l'analyse réalisée dans le précédent *Programme Communal de Développement Rural* :



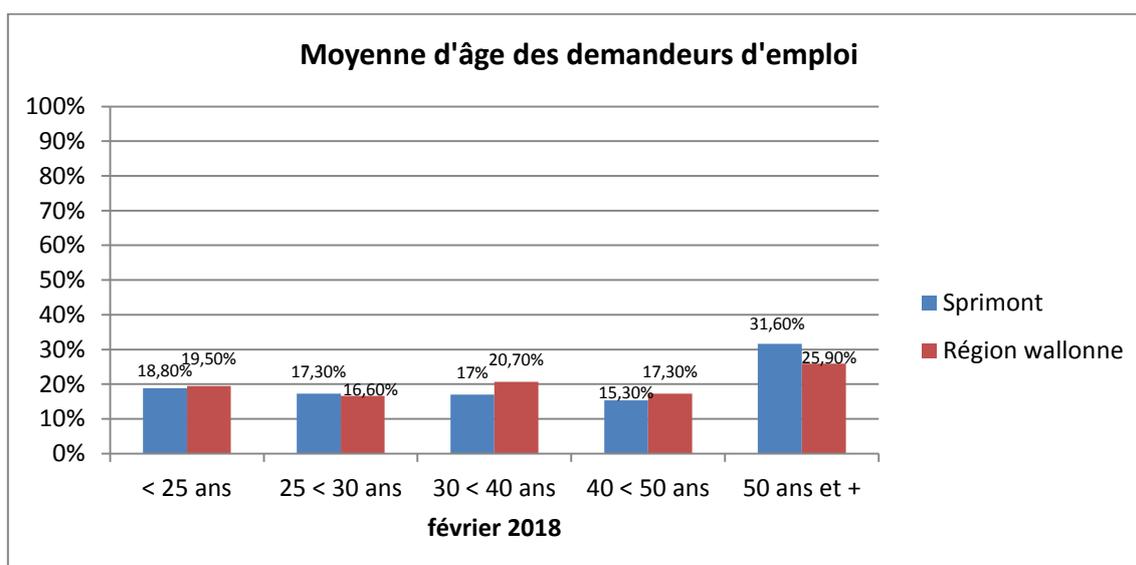
Le taux de demandeurs d'emploi inoccupés ne cesse de diminuer depuis une dizaine d'années, passant de près de 12 % en 2005 à moins de 10 % en 2018. Il est en outre en-deçà des moyennes régionales.

Le graphique ci-dessous offre un aperçu de la durée moyenne de chômage à Sprimont et en Région wallonne parmi les demandeurs d'emploi inoccupés :



Les statistiques reprises dans le graphique ci-dessus affichent des moyennes relativement similaires à celles de la Région wallonne et indiquent que le taux de chômage se constitue de près d'un tiers de demandeurs d'emploi inoccupés pour une période de courte durée. La Commune de Sprimont présente un taux de plus de 20 % de demandeurs d'emploi de longue durée, c'est-à-dire en recherche d'emploi depuis plus d'un an mais moins de 2 ans (contre 18.5 % en Région wallonne). Près d'un cinquième de la population en recherche d'emploi est inoccupée depuis une très longue durée, à savoir plus de deux ans, montant légèrement inférieur à la moyenne régionale. Les demandeurs d'emploi de très très longue durée (5 ans et plus) avoisinent les 15 %, ce qui représente presque 3 % en moins que la moyenne recensée en Région wallonne.

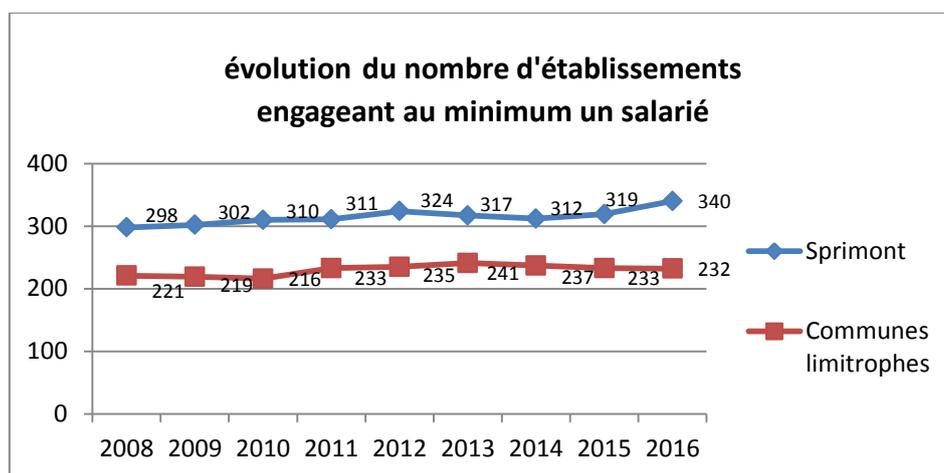
Le graphique ci-dessous indique la moyenne d'âge des demandeurs d'emploi à Sprimont et en Région wallonne :



Ces statistiques indiquent que près d'un cinquième des demandeurs d'emploi sont des jeunes de moins de 25 ans. Le taux le plus élevé concerne les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus. Sprimont dépasse d'ailleurs la moyenne régionale de plus de 5%.

Activités économiques

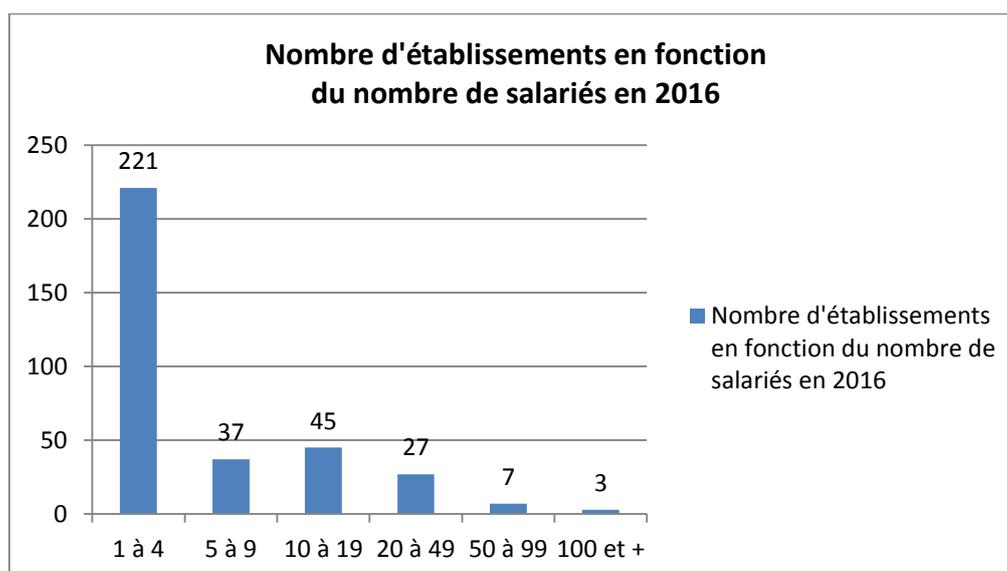
En juin 2016, la Commune de Sprimont recensait 340 établissements implantés sur l'entité et proposant au moins un poste de travail salarié. Le graphique ci-dessous offre un aperçu de l'évolution du nombre d'établissements depuis 2008 :



La Commune de Sprimont recense un nombre d'établissements supérieur au nombre moyen recensé dans les communes limitrophes, mais toutefois inférieur au nombre d'entreprises présentes sur la Commune de Chaudfontaine (391 en 2016).

Malgré une diminution du nombre d'entreprises constatée à partir de 2013, il semblerait que Sprimont ait connu une nette évolution entre 2015 et 2016, contrairement à la moyenne des communes limitrophes qui ne cesse de décroître.

En 2016, le nombre de salariés par établissement était réparti comme suit :



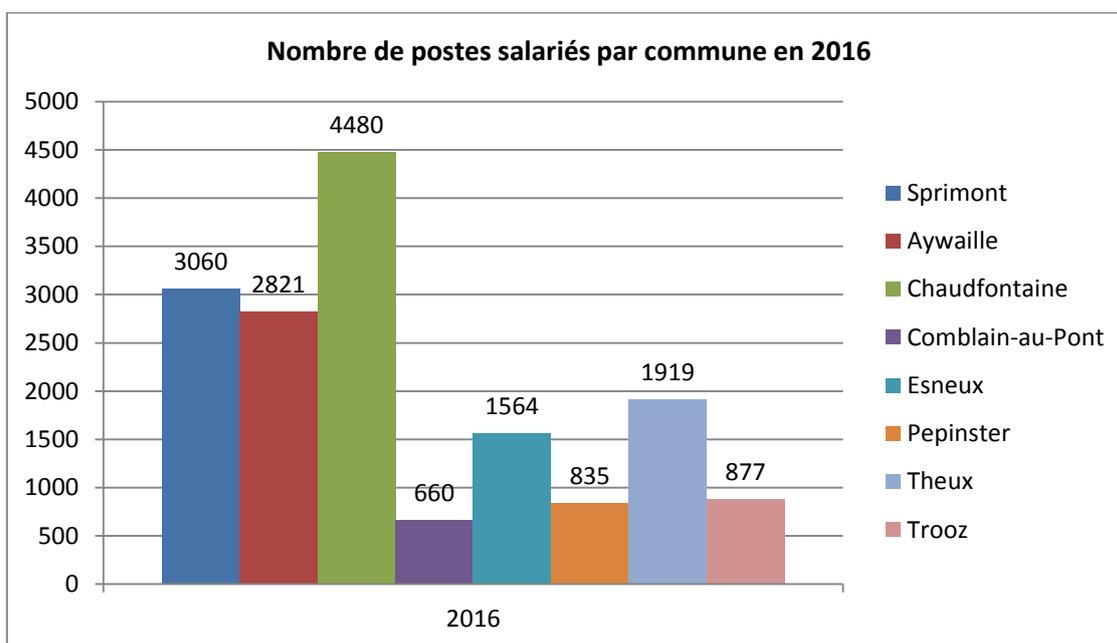
Sur 340 établissements engageant au minimum 1 salarié recensés en 2016, plus de 75 % constituent des Très Petites Entreprises (TPE), c'est-à-dire des entreprises qui embauchent moins de 10 salariés.

Ces entreprises représentent néanmoins un cinquième de l'emploi. Le reste se compose majoritairement de Petites et Moyennes Entreprises (PME) qui emploient entre 10 et 249 salariés et qui représentent plus de la moitié de l'emploi sur l'entité. Seulement 3 entreprises embauchent au minimum 250 travailleurs. Elles représentent près de 10 % de l'emploi.

La majeure partie de ces établissements est regroupée dans les parcs d'activités économiques de Damré et de Cornemont ainsi que dans la zone commerciale située route d'Aywaille qui a accueilli, au cours de l'année 2017, dix nouvelles enseignes.

Nombre de postes salariés sur la Commune de Sprimont

Le graphique ci-dessous offre un aperçu du nombre de postes salariés recensés sur la Commune de Sprimont mais aussi dans les différentes communes avoisinantes :



Le graphique indique qu'en 2016, la Commune de Sprimont offrait le plus d'emplois salariés après celle de Chaudfontaine.

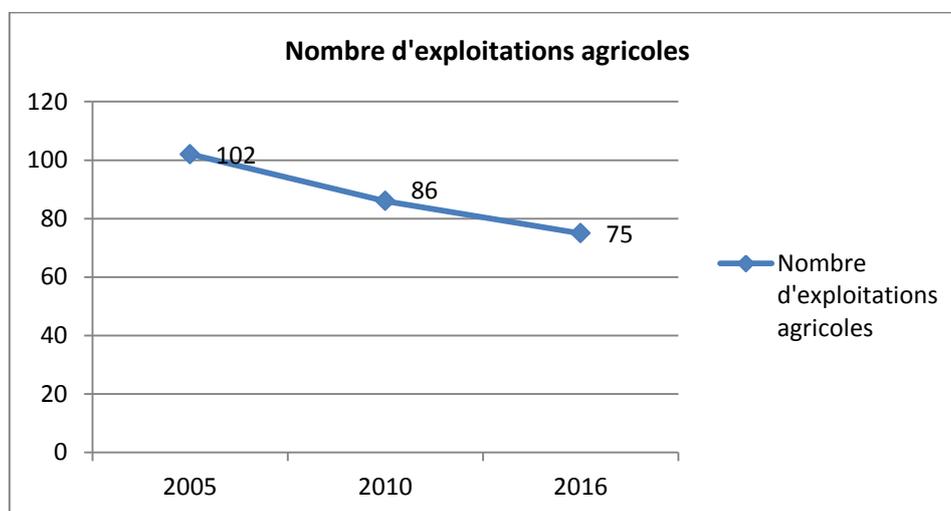
Les statistiques indiquent que le nombre de postes salariés a fortement évolué sur la Commune de Sprimont, passant de 2145 au début des années 2000 à plus de 3000 en 2016.

La part des postes salariés s'élève à 86,3 % dans le secteur privé contre 13,7 % dans le secteur public alors qu'en Wallonie, la part de postes dans le secteur privé représente 67,3 % contre 32,7 % de postes dans le secteur public.

Comme explicité précédemment dans la partie relative aux postes salariés, près d'un tiers des postes concerne le secteur de l'administration, la défense, l'enseignement, la santé et le social. Un cinquième se rattache au secteur commercial, des transports et de l'Horeca et un autre cinquième se rapporte au secteur de la construction. Et enfin, un peu plus de 15 % des postes se retrouvent dans le secteur de l'industrie.

L'agriculture

En ce qui concerne le secteur de **l'agriculture**⁵⁴, principalement herbager et d'élevage, force est de constater que le nombre d'exploitations agricoles ne cesse de décroître, comme le montre notamment le graphique ci-dessous :



En 2016, la superficie agricole utile (SAU) représentait 3.746 hectares⁵⁵, contre les 3.956 hectares recensés en 2005 lors de la précédente étude socio-économique.

La part de postes salariés dans le secteur agricole est relativement faible. En revanche, elle représente un peu plus de 8 % de l'activité exercée par les travailleurs indépendants. La superficie agricole avoisine toutefois les 60 % de la superficie totale de la commune.

L'élevage est l'activité agricole principale sur la commune, il se répartit comme suit :

- Bovins : 8439
- Équidés : 74
- Ovins : 388
- Caprins : 21
- Porcins : 5649
- Volailles : 37.829

Programme wallon de Développement Rural

Le Programme wallon de Développement Rural (PwDR) 2014-2020 permet de soutenir les acteurs de la ruralité, dont les secteurs agricole et sylvicole, pour la mise en œuvre de mesures à destination du développement socio-économique, des services ruraux et de l'environnement (notamment par le développement de méthodes agroenvironnementales, le soutien à l'agriculture biologique et aux filières « circuit-court », la valorisation des produits du terroir, la reconnaissance des produits wallons par les consommateurs en créant une marque « Agriculture de Wallonie », etc.).

Les objectifs du PwDR sont les suivants :

- l'amélioration de la compétitivité des secteurs agricole et sylvicole ;
- le renforcement de la complémentarité entre ces secteurs et l'environnement ;

⁵⁴ CAPRURALITÉ. Cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité. <http://www.gembloux.ulg.ac.be/eg/capru> [page consultée en mars 2018]

⁵⁵ Parcelles occupées par les labours, cultures permanentes, prairies, pâturages, jachères.

- la dynamisation du monde rural par l'amélioration de la qualité de vie et par l'aide à la création d'emplois.

Une autre piste relevée dans la déclaration de Politique régionale 2014-2020 consiste à « *développer les liens entre agriculture et tourisme, tant au niveau de l'offre de services touristiques à la ferme que dans les liens entre une identité touristique et les productions fermières* ».

Le secteur carrier⁵⁶

Depuis plus d'un siècle, les carrières font partie intégrante de l'identité sprimontoise. Si elles ont fait la richesse de la Commune par le passé, elles font aujourd'hui l'objet de critiques en raison de l'automatisation des exploitations et des nuisances qu'elles entraînent. Notons cependant qu'elles sont soumises à des conditions strictes d'exploitation qui leurs sont imposées par la Région wallonne. L'extraction de la pierre est une activité très ancienne le long de l'Ourthe, de l'Amblève et de certains ruisseaux secondaires comme la Préalpe.

L'exploitation des carrières débute véritablement dans la deuxième moitié du 19^e siècle, en particulier grâce à la construction de lignes de chemin de fer dans les fonds de vallée permettant l'acheminement de la production. La roche essentiellement extraite est le calcaire, mais il existe également des carrières de grès (moellons, pavés) et même de sable. L'industrie extractive a connu son apogée avant la première guerre mondiale : plusieurs dizaines de carrières occupaient une abondante main d'œuvre. Le paysage, et surtout la mémoire collective de la commune, sont encore fortement marqués par cette activité qui, en termes d'emplois directs, est pourtant devenue presque marginale. Le "petit granit" est encore exploité comme pierre ornementale, mais la production de concassés – pierres ne pouvant être valorisées de manière ornementale - est devenue l'une des activités des industries extractives pour les pierres de moindre valeur.

Les zones d'extraction inscrites dans le plan de secteur couvrent une superficie de près de 180 ha. A l'heure actuelle, il existe encore 6 sites carriers en activité sur le territoire communal. De nombreux sites carriers ont néanmoins mis fin à une partie ou l'entièreté de leur exploitation. Il semble dès lors nécessaire de passer en revue ces différents sites et leurs caractéristiques.

Carrière de Hagoheid

Cette carrière est située à cheval sur les anciennes communes de Sprimont et de Rouvieux. La zone d'extraction prévue dans le plan de secteur est d'environ 29 ha, ce qui en fait la plus grande zone de la commune. Le site carrier a néanmoins mis fin à une bonne partie de son exploitation dans les années 90. Depuis le début des années 2000, l'activité d'extraction du grès se poursuit sur une petite superficie d'environ 7 ha.

Carrière de la Belle-Roche

La carrière de petit granit de la Belle-Roche représente une superficie de plus de 27 ha. Dans les années 1980, un gisement d'ossements fossiles vieux de plus de 500.000 ans a été découvert sur le site. Des chantiers de fouilles encadrés par des spécialistes de l'Université de Liège y ont dès lors été organisés.

Suite à d'importants investissements, cette carrière, à l'arrêt pendant plus de 10 ans, a fait l'objet d'une nouvelle exploitation de concassés. Un projet de modification du plan de secteur visant

⁵⁶ GILLES-SEPULCHRE, Yvette. Sprimont gravé dans la pierre. Editeur : V. Brancaléoni, 2014, 224 pages.

l'agrandissement de la zone d'exploitation est d'ailleurs en cours de réflexion tout comme la réhabilitation partielle du site actuelle.

Carrière de Chanxhe

La carrière de Chanxhe est située sur la rive droite de l'Ourthe et représente une superficie de 27 ha selon le plan de secteur. On y exploite des calcaires, des calcaires dolomités du Tournaisien supérieur et du Viséen inférieur, qui ont pour origine les sédiments déposés dans le fond de la mer il y a 350 millions d'années.

En 1989, le site de la carrière de Chanxhe fût scindé en deux zones : une partie du site consacrée à l'exploitation du petit granit et l'autre dédiée à la création d'une entreprise de concassage et aux machineries nécessaires à cette activité. Le site est propriété de la *SA Carrières de Sprimont et de Chanxhe* qui exploite la pierre ornementale ; la production de concassés (+/- 300.000 tonnes) est assurée par la société *Sagrex* qui emploie une dizaine de personnes.

Carrière de La Préalles

Ce site est la propriété de la *S.A. Carrière de La Préalles* qui exploite un petit granit de bonne qualité comme pierre de taille. La zone d'extraction dans le plan de secteur a une superficie de 18 ha. L'exploitation possède une capacité de production d'environ 10.000 m³ de blocs par année.

L'exploitation de cette carrière a suivi l'évolution des technologies. L'extraction de la pierre s'effectue par sciage au câble diamanté ou à la haveuse, ce qui rend possible l'extraction de blocs d'importante dimension sans cassures.

Carrière de Rivage

La zone d'extraction inscrite au plan de secteur totalisait 16,4 ha. Cependant, l'activité de cette carrière a cessé suite à une insuffisance de réserves disponibles.

Carrière de Florzé

La carrière de Florzé exploitait autrefois le petit granit et occupait 175 ouvriers. Après la première guerre mondiale, la carrière a cessé ses activités pendant plusieurs années. Dans les années 1950, elle a été remise en exploitation afin d'alimenter les concasseurs. Le site s'attachait dès lors à la production de tarmac et de pré-enrobé. Suite à un accident en 1954 qui fit 9 victimes, la carrière a définitivement cessé son activité. Elle a été reconvertie en espace de loisirs et, plus spécifiquement, en clubs de tir et activités d'escalade.

Carrière du Rondia à Ogné

Cette carrière de petit granit est inscrite au plan de secteur dans une zone d'extraction d'une superficie légèrement inférieure à 15 ha. Elle est la propriété de la *S.A. Carrières de Sprimont* qui en extrait de la pierre de taille. L'exploitation de concassés y est également encore assurée par des sous-traitants.

Carrière du Coreux

La carrière de Coreux a considérablement développé et modernisé son activité d'extraction du petit granit suite à sa reprise par Monsieur Mathieu Van Roggen en 1883. Son fils reprend l'exploitation en 1909 et créé la *SA Carrières de Sprimont* qui regroupe la carrière de Coreux et les carrières voisines.

En 1922, la SA *Carrières de Sprimont* s'associe avec la carrière de Merbes-le-Château pour former la SA *Merbes-Sprimont*. Dans l'entre-deux guerres, le groupe *Merbes-Sprimont* devient, en matière de pierre et de marbre, le plus important à l'échelle internationale.

La société multinationale exploite 118 carrières et occupe plus de 5000 ouvriers et 400 employés. Elle possède des magasins d'exposition et de vente dans de multiples pays européens et même au-delà. C'est grâce à cet important réseau commercial que la pierre locale se retrouve dans de nombreux bâtiments à travers le monde. En 1984, la carrière de Sprimont est reprise par la famille Brancaléoni jusqu'en 2009, où elle est finalement rachetée par *Célis et Vanschoonbeek*.

La carrière, partiellement occupée par le centre d'enfouissement de classe 3 (matériaux inertes), poursuit son activité extractive dans la partie médiane du site.

Carrière des Ménages

Cette carrière de grès est à l'abandon depuis de nombreuses années, sa zone d'extraction dans le plan de secteur représente une superficie de 7,7 ha.

Carrière de Miroule

La carrière de Miroule n'est plus en exploitation depuis la fin des années trente. La zone d'extraction reprise au plan de secteur couvre une superficie de 6,2 ha. Aucune réouverture de cette carrière de petit granit n'est prévue.

Carrière de Lillé

L'ancienne carrière de petit granit de Lillé n'est plus en exploitation depuis la fin des années 70 en raison du pendage élevé des couches et de la difficulté d'évacuation des pierres de taille. La zone d'extraction du plan de secteur couvre une superficie de 5,4 ha.

La carrière, actuellement louée à un club de plongée, dispose d'une profondeur d'eau d'environ 30 mètres.

Le secteur touristique

Hébergement touristique

NB : seuls les hébergements touristiques en ordre de sécurité incendie et reconnus par le Commissariat Général au Tourisme (CGT) seront repris ci-après. Il peut s'agir d'hôtels, de campings, de gîtes, de chambres d'hôtes, de villages de vacance ou encore d'équipements de tourisme à destination des groupes.

Capacité d'hébergement sur la Commune de Sprimont reconnue par le CGT⁵⁷			
	Etoiles (ou épis)	Nbre de lits	
<i>Hôtels</i>			
Grand hôtel Beco	2	57	Banneux
Hôtel de la Chapelle	2	20	Banneux
Maison Halleux	2	114	Banneux
<i>Gîtes et meublés</i>			
Les Gîtes d'Ogné	2 à 3	22	Ogné
L'Escarlotte	3	8	Damré
Un Air de Campagne	3	4	Rouvreux
Le Montbleu	3	16	Dolembreux
La Maison des Petits Loups	2	4	Louveigné
Les Gîtes d'Hagoheid	2 à 3	14	Rouvreux
Marie à la campagne	3	4	Dolembreux
Gîte de Mosséfât	3	14	Banneux
À l'Ombre du Saule Pleureur	3	4	Sprimont
L'Oeuvre Dard	2	8	Fraiture
Les Gîtes de Presseux	2	15	Sprimont
L'Horizon	1	6	Lincé
Le Fenil	2	2	Florzé
Gîtes de Presseux - Manon	2	5	Sprimont
Gîtes de Presseux - Sophie	2	7	Sprimont
Gîtes de Presseux - Léa	3	4	Sprimont
<i>Chambres d'hôtes</i>			
La Lune en Bulles	3	6	Sprimont
Sur Pierri	3	5	Louveigné
<i>Campings et aire pour motor-homes</i>			
Au Bord de l'Ourthe	3		Sprimont (Rivage)
Le Tultay	2		Sprimont
Les Peupliers	1		Louveigné
Aire pour motor-homes			Tultay
<i>Autres hébergements</i>			
Hospitalité Banneux Notre-Dame		350	Banneux
<i>Centres de séminaires</i>			
Château de Florzé		165	Florzé
La Ferme du Banneway			Louveigné
Golf de Gomzé		50	Sprimont
Salles du gîte de Mosséfât			Banneux

Notons que le site marial de Banneux-Apparitions est densément équipé en hôtels et infrastructures HoReCa de toutes sortes. Ce lieu mystique accueille chaque année, depuis 1933, des milliers de pèlerins de toutes les nations (environ 400.000 visiteurs/an). Un Office du Tourisme a d'ailleurs été ouvert sur le site en 2002 à l'initiative de l'Administration communale.

⁵⁷ CGT. Listing 2018 des hébergements à Sprimont.

Attraits touristiques

Signalons quelques attraits touristiques de la commune :

- le Centre d'Interprétation de la Pierre à Sprimont;
- le petit train de Damré ou Chemin de Fer de Sprimont (CFS);
- les ruines des châteaux de Fays et d'Emblève;
- les sites naturels de différents chantoirs ou escarpements rocheux;
- le site marial de Banneux.

Un très grand nombre de circuits de promenades pédestres et VTT sont balisés à travers toute la commune.

Notons que des fêtes et manifestations touristiques sont organisées dans la commune:

- Sprimont : grand feu, 1^{er} samedi de mars ;
- Fraiture : marché artisanal, week-end de Pentecôte ;
- Louveigné : fête du village, fin juillet du vendredi au mardi ;
- Louveigné : village de la poterie et de la céramique, dernier dimanche de juillet ;
- Banneux: Assomption, 15 août ;
- Banneux-village : fête au village, 2^e week-end d'août ;
- Chanxhe : livre en fête: 3^e week-end d'août ;
- Dolembreux : 3^e week-end d'août ;
- Gomzé : 2^e week-end de septembre ;
- Sprimont : Foire aux Potirons, le dernier dimanche de septembre ;
- Rencontres Internationales de Sculpture de Sprimont, en août ;
- Les Journées du Patrimoine en septembre ;
- Parcours d'Artistes, week-end de la pentecôte.
- *Etc.*

Il existe d'autres fêtes de villages régulières, notamment à Rouvieux, Stinval, Blindef, Sendrogne, *etc.*

10.3 Conclusion

Présentant un taux de demandeurs d'emplois inoccupés inférieur à la moyenne régionale et un revenu moyen supérieur, la situation économique des habitants est plutôt favorable. Les activités économiques sont variées avec la présence des zonings de Damré, Cornemont et la zone de services de Fond Leval. L'activité agricole y est encore bien présente malgré un certain déclin. L'exploitation des carrières fait encore partie intégrante de la vie sprimontoise même s'il existe une baisse d'activité au cours du temps. Le potentiel touristique et de loisirs de Sprimont est bien réel avec le Centre d'Interprétation de la Pierre, le Chemin de Fer de Sprimont, le site marial de Banneux et bien d'autres sites touristiques.

11.MOBILITÉ ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Dans de nombreuses décisions quotidiennes, la Commune intervient sur les systèmes de communications⁵⁸, comme lors de l'ouverture de nouvelles voiries, le réaménagement de voiries existantes ou l'édiction de mesures de police.

Une Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) a en outre été mise en place afin de réfléchir aux problématiques liées à la mobilité et la sécurité routière et aux enjeux qui se posent en matière d'aménagement du territoire.

Pour maîtriser les systèmes de communication, il faut à la fois connaître et comprendre la demande de déplacements et agir sur l'offre de transport en l'adaptant aux besoins de la population.

Ce chapitre abordera successivement la circulation automobile, les transports en commun, les déplacements piétons et cyclistes tout en décrivant leur situation actuelle et en mettant en évidence une série de problèmes qui se posent dans chaque domaine.

11.1 Circulation automobile

Configuration générale du réseau

Le réseau routier sprimontois représente environ 402.6 km de routes répartis comme suit : 8.2 km de réseau autoroutier, 43.6 km de routes régionales et 350.8 km de routes communales.

L'autoroute E25, qui coupe en deux le territoire communal, est un axe routier international qui, en connexion avec la E411, relie Liège à Luxembourg. En tant que principale voie d'accès vers Liège, elle exerce également une fonction de transit intrarégional.

La Commune dispose de 3 accès directs à l'autoroute, à l'intersection avec la N678, la N674 et la N30, ces deux derniers étant unidirectionnels. La N30, reliant Liège à Bastogne, la N62 établissant la liaison entre Liège et Spa, la N678 entre l'échangeur avec l'autoroute et Banneux, et la N666 vers Pepinster constituent l'ensemble des routes d'importance régionale. Les deux premières drainent un important trafic en provenance des communes de l'Ourthe - Amblève qui transite par la Commune de Sprimont pour se rendre au pôle urbain liégeois. Les deux autres permettent par leur orientation ouest - est, des liaisons aisées entre l'Ardenne et le Condroz, notamment pour les véhicules lourds en provenance de la région verviétoise et de l'Allemagne ou se dirigeant vers ces destinations, malheureusement afin d'éviter ainsi la traversée ou le contournement de la ville de Liège.

Le projet de liaison autoroutière Cerexhe-Heuseux/Beaufays dont le but est d'établir une jonction entre la E40 et la E25 et de désengorger le réseau autoroutier autour de Liège et notamment le tunnel de Cointe pourrait un jour se concrétiser.

Le réseau de routes sous-régionales est lui très limité. Il comporte le tronçon de la N666 depuis le carrefour de La Percée vers Remouchamps, la N673 démarrant au Thier des Forges vers Trooz, la N678 entre l'échangeur avec l'autoroute et Chanxhe, la N674 depuis Les Hadrènes jusqu'à l'Ourthe à Méry (Esneux) et la rue d'Esneux à Dolembreux.

Sur ces axes de transit régional et sous-régional, viennent se greffer quelques routes de liaison entre villages et hameaux:

- l'axe routier reliant Rivage, Fraiture, Presseux et Lillé avec Sprimont (rue de Fraiture, rue de l'Abeyre, rue de Presseux et rue de Lillé) ;

⁵⁸ Annexes Partie I, carte 2: Voies de communications et espaces publics.

- la rue de la Gendarmerie depuis la N678 suivie de la rue du Doyard en direction de Fraipont ;
- la rue des Fusillés, la rue de Banneux et la rue de la Sapinière à Banneux.

Le réseau local est très peu différencié du point de vue physique; la hiérarchie fonctionnelle des voies est cependant perceptible.

Du point de vue physique, le réseau local est essentiellement composé de deux sortes de voies:

- d'une part, le réseau originel constitué de routes de campagne souvent très étroites ;
- d'autre part, les voies de lotissement généralement fort larges qui viennent se brancher sur le réseau originel.

D'un point de vue fonctionnel, on distingue une hiérarchie à deux niveaux:

- les voies d'intérêt local qui peuvent être des voiries de liaison entre hameaux et villages ou de desserte de lotissements isolés ;
- les voies de circulation et de desserte locale à l'intérieur des villages.

Parc automobile

Le parc automobile regroupe tous les véhicules motorisés inscrits en Belgique au 1^{er} août de l'année 2017. A Sprimont, il se compose de 11.076 véhicules qui se répartissent comme suit :

- 8243 voitures privées ;
- 49 autobus et autocars ;
- 1293 camions, camionnettes, tous terrains, camions-citernes ;
- 46 tracteurs routiers ;
- 407 tracteurs agricoles ;
- 111 véhicules spéciaux (véhicules lents dont les dimensions ou le poids excèdent les valeurs maximales normalement admises pour effectuer un transport de marchandises) ;
- 927 motos.

En 2010, le parc automobile représentait moins de 10.000 véhicules. Il est en constante augmentation, ce qui a évidemment un impact sur l'augmentation de la circulation constatée sur les voiries. Cette évolution peut être en partie causée par le phénomène d'urbanisation de la commune qui entraîne une augmentation du nombre d'habitants dans les périphéries des grandes villes. Par ailleurs, il existe de plus en plus de familles disposant d'au moins deux véhicules.

Problématique de la circulation routière

La problématique de la circulation sera envisagée suivant deux optiques : la première s'intéresse aux difficultés liées aux caractéristiques du réseau routier, à son organisation et au trafic; la seconde relève les principales nuisances engendrées par le trafic vis-à-vis de la population. Les différents problèmes sont classés par type pour la clarté du rapport, mais il faut rester conscient que la circulation doit être considérée comme un système en interaction.

Réseau routier

Caractéristiques physiques

Une des principales sources de problèmes pour la circulation à Sprimont tient au fait que les caractéristiques physiques du réseau ne correspondent pas à sa hiérarchie fonctionnelle.

C'est la conséquence de l'urbanisation qui a le plus souvent prévalu ; elle se caractérise par le développement linéaire de l'habitat le long des routes, qui sont généralement d'anciennes routes de campagne peu larges, et par la construction de nouvelles voies de lotissements qui viennent se greffer sur ces anciennes routes sans qu'un aménagement de gabarit y soit réalisé au préalable.

Dans la grande majorité des cas, les routes de l'entité de Sprimont sont asphaltées et se trouvent dans un état globalement satisfaisant.

Nuisances

La principale nuisance liée à la circulation pour la population riveraine est la vitesse excessive des conducteurs. On observe également en certains endroits la présence d'un trafic parasite et d'un stationnement non respectueux des règlements en vigueur.

Vitesse excessive

Cette caractéristique essentielle de la circulation à Sprimont est de toute évidence liée au comportement irresponsable de certains conducteurs.

En dehors des N673 et N674, toutes les routes gérées par la Région peuvent être parcourues à des vitesses trop élevées. Le problème est particulièrement crucial sur les N666 (avenue Paola), N678 (contournement de Louveigné et route de Chanxhe) et N 30 dans la traversée du village de Florzé mais également du Hornay à Dolembreux, route ayant néanmoins fait l'objet d'une réduction de la limitation de vitesse sur une portion de route, passant ainsi de 90 km/heure à 70km/heure.

Plusieurs voies communales peuvent également être reprises dans cette liste, comme par exemple la rue d'Esneux à Dolembreux qui est parcourue à trop grande vitesse en raison de la succession de lignes droites et la rue de Fraiture en direction Rivage.

Insécurité latente et gêne liées au trafic parasite

Quelques tronçons de voies sont parcourus par un trafic parasite, c'est-à-dire un trafic de transit empruntant une voie dont le gabarit et la fonction ne sont pas adaptés à ce type d'utilisation. Le but recherché est d'arriver plus rapidement en un point donné sans devoir emprunter les itinéraires de transit habituel qui peuvent être encombrés ou offrir un parcours plus long et moins convivial.

La rue de la Coopérative dans le centre de Sprimont était parcourue par un trafic parasite qui tentait d'éviter le carrefour du Fond Leval, ce qui a engendré sa mise à sens unique en venant de la rue J. Potier (N678) vers la rue du Centre (N30). La rue de Damré servait en outre de raccourci pour les véhicules qui souhaitaient se rendre de la N678 au centre de Sprimont. Des chicanes y ont dès lors été aménagées.

Les N678 et N666 sont empruntées par un charroi lourd en transit entre les autoroutes E25 et E40, via Pepinster et la E42, pour éviter la traversée de l'agglomération liégeoise. Ce trafic, bien que circulant sur des voies adaptées et ne pouvant donc pas être qualifié de parasite, peut se révéler gênant par son volume. Ce trafic de transit ne pourra être évité que par la réalisation du contournement Sud de Liège. Pour la Commune de Sprimont, il serait préférable que ce trafic emprunte la N62 vers Theux pour rejoindre la E42 à hauteur de l'aérodrome du Laboru, via la N657. Cette solution plus directe qui évite plus de zones habitées implique la suppression de la limitation à 7 tonnes de la traversée de Theux. Cette solution ne peut cependant pas être prônée car elle déplace ce problème dans une commune voisine qui a pris cette mesure énergique pour améliorer la sécurité et le cadre de vie du centre de Theux (anciennement lieu de passage des camions de la S.A. Spa Monopole). Enfin, notons que la côte du Thier de Mont Theux reliant la commune de Theux à celle de Sprimont présente aussi un danger (vitesse des poids lourds).

La rue d'Esneux est parcourue par une circulation trop dense par rapport à ses caractéristiques physiques. Cette circulation parasite provient essentiellement des habitants d'Esneux l'empruntant pour se rendre à Liège via l'autoroute. Ce trajet, bien que plus long, est plus rapide que via les accès autoroutiers de Tilff.

La N30, quant à elle, est utilisée pour prendre l'autoroute aux accès de Beaufays alors qu'il est plus rapide d'utiliser les entrées et sorties au départ de la rue de Louveigné à Damré. Ce phénomène peut sans doute s'expliquer par les habitudes prises par les conducteurs avant la création de l'autoroute.

Bien que l'on ne puisse pas qualifier ce trafic de parasitaire, il pourrait être évité en encourageant les automobilistes à utiliser les accès autoroutiers de la rue de la Gendarmerie.

*Nombre d'accidents de la route en 2016 par type de blessures et dont les accidents se sont déroulés dans la Commune*⁵⁹

	Accidents avec tués dans les 30 jours	Accidents avec blessés graves	Accidents avec blessés légers	Total d'accidents
Aywaille	-	6	40	46
Chaufontaine	1	1	38	40
Comblain-au-Pont	-	0	15	15
Esneux	-	4	49	53
Pepinster	1	3	17	21
Theux	1	2	41	44
Trooz	-	1	8	9
Sprimont	-	4	42	46

La Commune présente un nombre d'accidents majoritairement plus élevé que la moyenne des communes limitrophes. Il n'est néanmoins pas aisé d'établir des comparaisons car de nombreux facteurs interviennent tels que le nombre de kilomètres de voirie, la densité du trafic, les limitations de vitesse, l'autoroute E25, etc.

*Nombre de victimes d'accidents de la route en 2016 par type de blessures et dont les accidents se sont déroulés dans la Commune*⁶⁰

	Décédés 30 jours	Blessés graves	Blessés légers	Total
Aywaille	0	7	57	64
Chaufontaine	1	2	40	43
Comblain-au-Pont	0	0	20	20
Esneux	0	4	69	73
Pepinster	1	3	24	28
Theux	1	2	57	60
Trooz	0	1	10	11
Sprimont	0	4	63	67

Tout comme le nombre d'accidents de la route survenus au cours de l'année 2016, le nombre de victimes d'accidents de la route était majoritairement plus élevé que la moyenne des communes limitrophes, excepté pour la Commune d'Esneux.

Selon la Zone de Police SECOVA⁶¹, la Commune de Sprimont présente des chiffres en matière d'accidents relativement faibles qui sont à interpréter avec grande précaution. Il convient davantage d'étudier et de comparer les données sur une période de 5 années afin de se représenter l'évolution du nombre d'accidents de manière plus réaliste.

⁵⁹ WALSTAT. Le Portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie. https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=3&indicateur_id=217400&sel_niveau_catalogue=T&ordre=0 [Page consultée en avril 2018].

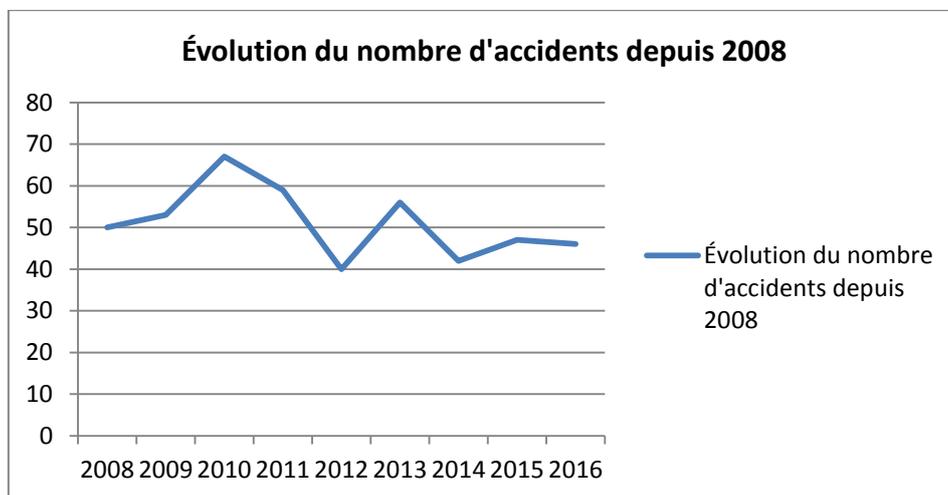
NB : les chiffres repris par Walstat peuvent parfois présenter quelques divergences avec ceux détenus par la Zone de Police Secova.

⁶⁰ WALSTAT. Le Portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie. https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=3&indicateur_id=217400&sel_niveau_catalogue=T&ordre=0 [Page consultée en avril 2018].

⁶¹ Commissaire divisionnaire D. WILLEMART, Zone de Police SECOVA

D'après les chiffres détenus par la zone de Police (chiffres pas toujours similaires avec ceux de la Wallonie), il semblerait que le nombre d'accidents avec lésion corporelle recensés sur la période allant de 2013-2017 ait diminué de 6 % par rapport à la période de référence 2008-2012.

A titre de comparaison, le graphique ci-dessous offre un aperçu de l'évolution du nombre d'accidents recensés par la Wallonie :



Comme le graphique l'illustre, le nombre de victimes a fortement varié d'une année à l'autre. Cependant, comme l'indique la zone de Police SECOVA, la tendance à long terme est plutôt baissière.

Localisation des principaux carrefours et sections de route à problèmes

Le réseau routier de la Commune comporte un certain nombre de lieux connus pour être des points critiques de la circulation en ce qui concerne les accidents et excès de vitesse.

Les endroits suivants sont considérés comme des points dangereux, ils sont situés pour la plupart le long des routes régionales traversant la Commune et la N30 en particulier:

- Les accès aux lotissements situés de part et d'autre de la N30 ;
- la sortie de la zone commerciale de Dolembreux route d'Aywaille en tournant vers la gauche ;
- le Thier du Hornay : cette route prioritaire présente un trafic dense et malgré des aménagements qui ont amélioré la situation, la vitesse excessive de certains conducteurs représente encore un danger ;
- la rue de Louveigné à Damré (tronçon de la N678) : la présence de maisons sur une route importante favorise les accidents provoqués par des manœuvres ;
- la rue du Pérréon à Louveigné (tronçon de la N62) : les problèmes dus à la traversée du village par la nationale se doublent de la présence d'un carrefour complexe avec la rue de la Gendarmerie et la rue du Doyard ;
- la rue Thier des Forges (N62) : cette rue est dangereuse en raison de la descente de la côte des Forges en venant de Beaufays et de plusieurs virages dangereux. La situation semble néanmoins s'être améliorée depuis la pose d'un nouveau revêtement ;
- la route de Chanxhe (N678) présente une succession de virages dangereux ;

- la route d'Esneux : sa localisation en crête, l'absence à certains endroits d'obstacles visuels, la largeur réduite de la route par rapport à la vitesse élevée de circulation et la densité du trafic rendent cette voie dangereuse ;
- la rue de Sendrogne.

Outre ces points dangereux, le réseau routier de Sprimont comporte d'autres endroits critiques, liés à des causes diverses. La liste ci-dessous énumère ces principaux endroits identifiés par les membres de la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité en décrivant brièvement les problèmes qui s'y posent :

- le non-respect des distances légales entre véhicules en stationnement et passages pour piétons rue de Perréon à Louveigné et rue du Centre à Sprimont ;
- la sortie de l'autoroute E25 en provenance de Remouchamps vers Sprimont ;
- le tronçon de 90 km/heure sur la N30 alors qu'il y a des lotissements de part et d'autre de la voirie ;
- le manque d'aménagements sécurisés pour les piétons de part et d'autre de la rue du Centre, notamment devant les bâtiments communaux, le Foyer culturel, la crèche, *etc.* ;
- la présence de véhicules sur le chemin reliant Wachiboux à Lincé alors qu'il est réservé aux usagers doux et véhicules agricoles ;
- la route principale du village de Fraiture (notamment en direction de Comblain-au-Pont) ;
- le carrefour inadapté entre la rue des Fosses et le Thier du Hornay ;
- l'augmentation du charroi rue de Fosses.

11.2 Mobilité alternative

La Commune de Sprimont possède deux espaces de co-voiturage (100 emplacements en tout) situés à l'entrée de l'autoroute E25, en direction de Liège et de Luxembourg. Ceux-ci sont remplis en permanence.

En septembre 2011, sur une initiative du Conseil communal des Jeunes, la Commune de Sprimont a en outre initié le projet d'auto-stop de proximité COVOIT'STOP qui s'étend sur l'ensemble des communes Ourthe-Vesdre-Amblève et dont la gestion est désormais assurée par la Province de Liège.

Rappelons que cet auto-stop est organisé et encadré par l'installation d'un réseau d'arrêts qui sont autant de zones privilégiées pour pratiquer l'auto-stop, par le biais d'une inscription préalable des utilisateurs (automobilistes et auto-stoppeurs) et par un numéro de téléphone auquel les personnes peuvent envoyer un SMS quand elles pratiquent le COVOIT'STOP (recommandé aux moins de 18 ans).

11.3 Transports en commun

Les trains et les autobus constituent les deux modes de transport en commun à Sprimont.

Configuration générale des réseaux

Réseau ferroviaire

La Commune est bordée le long de sa limite ouest et sud par la ligne de chemin de fer n°43 Liège-Guillemins – Gouvy - Luxembourg. Cette ligne possède un arrêt sur le territoire communal, la gare de Rivage. Les gares de Méry, d'Esneux, de Poulseur et d'Aywaille sur la même ligne, de même que les gares de Fraipont et de Trooz sur la ligne n°37 Liège - Guillemins - Cologne, situées à proximité de la limite communale, sont également susceptibles d'attirer des utilisateurs. Notons aussi que la ligne 45 Liège-Guillemins – Rochefort/Jemelle (permettant d'accéder à Arlon par une correspondance) s'arrête aussi à la gare de Rivage.

Les statistiques reprises par Walstat⁶² indiquent que la gare de Rivage enregistrait, en 2015, une moyenne de 178 passagers montés ou descendus quotidiennement durant la semaine. Le week-end, la fréquentation de la gare est moins élevée puisque le nombre de passagers recensés s'élevait à 62 le samedi contre 94 le dimanche.

Fréquences horaires

La gare de Rivage appartient à la Société nationale des chemins de fer belges (SNCB). Elle est desservie par des trains "L" (local, anciennement omnibus), des trains "P" (pointe) en renforcement aux heures de pointe et des trains "IC" (interCity) qui relient deux grandes villes.

En semaine, la liaison en provenance de Liège-Guillemins est assurée vers Rivage par 29 trains quotidiens dont 9 InterCity, 17 trains locaux et 3 trains en renforcement aux heures de pointe. Le week-end et les jours fériés, le service varie entre 17 et 18 trains. Le train interCity prend la direction de Luxembourg via la vallée de l'Amblève tandis que la desserte de la ligne de l'Ourthe vers Marloie n'est assurée que par des trains "P" ou "L".

La liaison vers Liège-Guillemins est assurée par le même nombre de trains.

Temps de trajet

La durée de trajet ne varie que légèrement en fonction du type de train utilisé. Les trains IC mettent entre 21 et 23 minutes pour se rendre ou venir de Liège tandis que les trains P et L s'arrêtant plus fréquemment ont un temps de parcours variant entre 26 et 28 minutes. Le temps total de déplacement en train n'est intéressant par rapport à la voiture que si l'utilisateur habite à proximité de la gare de Rivage et se rend dans les environs immédiats de la gare des Guillemins. Jusqu'à Luxembourg, le temps de trajet est de 2h05.

Réseau d'autobus

La Commune est desservie par 6 lignes :

- la ligne n°65 Liège - Aywaille - Remouchamps ;
- la ligne n°64 Liège - Banneux – Aywaille ;

⁶² WALSTAT. Le Portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie. https://walstat.iweps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=3&indicateur_id=217400&sel_niveau_catalogue=T&ordre=0 [Page consultée en avril 2018].

- la ligne n°727 Verviers – Harzé ;
- la ligne n°62 Aywaille-Banneux-Theux-Spa (en période scolaire uniquement) ;
- la ligne n°389 Nessonvaux – Trooz – Beaufays (en période scolaire uniquement) ;
- la ligne n°1011 Liège – Aywaille – Bastogne – Athus (Tec Namur-Luxembourg).

Notons que la fréquence de desserte varie très fort d'une ligne à l'autre et suivant le jour de la semaine.

Une autre ligne, la ligne 142 Esneux - Trois-Ponts - Gouvy, longe la Commune sans jamais y pénétrer, dans les vallées de l'Ourthe et de l'Amblève. Ses points d'arrêts à proximité des ponts permettant le franchissement de ces rivières peuvent attirer une partie de la population de Chanxhe et de Rivage.

Le bus offre un service attractif pour les courtes distances ou pour acheminer les voyageurs vers les gares ; il est à cet égard important de souligner qu'aucune ligne de bus ne dessert la gare de Rivage.

Problématique des transports en commun

Problèmes spécifiques à l'organisation du réseau

- La desserte assurée par les trains est relativement régulière (y compris le week-end). Elle n'est cependant performante que pour les personnes désirant se rendre à proximité directe de la gare des Guillemins à Liège ;
- la relation avec Bruxelles n'est performante que dans le cas d'une correspondance efficace à Liège-Guillemins (durée du trajet 1h40) ;
- la lenteur des bus pénalise d'office ce moyen de transport pour les longs trajets. Elle est due à ses nombreux arrêts et aux encombrements de la circulation automobile aux heures de pointe ;
- les lignes 727 et 64 assurent une liaison dans chaque sens environ toutes les deux heures, sauf aux heures de pointe du matin et du soir où la cadence atteint un bus par heure dans chaque sens. Le premier passage a lieu entre 6h00 et 6h30 (en direction de Verviers et Liège) et le dernier passage s'effectue entre 19h06 et 19h27 (en provenance de Verviers et Liège). La ligne 65 offre un service plus performant et un lien intéressant avec la ville de Liège. L'horaire cadencé permet le passage d'un bus par heure dans chaque sens pendant toute la journée et cette fréquence peut monter à 4 bus par heure en direction de Liège aux heures de pointe du matin. Le premier passage a lieu à 6h00 (en direction de Liège), le dernier à 22h56 (en provenance de Liège). Seule la ligne 65 fonctionne après 20 heures. La mauvaise desserte des bus en soirée pénalise l'utilisateur du bus par rapport à l'automobiliste ;
- les arrêts de bus sont des endroits sensibles où se concentrent de nombreux problèmes :
 - problèmes pour la circulation automobile : les arrêts ne sont pas toujours dotés d'une bande spécifique dédiée au stationnement des bus ;
 - problèmes de sécurité pour les usagers : les arrêts ne sont pas toujours accompagnés d'une traversée protégée pour les piétons ;
 - problèmes d'équipements : il est rare que l'utilisateur puisse attendre le bus dans des conditions idéales (éclairage, abri, banc). De plus, les arrêts sont rarement couplés avec l'aménagement d'un lieu de transfert (parking, abri à vélos).

Problèmes de desserte des noyaux d'habitat

On estime que l'aire d'attraction d'un arrêt de bus est de l'ordre de 500 mètres en milieu rural (5 à 10 minutes à pied). Les zones situées un peu à l'écart des grands-routes sont généralement hors de la zone d'influence des bus. Les villages et hameaux de Rivage, Fraiture, Presseux, Rouvieux, Damré, Hayen,

Hautgné, Betgné, Chaply et Fays ne sont pas desservis par le TEC. Le village de Lincé est quant à lui très faiblement desservi : moins de 5 bus par jour les deux sens réunis, programmés aux heures de pointe. Le village de Chanxhe est faiblement desservi (9 bus par jour les deux sens réunis) grâce à la ligne de l'Ourthe. La desserte de la N30 et, par extension, de Dolembreux est excellente avec environ 50 bus en période scolaire, les deux sens réunis. Les villages de Louveigné et de Banneux sont également très bien desservis puisqu'environ 35 bus, les deux sens réunis, y circulent quotidiennement en période scolaire.

Le site marial de Banneux est donc facilement accessible au départ des gares de Liège-Guillemins et de Verviers par les bus du TEC. Enfin, la desserte des villages et hameaux de Sendrogne, Blindef, Stinval, Les Forges, Les Hadrènes et Adzeux est bonne. Environ 40 bus, les deux sens réunis, traversent quotidiennement ces lieux d'habitat.

La distance maximale d'attraction d'une gare pour les piétons est estimée à environ 1.500 mètres (15 à 20 minutes à pied). Seul l'extrême sud-est de la Commune est compris dans la zone d'attraction de la gare de Rivage, cela recouvre les hameaux de Rivage et Liotte, de même qu'une bonne partie du village de Fraiture. Ce dernier doit être considéré comme ne faisant pas partie de la zone d'attraction de la gare car la distance à parcourir par la route pour s'y rendre est nettement plus grande que le rayon de 1.500 mètres tracé selon une distance à vol d'oiseau. La zone d'attraction de la gare de Rivage touche donc une population très limitée sur le territoire de la Commune de Sprimont.

11.4 Circulation piétonne

Organisation du réseau

La trame principale du réseau accessible à la circulation piétonne est assez semblable à celle de la circulation automobile (à l'exception de l'autoroute), tout en étant beaucoup plus dense grâce à l'ensemble des chemins et sentiers.

Ces derniers formaient auparavant un réseau beaucoup plus complet qu'à l'heure actuelle, comme en témoigne l'Atlas des communications vicinales datant de la fin du 19^e siècle. De nombreux chemins et sentiers ont été supprimés lors de la construction de l'autoroute ou de lotissements, d'autres ont été inclus dans des propriétés. Toutefois, depuis l'entrée en vigueur du décret du 3 juin 2011 visant à modifier la loi du 10 avril 1841 relative aux chemins vicinaux, la condition temporelle de l'imprescriptibilité a été supprimée, ce qui rend les chemins vicinaux imprescriptibles même s'ils ne servent plus à l'usage public. Il n'est donc plus possible pour les propriétaires de s'accaparer des chemins du domaine public.

Quelques nouvelles voies piétonnes ont néanmoins été créées lors de l'aménagement de lotissements. Par ailleurs, une étude de faisabilité pour l'aménagement du tronçon manquant du RAVeL de l'Amblève permettant de relier Aywaille à Comblain-au-Pont en passant par le village de Rivage est en cours de réalisation.

Nature et volume des flux

Les principaux lieux d'attraction des piétons sont les équipements collectifs. Il s'agit donc:

- des écoles ;
- des parcs et espaces de convivialité ;
- des installations sportives ;
- du centre culturel ;
- des églises et des cimetières ;
- des voiries commerçantes ;
- des points d'attraction touristique et de loisirs ;
- des très nombreux circuits de promenade ;
- des zones de changement de moyen de locomotion : gare, parkings, arrêts de bus ;
- dans une moindre mesure, des différents services administratifs, sociaux et culturels, ainsi que des espaces verts publics.

Il semble difficile de déterminer les flux de piétons. À l'exception de l'ensemble du site marial de Banneux, il existe dans la Commune peu de zones à grande concentration de piétons, hormis quelques lieux particuliers à des heures précises comme les sorties d'école ou les parcs durant les périodes de congés scolaires.

Problématique des déplacements piétons

Le cheminement piéton est fréquemment interrompu, encombré ou obstrué, et parfois dégradé. Voici quelques exemples de problématiques que peuvent rencontrer les piétons :

- trottoirs ou accotements inexistantes : ceci est souvent le cas sur les anciennes routes le long desquelles les habitations et lotissements se sont développés sans qu'aucun aménagement conséquent de la voirie ne soit organisé ;
- trottoirs ou accotements trop étroits : beaucoup de trottoirs ou d'accotements ont une largeur trop réduite pour permettre aux piétons d'y circuler agréablement ;
- trottoirs ou accotements non aménagés (c'est-à-dire ni asphaltés, ni pavés, ni carrelés) : ceci est fréquent dans les lotissements, que les trottoirs soient simplement recouverts de gravier ou qu'ils soient envahis par la végétation au front des parcelles non bâties. Cela arrive également le long d'axes fréquentés : les personnes se déplaçant avec un objet roulant (voiturette d'une personne à mobilité réduite ou poussette) sont dès lors pratiquement obligées de circuler sur la chaussée avec le danger que cela comporte ;
- sentiers piétons : ils ne sont pas toujours praticables et servent parfois de dépotoirs (déchets de jardin et d'exploitations agricoles), ils sont parfois même inaccessibles ou clôturés ;
- accès des écoles : il existe peu de cheminements piétons permettant d'arriver en sécurité aux différentes écoles situées sur le territoire communal. Seules les écoles communales de Louveigné, du Hornay et de Sprimont (par la place Joseph Wauters) disposent d'un accès sécurisés.

Il est cependant à noter que l'aménagement de trottoirs est de plus en plus fréquent à proximité des zones où se développent des habitations et/ou des lotissements. C'est le cas notamment du village de Lincé, du lotissement à proximité du parc communal de Sprimont centre, d'Andoumont, *etc.* La Commune prévoit des aménagements adaptés aux personnes à mobilité réduite et aux personnes avec poussettes.

Circuits de promenade

La Commune de Sprimont est parcourue par un grand nombre de circuits de promenade comptant un total de plus de 200 km. Elles peuvent être classées en 3 catégories :

- les sentiers de Grande Randonnée (GR) : trois sentiers de Grande Randonnée (GR) traversent la Commune : le GR Mer du Nord - Mer Méditerranée, le GR Ourthe – Amblève et le GR de l'Amblève. Comme tous les GR, ceux-ci sont balisés par les alternances de lignes rouges et blanches peintes sur des poteaux ou sur la voie.
- les promenades de l'Office du Tourisme de Sprimont : l'OT de Sprimont a mis au point une série de promenades balisées reprises sur une carte. Ces promenades tentent d'offrir un aperçu général de la Commune et parcourent le plus grand nombre de villages et hameaux possible.
- les promenades d'initiatives locales.

L'ensemble de la Commune est bien couvert par les différentes promenades proposées. Une nouvelle promenade dite *la route des sculptures* sera en outre prochainement proposée aux randonneurs.

11.5 Circulation cycliste

La topographie de la Commune limite fortement l'usage du vélo. A cet égard, il faut constater que peu d'aménagements et d'équipements sont prévus pour les cyclistes.

Seuls des déplacements restreints vers les écoles peuvent être raisonnablement envisagés dans certains villages. Ces cas sont limités à quelques écoles comme l'école communale de Lincé, l'école St Joseph à Dolembreux et l'école communale du Centre (en provenance de Lillé uniquement) en raison de l'insécurité régnant sur les voies traversées ou empruntées pour se rendre à l'école : N30 pour les écoles communales de Sprimont et du Hornay et l'école Emmanuel à Sprimont, N62 pour l'école communale de Louveigné, la traversée de l'avenue Paola pour l'école Mater Dei à Banneux.

Des liaisons intervillages pourraient être aménagées afin de faciliter l'accès des piétons et cyclistes à la gare ou au RAVeL de l'Ourthe en direction de Liège. Citons notamment la liaison de Louveigné à Sprimont, de Dolembreux à Esneux ou de Fays à Méry afin de rejoindre le RAVeL de l'Ourthe, la liaison de Fraiture et de Chanxhe à la gare de Rivage.

Comme précédemment cité, l'aménagement du tronçon manquant du RAVeL de l'Amblève permettant de rejoindre Aywaille à Comblain-au-Pont, en passant par le village de Rivage, fait actuellement l'objet d'une étude de faisabilité. Si cette liaison se concrétise un jour, elle permettra aux habitants de Fraiture, Rivage et Chanxhe de rejoindre Aywaille ou Comblain-au-Pont à pied ou à vélo.

La Commune possède par contre certains atouts pour encourager l'usage du vélo comme mode de loisirs. En effet, Sprimont se trouve sur le tracé Liège - Bastogne - Liège. Il y a là un potentiel touristique à développer qui pourrait être étendu à d'autres secteurs de la Commune. La mise en place de pistes cyclables ne semble cependant pas indispensable, ces activités de loisirs se déroulant principalement les week-ends et en période de vacances, soit lorsque le trafic est réduit.

11.6 Conclusion

La circulation automobile a bénéficié d'une place de choix dans les aménagements réalisés depuis plusieurs décennies. La Commune semble relativement bien desservie en transports en commun (surtout les bus).

Certains aménagements en faveur de la sécurité des usagers doux sont néanmoins à envisager. La Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) constitue un comité de réflexion intéressant pour l'apport et la construction d'une stratégie en matière de mobilité et de sécurité sur le territoire communal.

12.ÉQUIPEMENTS, SERVICES ET VIE ASSOCIATIVE⁶³

12.1 Équipements, services et associations à caractère social

Le secteur social à Sprimont se caractérise par de nombreux services, dont les services communaux, ainsi que par une vie associative particulièrement active, déclinée en une multitude d'associations ou d'initiatives privées, au niveau local ou à l'échelle de l'entité, et ce tant envers le large public qu'envers des catégories de publics cibles (petite enfance, jeunesse, seniors, personnes handicapées, etc.). La liste exhaustive de tous ces organismes, présentée ci-dessous, en témoigne.

Tout public

Centre Public d'Action sociale

- **Service administratif** (ILA - demandeurs d'asile – Illégaux - repas à domicile - allocations de chauffage- comptabilité) ;
- **Service social** (accessible à tous âges – permanences à Sprimont tous les jours de 8h30 à 11h30) :
 - **Service d'Insertion Sociale** : ateliers de « préformation » (animations réalisées en groupe, mise en situation et aide à l'emploi individuelle), remise en forme par le fitness et le karaté, développement des habiletés (peinture ou bricolage, potager, ateliers cuisine), stages de dynamisation (chantiers manuels, parc et jardin,...) ;
 - **Service d'Insertion Socioprofessionnelle** : mise au travail via «article 60» du CPAS ou dans le privé via un «article 61» avec le soutien d'un service spécialisé, l'ASBL «Spot».
- **Initiative Locale d'Accueil** ;
- **Service énergie** ;
- **Pensions et handicaps** : demandes de pensions, demandes d'allocations de handicapés, aide aux personnes âgées et reconnaissance de handicap pour bénéficier des avantages sociaux, demande des cartes de stationnement pour les parkings réservés aux personnes en situation de handicap.
- **Collaboration au développement de la « Collecterie »** (4 magasins/ateliers solidaires), gérée par le service communal du Plan de Cohésion Sociale selon l'adage « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme ».

Service communal du Logement

- Information de la population sur toutes les questions concernant le logement :
 - Primes régionales (prime à la réhabilitation, à la construction, à la démolition, à l'acquisition...)
 - Prêts régionaux (Société wallonne de Crédit social, prêts jeunes, prêts du Fonds du Logement des Familles nombreuses...), provinciaux (prêts hypothécaires, prêts complémentaires)
 - Qualité de l'habitat (problème de salubrité, d'inoccupation des logements...)
 - Problèmes divers tels que la recherche d'un logement qu'il soit social ou non, le contrat de bail et les conditions attenantes ;

⁶³ Annexes Partie I, carte 6: Patrimoine communal.

- Fourniture des formulaires nécessaires aux demandes de primes ;
- Accompagnement des demandeurs dans leurs démarches ;
- Atelier « recherche de logement » organisé chaque semaine par le Plan de Cohésion Sociale et le Service Logement :
 - Permanence de recherche active de logement pour les citoyens qui désirent un soutien dans leur recherche de logement (au travers des annonces parues dans la presse, via les sites internet ou grâce aux informations transmises par les propriétaires) ;
 - Conseils quant à la légalité des contrats de bail ;
 - Relais vers les services adéquats pour des problèmes divers (exemple : garantie locative).

Service communal du Plan de Cohésion Sociale (4 axes d'action)

Axe 1 : Insertion socioprofessionnelle

- **Cellule Emploi** : aider et accompagner les demandeurs d'emploi dans leurs démarches de réinsertion socioprofessionnelle.
- **Organisation de salons de l'emploi et de salons pour étudiants.**
- **Participation et soutien au réseau de l'insertion socio-professionnelle** : Plateforme regroupant les acteurs de l'insertion socioprofessionnelle en Ourthe-Amblève. Buts : mener une réflexion globale autour de l'insertion tout en se penchant sur des aspects bien précis de cette matière, mettre en place des actions spécifiques, comme des salons de l'emploi, encourager le développement des formations en Ourthe-Amblève, etc.

Axe 2 : Logement

- **Atelier de recherche de logements** : conseiller et guider les personnes dans leur recherche de logement et l'entrée dans leur nouveau logement (vérifier la conformité du contrat de bail, relayer vers les services adéquats pour certaines démarches administratives (atelier hebdomadaire).
- **Info logement** : informer la population en matière de logement via un guide reprenant les informations utiles telles que les services existants, les différentes primes, les démarches à réaliser lors d'une location et des séances d'informations sur des thèmes touchant au logement tels que la salubrité, l'économie d'énergie, la loi sur les loyers.
- **Logements encadrés** : favoriser la mise en autonomie des jeunes en difficultés en leur proposant un logement salubre à faible loyer (5 logements ont été créés à Banneux pour accueillir ce public).

Axe 3 : Santé

- **Epicierie Solidaire** : des denrées alimentaires et des produits d'hygiène sont vendus à moindre coût à un public précarisé ayant accès à l'épicierie solidaire suite à une analyse budgétaire effectuée par le CPAS.
- **Ateliers sportifs** : 4 ateliers sportifs (athlétisme, course à pied, multisports et abdos fessiers) sont proposés gratuitement à la population afin de la conscientiser aux bienfaits d'une activité physique.

- **Alzheimer Café** : rompre l'isolement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de leur entourage tout en répondant à leur besoin d'information et de soutien. **Malheureusement cet événement n'a pas rencontré un franc succès pendant longtemps.**
- **Guide du Sprimontois « la Retraite et le Handicap »** : informer les personnes concernées par un handicap et/ou la retraite en créant des répertoires reprenant un maximum de renseignements pour ces publics.
- **Programme de prévention des chutes chez les personnes âgées** : atelier hebdomadaire afin d'assurer une meilleure prévention contre les chutes à domicile des aînés en leur transmettant les conseils adéquats.
- **Info Santé** : organisation de séances d'information sur la santé en général dispensées par un professionnel en la matière.

Axe 4 : Liens sociaux, intergénérationnels et interculturels

- **Sorties culturelles** : favoriser la création de liens entre les citoyens sprimontois quels qu'ils soient ainsi qu'avec les partenaires tout en privilégiant l'accès à la culture au travers d'excursions et visites variées.
- **Journées citoyennes** : améliorer le cadre de vie communal en encourageant la participation de la population : générations en fête (journée intergénérationnelle), accueil des nouveaux citoyens, villages propres.
- **Coordination du Conseil communal des Jeunes** : assurer le bon fonctionnement du Conseil Communal des Jeunes qui regroupe des jeunes de 13 à 17 ans.
- **Mise en place de projets avec le centre de réfugiés** : favoriser la rencontre et l'échange entre des cultures différentes au travers de différents ateliers tels que l'atelier cuisine du monde, l'atelier couture.
- **Repair Café** : réparer des objets défectueux autour d'une tasse de café afin de leur rendre une 2^e vie tout en partageant un moment de convivialité.
- **Développement d'une Collecterie** : « Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme » :
 - « Bouti'clerie » et « Bouti'clerie des Petits » (magasins de seconde main à Louveigné et à Sprimont) ;
 - « Epicerie solidaire » (partenariat CPAS et Croix-Rouge) ;
 - « Atelier vélo » (remise en état de vélos, réparation et vente) ;
 - « Atelier couture » (travaux de transformation, d'ajustement et de raccommodage).

Service communal du Plan HP

- Favoriser l'accès aux droits fondamentaux, notamment le droit au logement, pour les personnes résidant en permanence dans un équipement à vocation touristique comme les "campings" ;
- Favoriser la réinsertion dans un logement décent des personnes concernées (relogement sur base volontaire) ;
- Empêcher toute nouvelle installation de résident permanent (maîtrise des entrées) ;

- Accompagner les résidents dans leurs démarches ;
- Veiller à l'accès à l'eau et à l'électricité dans les sites d'habitat permanent.

Fonds Social Chauffage asbl

Collaboration entre pouvoirs publics, CPAS et secteur pétrolier : intervention partielle dans le paiement de la facture de gasoil des personnes en situation financière précaire.

Le Relais (*Affaires sociales* - pour seniors et personnes handicapées)

- Accompagnement gratuit des seniors vivant à domicile ;
- Accompagnement gratuit et confidentiel des personnes victimes de violence conjugale en région Ourthe-Amblève.

Taxi social (*Affaires sociales* - pour pensionnés, personnes handicapées et isolées)

- Paiement des déplacements des ouvriers du service à 0.3461 €/Km ;
- Cotisation mensuelle de 5€ ;
- 1 € par demi-heure d'attente hors temps de conduite ;
- Première demi-heure gratuite (hormis pour bénéficiaires de la grappa, du ris et pour personnes en gestion budgétaire) ;
- Courses diverses : alimentation, pharmacie, *etc.* ;
- Transport chez le médecin, dentiste, *etc.*

Sprimont Services : Initiatives de Développement de l'Emploi dans le Secteur des Services de Proximité à Finalité Sociale (IDESS) – Augmentation du confort à domicile

- **Entretien jardin** : potagers, buissons, haies et tontes de pelouse (entre 12.10 et 15.10 €/h).
- **Dépannage** évier bouché, problèmes de robinet, petits soucis d'électricité (entre 10.89 et 13.89 €/h).
- **Conduite taxi** vers le lieu des courses, la famille, un groupe d'activité (forfait de prise en charge de 5 € par mois et kilomètres facturés à 0,3518 € le Km (+1 € par demi-heure d'attente hors temps de conduite - première demi-heure gratuite (hormis pour les bénéficiaires de la grappa, du ris et les personnes en gestion budgétaire).
- **Politique de prix démocratique** rendue possible grâce à l'agrément du Service public de Wallonie (SPW) pour ce service en « Economie Sociale » et grâce aux subsides reçus de la Wallonie dans le cadre du décret IDESS.

La Teignouse asbl (active sur 12 communes en OVA - Lutte contre toute forme d'exclusion sociale ou sentiment d'exclusion)

- **Assuétude - Prévention – Accompagnement gratuit** à destination des consommateurs de drogues, alcool, médicaments et/ou de leur famille).
- **Médiation citoyenne gratuite** (espace de parole pour diminuer les tensions dans un quartier ou au sein des groupes).
- **Espace Futé** (promotion de consomm'actions responsables dans les espaces festifs) :
 - formation et sensibilisation du personnel au concept de bien-être en milieu festif ;
 - accès à l'information en lien avec la consommation ;
 - conseils futés pour aider les organisateurs de soirée (eau gratuite, soft attractif...) ;
 - outils pour promouvoir le bien-être dans les lieux de fête (brochures, éthylotest...) ;
 - attractivité et visibilité de cette offre de service (autocollant, magasin) ;
 - proposition de trois labels responsables :
 - **Café futé** : pour tous les gérants de café qui souhaitent promouvoir les consommations responsables dans leur établissement et bénéficier d'un espace publicitaire gratuit dans les colonnes du magazine semestriel ;
 - **Commerce futé** : un guide innovant est mis à disposition des gérants de commerces labellisés et de leur personnel. Cet outil, essentiel et unique en Belgique, se présente comme un véritable compendium des droits, devoirs et réalités de la profession vis à vis d'une clientèle âgée de 9 à 99 ans ;
 - **Festifuté** : Festifuté labellise des événements en collaborant avec des organisateurs soucieux du bien-être de leurs fêtards. Présent avec son stand et son Mobil' AIR, l'équipe accueille les noctambules pour les informer sur la consommation d'alcool et ses risques, la sexualité et met à leur disposition préservatifs, bouchons d'oreilles et éthylotests.
- **Insertion sociale** : activités visant à rompre l'isolement social, économique et culturel (Aywaille-Comblain-au-Pont-Hamoir) : jardin communautaire, sorties culturelles en famille, ateliers échange de savoirs, tables d'hôtes.
- **Concertation locale** (dans le cadre du Plan Habitat Permanent, à destination du public résidant de manière permanente dans les campings ou équipements touristiques) : proposition d'un cadre neutre d'expression, relais entre résidents permanents et pouvoirs locaux.
- **Formations** (agrées par ONE, CECAFOC, CECP, IFC à destination des accueillantes extrascolaires, des professionnels de l'éducation, des travailleurs sociaux - formations "à la carte").
- **la Teignouse AMO** (aide préventive au bénéfice du jeune et de sa famille dans leur milieu de vie et leur rapport avec l'environnement social) : à la demande du jeune ou de sa famille, accompagnements individuels, familiaux et actions communautaires (projets et outils de prévention, travail de quartier, projets transversaux notamment avec la MJ L'Aventure), programmes de prévention à destination des écoles primaires et secondaires de la région (promotion de la santé et du bien-être à l'école pour enfants, jeunes et équipes éducatives, mais d'autres adultes peuvent y prendre part : parents, service PSE, CMPS, etc.)

La Noria (Service d'encadrement de mesures et peines alternatives)

L'Agence Locale pour l'Emploi (ALE), située dans les locaux de l'Administration communale
L'asbl Emploi et Insertion Titres services à Banneux
L'asbl Esquisses à Sprimont
L'asbl Aide à Valériane (action sociale sans hébergement)
Le Comité communal de la Ligue des Familles asbl
La Bouti'clerie (magasin de seconde main pour adultes et enfants) à Louveigné, gérée par le CPAS de Sprimont.

Comme précité, certaines structures visent essentiellement des publics cibles :

Petite enfance

En matière de **garde** de jeunes enfants, plusieurs nouvelles infrastructures sont venues combler l'insuffisance constatée à cet effet lors du précédent PCDR.

On compte en effet :

- BANNEUX : la **crèche** « *Les Mouflets* », qui accueille une trentaine d'enfants dont deux à besoins spécifiques ;
- LOUVEIGNE : la **maison d'enfants** « *Petits pieds et Alouette* » (uniquement la petite enfance) ;
- SPRIMONT : la **crèche** « *Les Marmots* », qui peut accueillir 72 enfants de 2.5 à 6 ans pour une journée ou une demi-journée ;
- SPRIMONT : la **maison d'enfants** « *Proxy Pom* » (uniquement la petite enfance) ;
- SPRIMONT : la **maison d'enfants** « *Piou Piou 2* » (uniquement la petite enfance) ;
- SPRIMONT : « **La Bambinerie** » (accueil d'enfants de 0 à 3 ans et de parents par des animatrices bénévoles de *Vie féminine* les mercredis et vendredis matins) ;
- ENTITE : le **service** de **gardiennes encadrées** mis sur pied par l'**ONE** compte environ 6 accueillantes reconnues, outre les accueillantes privées que nous ne dénombrons pas ;
- ENTITE : **service de baby-sitting** pour garde occasionnelle.

D'autres structures relatives à l'accompagnement des parents dans le processus de développement de leurs enfants existent aussi :

- LOUVEIGNE : **Corolle** asbl ;
- SPRIMONT : **Le berceau enchanté** asbl ;
- SPRIMONT : **Psychomotive** asbl ;
- SPRIMONT : « **La Bambinerie** » (animations par *Vie féminine*).

Rappelons que le **Service communal du Plan de Cohésion Sociale**, dans le cadre de sa Collecterie (campagne de récolte et recyclage de vêtements et objets de seconde main dans les bâtiments de l'ancienne entraide sprimontoise de Rouvrex), a ouvert à Sprimont un magasin de seconde main pour enfants : « **la Bouti'clerie des Petits** »⁶⁴.

Enfin, il existe à LOUVEIGNE une association dédiée à l'aide à l'adoption (**Emmanuel adoption** asbl).

⁶⁴ Un magasin pour adultes et enfants existe aussi à Louveigné (*La Bouti'clerie*) ; ce dernier est par contre géré par le CPAS de Sprimont.

Enfance et jeunesse

En matière de soutien scolaire et d'accueil extrascolaire, le *Service communal d'accueil extrascolaire* « *Accueil Temps Libre* » (ATL) coordonne la gestion globale des garderies scolaires (du matin au soir) des deux réseaux d'enseignement dispensés sur la commune, les « ateliers du mercredi » (pour les enfants de 5 à 12 ans) dans un accueil centralisé, ainsi que des stages durant les congés scolaires et l'animation du Conseil Communal des Enfants.

Les garderies de l'Accueil Temps Libre touchent environ 800 enfants durant l'année, chaque école ayant son dispositif. Si les stages des vacances d'été ont été organisés pendant 20 ans par le Centre culturel, ils sont aujourd'hui gérés par le Service jeunesse et le Service ATL de l'administration communale (4 semaines, environ 100 enfants de 3 à 12 ans y participent).

Deux autres organismes indépendants de **soutien scolaire** existent aussi à :

- BANNEUX : ***Ecole de devoirs Les Crayons*** asbl ;
- SPRIMONT : ***Psychomotive*** asbl.

Enfin, si un **service de baby-sitting** assure un service de garde occasionnel aux parents, de nombreux **stages jeunesse** (communaux comme privés) sont aussi assurés pendant les vacances scolaires de leurs enfants, comme en témoignent les nombreuses activités culturelles, musicales, créatives ou sportives énumérées ci-dessous :

Culture/musique/créativité

- BANNEUX : ***Les Mouflets*** asbl (2.5 à 8 ans : stages thématiques autour du **cinéma**) ;
- DOLEMBREUX : ***Artemuse*** asbl (enfants – ados – adultes : stages d'arts et de musique : guitare/chant/arts graphiques) ;
- SPRIMONT : ***Vacances actives*** (4 à 6 ans : stages **historiques** : Egypte, aborigènes) ;
- SPRIMONT : ***Kids Holidays*** (2.5 à 5 ans : stages **culturels** (mangas, projection, légendes, BD) ;
- SPRIMONT : ***Ferme France « La Petite Maison »*** (5 à 12 ans : stages **à la ferme**) ;
- SPRIMONT : Stage de **guitare** ;
- SPRIMONT : « ***Chouette d'apprendre*** » (5 à 10 ans : stages d'**apprentissage divers**) ;
- SPRIMONT/TULTAY : ***Créateliers de Naomie*** (6 à 12 ans : stages **créatifs**).

Sport

- SPRIMONT : ***Commune de Sprimont « Fun en herbe »*** (1^{ère} maternelle : stages « **Psychomotricité** et Découvertes » et 1^{re} à 6^e primaire « **Sports** et Découvertes ») ;
- SPRIMONT : ***Plaines « Jeunesse et Santé »*** (3 à 14 ans : stages) ;
- FRAITURE : stage au ***Royal Fraiture Football Club*** (5 à 15 ans) ;
- DOLEMBREUX : stages **ADEPS** de **tennis de table** ;
- BANNEUX : ***Sprimont Judo Team*** (6 à 12 ans : stages d'initiation au judo, de **baseball** et autres **activités extérieures**) ;
- SPRIMONT/TULTAY : stages de **tennis** (dès 4 ans) ;
- SPRIMONT : ***Basket Club Point Chaud*** (6 à 17 ans : stages de basket et multisports) ;
- SPRIMONT : ***Tennissimo*** (dès 3.5 ans : stages de tennis) ;
- SPRIMONT : ***Handball Club*** (de 6 à 11 ans : stages sportifs).

Depuis 2011 et dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale (CHS), le **Service communal de la Jeunesse** organise de régulières animations pour les jeunes âgés de 13 à 17 ans ainsi qu'un **Conseil Communal des Jeunes**. Ce conseil, qui invite de nouveaux membres du secondaire chaque année au mois de septembre, compte actuellement 19 jeunes issus de toute l'entité. Cette initiative consiste à assurer les missions suivantes :

- suggérer, favoriser et appuyer toute initiative visant à promouvoir la jeunesse ;

- faire connaître les désirs, les idées, les droits des jeunes ;
- tendre vers une intégration effective dans la vie communautaire ;
- faire prendre conscience aux jeunes qu'ils ont un rôle à jouer dans la Commune.

Plusieurs **projets** ont ainsi pu voir le jour, tels que :

- des animations en maisons de repos (2010/2011) ;
- la réflexion et l'élaboration du Covoit'Stop (2010/2011) ;
- la mise en place et promotion du Covoit'Stop (2011/2012) ;
- la récolte de vivres pour les colis alimentaires (2011/2012) ;
- la réalisation d'une salle multisports à Dolembreux (2012/2013) ;
- un projet de sensibilisation au harcèlement scolaire (2013/2015) ;
- des rencontres avec les Mineurs étrangers non accompagnés (MENAS) (2015/2016) ;
- l'organisation du rassemblement des Conseils Communaux de Jeunes (2016/2017) ;
- les participations relatives au projet "villages propres", à la fête des associations, au rassemblement des CCJ, et au village de Noël (récolte de "boîtes à vivre") ;
- l'organisation de l'accueil des nouveaux citoyens, d'animations lors de la fête des enfants (Blindéf).

La Teignouse asbl dont le siège principal est à Aywaille mais qui est active sur les 12 communes de la région Ourthe-Ambève-Condroz, lutte quant à elle contre toute forme d'exclusion sociale ou sentiment d'exclusion que peut rencontrer le jeune, et ce via son service **AMO : aide préventive au bénéficiaire du jeune et de sa famille dans leur milieu de vie et leurs rapports avec l'environnement social**. L'AMO, à la demande du jeune ou de sa famille, propose des accompagnements individuels, familiaux et actions communautaires (projets et outils de prévention, travail de quartier, projets transversaux notamment avec la MJ L'Aventure). Des programmes de prévention à destination des écoles primaires et secondaires de la région sont aussi proposés, visant par exemple la promotion de la santé et du bien-être à l'école. Des adultes peuvent aussi y prendre part (parents, services Promotion de la Santé à l'École (PSE), Crédit Mutuel des Professions de Santé (CMPS), etc.).

L'asbl **Pegase**, à Gomzé-Andoumont, propose aussi des activités sociales en faveur des jeunes, avec son centre d'hippothérapie, sa ferme pédagogique et son poney club. Il en va de même pour l'asbl stembertoise **Association belge des impros-jeux**, active à Sprimont.

Des **comités et maisons de jeunesse** sont aussi présents dans les villages suivants :

- BANNEUX : Maison des Jeunes de Banneux « Maison pour tous » asbl ;
- DOLEMBREUX : Jeunesse de Dolembreux asbl ;
- HORNAY : Maison des jeunes du Hornay « So les Marlis » asbl ;
- LOUVEIGNE : Jeunesse louveignétoise asbl ;
- SPRIMONT : Jeunesse St Martin asbl.

Il en est de même pour les **mouvements de jeunesse** à :

- DOLEMBREUX : **Patro de Dolembreux** asbl ;
- LOUVEIGNE : **Scouts et guides de Louveigné** asbl ;
- SPRIMONT : **Scouts et scoutesses de Sprimont** asbl (unité **St Martin**).

Séniors

Les personnes âgées disposent d'un certain nombre de services et d'équipements.

Des **pensions et aides** aux personnes âgées sont bien sûr octroyées par le **Service « Pensions et handicaps » du CPAS**.

L'**accueil et l'hébergement** des personnes concernées sont assurés par les maisons d'accueil pour personnes âgées. Ces dernières sont nombreuses dans la Commune : on dénombre **4 maisons de retraite**, réparties à raison de une à **Sprimont**, une à **Dolembreux** et deux à **Banneux**. Bien que cette offre globale d'accueil et d'hébergement soit importante, il faut rester attentif au fait que toutes ces maisons de repos sont gérées par le secteur privé et associatif (CHC).

Par conséquent, il n'existe aucune priorité d'accès pour les personnes âgées de Sprimont par rapport à celles venant d'autres communes de la région et les prix pratiqués ne sont pas toujours accessibles à tous. Il conviendrait en outre de développer davantage de structures pour seniors autonomes proposant des prix accessibles à tous.

En matière d'**assistance et de services à domicile**, plusieurs structures sont mises à disposition des aînés :

- le **Service CPAS Repas chaud à domicile**, destiné à toute personne retraitée ou handicapée, seule ou en ménage, éprouvant des difficultés à préparer un repas chaud ;
- le **Service Bibliothèque à domicile** ;
- le **Relais (Affaires sociales)**, qui accompagne gratuitement les seniors vivants à domicile ;
- le **Taxi social (Affaires sociales)**, qui véhicule les pensionnés et isolés moyennant un forfait kilométrique (courses diverses, rendez-vous médicaux, etc.) ;
- **Sprimont Services (IDESS – Augmentation du confort à domicile)**, qui propose aux seniors - selon une politique de prix démocratique - une aide pour l'entretien du jardin, le dépannage à domicile ou encore une conduite en taxi (services précédemment détaillés)

Rappelons que des ateliers et des services de référence sont aussi mis en place par le *Service communal du Plan de cohésion sociale* pour les seniors (Alzheimer Café, prévention contre les chutes et guide « la retraite et le handicap »).

La Commune a aussi mis sur pied une **Commission Communale Consultative des Aînés (CCCA)**, dont le mandat consiste à faire connaître, comprendre et prendre en compte les préoccupations, aspirations et droits des aînés résidant sur le territoire de la commune, en vue d'améliorer leur qualité de vie et d'assurer une meilleure harmonie sociale. Il s'agit à cet effet de créer un dialogue avec les autorités communales pour défendre les intérêts des aînés, d'organiser des activités culturelles, sportives, informatives ou ludiques à destination des seniors, de permettre aux aînés de participer à la vie sociale et aux activités citoyennes de la commune en essayant si possible de garder un esprit intergénérationnel.

Autre service à destination des seniors : **l'Arbre à Papy'on**, implanté en la Maison communale de Sprimont jusqu'en 2018. Il vient de reprendre racine dans un nouveau bâtiment communal à Louveigné. Il s'agit d'une maison communautaire, un lieu de vie ouvert à tous les Sprimontois avec une attention particulière aux besoins des pensionnés. Le nouveau local permet désormais de regrouper diverses activités auparavant dispersées. Un salon détente a été aménagé pour y favoriser les échanges. Un cours de gymnastique adapté aux seniors et à leur condition physique y est proposé, tout comme des ateliers créatifs, trois fois par semaine, permettant à celles et ceux qui le souhaitent de réaliser de l'artisanat, d'apprendre ou de se perfectionner en peinture. Ils peuvent aussi participer à des jeux de société. Enfin, chaque vendredi après-midi, le Club papy'on invite les seniors à se réunir autour d'un café et d'une collation afin de mettre en place les activités qu'ils souhaitent⁶⁵.

Quatre autres associations se consacrent aussi aux **loisirs** des seniors :

- STEMBERT : **Association belge des impros-jeux** asbl ;
- LOUVEIGNE : **Fédération nationale des combattants asbl** (FNC section Louveigné-Sprimont) ;
- LOUVEIGNE : **Eneo asbl** (secteur Ourthe-Amblève) ;
- LOUVEIGNE : **Volley ball (net) seniors Sprimont**.

Enfin, plusieurs **amicales des pensionnés** sont présentes à :

- CHANXHE : **Amicale « les Gais pensionnés de Chanxhe »** ;
- SPRIMONT : **Amicale des pensionnés de Sprimont** ;

⁶⁵ Dans les mêmes locaux on trouve *Sprimont services* qui propose le taxi social, les petits travaux d'aménagement de l'habitation, etc, ainsi qu'un nouveau magasin de seconde main (vêtements et meubles).

- SPRIMONT : *Amicale des pensionnés St-Martin Eneo Sprimont* ;
- LOUVEIGNE : *Amicale des pensionnés de Louveigné* ;
- *Amicale des + de 50 « Joie et Fraternité ».*

Personnes handicapées

Plus d'une structure apporte son soutien aux personnes atteintes d'un handicap.

Le Service « Pensions et handicaps » du CPAS octroie en faveur des personnes concernées des pensions, des allocations de handicapés, de l'aide aux personnes âgées, la reconnaissance de leur handicap afin de leur faire bénéficier des avantages sociaux et des cartes de stationnement pour les parkings réservés aux handicapés.

En matière de **cohésion sociale**, le **Service communal Plan de Cohésion Sociale** avait déjà tenté de rompre l'isolement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de leur entourage en répondant à leur besoin d'information et de soutien une fois par mois dans le cadre d'un *Alzheimer Café*. Aujourd'hui, la Commune de Sprimont a adhéré au *Protocole Disparition Seniors au Domicile*, initiée par la *Ligue Alzheimer ASBL* suite au *Protocole Disparition Seniors en institution* mis en place par la *Cellule des Personnes Disparues* de la Police Fédérale⁶⁶. Citons aussi l'existence des **Guides du Sprimontois : « la Retraite et le Handicap »**, visant à informer les personnes concernées par un handicap et/ou la retraite en créant des répertoires reprenant un maximum de renseignements pour ces publics.

Le **Service d'accompagnement pour personnes handicapées adultes (SACHA)** apporte un soutien dans la réalisation de projets (recherches de loisirs, logement, emploi, démarches administratives). Quant à l'épanouissement culturel des personnes atteintes de handicap, il est l'affaire de l'asbl *Autistes et artistes* (à SPRIMONT) et de l'asbl stembertoise *Association belge des impros-jeux*, active sur la commune.

Enfin, des systèmes d'**assistance et de services à domicile** existent afin de rendre la vie des personnes concernées plus confortable :

- le **Service CPAS Repas chaud à domicile** ;
- le **Relais (Affaires sociales)**, qui accompagne gratuitement les personnes handicapées vivants à domicile ;
- le **Taxi social (Affaires sociales)**, qui véhicule les personnes handicapées moyennant les conditions mentionnées ci-dessus ;
- **Sprimont Services (IDESS)**, qui propose aux personnes handicapées - selon une politique de prix démocratique - une aide pour l'entretien du jardin, le dépannage à domicile ou encore une conduite en taxi (services précédemment détaillés).

Vie féminine

Plusieurs structures essentiellement consacrées aux femmes existent. On dénombre ainsi les organismes sprimontois ou de proximité suivants :

- AYWAILLE : **Vie féminine « Jeunes femmes - Bambinerie - 2x20 »** asbl ;
- BANNEUX : **Femmes prévoyantes de Sprimont** asbl ;

⁶⁶ Ce *Protocole Disparition Seniors au domicile* prévoit l'instauration préventive d'une fiche identitaire, pour les personnes atteintes de démence, qui contiendrait des informations relatives aux personnes démentes. Cette fiche sert à gagner du temps et à débiter les recherches avec davantage de professionnalisme en cas de disparition.

- SOUGNE-REMOUCHAMPS : *Coordination Femmes en Ourthe-Ambève* asbl.

Réinsertion socio-professionnelle

- ***Promotion Sociale Ourthe-Vesdre-Ambève*** : formations pour l'obtention du CESS et/ou professionnelles qualifiantes pour adultes, organisées dans des locaux communaux de Sprimont et environs. Selon les années, de 600 à 700 étudiants, pour l'ensemble de l'intercommunale, visent à obtenir leur CESS ou/et fréquentent les cours des sections suivantes : technicien de bureau, agent en accueil et tourisme, assistant pharmaceutico-technique, formation de base en français et mathématiques, aide-soignant, aide-familiale, guide nature, informatique, alphabétisation, permis de conduire théorique, langues, cuisine, œnologie, etc.
- D'autres organismes proposent aux citoyens des formations non qualifiantes en parallèle de leur réinsertion socio-professionnelle :
 - ***Service d'insertion sociale du CPAS*** :
 - ***La Teignouse*** asbl
 - BANNEUX : ***Femmes prévoyantes de Sprimont*** asbl ;
 - GOMZE-AMDOUMONT : ***Institut Libéral de Formation et d'Actions culturelles*** asbl (ILFAC éducation permanente) ;
 - LOUVEIGNE : ***Atelier d'informatique*** asbl ;
 - SPRIMONT : ***Le Pont asbl*** – entreprise de formation par le travail.

Conclusion

Les équipements et services sociaux situés sur la Commune sont variés et témoignent d'un intérêt garanti pour toutes les différentes classes d'âges de la population. En effet, de nombreuses actions précitées ont été mises en place au cours de ces dix dernières années, pour la petite enfance, pour la jeunesse comme pour les seniors et personnes isolées ou en situation de handicap. Les infrastructures pour personnes âgées sont nombreuses mais mériteraient davantage d'équipements pour seniors autonomes. Les structures pour les enfants n'étant pas en âge scolaire répondent davantage aux désirs de la population, qui jusqu'à il y a peu, devait encore trouver réponse à ses besoins dans les structures d'accueil de l'agglomération liégeoise.

En ce qui concerne les autres services sociaux, si le dynamisme associatif observé dans la population reste indéniable, il faut aussi souligner que la Commune a développé cette décennie des services d'accompagnement qui se révèlent être de puissants outils sociaux à destination de ses citoyens : CPAS, Plan HP, Plan de Cohésion Sociale, ATL, stages de vacances, cellule emploi, etc.

12.2 Infrastructures pédagogiques

Enseignement fondamental

L'enseignement fondamental est représenté à Sprimont par 10 implantations scolaire : 3 *écoles maternelles et primaires* du réseau libre (à *Sprimont, Dolembreux et Banneux*), 5 *écoles maternelles et primaires* du réseau communal (à *Sprimont, Dolembreux, Louveigné, Lincé, Hornay*) et 2 *écoles maternelles* du réseau communal (à *Fraiture et Florzé*).

Tant en maternelle qu'en primaire, l'enseignement communal draine un nombre d'enfants beaucoup plus important que l'enseignement libre. Un plus grand nombre d'écoles et une meilleure répartition géographique du réseau communal peuvent expliquer cette situation.

En 2017-2018, presque 1200 élèves ont fréquenté les établissements scolaires sprimontois. Néanmoins, avec la pression démographique, la plupart des écoles doivent s'agrandir : de nombreux travaux ont été entrepris dernièrement...

Enseignement secondaire

Si **aucune école secondaire ordinaire** n'est présente sur le territoire communal, ce manque est facilement comblé par le grand nombre d'écoles - communales et libres - qui s'offrent aux Sprimontois au sein des communes limitrophes alentours, plus précisément à :

- AYWAILLE : Athénée royal d'Aywaille et Institut Saint-Joseph-Saint-Raphaël à Remouchamps ;
- CHAUDFONTAINE : Collège épiscopal du Sartay à Embourg ;
- ESNEUX : Athénée royal d'Esneux ;
- FERRIERES : Institut Saint-Roch Ferrières ;
- THEUX : IPEA La Reid et Institut Saint-Roch Theux.

L'**Institut de Promotion Sociale Ourthe-Vesdre-Amblève**, accessible dès l'âge de 15 ans, propose néanmoins l'obtention du CESS ainsi que des formations professionnelles qualifiantes organisées par une intercommunale regroupant les entités de Trooz, Chaudfontaine, Esneux, Comblain-au-Pont, Aywaille et Sprimont, et dont le but est, en collaboration avec la Province, de dispenser des cours de promotion sociale à finalité qualifiante de manière décentralisée dans les six communes. À Sprimont, ce type d'enseignement se dispense dans les bâtiments de l'école communale, Place J. Wauters, mais aussi à l'école communale de Dolembreux et à celle de Louveigné, à horaire décalé.

12.3 Équipements, services et associations à caractère sanitaire

Les équipements, services et équipements sanitaires sont relativement réduits à Sprimont. Néanmoins, on constate une amélioration quant à leur nombre au sein de la commune ou à proximité :

Au sein de la commune :

- SPRIMONT : section locale de la *Croix rouge de Belgique* (Olne-Trooz-Sprimont) ;
- BANNEUX : *Centre d'accueil Croix-Rouge la Trientale* (pour immigrés) ;
- DOLEMBREUX/SPRIMONT : le *Centre de santé intégrée des Carrières asbl (CSIC – Dolembreux et Sprimont-centre)* ;
- GOMZE-AMDOUMONT : centre d'**hippothérapie** (asbl *Pégase*) ;
- SPRIMONT : une *antenne des Alcooliques Anonymes (AA)* qui se réunissent les lundis ;
- SPRIMONT : l'**axe « santé »** du *Service communal « Plan de Cohésion Sociale »* vise aussi à préserver la santé des citoyens les plus précarisés avec l'Épicerie solidaire, les ateliers sportifs, l'Alzheimer Café et les ateliers de prévention contre les chutes à destination des seniors ;
- SPRIMONT : *Psychomotive* asbl (développement de l'enfant) ;
- SPRIMONT : *Assiette des 4 pattes* asbl (**soins animaux**) ;
- ENTITE : la visite régulière du *car provincial de prévention* (cancer du sein, cancer de la prostate, diabète, ostéoporose) ;
- ENTITE : l'**ONE : consultations de nourrissons**, organisées le 1er mardi du mois au Hornay, à Dolembreux et à Lincé, le 4e mardi du mois à Sprimont et Rouvrex et le 4e lundi du mois à Banneux, Louveigné et Sendrogne ; **notons aussi l'existence d'un nouveau local à SPRIMONT qui assure des permanences (près du Foyer culturel).**
- ENTITE : La commune compte aussi un **nombre important d'indépendants** travaillant dans le secteur de la santé.

Au sein des communes limitrophes et alentours :

- AYWAILLE : Service de soins à domicile « *La Croix jaune et blanche* » qui dispose d'une antenne (hors Commune) ;
- AYWAILLE : *Centre de Santé de l'Amblève* ;
- AYWAILLE : *Polyclinique (site CHU)* et *Médecins Généraliste Associés* ;
- L'asbl *La Teignouse*, dont le siège central est à Aywaille mais active sur 12 communes, qui lutte contre toute forme d'exclusion sociale ou sentiment d'exclusion, et ce, entre autres, via un **accompagnement gratuit « Assuétude – Prévention »** à destination des consommateurs de drogues, alcool, médicaments et/ou de leur famille.

Enfin, concernant les **services de secours et d'urgence**, la Commune de Sprimont dépend toujours d'unités installées dans les communes voisines, à savoir :

- THEUX : Caserne des pompiers ;
- LIEGE : Centre Hospitalier universitaire du Sart-Tilman ;
- AYWAILLE /REMOUCHAMPS : Maison de garde de Sprimont-Aywaille ;
- ESNEUX : Centre Hospitalier Universitaire Ourthe-Amblève (CHUOA) ;
- BRA-SUR-LIENNE : Centre Médical Hélicopté ;

Malgré de nouvelles initiatives en faveur de soins divers, la commune de Sprimont reste donc très largement sous l'influence des entités voisines.

12.4 Équipements, services et associations à caractère sportif

Comme en atteste ci-dessous la liste des services communaux, salles, infrastructures, académies, clubs et stages, le volet des sports est particulièrement développé à Sprimont. De nombreux sports sont accessibles et déclinés en plusieurs offres.

Sport	Nombre d'offre(s) par sport
Arts martiaux	4
Athlétisme	2
Basket	1
Billard	2
Colombophilie	1
Danse	4
Echecs	1
Equitation	3
Escalade	1
Football	4
Golf	1
Gymnastique/fitness	6
Handball	1
Jogging	2
Marche	2
Parcours santé	1
Pétanque	3
Pêche	2
Plongée	1
Spéléologie	1
Tennis	6
Tennis de table	4
Tir à l'arc	3
Volleyball	2
VTT/cyclisme	2
Yoga et Qi gong	4

Au niveau communal, l'axe « santé » du *Service communal « Plan de Cohésion Sociale »* vise aussi à préserver la santé des citoyens en proposant, en collaboration avec le Service des Sports, 4 **Ateliers sportifs** (course à pied, abdos-fessiers, athlétisme, multisports).

Plusieurs salles sont aussi gérées par la Régie Communale Autonomie (RCA) de Sprimont :

- CHANXHE : salle de judo ;
- LOUVEIGNE : hall sportif ;
- SPRIMONT : hall omnisports : situé rue Joseph Potier à Sprimont, il ne dispose malheureusement d'aucune installation à l'extérieur mais bien de deux salles couvertes qui accueillent plusieurs clubs sportifs implantés dans la commune.

Le domaine du Tultay sera également prochainement géré par la RCA.

D'autres infrastructures sportives sont présentes sur le territoire :

- **9 terrains de football:**
 - BANNEUX : 2 (à la sortie du village vers Fraipont)
 - CHANXHE : 1
 - FRAITURE : 1 (rue de la Ferme)
 - POULSEUR : 3
 - PRIMONT/TULTAY : 2
- **2 clubs de tennis :**
 - PRIMONT : Tennis du Tultay
 - PRIMONT : Grand Bru (*Tennissimo*)
- **3 pistes de pétanque :**
 - PRIMONT : Domaine du Tultay
 - GOMZE-AMDOUMONT
 - BANNEUX : camping « Les Peupliers »
- **4 manèges :**
 - CORNEMONT
 - DOLEMBREUX
 - GOMZE-AMDOUMONT (centre d'hippothérapie)
 - FLORZE
- 1 site de **plongée sous-marine** (ancienne carrière de LILLÉ);
- 1 **terrain de golf** à 18 trous (à GOMZÉ) ;
- Nombreux cours d'eau et étangs pour la **pêche**.

Même si Sprimont et Louveigné concentrent – logiquement - le plus d'activités, ces activités sont tout de même bien réparties sur tout le territoire communal.

La Commune compte 1 **académie sportive** regroupant les 4 sections suivantes :

- BANNEUX : *judo*
- DOLEMBREUX : *tennis de table*
- PRIMONT : *escalade*
- PRIMONT/TULTAY : *tennis*

Quant aux **clubs sportifs**, on en compte une cinquantaine :

- PRIMONT : *Union belge de Spéléologie* (spéléologie, randonnées pédestres et recherches) ;
- BANNEUX : *Arts internes* (Arts martiaux : Tai chi Chuan – Qi Gong – Hsing i Chuan – Bagua Zhang) ;
- BANNEUX/PRIMONT : *Football club Royal Banneux et de Sprimont* ;
- BANNEUX : *Judo Team Sprimont* ;
- DOLEMBREUX : *Centre équestre de Dolembreux* ;
- DOLEMBREUX : *Tennis de table de Dolembreux* ;
- DOLEMBREUX : *Zumba Dolembreux* ;
- FLORZE : *Club de marche de Florzé « Les légendes »* ;
- FRAITURE/CHANXHE : *Football club Royal de Fraiture et de Chanxhe* ;
- FRAITURE : *Foot en salle Fraiture* ;
- GOMZE-ANDOUMONT : *Centre Pégase asbl* (Hippothérapie, ferme pédagogique et Poney Club) ;

- GOMZE-ANDOUMONT : *Yoga D* ;
- HORNAY : *Centre sport Damhaut* (Arts martiaux et Fitness) ;
- LINCÉ : *Au 9G* (Espace forme, bien-être et coach à domicile ou entreprises) ;
- LINCÉ : *Tennis de table de Lincé* ;
- LINCÉ: *Yoga D* ;
- LOUVEIGNE : *Billard club carrefour* ;
- LOUVEIGNE : *Cercle équestre « Les Meneurs cavaliers »* ;
- LOUVEIGNE : *Danse country « Bandoleros » asbl* ;
- LOUVEIGNE : *Amis cyclistes de Louveigné* ;
- LOUVEIGNE : *Gym et Forme* ;
- LOUVEIGNE : *Volley-ball de Louveigné* ;
- LOUVEIGNE : *Espaces du Corps* (Qi gong : yoga chinois) ;
- LOUVEIGNE : *Tennis de table de Louveigné* ;
- LOUVEIGNE : *Handball Club Sprimont* ;
- LOUVEIGNE : *Volley ball (net) seniors Sprimont* (pour seniors) ;
- SPRIMONT : *Royal club billard de Sprimont* ;
- SPRIMONT : *Athletic Gym Sprimont* (Body building et Fitness);
- SPRIMONT : *Union athlétique Hautes Fagnes* ;
- SPRIMONT : *Basket de Sprimont* ;
- SPRIMONT : *Colombophilie « l'Aigle de Louveigné »* ;
- SPRIMONT : *Damier sprimontois* (échecs) ;
- SPRIMONT : *Danse club « Ex-Sprimont-nous » asbl* ;
- SPRIMONT : *Danse espagnole Flamenco « Las Palmas » asbl* ;
- SPRIMONT : *Gymnastique Essor Sprimontois* ;
- SPRIMONT : *MaNova* asbl (marche nordique) ;
- SPRIMONT : *Pêche société « Setche i Betche »* ;
- SPRIMONT : *Centre de plongée profonde* ;
- SPRIMONT : *Runner's team de Sprimont* asbl (courses champêtres) ;
- SPRIMONT : *Tennissimo Village sportif* ;
- SPRIMONT : *Parcours de tir de Sprimont* ;
- SPRIMONT : *Tir Sainte Barbe Sprimont* ;
- SPRIMONT : *VTT* ;
- SPRIMONT : *Yoga* ;
- SPRIMONT/TULTAY : *Pêcherie du Tultay* (à la truite) ;
- SPRIMONT/TULTAY : *Pétanque* ;
- SPRIMONT/TULTAY : *Tennis Club Tultay* ;
- SPRIMONT/TULTAY : *Parcours santé* ;
- BOIS COMMUNAUX : *Tir nature en forêt avec « les Archers Grizzly Club »* de Liège.

Enfin, comme précité au sous-chapitre consacré à la jeunesse, les **stages de sports** vont bon train pendant les vacances scolaires. Il est à noter que ces dernières années, dans le cadre du *Service d'accueil extrascolaire « Accueil Temps Libre » (ATL)*, la Commune a pris en main l'occupation des enfants durant leurs congés scolaires, avec sa *cellule d'animation « Fun en herbe »*, proposant des activités aux enfants de 1^{ère} maternelle (stages « Psychomotricité et Découvertes » et de la 1^e à la 6^e primaire (stages « Sports et Découvertes »).

D'autres structures ne manquent pas de renforcer cette offre de stages :

- SPRIMONT : *Plaines « Jeunesse et Santé »* (3 à 14 ans : stages)
- FRAITURE : Stage au *Royal Fraiture Football Club* (5 à 15 ans)
- DOLEMBREUX : Stages *Adeps* de *tennis de table*
- BANNEUX : *Sprimont Judo Team* (6 à 12 ans : stages d'initiation au judo, de **baseball** et autres **activités extérieures**)

- SPRIMONT/TULTAY : stages de *tennis* (dès 4 ans)
- SPRIMONT : *Basket Club Point Chaud* (6 à 17 ans : stages de basket et multisports)
- SPRIMONT : *Tennissimo* (dès 3.5 ans : stages de tennis)
- SPRIMONT : *Handball Club* (de 6 à 11 ans : stages sportifs)

12.5 Équipements, services et associations à caractère culturel ou artistique

La commune de Sprimont est particulièrement bien fournie en équipements culturels.

L'affiche du *Foyer Culturel de Sprimont*, rue du Centre, à Sprimont, présente aux Sprimontois une riche offre culturelle. Il dispose à cet égard de plusieurs salles dévolues à des **concerts, spectacles, pièces de théâtre, conférences, etc.** Il coordonne en outre une série d'activités culturelles dans l'entité.

On citera aussi ces 3 autres **associations socio-culturelles** :

- LOUVEIGNE : Centre culturel arabe en pays de Liège asbl ;
- SPRIMONT : Cléo – Comité Local d'Education Ouvrière asbl ;
- SPRIMONT : Comité d'action laïque Ourthe-Amblève (CALOVA) asbl.

Un **musée**, dont la réputation a largement dépassé les limites de l'Ourthe-Amblève, déploie de plus en plus ses activités à Sprimont : il s'agit du *Centre d'interprétation de la Pierre*. Ce dernier, avec ses salles polyvalentes, promet d'étendre encore prochainement la diversité des activités proposées.

Notons que le musée de la Ferme à Lincé a cessé ses activités.

Il existe en outre 2 **bibliothèques** sur l'entité : une à SENDROGNE (la *Bibliothèque Martin Gavray*) une autre dans le centre de SPRIMONT (la *BibiOhtèque Aux Mille feuilles*), qui dispose aussi d'une ludothèque, d'une grainothèque et d'espace pour l'organisation de conférences, de soirées jeux, rencontres littéraires, etc.

L'**apprentissage musical** est aussi garanti par 4 offres différentes proposées au sein de la commune ou alentours :

- AYWAILLE : Académie de Musique Ourthe-Vesdre-Amblève asbl ;
- LOUVEIGNE : Chant du Big et du Bazar asbl ;
- SPRIMONT : Artemuse asbl ;
- TILFF : Chorale « La bande à Eole » asbl.

4 autres activités invitent les Sprimontois au **développement** de leur **créativité** :

- GOMZE-AMDOUMONT : *Le Tilleul* asbl ;
- LOUVEIGNE : *Atelier d'art et de création* asbl ;
- SPRIMONT : *Atelier Patchwork Ourthe-Amblève* ;
- SPRIMONT : *Autistes et artistes* asbl (handicap).

Le **théâtre** et les **arts de la parole** ne sont pas en reste, avec 3 asbl qui s'y consacrent :

- DOLEMBREUX : *Théâtre de la Cave* asbl (marionnettes) ;
- SPRIMONT : *Dramatique « L'éclair »* asbl ;
- STEMBERT *Association belge des impros-jeux* asbl (handicap – active à Sprimont).

D'**autres structures** font aussi la part belle au passé de la commune, aux échecs ou encore à la littérature :

- DAMRE : Chemin de Fer de Sprimont asbl ;
- CHANXHE : Livre en fête asbl ;
- SPRIMONT : Damier sprimontois asbl (échecs) ;
- SPRIMONT : Cercle d'histoire locale asbl ;
- LOUVEIGNE : Louveigné initiatives asbl.

Comme précité dans le sous-chapitre consacré à l'enfance et la jeunesse, les **stages culturels** vont bon train puisque de multiples **activités culturelles, musicales et créatives** sont proposées aux enfants pendant leurs vacances scolaires.

Enfin, de nombreuses salles et locaux communaux, paroissiaux et privés foisonnent sur le territoire communal, comme en atteste la liste ci-dessous :

- BANNEUX (5) : salle "Mossefat", salle "Ecole Mater-Dei", foyer paroissial de Banneux (réunions), Maison des jeunes de Banneux (réunions), Auberge de la maison des jeunes de Banneux (réunions).
- CHANXHE (1) : salle "André Modave".
- DOLEMBREUX (2) : salle communale "A. Devahive", local du Patro St. Joseph de Dolembreux (réunions).
- FLORZE (2) : salle communale "La Renaissance", Château de Florzé.
- FRAITURE (1) : salle de l'Entente Fraiturienne.
- GOMZE-AMDOUMONT (1) : salle "Le Tilleul".
- LINCE (2) : salle "Tony Delgombe", salle "Lionel".
- LOUVEIGNE (4) : salle des Combattants, Menuiserie Corbesier, Ferme du Banneway, Maison de la Dîme (réunions).
- SPRIMONT (10) : salle du Foyer Culturel, salles de l'école Emmanuel : "Louis Magis" et "La petite salle", Hall Omnisports, salle Le Parc, salle St Martin, salle du TC Tultay, salles du Centre d'Interprétation de la Pierre (réunions), petites salles du Foyer culturel et salle Simenon (réunions), Maison des jeunes du Hornay (réunions), locaux des scouts de Sprimont (réunions).
- ROUVREUX (1) : La Collecterie.

On peut donc relever que, malgré la proximité de Liège, le dynamisme culturel de la commune est assez intense. Mais ceci n'exclut pas des mouvements probablement importants de "navettes culturelles" vers le pôle le plus attractif de la région.

12.6 Équipements, services et associations à caractère environnemental ou patrimonial

En cette période où la transition s'impose doucement dans tous les secteurs, Sprimont n'échappe pas à la tendance actuelle : l'ère de la transition s'y impose aussi. On voit ainsi des organismes qui tendent à préserver tantôt une consommation responsable, tantôt l'authenticité de certaines pratiques, de certains sites naturels et de traces du passé sprimontois.

Environnement et patrimoine

L'asbl **La Teignouse** propose aux citoyens une **Cellule Espace Futé** consacrée à la promotion de la consommation responsable dans les espaces festifs (*actions précédemment détaillées dans le point 11.1 relatif aux équipements, services et associations à caractère social*).

On compte aussi 3 autres activités en faveur de l'environnement et du patrimoine naturel :

- DOLEMBREUX : *Groupement de défense du site paysager du Trixhe Nollet* asbl ;
- PRESSEUX : *Fédération wallonne de l'Agriculture* asbl (FWA section locale de Sprimont) ;
- *Nature et Progrès, locale Ourthe-Amblève* asbl.

Enfin, 3 structures défendent le patrimoine sprimontois :

- DAMRE : *Chemin de Fer de Sprimont* asbl ;
- LINCE : *Patrimoine de Lincé* asbl ;
- SPRIMONT : *Patrimoine de Sprimont* asbl.

Loisirs nature

Simultanément à l'émergence de nombreux producteurs locaux et coopératives locales, l'asbl Les Jardins d'Odette (SPRIMONT) partage ses talents de maraîchage. Dans le même esprit, on peut aussi citer l'existence de 3 autres activités :

- LOUVEIGNE : *Section apicole Ourthe-Amblève* asbl ;
- SPRIMONT : *Autrement – Amis de la terre de Sprimont* asbl ;
- SPRIMONT : *Cercle royal horticole* asbl.

12.7 Associations et comités citoyens

Au regard de la liste présentées ci-dessous, de nombreuses entités de la commune dispose de leur propre **comité d'initiatives**.

- BANNEUX : *Village Banneux* asbl;
- BANNEUX : *Banneux initiatives* asbl ;
- BLINDEFF/SENDROGNE/STINVAL : *Comité des trois villages* ;
- DAMRE : *Village de Damré* asbl ;
- FLORZE : *Village de Florzé* asbl ;
- FRAITURE : *Entente fraiturienne* asbl ;
- FRAITURE : *Marché artisanal de Fraiture* asbl ;
- GOMZE-AMDOUMONT : *Forges-ries* asbl ;
- HORNAY : *Association des habitants de Hornay-Ogne* asbl (Ahho) ;
- LOUVEIGNE : *Louveigné initiatives* asbl ;
- ROUVREUX : *New comité Rouvrex* asbl ;
- SPRIMONT : *Fête du potiron* asbl ;
- SPRIMONT : *Grand feu* asbl ;
- SPRIMONT/TULTAY: *Tultay initiative et tourisme* asbl.

12.8 Associations caritatives et philanthropiques (clubs, confréries, etc.)

On relève 5 associations de ce type en activité sur la commune, dont 3 qui visent des actions locales et 2 des actions à l'étranger :

- GOMZE-AMDOUMONT : *Fifty-one lub de Trois Rivières* asbl ;
- SPRIMONT : *Confrérie des Plokt'eus d'Savadje Ammones* asbl ;
- DOLEMBREUX : *Rotary-club Esneux-Aywaille* asbl;
- *Lions Club Ourthe-Amblève* (mais reunions à Oupeye et Embourg);
- LOUVEIGNE : *Nouvelle vague* asbl ;
- DOLEMBREUX : *Sarasvalti Aed* asbl (parrainage enfants Inde).

12.9 Infrastructures et services de communication

La communication à l'échelle locale – hors presse – est assurée par deux organismes : la **Radio Ourthe-Ambève (106.2 FM)** et le **Service communal de la communication**, dont les missions principales consistent en la réalisation du "Sprimont Infos" et de newsletters, la gestion du site Internet communal, les relations avec la presse et la réalisation de supports promotionnels / de communication.

12.10 Récapitulatif des différents services communaux

L'Administration communale propose en tout une quinzaine de services à la population :

- Service « **Accueil Temps Libre** » (accueil extrascolaire) ;
- Service **Personnel et Enseignement** ;
- Service **Communication** ;
- **Direction générale** : organisation et gestion générale, gestion du personnel, cellule marchés publics (+ sanctions administratives communales) ;

- Service **Emploi / Formation** : accompagnement des citoyens sprimontois dans le cadre de leurs recherches d'emploi, octroi d'entrevue pour aide à la composition des documents d'introduction de candidature des chercheurs d'emploi et des étudiants, organisation de salons de l'emploi et de salons pour étudiants ;

- Service **Energie / Environnement** :
 - Plan communal de prévention des déchets : actions de sensibilisation à l'éco-consommation et de promotion du compostage à domicile avec l'aide de groupes de bénévoles ;
 - Contrats rivières de l'Ambève, l'Ourthe et la Vesdre : opération rivières propres ;
 - Demandes d'informations et de renseignements concernant l'environnement, la gestion des déchets (collectes sélectives en porte à porte - ordures ménagères, PMC, papiers-cartons, encombrants), l'épuration des eaux usées, les haies (plantation, taille, espèces indigènes), l'éco-consommation, le compostage, le permis d'environnement, le permis unique et la déclaration environnementale (classe 3) ;
 - Suivi et mise en œuvre du Plan Maya et de POLLEC ;
 - Conseil en énergie ;
 - *Etc.* ;

- *Service des Finances / Comptabilité / Taxes* ;

- Service de la **Jeunesse** : animations pour les jeunes de 13 à 17 ans, Conseil communal des jeunes ;

- Service **Logement** : information et sensibilisation de la population sur toutes les questions en matière de logement ;

- Service du **Plan de cohésion sociale** (4 axes : logement, santé, ISP et liens sociaux, intergénérationnels et interculturels) ;

- Service du **Plan HP** (détaillé dans la partie relative aux équipements, services et associations à caractère rural) ;

- Service de la **Population/ Etat civil** :
 - Service état civil : rédaction et tenue des registres d'état civil (naissance, mariage, nationalité, décès), réponses aux questions relatives aux cohabitations légales, reconnaissances, cimetières, déclarations de dernière volonté, dons d'organe ou encore recherches généalogiques, délivrance des permis de conduire et extraits du casier judiciaire.
 - Service population : tenue et mise à jour des registres de la population, délivrance des cartes d'identité électroniques, l'établissement des listes électorales et de divers documents tels que les compositions de ménage, les certificats de résidence, de nationalité ou de vie et information du Registre national relative aux personnes physiques, délivrance de passeports et copies certifiées, officialisation des changements d'adresse, légalisation de signature, introduction de demande d'établissement, obtention de cartes de séjour et permis de travail.
- Service des **Sports** (suivi des 4 ateliers sportifs gratuits) ;
- Services des **Travaux** ;
- Service d'**Urbanisme/Aménagement du territoire** : permis d'urbanisme et d'urbanisation, certificats d'urbanisme n°1 (renseignements urbanistiques) et 2, consultation de documents, plans de secteur, de plans cadastraux, application du Code de développement Territorial (CoDT), relais vers des liens utiles.
- Service aux associations : location de chapiteaux communaux (réservé aux associations et clubs sportifs).

12.11 Services externes

- Bpost :
 - **SPRIMONT** : *Bureau de poste* (Place Joseph Wauters 16/3) ;
 - **LOUVEIGNE** : *Point Poste du Night and Day*.
- **LIEGE** : Bureau du cadastre :
 - Délivrance des extraits de matrice cadastrale suivants : nom et adresse du propriétaire, tous les autres biens qui lui appartiennent dans la même division cadastrale - situation au 1er janvier (demande écrite au bureau du cadastre de la direction régionale), nature du bien (appartement, villa, bureau...), section, n° parcellaire, année de construction, superficie de la parcelle, revenu cadastral non indexé.
 - Délivrance des extraits du plan parcellaire cadastral suivants : nom des propriétaires situés dans un rayon de 50m du bien (demande écrite au bureau du cadastre de la direction régionale), liste des propriétaires des parcelles tenantes et aboutissantes.
- **LOUVEIGNE** : Justice de paix
- **LOUVEIGNE** : Poste de Police (zone SECOVA)
- **SPRIMONT/TULTAY** : Recyparc (Intradel)
- Urgences pompiers :
 - **THEUX** : *Service régional d'incendie* ;
 - *Numéro d'urgence 112*.

- Urgences médicales :
 - Pharmacies de garde ;
 - *Service ambulancier du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) du Sart Tilman ;*
 - ESNEUX : *Centre Hospitalier Universitaire Ourthe-Amblève (CHUOA) ;*
 - *Numéro d'urgence 112 ;*
 - BRA SUR LIENNE : *Centre Médical Hélicopté.*

12.12 Le culte

La Commune compte dix paroisses catholiques qui sont toutes attachées à l'unité pastorale Ekklesia Aywaille-Sprimont (à Aywaille). Chacune de ces paroisses dispose d'une église, et plus rarement d'une chapelle :

- L'église Saint Pierre à Florzé-Rouvreux ;
- L'église Saint Remacle à Louveigné, ainsi que la chapelle de Blindef ;
- L'église Saint Léonard à Banneux-village ;
- L'église Vierge des pauvres à Banneux N.D, ainsi que 18 chapelles situées sur le site marial ;
- L'église Saint Martin à Sprimont, ainsi que la chapelle Notre-Dame de Lourdes ;
- L'église Sainte Anne à Lincé ;
- L'église Saint Nom de Jésus à Chanxhe ;
- L'église Nativité de la Sainte-Vierge à Gomzé-Andoumont ;
- L'église Saint Nicolas à Fraiture ;
- L'église Saint Joseph à Dolembreux.

Au niveau paroissial, il est fort peu probable que se profilent à l'avenir de nouveaux besoins en équipements de culte, l'évolution ne laissant pas prévoir un regain sensible de la pratique religieuse. Le problème résidera surtout dans l'entretien des édifices qui sont des éléments essentiels du patrimoine culturel et historique de la Commune (même si leur valeur architecturale n'est pas toujours exceptionnelle).

Le culte catholique est également très représenté à Sprimont par un nombre de communautés religieuses toutes attachées au culte marial du sanctuaire de Banneux:

- ASBL Banneux ;
- la Vierge des Pauvres qui s'occupe du site marial ;
- l'Ermitage Notre Dame du Mont Carmel à Banneux ;
- les Orantes de Marie Médiatrice à Banneux ;
- les Sœurs de Berlaar à Banneux ;
- les Sœurs des Ecoles Chrétiennes à Banneux ;
- les Sœurs de la Retraite Chrétienne à Banneux ;
- les Sœurs de la Sainte Famille à Banneux ;
- les Sœurs de Saint Augustin de Bavière à Banneux.

Quant à un éventuel développement du site marial (Banneux Sanctuaire), si le nombre de visiteurs restait il y a une dizaine d'années relativement stable (500.000 par an) mais que l'offre de session de retraites et de pèlerinages ne suffisait pas à satisfaire la demande, la donne a quelque peu changé suite au récent constat d'un essoufflement du nombre de visiteurs (passé à 400 000 par an). Néanmoins, une revitalisation du centre a fait l'objet d'une réponse à un appel à projet lancé par le Programme wallon de Développement rural 2014-2020.

Outre l'Eglise catholique, d'autres courants religieux ou laïques sont représentés à Sprimont :

- l'Eglise Protestante Unie de Belgique à Sprimont (43, rue Chapuis) ;
- l'Eglise Antoiniste de Sprimont (29, rue Jean Schinler) ;
- le Comité d'Action Laïque Ourthe-Vesdre-Amblève (CALOVA - 25, rue des Ecoles).

Il y a aujourd'hui 9 cimetières à Sprimont. Ceux-ci sont répartis comme suit:

- 3 à Sprimont : rue du Cimetière à Sprimont-centre ; rue Abbé Demarteau à Lincé et rue R. Bernard à Chanxhe ;
- 2 à Louveigné : rue du Grand Fond à Louveigné-centre et rue de Banneux ;
- 1 rue Jean Doinet à Dolembreux ;
- 1 rue Thier des Forges à Gomzé-Andoumont ;
- 1 à Fraiture-village ;
- 1 rue de Gyppe à Rouvreur-Florzé.

Au regard du recours accru à l'incinération, on pouvait s'attendre il y a une dizaine d'années à une saturation seulement à moyen terme des cimetières de Chanxhe et de Fraiture. L'extension Chanxhe 3 est néanmoins depuis venue se rajouter aux parcelles dites « ancienne » et « nouvelle » du cimetière de Chanxhe (seul à être inséré en milieu bâti). Quant au cimetière de Fraiture, la commune a récemment acheté certaines parties privées au milieu desquelles il est isolé. Il pourra donc prochainement bénéficier d'un agrandissement. Notons aussi que dès que les anciennes concessions y seront échues et non renouvelées, elles pourront faire place à des nouvelles. Si les cimetières de Gomzé-Andoumont, Sprimont et Lincé ne sont pas encore concernés par des problèmes de saturation, le cimetière de Banneux, longé par des parcelles communales, a pu récemment faire aussi l'objet d'une extension (dite « Banneux 3 »). Quant aux cimetières de Dolembreux, Lincé, Sprimont et Florzé, les parcelles communales qui les longent respectivement permettront à l'avenir, le cas échéant, de les agrandir sans obstacle, ce qui ne sera malheureusement pas le cas de ceux de Louveigné et de de Gomzé-Andoumont, qui sont par contre isolés au milieu de parcelles privées. Si l'espace venait à y manquer, il faudrait donc à long terme soit compter sur de nouvelles acquisitions de terrains communaux alentours, soit compter sur l'échéance des concessions, cette dernière hypothèse étant la plus probable.

13.ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES

Ce chapitre décrit et analyse les principales infrastructures techniques⁶⁷ qui desservent la Commune de Sprimont.

13.1 Alimentation en eau potable

La Commune de Sprimont est desservie en eau potable par la Société Wallonne Des Eaux (SWDE), entreprise publique autonome qui représente aujourd'hui la plus importante société de production et de distribution d'eau de Wallonie.

13.2 Égouttage, épuration et collecte des déchets

*Traitement des eaux usées et d'écoulement*⁶⁸

Au début des années 2000, le Programme Communal Général d'Égouttage (PCGE) est définitivement remplacé par le Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) qui constitue le nouvel outil cartographique définissant le régime d'assainissement des zones urbanisables. Son élaboration est confiée aux organismes d'épuration agréés territorialement concernés et, plus particulièrement, aux intercommunales de traitement des eaux (AIDE pour Sprimont). La responsabilité de la supervision des PASH est du ressort de la Société Publique de Gestion des Eaux (SPGE).

Le Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) prévoit 3 régimes d'assainissement des eaux :

- le régime d'assainissement collectif : caractérise les zones où les égouts doivent être reliés à des stations d'épuration collectives ;
- le régime d'assainissement autonome : définit les zones dans lesquelles les habitants doivent assurer eux-mêmes, individuellement ou en petites collectivités, l'épuration des eaux usées ;
- le régime d'assainissement transitoire : détermine les zones qui nécessitent une analyse complémentaire permettant de les classer soit dans le régime collectif, soit dans le régime autonome.

La Commune de Sprimont est inscrite dans les PASH de l'Ourthe, de la Vesdre et de l'Amblève. Ces trois sous-bassins font partie du District Hydrographique International (DHI) de la Meuse.

Le sous-bassin de l'Amblève s'étend sur 1077 km², sa densité équivaut en moyenne à 67 habitants/km². Il concerne la partie sud et la partie est de la Commune de Sprimont. Plusieurs zones d'habitat y sont déversées, c'est le cas notamment de Rivage, situé à la confluence de l'Ourthe et de l'Amblève, Fraiture, Rouvieux, Florzé, Hotchamps, Adzeux et une partie des zones d'habitat de Banneux, Louveigné et Cornemont. Le PASH de l'Amblève, approuvé par le Gouvernement wallon en décembre 2005 et publié au Moniteur belge en janvier 2006, a été révisé en 2013.

Le sous-bassin de l'Ourthe s'étend sur 1842 km² et présente une densité de 81 habitants/km². Il recueille les eaux de la zone située à l'ouest et au nord de la Commune et plus particulièrement des villages de Rivage, Lincé, Ogné-Hornay, Noidré, Sprimont, Damré, Lillé, Presseux, Chanxhe, Betgné, Dolembreux, Hautgné et Hayen. Le PASH de l'Ourthe a été approuvé en 2005 et a été modifié en 2012.

⁶⁷ Annexes Partie I, carte 3: Infrastructures techniques.

⁶⁸ SOCIÉTÉ PUBLIQUE DE GESTION DE L'EAU. Plan d'Assainissement de Sous-Bassin Hydrographique. <http://www.spge.be/de/plans-d-assainissement-pash.html?IDC=2017>. [Page consulté en mars 2018].

Dans le cadre du PASH de l'Ourthe, une demande de modification d'assainissement transitoire du village de Rivage vers un assainissement autonome a été réalisée et intégrée dans la révision du PASH en 2012.

Enfin, le sous-bassin de la Vesdre s'étend sur 699,5 km² et correspond à une densité moyenne de 279 habitants/km². Il se situe au nord de la Commune et concerne les zones d'habitat de Stinval, Gomzé, Andoumont, Les Forges, Louveigné, Sendrogne, Blindef et une partie des zones d'habitat de Sprimont et de Banneux. Le PASH a été approuvé par le Gouvernement wallon en 2005 et révisé en 2012.

En 2016, un nouveau projet de modification du PASH a été proposé par la Commune de Sprimont. Il concerne une réorientation du régime d'assainissement transitoire du bassin technique de la station communale d'Ogné vers un assainissement collectif et ce, pour les raisons reprises ci-dessous :

- la zone transitoire est entourée par des rues reprises en assainissement collectif ;
- la station d'épuration communale n'est plus fonctionnelle ;
- une station de pompage sera construite en lieu et place de la station d'épuration communale.

La Commune de Sprimont possède une station d'épuration à Louveigné, mise en service en 1991, qui traite les eaux usées d'une population équivalente à 4617 EH (Équivalents-Habitants). Il existe également une station d'épuration route de Chanxhe d'une capacité de 5850 EH.

La Commune a néanmoins repris la gestion des 24 stations d'épuration ou de relevage collectives suivantes :

- Salle du Tilleul à Andoumont ;
- Maison des jeunes à Banneux ;
- Lotissement Haxhe à Blindef ;
- Voirie rue Pirefontaine à Dolembreux ;
- Lotissement Rollin à Dolembreux ;
- Lotissement rue de la Fontaine à Florzé ;
- Lotissement Eloy Clos des Sables à Florzé ;
- Lotissement Clos en Bonnier à Florzé ;
- Terrain de football de Fraiture ;
- Lotissement à Gomzé-Andoumont ;
- École de Lincé ;
- Lotissement Jaco à Lincé ;
- Lotissement Jaco à Ogné ;
- Lotissement rue du Hollu à Rouvrex ;
- Lotissement rue des Comines à Rouvrex ;
- Lotissement route de Sendrogne à Sprimont ;
- Lotissement rue Mazeure à Sprimont ;
- Lotissement Clos des Pommiers à Sprimont ;
- Terrain de football de Sprimont ;
- Lotissement Haie des Chênes à Dolembreux ;
- Lotissement rue de Beauval à Lincé ;
- Lotissement rue Doinet à Dolembreux ;
- Lotissement à Lincé ;
- Salle du Tennis de table à Louveigné.

Il existe en outre toute une série de stations d'épuration autonomes.

La collecte et le ramassage de déchets

Le ramassage des immondices

La gestion des déchets sur la Commune de Sprimont est gérée par l'intercommunale Intradel. Pour les déchets ménagers, un système de conteneurs à puce a été mis en place. Le conteneur vert contient des déchets organiques tandis que le gris recueille les ordures ménagères résiduelles. Les PMC (sacs bleus) et les papiers/cartons sont collectés une fois toutes les deux semaines. Sur le site Internet d'Intradel⁶⁹, il est possible de télécharger le calendrier de collecte des différents types de déchets ainsi qu'un certain nombre de renseignements pratiques concernant le tri sélectif.

Le parc à conteneurs

Le Parc à conteneurs, situé rue du Tultay, est géré par Intradel. Il est fermé les dimanches, lundis et jours fériés. Les horaires d'ouverture du parc sont les suivants :

- le mardi, le mercredi, le jeudi, le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 17h00 ;
- le samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h00 à 17h00.

Bulles à verres

Les bulles à verres sont situées aux endroits suivants :

- Banneux: rue Jean Paul II ;
- Chanxhe: rue du Pont ;
- Dolembreux: route d'Esneux ;
- Fraiture: rue de Fraiture ;
- Gomzé: rue de Liège ;
- Hornay: parking de l'Eglise ;
- Lincé: rue de Pionfosse ;
- Louveigné: rue des Montys ;
- Rouvrex: rue Victor Forthomme ;
- Florzé: Grand route ;
- Sprimont: carrefour rue Mathieu Van Roggen et rue Vieille Voie de Liège (bulles enfouies) ;
- Sprimont : parking du Tultay ;
- Damré: rue du Loup/rue Vacale.

Sur chaque site, il y a une bulle blanche uniquement pour les verres blancs et une bulle verte pour les verres colorés. Les verres peuvent également être déposés au parc à conteneurs. Des conteneurs de textiles "Terre" sont également mis à disposition sur les mêmes sites que les bulles à verre.

Collecte des encombrants ménagers

La Commune de Sprimont confie la collecte des encombrants à la Ressourcerie du Pays de Liège, société coopérative à finalité sociale. La Ressourcerie de Liège respecte les principes du développement durable. D'un point de vue social, elle crée de l'emploi pour des personnes exclues du marché du travail et fournit des biens de seconde main à prix avantageux. Son activité participe à l'économie tout en accordant une attention particulière au respect de l'environnement à travers la réutilisation et le recyclage des déchets.

⁶⁹ INTRADEL. <https://www.intradel.be/>.

13.3 Gaz et électricité

Le producteur d'électricité et l'importateur de gaz : la production d'électricité provient essentiellement des centrales thermiques et des énergies renouvelables ou vertes, en pleine expansion. La Belgique ne produit pas de gaz naturel mais l'importe.

Le **fournisseur** d'énergie achète l'énergie au producteur et la revend aux clients moyennant un prix qu'il détermine lui-même suivant le principe de la libre concurrence. Depuis la libéralisation du marché, le consommateur final peut se fournir auprès de la société de son choix comme Electrabel, Lampiris, Luminus, Eni, *etc.*

Le **Gestionnaire de Réseau de Transport (GRT)** d'électricité gère et entretient le réseau des lignes électriques à haute tension (> 30.000 volts) qui acheminent l'énergie. En Belgique, le gestionnaire de réseau désigné par la Gouvernement fédéral est ELIA. Le GRT du gaz naturel se charge du transport du gaz naturel depuis la frontière jusqu'au réseau de distribution. Le gestionnaire de réseau désigné par le Gouvernement fédéral est FLUXYS.

Le **Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD)** a pour principale mission la gestion et l'entretien des réseaux électriques et gaziers locaux qui acheminent l'énergie jusqu'aux consommateurs ; ce sont les communes qui choisissent leur Gestionnaire de Réseau de Distribution. À Sprimont, le gestionnaire du réseau de distribution est TECTEO Group-RESA (anciennement ALE et ALG).

13.4 Téléphonie

Antennes

Les données suivantes sont issues du site de l'IBPT (Institut Belge de services Postaux et des Télécommunications)⁷⁰ chargé d'établir le cadastre des antennes GSM. Ce cadastre contient différentes cartes permettant de localiser plusieurs types de sites d'antennes. La carte reprenant les sites des opérateurs de réseaux publics est actuellement accessible à tout public. Il contient également une carte, accessible uniquement aux utilisateurs enregistrés, sur laquelle des sites d'antennes complémentaires peuvent être localisés. Cette carte est réservée aux autorités administratives.

D'après la carte accessible à tout public, il y aurait 14 sites d'antennes répartis comme suit :

- Château d'eau - rue d'Esneux
- Château d'eau - rue des Fosses
- A 26 – km 15.5 – E 25
- Eloy zoning de Damré – rue des Spinettes
- Silo zoning de Damré – rue des Spinettes
- Rue du centre
- Château d'eau – rue du château d'eau
- Rue de Warnoumont
- Grand route
- Rue de la Ferme
- Château d'eau – rue de la Haute Folie
- Rue de Theux
- Rue des douze Hommes
- Thier des Forges

Les antennes réparties sur ces sites appartiennent ou sont partagées par les opérateurs suivants : Orange Belgium (6), Telenet (8), Proximus (8).

⁷⁰ IBPT. Site Antennes de l'IBPT. <http://www.ibpt.be/fr/operateurs/radio/antennes-utilisation-partagee-des-antennes/site-antennes-de-l-ibpt> [page consultée en mars 2018].

14.GESTION COMMUNALE – SERVICES PUBLICS

14.1 Administration communale

Les locaux de l'administration communale se situent rue du Centre 1 à 4140 SPRIMONT. Les bureaux sont accessibles du lundi au vendredi de 8h30 à 16h. Une permanence est tenue le vendredi de 16h à 19h pour les services de l'état civil et de la population.

14.2 Collège communal

Le Collège communal est composé du Bourgmestre, des 5 échevins et du Président du CPAS.

LE BOURGMESTRE M. Luc DELVAUX, Bourgmestre (LBA)

Attributions: État civil – Population – Personnel – Sécurité & Prévention – Police – Sécurité routière – Cimetières – Relations publiques – Développement rural – Affaires économiques - Mobilité

LES ÉCHEVINS M. Philippe LEERSCHOOL, 1^{er} Échevin (PS)

Attributions: Finances – Budget – Tourisme & Patrimoine – Jumelage – Développement durable (Environnement, Énergie, Déchets) – Devoir de mémoire – Culture - Bibliothèques

Mme Anne DEFGNEE-DUBOIS, 2^e Échevin (LBA)

Attributions: Instruction publique – Accueil extrascolaire – Petite enfance – Cultes – Plaines de jeux

Mme Angélique VANGOSSUM, 3^e Échevin (PS)

Attributions: Emploi & Formation – Commerces – Classes moyennes – Cohésion sociale – Logements – Associations – Supracommunalité – Communication – Jeunesse

M. Christian MORAY, 4^e Échevin (LBA)

Attributions: Travaux publics – Bâtiments publics – Agriculture – Eaux & Forêts – Associations patriotiques

Mme Pascale UMMELS 5^e Échevin (LBA)

Attributions: Aménagement du territoire – Urbanisme – Egouttage – Sport

LE PRÉSIDENT DU CPAS

M. Emmanuel RADOUX (PS)

Attributions : Affaires sociales – Cohésion sociale - CPAS – Personnes handicapées – Pensions – Personnes âgées – Santé

14.3 Conseil communal

Le Conseil communal constitue, avec le Collège communal et le Bourgmestre, l'organe représentatif de toute la population de la commune. Les conseillers communaux sont au nombre de dix-sept. Le conseil communal est donc avec le collège, composé de 23 membres.

Le pacte de majorité s'établit comme suit :

- PS : 7 membres
- EC : 4 membres
- ECOLO : 2 membres
- LBA : 10 membres

Le Conseil communal règle tout ce qui est d'intérêt communal et se réunit, sous la présidence du Bourgmestre « *toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an* » (Art L1122-11 du CDLD).

Composition du Conseil communal

- M. Victor NANDRIN - Rue d'Esneux, 1 à 4140 SPRIMONT
- M. Denis LAMBINON - Rue Ferrer, 5 à 4140 SPRIMONT
- Mme Lucie VOUE´ - Rue du Stiersoux, 24 à 4140 SPRIMONT
- M. Olivier ROUXHET - Rue Troleu, 58 à 4140 LOUVEIGNÉ
- Mme Laure MALHERBE - Rue de Beaufays, 25/B à 4140 SPRIMONT
- Mme Noëlle WILDÉRIANE - Rue Bayette, 7 à 4140 SPRIMONT
- M. Éric DELHAXHE - Rue Croix Henrard, 16 à 4141 SPRIMONT
- M. Philippe DEFAYS - Rue du Cimetière, 29 à 4140 SPRIMONT
- M. Pierre DAVID - Rue des Fosses, 56 à 4140 SPRIMONT
- M. Pierre FRANKINET - Blindef, 4 à 4141 LOUVEIGNÉ
- Mme Laetitia HEMMERLIN - Allée des Bouleaux, 14 à 4140 SPRIMONT
- M. Alain COLLIENNE - Thier du Hornay, 89 à 4140 SPRIMONT
- M. Frédéric MOTTARD - Rue de Fraiture, 87 à 4141 SPRIMONT
- M. Sébastien DOUTRELOUP - Rue de la Houillère, 12 à 4140 SPRIMONT
- M. Frédéric SCHYNS - Rue de Stinval, 51 à 4141 LOUVEIGNÉ
- Mme Nadège REMACLE - Rue Abbé Demarteau, 11 à 4140 SPRIMONT
- Mme Justine NIZET - Betgné, 8 à 4140 SPRIMONT

14.4 Directeur général et Directeur financier

Le directeur général : *France JANS*

Le directeur financier : *Alain COLLE*

14.5 CPAS (loi organique du 8 juillet 1976)

Chaque commune est dotée d'un centre public d'action sociale. Le CPAS est administré par un conseil de l'action sociale composé de 9 membres pour une population ne dépassant pas 15000 habitants. Les sièges au conseil de l'action sociale sont répartis par groupes politiques proportionnellement au nombre de sièges dont chaque groupe bénéficie au sein du Conseil communal.⁴

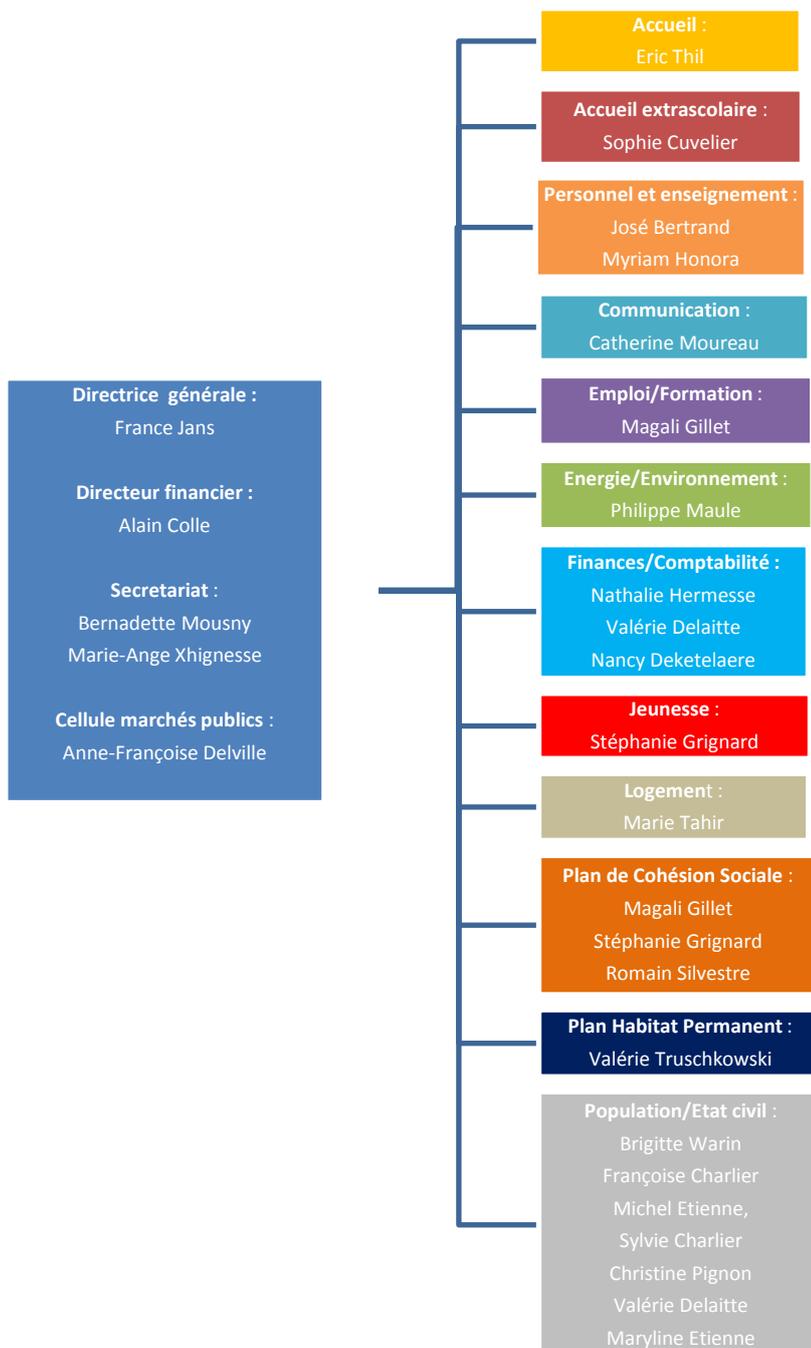
14.6 Services administratifs

Situation actuelle

Les services communaux sont regroupés dans la maison communale située rue du Centre à Sprimont. Il s'agit de:

- l'administration communale et de ses différents services;
- du CPAS.

Organigramme du personnel de l'administration communale :



Organigramme du personnel du CPAS :



L'offre des services communaux et des services du CPAS semble correspondre à la demande de la population. Certains services tendent d'ailleurs vers une décentralisation afin d'assurer des permanences dans les parties de la commune plus excentrées, comme par exemple les permanences de la cellule emploi à Banneux ou les permanences sociales du CPAS à Louveigné.

14.7 Infrastructures communales en projet

- Réaménagement de la rue Grand Bru ;
- Réaménagement de l'infrastructure d'accueil touristique de Banneux ;
- Restauration d'un immeuble comprenant 2 appartements, rue du Pérréon, 85/87 à 4141 Louveigné ;
- Construction d'un immeuble comprenant 2 appartements, rue des Fosses (Ourthe-Amblève Logement).

14.8 Affiliations de la Commune

Intercommunales

- Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration (AIDE);
- Société wallonne de Distribution d'Eau (SWDE);
- Société Provinciale d'Industrialisation (SPI+);

- Intercommunale de Traitement des Déchets en Région Liégeoise (INTRADEL);
- TECTEO group – société coopérative

Autres organismes

Groupement Régional Economique Ourthe-Vesdre-Amblève (GREOVA), Maison du Tourisme Ourthe-Vesdre-Amblève, Ourthe-Amblève Logement (OAL), Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève (AISOA), Ethias, Transport en Commun (TEC), le Centre d'Interprétation de la Pierre, Fédération du Tourisme de la Province de Liège (FTPL), La Teignouse, Foire Internationale de Liège (FIL), Union des Villes et des Communes de Wallonie (UVCW), Agence Locale pour l'Emploi (ALE), Commission communale consultative de la personne handicapée, de la santé et du bien-être asbl Foyer Culturel Henri Simon, asbl Hall Omnisports, Publifin SCiRL, Commission communale Consultative des Aînés, asbl Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (CECP), asbl Contrat de rivière Amblève, asbl Contrat de rivière pour l'Ourthe, asbl Contrat de rivière Vesdre, asbl Les Marmots, asbl Les Mouflets, asbl Office du Tourisme, Promotion sociale OVA, Groupe Ecetia, Crédit social Logement, IMIO scrl, Neomansio crématorium de service public, Cellule de sécurité communale (dans le cadre du Plan d'Urgence), Commission Paritaire Locale (CoPaLoc), Commission Communale de l'Accueil (CCA).

14.9 Propriétés communales

Bâtiments administratifs et techniques de l'administration

- Château communal : rue du Centre, 1;
- Ateliers : rue de Louveigné 2, rue J. Potier, 5 ;
- Parc à conteneur : rue du Tultay ;
- Justice de Paix : rue du Pérréon, 34.

Salles Communales

- salle le Tilleul : rue d'Andoumont, 6 ;
- salle des Combattants : place des Combattants, 2 ;
- salle Devahive : rue d'Esneux, 32 ;
- salle de Rouvieux : rue V. Forthomme, 7 ;
- salle de la Renaissance : rue Vieille Chera, 6 ;
- salle André Modave (ancienne école de Chanxhe) : rue Rodolphe Bernard, 22 ;
(et ancienne salle du halage : devenue un local pour le *Sprimont Judo Team*) ;
- Maison de la Dîme : rue du Gravier, 15 ;
- Salle « Tony Delgombe » et « Lionel » : rue de l'Enseignement, 5 ;
- Salle du Foyer Culturel : rue du Centre, 81 ;
- Salle « Louis Magis » et « La petite salle » : rue de l'Hôtel de Ville, 12B ;
- Hall Omnisports : rue J. Potier, 13 ;
- Salle du TC Tultay : rue du Néronry, 19/21.

Ecoles

- écoles de Fraiture : rue A Vi Tiyou, 10 ;
- école du Hornay : Thier du Hornay, 58 ;
- école de Lincé : rue de l'Enseignement, 5 ;
- école du Centre : place Joseph Wauters, 15 ;
- école de Dolembreux : rue d'Esneux, 28 ;
- école de Louveigné : rue du Pérréon, 83B ;

- école de Florzé : rue A. Binet, 35 ;
- école libre Emmanuel : rue de l’Hôtel de Ville, 12B ;
- école libre Mater Dei : rue de l’Esplanade, 12 ;
- école libre Saint Joseph : rue J. Doinet, 26.

Infrastructures sportives, culturelles, d’animation et d’accueil

- Hall omnisports : rue J. Potier, 5 ;
- Foyer Culturel : rue du Centre, 81-83 ;
- Maison des Jeunes de Banneux : rue de Banneux, 10 ;
- Auberge de la Maison des Jeunes de Banneux : rue de Banneux, 10 ;
- Centre d’Interprétation de la Pierre : rue J. Potier, 54 ;
- Maison des Jeunes du Hornay : Thier du Hornay, 58 ;
- Local Patro de Dolembreux : rue Jean Doinet, 12.

Locations et logements publics

- rue de l’Hôtel de Ville, 1 (Bail emphytéotique OAL) ;
- rue du Centre, 71 (Bail emphytéotique OAL) ;
- rue du Gravier, 15 (Bail emphytéotique OAL) ;
- rue d’Andoumont, 6 (Bail emphytéotique OAL) ;
- rue du Centre, 85 ;
- rue du Centre, 112 ;
- rue du Centre, 47 ;
- rue du Pérréon, 83 ;
- rue de Banneux, 37 ;
- rue de Sendrogne, 176 ;
- Presbytère : rue du Pérréon, 24 ;
- rue de l’Hôtel de ville, 2 ;
- rue A Vi Tiyou, 10 ;
- En projet : Construction d’un immeuble comprenant deux appartements situés rue des Fosses.

Eglises

- Eglise de Fraiture – rue de l’entente, 33 ;
- Eglise de Florzé – rue de l’Eglise, 17 ;
- Eglise de Banneux – place du village, 10.

14.10 Taxes et redevances

Pour l'exercice 2014 à 2018 ⁷¹:

- La taxe sur les véhicules usagés, isolés et abandonnés est fixée à 400,00 € par an, par véhicule usagé abandonné ;
- La taxe sur les secondes résidences est fixée comme suit :
 - 600,00 € par seconde résidence non établie dans un camping ;
 - 175,00 € par seconde résidence établie dans un camping ;
 - 100,00 € par kot.
- La taxe sur les pylônes et mâts de diffusion pour GSM est fixée à 2.500,00 € par an, par pylône ou mât ;
- La taxe sur les panneaux publicitaires fixes est de 0,75 € par dm² ;
- La taxe communale sur la force motrice est fixée à 18,50 € par kilowatt ;
- La taxe sur les agences bancaires est fixée à 200,00 € par poste de réception et par an ;
- La taxe sur les agences de paris sur les courses de chevaux courues à l'étranger est fixée à 744,00 € par agence et par an ;
- La taxe sur les débits de boissons est fixée à 175,00 € par établissement et par an. Toutefois, si le débit de boisson est accessoire à une activité culturelle, sportive ou de loisirs exercée au même lieu, le taux est fixé à 87,5 € par établissement ;
- La taxe sur les centres d'enfouissement technique de classe 3. Sont visés les centres d'enfouissement technique en exploitation au 1er janvier de l'exercice d'imposition. La taxe est due solidairement par l'exploitant du ou des centres d'enfouissement technique et par le propriétaire du ou des terrains, au 1er janvier de l'exercice d'imposition. La taxe est fixée à 0,75 € par tonne ou fraction de tonne de déchets déchargés ;
- La taxe sur les dépôts de mitrailles et de véhicules hors d'usage : 5,00 € le m² avec un maximum de 2.500,00 € par an ;
- La taxe d'entretien des égouts est fixée à 30,00 € par an ;
- La taxe sur les terrains, parcs résidentiels et installations de camping est fixée comme suit :
 - 0,20 € par jour et par tente ;
 - 0,30 € par jour et par caravane ;
 - 0,30 € par jour et par chalet mobile ou démontable.
- La taxe sur les enseignes et publicités assimilées est fixée comme suit :
 - 4,96 € par an pour les enseignes et affiches lumineuses ou par projection lumineuse ;
 - 4,96 € par an pour les enseignes, affiches, panneaux ou réclames non lumineux ;
 - 0,12 € par an par mètre courant de cordons lumineux.

⁷¹ SPRIMONT. Taxes. <http://www.sprimont.be/commune/reglements-et-taxes/taxes> [Page consultée en mars 2018].

- La taxe sur la construction de raccordements particuliers à l'égout public. Le montant de la taxe équivaut au coût réel du raccordement. Cette somme représente l'intervention du riverain dans le coût moyen de la réalisation d'un raccordement en conduites de 14 cm de diamètre intérieur sur la longueur comprise entre le collecteur et l'alignement de la propriété ;
- La taxe sur les inhumations, dispersions ou conservation des cendres après crémation est fixée à 250,00 € ;
- La taxe sur la distribution à domicile de feuilles et de cartes publicitaires, ainsi que des catalogues et des journaux, lorsque ces imprimés sont non adressés. La taxe est due:
 - o par l'éditeur ou, s'il n'est pas connu, par l'imprimeur ;
 - o ou, si l'éditeur et l'imprimeur ne sont pas connus, par le distributeur.
 La taxe est fixée à 0,05 € par exemplaire distribué. Pour les échantillons, la taxe est majorée de 0,01 €.
- La taxe sur la délivrance des documents administratifs :
 - o **cartes d'identité et titres de séjour** : le prix coûtant de la carte d'identité sera supporté par la personne à laquelle le document est délivré. Le montant de la taxe qui s'y ajoute est fixé comme suit : gratuit pour la première carte d'identité électronique et pour tout duplicata délivré aux belges en cas de vol de la carte d'identité sur présentation de la déclaration de vol faite à la police. 5,00 € pour la première carte d'identité (ancien modèle) délivrée à douze ans et pour tout renouvellement ou remplacement d'une carte d'identité (ancien modèle et électronique) délivrée aux belges contre restitution de l'ancienne. 5,00 € pour tout duplicata délivré aux belges en cas de perte de la carte d'identité (ancien modèle et électronique). 2,50€ pour la délivrance, le renouvellement ou la prolongation ou le remplacement du titre de séjour d'un étranger de même qu'à la délivrance de l'attestation d'immatriculation au registre des étrangers. 4,00 € pour tout duplicata délivré aux ressortissants étrangers.
 - o **pièces d'identité pour enfants de moins de 12 ans** : gratuit pour la 1^{ère} pièce d'identité délivrée au moment de la naissance. 1,50 € pour tout renouvellement en cas de perte ou de détérioration. 1,50 € pour les certificats d'identité pour enfants de moins de 12 ans.
 - o **carnets de mariage** : 25,00 € y compris la fourniture du carnet ainsi que le droit d'expédition ou la taxe communale sur la délivrance du certificat de mariage soumis au droit du timbre, mais non compris le coût du timbre fiscal "Etat"
 - o **autres documents ou certificats de toute nature** : légalisations de signatures, visas pour copie conforme, autorisations diverses, attestation de perte de CI, déclaration de changement de domicile, demande d'abattage d'animaux...
 - o **documents soumis au droit de timbre** : 2,00 € pour un exemplaire.
 - o **documents non soumis au droit de timbre** : 1,50 € pour un exemplaire unique ou pour le premier exemplaire. 1,00 € pour tout exemplaire délivré en même temps que le premier (uniquement en cas de copie conforme).
 - o **Passeports** : 7,50 € pour tout nouveau passeport. 4,00 € pour une prorogation de durée de validité.
 - o **Permis de conduire** : 4,00 € par permis de conduire délivré.
- La taxe sur la délivrance de documents et la fourniture de renseignements en matière d'urbanisme :
 - o 50,00 € par demande ;

- par renseignement ordinaire (adresse, état civil, ...): 2,00 € ;
 - par renseignement nécessitant des recherches spéciales (recherches généalogiques et autres) : 15,00 € de l'heure.
- La redevance sur les exhumations est fixée à 250 € par exhumation simple (de caveaux) et à 1.250,00 € par exhumation complexe (de pleine terre) ;
 - La redevance pour l'utilisation du caveau d'attente et la translation ultérieure est fixée à 25,00 € par corps et par mois ;
 - La taxe sur les immeubles inoccupés ;
 - La redevance sur le contrôle de l'implantation des constructions (150 €) ;
 - Centimes additionnels au précompte immobilier (2600) ;
 - La taxe sur l'enlèvement des immondices (déchets ménagers) est fixée à 70 € par ménage et par an ;
 - La taxe communale directe additionnelle à l'impôt des personnes physiques (8,5 %) ;
 - La redevance sur l'utilisation des coffrets électriques communaux est fixée à 50,00 € ;
 - La redevance sur les commerces de friteries mobiles (hotdogs ; beignets,...) est fixée à 370,00 € par emplacement et par an.

14.11 Budget

Remarque préliminaire : le service ordinaire désigne le fonctionnement quotidien du service public alors que le service extraordinaire se rapporte au patrimoine communal à l'exception de son entretien courant.

Budget initial	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice 2018	17.800.073,98 €	6.652.235,00 €
Dépenses exercice 2018	17.676.761,16 €	6.652.235,00 €
	+ 123.312,82 €	=

Par rapport au budget précédent, les dépenses ordinaires obligatoires augmentent de 738.742,54 €.

15.BIBLIOGRAPHIE

15.1 Ouvrages et documentations

- GILLES-SEPULCHRE, Yvette. *Sprimont gravé dans la pierre*. Editeur : V.Brancaloni, 2014, 224 pages.
- BAAR, Paul. *Histoire du ban et de la commune de Sprimont*, Liège, Soledi, 1969.
- THIRY, Louis. *Histoire de l'ancienne seigneurie et commune d'Aywaille*, Liège, Editions L. GoThier, 1937.
- Groupement Régional Economique Ourthe-Vesdre-Amblève (GREGOVA). *Programme Communal de Développement Rural de Sprimont*. Harzé. 2007. 394 p.
- GREGOVA. *Plan communal général d'Egouttage de la Commune de Sprimont*. Septembre 1996. 91p.
- ULG, Département des sciences politiques. *La fusion des communes : une réforme trentenaire*. Août 2008.
- CGT. Listing 2018 des hébergements à Sprimont.

15.2 Textes de loi

- Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (JOCE, L 103, 25/4/1979) dite directive "Oiseaux".
- Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (JOCE, L 206, 22/7/1992) dite directive "Habitats".
- Loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature (M.B. 11/9/1973), modifié par le Décret wallon du 6 décembre 2001 (M.B. 22/1/2002).

15.3 Sites Internet

- STATBEL. La Belgique en chiffres. <https://statbel.fgov.be/fr> [page consultée en mars 2018]
- IWEPS. WalStat. Le Portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie. <https://walstat.iweps.be/walstat-accueil.php> [page consultée en mars 2018].
- CADASTRE.BE. Cadastre en ligne. http://www.cadastre.be/Cadastre/Cadastre_en_ligne [page consultée en mars 2018].
- CAPRURALITÉ. Cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité. <http://www.gembloux.ulg.ac.be/eg/capru> [page consultée en mars 2018].
- IBPT. Site Antennes de l'IBPT. <http://www.ibpt.be/fr/operateurs/radio/antennes-utilisation-partagee-des-antennes/site-antennes-de-l-ibpt> [page consultée en mars 2018].
- INSTITUT ROYAL MÉTÉOROLOGIQUE DE BELGIQUE. Bilan climatologique annuel 2017. http://www.meteo.be/resources/climateReportWeb/bilan_climatologique_annuel_2017.pdf. [Page consultée en avril 2018].
- INTRADEL. <https://www.intradel.be/>. [Page consultée en avril 2018].
- SOCIÉTÉ PUBLIQUE DE GESTION DE L'EAU. Plan d'Assainissement de Sous-Bassin Hydrographique. <http://www.spge.be/de/plans-d-assainissement-pash.html?IDC=2017>. [page consulté en mars 2018].
- SPRIMONT. <http://www.sprimont.be/>. [Page consultée en mars 2018].
- SPRIMONT. Taxes. <http://www.sprimont.be/commune/reglements-et-taxes/taxes> [Page consultée en mars 2018].

- MAISON DU TOURISME OURTHE-VESDRE-AMBLEVE. Hébergements. <http://www.ovatourisme.be/fr/hotels-et-chambres-d-hotes#p>. [Page consultée en mars 2018].
- ADESA. Paysages. <http://www.adesa-asbl.be/dossiers/paysages>. [Page consultée en avril 2018].
- SERVICE PUBLIC DE WALLONIE. Données documentaires de la DGO4. http://spw.wallonie.be/dgo4/site_thema/index.php. [Page consultée en avril 2018].
- INSTITUT GÉOGRAPHIQUE NATIONAL. Produits à l'IGN. <http://www.ngi.be/FR/FR1.shtm>. [Page consultée en avril 2018].
- WALLONIE EN LIGNE. La démographie wallonne. http://www.wallonie-en-ligne.net/Wallonie_Population/chap5-1.htm. [page consultée en avril 2018].

15.4 Personnes ressources

- GILLES-SEPULCHRE, Yvette. Auteure du livre *Sprimont gravé dans la pierre*. Le 21 mars 2018.
- GUSTIN, Jean-Luc. Directeur et animateur au Foyer culturel de Sprimont.
- Personnel communal. Commune de Sprimont
- CPAS de Sprimont
- DOUTRELOUP, Sébastien. Conseiller communal et président de la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité.
- Commissaire divisionnaire D. WILLEMART, Zone de Police SECOVA